



Nations Unies

Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance

**Rapport sur les travaux des première
et deuxième sessions ordinaires
et de la session annuelle de 2002**

Conseil économique et social
Documents officiels
Supplément N° 14

Conseil économique et social
Documents officiels
Supplément N° 14

**Conseil d'administration
du Fonds des Nations Unies
pour l'enfance**

**Rapport sur les travaux des première
et deuxième sessions ordinaires
et de la session annuelle de 2002**



Nations Unies • New York, 2002

E/2002/34/Rev.1
E/ICEF/2002/8/Rev.2

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Première partie		
Première session ordinaire de 2002		1
I. Organisation de la session	1–9	2
A. Ouverture de la session	1–6	2
B. Adoption de l'ordre du jour	7–9	2
II. Travaux du Conseil d'administration	10–150	3
A. Rapport de la Directrice générale (Partie I) : rapport annuel au Conseil économique et social	10–17	3
B. Notes de pays	18–92	4
C. Procédures d'examen et d'approbation des propositions relatives aux programmes de coopération de pays	93–103	19
D. Immunisation : sécurité vaccinale	104–108	20
E. Recommandation au Conseil d'administration : prix Maurice Pate de l'UNICEF	109–114	21
F. Hommage aux principaux acteurs du Mouvement mondial en faveur des enfants : le rôle des volontaires dans les comités nationaux pour l'UNICEF	115–125	23
G. Plan de travail et projet de budget pour 2001 de la Division du secteur privé	126–131	25
H. Réunion d'annonce de contributions	132–136	26
I. Questions diverses	137–149	27
J. Clôture de la session	150	29
III. Réunion commune des Conseils d'administration de l'UNICEF et du PNUD/FNUAP avec la participation du PAM	151–210	30
A. Objectifs de développement du Millénaire	151–166	30
B. Bilans communs de pays et plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement	167–176	33
C. Harmonisation et simplification des procédures	177–194	35
D. Sécurité du personnel	195–203	40
E. Questions diverses	204–210	42
Deuxième partie		
Session annuelle de 2002		45
I. Organisation de la session	211–214	46
A. Ouverture de la session	211–213	46
B. Adoption de l'ordre du jour	214	46
II. Travaux du Conseil d'administration	215–348	47
A. Rapport oral de la Directrice générale sur la session extraordinaire consacrée aux enfants	215–219	47
B. Rapport de la Directrice générale (deuxième partie)	220–231	47

C.	Résumé des examens à mi-parcours et aperçu des principales évaluations des programmes de pays	232–310	50
D.	Rapport sur la fonction d'évaluation dans le contexte du plan stratégique à moyen terme	311–327	67
E.	Visites sur le terrain effectuées par des membres du Conseil d'administration	328–338	70
F.	Questions diverses	339–345	73
G.	Clôture de la session	346–348	74
Troisième partie			
Deuxième session ordinaire de 2002			
I.	Organisation de la session	349–359	76
A.	Ouverture de la session	349–351	76
B.	Adoption de l'ordre du jour	352–353	76
II.	Travaux du Conseil d'administration	354–472	77
A.	Décisions prises par le Conseil économique et social : rapport oral	354–359	77
B.	Propositions de coopération aux programmes de l'UNICEF	360–417	78
C.	Stratégie mondiale pour l'alimentation des nourrissons et des jeunes enfants	418–421	90
D.	Centre de recherche Innocenti : Rapport intérimaire et activités proposées pour 2003-2005	422–425	90
E.	Plan stratégique à moyen terme pour la période 2002-2005 : plan financier et recommandation connexe	426–432	91
F.	Rapport au Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies et au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	433–434	93
G.	Assistance en espèces aux gouvernements dans le cadre des modalités de coopération prévues au titre des programmes de l'UNICEF	435–447	93
H.	Division du secteur privé	448–451	96
I.	Activités de vérification interne des comptes en 2001	452–458	96
J.	Programme de travail pour 2003	459–464	98
K.	Questions diverses	465–469	99
L.	Clôture de la session	470–472	99

Annexes

I.	Contributions des gouvernements aux ressources ordinaires pour les exercices 2000 à 2004 : montants réels et montants indicatifs	101
II.	Décisions adoptées par le Conseil d'administration en 2002	108

Première partie
Première session ordinaire de 2002

Tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 21 au 25 janvier 2002

Chapitre I

Organisation de la session

A. Ouverture de la session

1. Avant l'élection du Bureau du Conseil d'administration pour 2002, la Directrice générale adjointe (Opérations) a salué l'efficacité avec laquelle le Président sortant (Arménie) avait dirigé les travaux du Conseil au cours d'une année qui avait pris une tournure inattendue. Elle lui a remis, au nom de l'UNICEF, les traditionnels marteau et support gravés.

Élection du Bureau pour 2002

2. Après son élection, le nouveau Président (Colombie) a procédé au vote pour l'élection des autres membres du Bureau (voir annexe II, décision 2002/1 pour la composition du Bureau).

Déclaration du Président du Conseil d'administration

3. Dans sa déclaration liminaire, le Président du Conseil d'administration a félicité les nouveaux membres du Bureau et du Conseil, et exprimé sa profonde gratitude au Président et aux membres du Conseil sortants pour tout le travail qu'ils avaient fait au cours de l'année écoulée. Il a informé les délégations que la Directrice générale, qui se trouvait à Tokyo pour assister à la réunion sur la reconstruction de l'Afghanistan, s'adresserait au Conseil à son retour (voir par. 137 à 147 ci-après). Il a également appelé l'attention sur la réunion qui se tiendrait prochainement avec le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement/Fonds des Nations Unies pour la population (PNUD/FNUAP), avec la participation du Programme alimentaire mondial (PAM), ajoutant qu'en sa qualité de Président, il ferait part au Conseil économique et social des débats de cette réunion.

4. Le Président a axé ses observations sur trois questions importantes inscrites à l'ordre du jour du Conseil en 2002. La première se rapportait aux propositions tendant à modifier les procédures d'examen et d'approbation des propositions relatives aux programmes de coopération de pays, en particulier au mode de présentation et à l'examen des notes de pays. Selon le Président, ces modifications renforceraient le dialogue et permettraient au Conseil

de disposer des informations voulues pour prendre les bonnes décisions tout en tenant compte des priorités globales du plan stratégique à moyen terme. Toujours selon lui, les membres du Conseil voudraient peut-être se référer dans leurs déclarations à la manière dont le plan était pris en compte dans les notes de pays.

5. La deuxième question avait trait à l'examen des mécanismes de coopération entre le Conseil d'administration et le Conseil de sécurité. Le Président a rappelé que ce point avait été soulevé par le Président du Conseil de sécurité lors de son intervention devant le Conseil d'administration à sa session de décembre 2001.

6. La troisième question concernait les visites sur le terrain prévues pour 2002. Pour le Président, il fallait mettre davantage en avant ce type de visites et veiller à ce que les sites retenus présentent un intérêt pour les délégations compte tenu de la situation actuelle. Ces visites revêtaient une grande utilité tant pour le Conseil d'administration que pour les pays concernés.

B. Adoption de l'ordre du jour

7. En présentant ce point de l'ordre du jour, le Secrétaire du Conseil d'administration a évoqué certains problèmes liés à la traduction et à la publication tardive de documents. Il a également indiqué que le secrétariat s'était réuni avec les autres secrétariats des organismes des Nations Unies pour débattre de la question de la documentation, précisant que le Corps commun d'inspection (CCI) était en train d'examiner la question et que le secrétariat ferait part de ses conclusions au Conseil en temps voulu.

8. L'ordre du jour et les projets de calendrier et d'organisation des travaux de la session, tels qu'ils figurent dans les documents E/ICEF/2002/2, ont été adoptés. L'ordre du jour contenait les points suivants :

- Point 1. Ouverture de la session :
 - a) Élection du Bureau du Conseil d'administration pour 2002;
 - b) Déclaration du Président du Conseil d'administration.
- Point 2. Adoption de l'ordre du jour provisoire et du calendrier et organisation des travaux.

- Point 3. Rapport de la Directrice générale (Partie I) : rapport annuel au Conseil économique et social.
- Point 4. Notes de pays.
- Point 5. Procédures d'examen et d'approbation des propositions relatives aux programmes de coopération de pays.
- Point 6. Vaccination : sécurité vaccinale.
- Point 7. Recommandation au Conseil d'administration : prix Maurice Pate de l'UNICEF.
- Point 8. Hommage aux principaux acteurs du Mouvement mondial en faveur des enfants : le rôle des volontaires dans les comités nationaux pour l'UNICEF.
- Point 9. Plan de travail et projet de budget de la Division du secteur privé pour 2002.
- Point 10. Conférence d'annonce de contributions.
- Point 11. Questions diverses.
- Point 12. Clôture de la session : déclarations de la Directrice générale et du Président du Conseil d'administration.
- Point 13. Réunion conjointe des Conseils d'administration de l'UNICEF, du PNUD/FNUAP et du PAM.

9. En application de la règle 50.2 et de l'annexe au Règlement intérieur, le Secrétaire du Conseil d'administration a indiqué que 47 délégations ayant statut d'observateur avaient présenté des pouvoirs pour la session. Par ailleurs, un organisme des Nations Unies, deux institutions spécialisées, une organisation intergouvernementale et six comités nationaux pour l'UNICEF avaient présenté des pouvoirs.

Chapitre II

Travaux du Conseil d'administration

A. Rapport de la Directrice générale (Partie I) : rapport annuel au Conseil économique et social

10. Le Directeur du Bureau des relations avec les organismes des Nations Unies et des relations extérieures a présenté le rapport annuel de la Directrice générale au Conseil économique et social [E/ICEF/2002/4 (Part I)] sur la suite donnée aux résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. Le rapport respecte la présentation commune retenue par les Conseils d'administration du PNUD/FNUAP et du PAM. Il traite de la mise en oeuvre du programme de réformes du Secrétaire général et de l'examen triennal d'ensemble des activités opérationnelles, ainsi que des relations avec la Banque mondiale, du suivi des grandes conférences internationales et, brièvement, de l'aide à apporter en cas de crise humanitaire. Par ailleurs, un rapport de la Directrice générale sur la suite donnée aux rapports du Corps commun d'inspection (CCI) a été présenté au titre de ce point de l'ordre du jour. Quatre rapports du CCI concernaient, en effet, l'UNICEF. Des exemplaires en ont été distribués dans la salle de conférence et pouvaient être consultés sur le site Web du CCI.

11. Le rapport présenté au Conseil s'intéresse, quant à lui, aux divers aspects de l'examen triennal, dont la phase la plus récente n'était pas encore achevée au moment de sa publication. Le secrétariat a donc dû fournir une mise à jour.

12. Un certain nombre de délégations ont félicité le secrétariat pour son rapport fort utile, qui suivait le mode de présentation retenu. Elles ont pris note avec satisfaction des efforts de réforme faits par le Secrétaire général et de l'examen triennal. Certaines délégations ont toutefois demandé que les futurs rapports portent principalement sur les expériences de l'UNICEF et les enseignements tirés de sa participation au Groupe des Nations Unies pour le développement, au système des coordonnateurs résidents, au processus de bilans communs de pays/plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et à l'élaboration de documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP), et qu'ils offrent une analyse plus

approfondie. Quelques délégations ont souhaité que soient analysés les effets de la mise en oeuvre des bilans communs de pays et des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement ainsi que de l'amélioration de la coordination générale sur les programmes de pays de l'UNICEF.

13. Notant que les bilans communs de pays/plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement avaient fait l'objet de nombreux débats dans le cadre de l'examen triennal, certaines délégations ont rappelé qu'il fallait améliorer le processus et le produit. Elles ont également salué les efforts entrepris par l'UNICEF pour intégrer ces instruments à sa propre programmation.

14. Plusieurs intervenants se sont déclarés préoccupés par la diminution des ressources de base et l'augmentation des autres ressources, dans la mesure où la situation actuelle pouvait avoir une incidence sur le caractère multilatéral des fonds et des programmes.

15. Abordant ensuite la question du système des coordonnateurs résidents, plusieurs délégations ont noté avec préoccupation la faible représentation des femmes et des fonctionnaires de l'UNICEF parmi les coordonnateurs résidents.

16. Les mesures prises en vue de simplifier et d'harmoniser les procédures ont été accueillies favorablement, mais un certain nombre de délégations ont souligné qu'il restait encore beaucoup à faire. À cet égard, certains orateurs ont exprimé l'espoir qu'un débat de fond sur la question serait organisé dans le cadre de la réunion conjointe des Conseils d'administration. Une délégation a rappelé au secrétariat que le processus devrait avoir pour but d'alléger la charge qui pesait sur les gouvernements.

17. Un certain nombre de délégations se sont déclarées en faveur d'un renforcement de la coopération avec les institutions de Bretton Woods, en particulier dans le contexte des stratégies de lutte contre la pauvreté, certaines proposant leur aide, si nécessaire. Un orateur a recommandé au secrétariat d'agir avec prudence de manière à ce que les conditionnalités imposées par ces institutions n'entravent pas les activités de l'UNICEF. (Voir l'annexe II, décisions 2002/2 et 2002/3 pour le texte des décisions adoptées par le Conseil d'administration).

B. Notes de pays

Aperçu général

18. Le Directeur de la Division des programmes a présenté un aperçu général des 15 notes de pays soumises au Comité d'administration pour observations, dont 13 concernaient des programmes pour un seul pays et deux des programmes plurinationaux. Ces notes avaient été élaborées dans le cadre de processus menés par les pays avec la participation d'organes gouvernementaux centraux, des autorités locales, de la société civile et des jeunes. Elles s'appuyaient, le cas échéant, sur de récentes analyses de situation et sur le processus de bilan commun de pays et de Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, et elles tenaient compte des cinq priorités de l'UNICEF définies dans le plan stratégique à moyen terme pour la période 2002-2005 (E/ICEF/2001/13 et Corr.1).

19. Les ressources les plus importantes seraient allouées à l'appui d'interventions d'abord dans les domaines de la santé et de la nutrition, puis dans celui de l'enseignement de base. Dans plusieurs notes de pays, le soutien aux programmes sectoriels nationaux était combiné avec l'assistance à des programmes intégrés dans certaines des régions ayant les plus mauvais indicateurs concernant les enfants. Ces derniers seraient exécutés en coopération avec les autorités locales et favoriseraient le développement des capacités et la participation au niveau des communautés.

20. L'appui de l'UNICEF à la lutte contre le VIH/sida était maintenant au premier plan dans toutes les parties du monde et nombre de notes de pays rendaient aussi compte de la nouvelle priorité accordée à la protection de l'enfant. La capacité d'intervention en cas d'urgence figurait maintenant régulièrement dans les programmes bénéficiant de l'assistance de l'UNICEF.

21. Plusieurs orateurs se sont réjouis de l'accent mis sur les priorités définies dans le plan stratégique à moyen terme et des liens évidents entre les programmes proposés et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Une délégation a souligné que les documents relatifs aux programmes devaient contenir des objectifs chiffrés plus précis, ce qui faciliterait l'évaluation des progrès. Deux délégations ont noté avec satisfaction qu'une attention accrue était accordée à la participation des jeunes et

elles ont proposé la mise en commun des enseignements tirés quant aux stratégies fructueuses dans ce domaine.

22. Un orateur s'est félicité de la place faite, selon les notes de pays, à une conception de la programmation fondée sur les droits de l'homme, et il a ajouté que la note du Botswana était un bon exemple de la manière d'utiliser le rapport sur l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant pour orienter le programme. Il a estimé qu'il fallait accorder plus d'attention aux enfants handicapés.

23. Une délégation a noté avec satisfaction l'importance donnée aux enfants les plus vulnérables ainsi que les signes de mise en considération de tous les stades de la vie. Elle a souligné qu'il fallait renforcer la coordination, par exemple dans la perspective des contributions à la formulation des documents de stratégie de réduction de la pauvreté. Les notes de pays faisaient maintenant apparaître plus clairement les contributions escomptées à l'élaboration des politiques, et il faudrait s'attacher en outre à renforcer le cadre tant institutionnel que juridique. À l'avenir, il faudrait présenter davantage de données statistiques ventilées par sexe concernant les aspects politiques, sociaux et culturels touchant les enfants et les mères, et il faudrait évaluer régulièrement toutes les activités.

24. Le Directeur de la Division des programmes a répondu que les recommandations concernant les programmes de pays contiendraient plus de précisions sur les objectifs et les résultats escomptés et il a reconnu l'importance des évaluations lorsqu'il s'agit d'apprécier l'exécution du programme.

Afrique de l'Est et Afrique australe

25. Le Directeur régional pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe a présenté les notes de pays pour le Botswana et les Comores (E/ICEF/2002/P/L.1 et E/ICEF/2002/P/L.2, respectivement), mettant en lumière les menaces essentielles à la survie et au développement dans la plupart des pays de la région : le VIH/sida, les conflits armés et la pauvreté. Il a souligné le lien synergique qui existait entre ces trois menaces, qu'il fallait aborder de front pour assurer un développement durable. Il a noté que les environnements de programmation étaient fort différents dans ces deux pays, et il a précisé que les recommandations concernant les programmes de pays

rendraient compte de cette réalité. Le programme de pays du Botswana était entièrement axé sur la pandémie de VIH/sida alors que celui des Comores continuait de favoriser le développement des capacités et la fourniture de services dans les domaines de la santé, de la nutrition, de l'enseignement et de la protection des enfants. Les deux programmes de pays étaient fortement tributaires de ressources supplémentaires, très peu de ressources étant normalement allouées à ces domaines.

26. Un orateur a souligné que la note de pays concernant le *Botswana* s'inscrivait bien dans la droite ligne à la fois du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et du cadre de planification nationale. L'accent était nettement mis – à juste titre – sur la prévention du VIH/sida, les textes législatifs, le respect des droits de l'homme et le développement des capacités. Il souhaitait obtenir des précisions sur les liens qui existaient entre la note de pays et le programme national de lutte contre le VIH/sida. Il a évoqué par ailleurs la possibilité de disposer de fonds pour le programme de lutte contre le VIH/sida, provenant notamment de la Gates Foundation. Le programme national était centré sur le traitement et cet orateur a donc jugé approprié de mettre en lumière la prévention dans la note de pays. De plus, comme le nombre d'enfants séropositifs ne cesse d'augmenter au Botswana, il est devenu impératif que l'UNICEF leur apporte son appui. La question des orphelins du sida est également bien décrite dans la note de pays. Toutefois, la collaboration avec d'autres partenaires aurait pu être évoquée plus clairement dans le contexte de tous les différents éléments du programme.

27. Le Directeur régional a répondu que le Botswana avait un programme national très efficace de lutte contre le VIH/sida et une stratégie clairement définie. En comparaison avec bien d'autres pays, le Botswana était bien préparé, ayant alloué des ressources considérables à la lutte contre le VIH/sida. Le monde extérieur entendait davantage parler du traitement en raison de certaines des initiatives prises, notamment à propos des questions liées à la fourniture de médicaments antirétroviraux, et du débat sur la prévention de la transmission de la mère à l'enfant. De fait, le Botswana recherchait un équilibre raisonnable entre la prévention et le traitement. C'était l'un des rares pays de la région ayant tenté d'aborder le problème au niveau national. L'appui de l'UNICEF était entièrement compatible avec le plan d'action

national de lutte contre le VIH/sida. Aussi bien le siège que le bureau régional avaient fourni récemment un appui technique afin d'assurer que la décision prise de fournir gratuitement du lait maternisé à toutes les mères bénéficiant du programme de prévention de la transmission du VIH/sida de la mère à l'enfant n'ait pas pour conséquence l'utilisation de ce lait par des femmes qui ignoraient leur sérologie VIH ou qui étaient séronégatives. Le Gouvernement avait demandé à l'UNICEF de veiller à renforcer l'application du Code international de commercialisation de substituts du lait maternel ainsi qu'une stratégie générale d'allaitement au sein. Le Ministère de la santé avait souscrit au projet de stratégie. Le Gouvernement ainsi que l'UNICEF et bien d'autres organismes d'aide s'attachaient à prévenir l'infection par le biais du programme de prévention de la transmission du VIH/sida de la mère à l'enfant. Certaines interventions s'inscrivaient dans le programme visant à améliorer les conditions de vie des orphelins du sida, dont la majorité n'étaient pas séropositifs. Pour ceux qui l'étaient, il était important de trouver un moyen de répondre à leurs besoins sans les stigmatiser eux-mêmes ou leurs soignants.

28. Il n'y a pas eu d'observations sur la note de pays des Comores.

Afrique de l'Ouest et Afrique centrale

29. Le Conseil d'administration était saisi des notes de pays du Cameroun, de la Côte d'Ivoire, de la Guinée-Bissau, du Mali et de la Mauritanie (E/ICEF/2002/P/L.3-E/ICEF/2002/P/L.7, respectivement), présentées par la Directrice régionale pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale. Celle-ci a fait observer que bien des objectifs n'avaient pas été atteints au cours de la décennie précédente, si bien que les indicateurs de base concernant la santé et la nutrition des enfants et des femmes n'avaient pas progressé ou avaient même perdu du terrain. La situation était aggravée par la forte prévalence du VIH et du paludisme, avec la pauvreté comme toile de fond dans les cinq pays.

30. La Directrice régionale a dit que les enseignements tirés de l'examen à mi-parcours des programmes en cours avaient guidé l'élaboration des stratégies décrites dans les notes de pays. Ces enseignements concernaient notamment la nécessité de mobiliser et faire participer les décideurs à un niveau élevé; de maintenir les ressources au niveau convenu;

d'engager des partenariats sur la base de l'avantage comparatif; de mettre en place des mécanismes de coordination appropriés au niveau de l'exécution; de renforcer les capacités de communication en vue d'un changement du comportement; et de renforcer les capacités d'initiative des communautés dans les interventions au niveau des projets. Les mêmes pays avaient également établi des documents stratégiques sur la lutte contre la pauvreté basés sur le plan stratégique à moyen terme et approuvés par l'UNICEF.

31. Commentant en termes généraux les cinq notes de pays, une délégation s'est félicitée de la mention des politiques nationales, des objectifs internationaux, du mécanisme de bilan commun de pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, des documents stratégiques de lutte contre la pauvreté et d'autres mécanismes de collaboration. Il y avait de nouveaux indices révélant une conception de la programmation fondée sur le respect des droits de l'homme mais il serait bon d'avoir plus de précisions sur ce qui guide les choix, s'agissant notamment de la concentration géographique. Il était satisfaisant de voir les possibilités d'évolution, en quelques mois, des perspectives sur les questions telles que la traite d'enfants. On pouvait se demander par ailleurs, face au problème du VIH/sida en Côte d'Ivoire et au Cameroun, comment les activités de prévention et de sensibilisation, entre autres, seraient financées, la part du budget réservée à la santé par le Gouvernement et l'UNICEF étant très faible. La même délégation souhaitait avoir plus d'informations sur l'éradication de la polio et sur les possibilités d'appliquer les enseignements tirés aux programmes de vaccination systématique.

32. Puisque l'éducation des filles semblait bien traitée dans la note de pays du *Cameroun*, une délégation a demandé si les problèmes de la traite d'enfants et des autres formes d'exploitation seraient abordés dans la recommandation relative au programme de pays. Un autre orateur a voulu savoir si l'absence d'une mention expresse de l'Initiative de Bamako en tant que stratégie de programme constituait une omission et il a demandé plus de précisions sur la façon dont il serait répondu aux besoins des enfants atteints du sida, compte tenu des ressources limitées.

33. La délégation de la *Côte d'Ivoire* a dit qu'il y avait une coopération vigoureuse avec l'UNICEF aux niveaux local et régional et que l'enseignement pour tous et la protection de l'enfant étaient deux des

priorités les plus élevées du Gouvernement, lequel avait d'ailleurs récemment créé un nouveau ministère chargé de la lutte contre le VIH/sida dont la réduction de la transmission du VIH/sida de la mère à l'enfant était un aspect important. Une vaste consultation nationale sur la santé était prévue pour 2002. Une autre délégation a dit que la démarche proposée dans le programme de pays était similaire à celle retenue dans son propre pays, qui mettait l'accent sur la réduction de la pauvreté et des disparités, même s'il y avait lieu de renforcer les mécanismes de collaboration stratégique. L'orateur souhaitait avoir plus de précisions sur la riposte transfrontière à la traite d'enfants, se félicitant de l'initiative prise par l'UNICEF dans ce domaine. D'autres délégations ont dit que la pauvreté était à la base de la plupart des problèmes auxquels se heurtait le pays et que l'environnement financier actuel était directement lié aux perspectives de gouvernance. Un orateur a demandé quels étaient les effets de la pauvreté et de la programmation au niveau des communautés sur les possibilités qu'avaient les familles d'agir sur des pratiques traditionnelles telles que les mutilations génitales féminines (MGF).

34. Répondant aux observations faites sur l'environnement familial dans le contexte d'une pauvreté croissante et des possibilités des familles d'exercer une influence sur les décisions à ce niveau, la Directrice régionale a déclaré que ce domaine nécessitait d'être mieux étudié, mais que dans le futur immédiat l'UNICEF appuiera les efforts entrepris pour renforcer le rôle des familles et des collectivités dans le cadre de ses stratégies de réduction de la pauvreté. Elle a confirmé que les mutilations génitales féminines continuaient de représenter un problème majeur dans plusieurs pays de la région. Bien que certains pays aient entrepris des activités de plaidoyer à différents niveaux ainsi que d'éducation communautaire, le changement dans ce domaine ne sera pas rapide.

35. S'agissant de la note de pays sur la Guinée-Bissau, une délégation a demandé si la planification en faveur de l'amélioration des droits des enfants mentionnée au paragraphe 10 de la note porterait également sur l'éducation, vu les faibles qualifications des enseignants formés et le nombre restreint de classes au sein des écoles rurales. Des intervenants ont également posé des questions sur la baisse de la couverture vaccinale des enfants et se sont demandé s'il n'était pas nécessaire de renforcer les programmes de vaccination si l'on voulait éradiquer la polio.

Diverses délégations ont exprimé leur préoccupation devant la réduction des dépenses gouvernementales en faveur des enfants et des ressources humaines. Une autre délégation a estimé que l'analyse de la situation des enfants et des femmes n'était pas réaliste, tout en se félicitant des mesures positives prises dans la période d'après-conflit au regard de la polio, de la vaccination et du paludisme.

36. Un intervenant a demandé pourquoi l'Initiative de Bamako n'avait pas été mentionnée dans la note de pays vu les défis auxquels étaient confrontés les services de base. La même délégation a demandé ce que l'UNICEF faisait pour appuyer les activités de démobilisation tout en relevant que l'UNICEF « avait manqué le coche » à l'issue du conflit, citant l'existence de ressources laissées inutilisées par l'UNICEF. L'orateur s'est également enquis de la collaboration et de la coordination de l'UNICEF avec le Ministère de la santé et ses autres partenaires dans le domaine de la lutte contre le VIH/sida. Il a également déclaré que le projet d'éducation et de développement communautaires avait mis au point une méthodologie participative appropriée qui devrait être prise en compte par le programme d'éducation. Une autre délégation a souhaité savoir si l'UNICEF serait partie prenante dans la démobilisation des enfants soldats et comment le Fonds envisageait son rôle en matière d'éducation pour la paix.

37. La Directrice régionale a répondu que l'UNICEF poursuivait une double approche en Guinée-Bissau, axée à la fois sur la situation de l'après-conflit et sur le développement à long terme. Elle a déclaré qu'il n'avait sans doute pas été fait mention de l'Initiative de Bamako parce cette dernière avait été pleinement intégrée dans les services de santé de la plupart des pays d'Afrique de l'Ouest, mais qu'un lien plus précis pouvait être établi. L'UNICEF renforcera ses activités dans le domaine de la vaccination comme élément du processus de paix. À cet égard, un mémorandum d'accord avait été conclu avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS). L'UNICEF avait également signé récemment un mémorandum d'accord avec l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture dans le domaine de l'éducation, et des efforts étaient en cours pour tenter d'identifier des enseignants et établir leurs besoins en matière de formation. Avec une série d'autres partenaires, l'UNICEF appuiera les activités éducatives comme partie intégrante du processus de paix dans le pays.

38. La délégation de pays du *Mali* a indiqué que l'élaboration de l'analyse de la situation fondée sur les cycles de vie préalablement à l'identification des stratégies et à l'élaboration du programme de pays était une démarche appropriée aux besoins des enfants et des femmes du Mali. Les défis permanents concernent l'éducation, la pauvreté et la santé, notamment les taux élevés de mortalité des enfants ainsi que la mortalité maternelle. Le Gouvernement avait l'intention de rendre obligatoires neuf années d'enseignement primaire; en outre, les activités de protection de l'enfance accorderont une attention toute particulière aux besoins des filles. Le Mali avait signé ou ratifié de nombreux protocoles internationaux relatifs au travail des enfants, notamment sur l'âge minimum d'admission à l'emploi et sur la définition de travaux dangereux. Des délégations ont souligné que le programme de pays proposé était axé sur les besoins non satisfaits des enfants et des femmes, notamment la réduction des taux de mortalité maternelle et infantile (TMI). Un orateur a indiqué que la planification familiale devait constituer un élément de la réponse programmatique face au taux élevé de mortalité maternelle. Selon une autre délégation, l'accent qui avait été mis sur l'éducation, la santé et les droits de l'enfant était approprié, mais la direction de la mise en oeuvre du programme devait être confiée aux autorités nationales.

39. Une délégation a fait remarquer que les stratégies proposées dans la note de pays méritaient d'être encore approfondies et que la note de pays fournissait peu de détails sur les domaines que l'UNICEF avait l'intention d'appuyer. Les groupes cibles n'étaient pas clairement identifiés et le rôle de l'UNICEF devait être mieux précisé. L'UNICEF devrait jouer un rôle directeur au niveau national en matière de politiques sanitaires ainsi qu'au niveau sous-régional. Un intervenant a mentionné que les indicateurs de programmes devaient encore être harmonisés. Une autre délégation a estimé que la note ne reflétait pas de manière adéquate la collaboration avec le programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) et que les stratégies proposées n'attachaient pas l'importance voulue aux autres mécanismes de collaboration tels que les programmes d'investissements sectoriels et les approches sectorielles. En ce sens, les stratégies du programme n'étaient pas aussi novatrices qu'elles pourraient l'être. Un autre orateur a demandé comment l'UNICEF comptait établir un équilibre entre, d'une part, la

nécessité du recyclage permanent des enseignants et celle d'établir des écoles de qualité et comment cet équilibre serait réalisé.

40. La Directrice régionale a répondu que l'UNICEF travaillait avec le Gouvernement du Mali en collaboration avec une large gamme de partenaires, y compris des instances multilatérales et bilatérales, des organisations non gouvernementales (ONG) et la société civile. La réforme sectorielle constituait un élément fondamental des programmes d'investissements sectoriels et de l'approche sectorielle. L'UNICEF prenait une part très active dans ce processus. S'agissant du financement du VIH/sida, elle a indiqué qu'il ne s'agissait pas seulement d'un problème de santé, mais d'un défi posé à tous les secteurs de la société. Selon leur disponibilité et selon que de besoin, il sera fait appel à des fonds provenant d'autres volets du programme, en plus du financement de l'ONUSIDA et d'autres partenaires. L'UNICEF collaborait déjà avec un grand nombre de partenaires dans toute la région en matière de protection et de soins en faveur des orphelins du VIH/sida ainsi que des enfants affectés par cette maladie. L'UNICEF collaborait également avec une instance d'aide bilatérale en vue d'identifier et de perfectionner les stratégies visant à répondre aux besoins des orphelins du sida.

41. S'agissant de la note de pays sur la Mauritanie, des délégations se sont félicitées des stratégies proposées pour réaliser l'égalité entre les sexes et appuyer l'éducation des filles. Plusieurs intervenants ont souligné que les stratégies proposées dans la note de pays étaient conformes à celles de leurs programmes de développement dans le cadre de leur aide bilatérale.

Amériques et Caraïbes

42. Le Conseil d'administration était saisi des notes de pays sur la Bolivie et sur le programme multipays des Caraïbes orientales (E/ICEF/2002/P/L.8 et E/ICEF/2002/P/L.9) qui ont été présentées par le Directeur régional pour les Amériques et les Caraïbes. Il a relevé que la note de pays sur la Bolivie avait été élaborée en harmonie avec les documents stratégiques de réduction de la pauvreté et le processus du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et qu'elle était axée, de ce fait, sur l'appui aux secteurs sociaux et sur la réduction des inégalités, notamment leur impact sur les populations autochtones. Toutes les priorités du plan stratégique à moyen terme

s'appliquaient à la Bolivie et avaient été intégrées au nouveau programme. S'agissant de la note de pays sur le programme multipays des Caraïbes orientales, ses deux priorités principales étaient le développement du jeune enfant et la prévention du VIH/sida. Le Directeur régional a également informé le Conseil de la récente inauguration de la Maison des Nations Unies à la Barbade tout en exprimant ses remerciements au Gouvernement de la Barbade pour son précieux appui.

43. En ce qui concerne la note de pays sur la *Bolivie*, la délégation de pays a dit que l'analyse de situation reflétait la réalité de ce pays relativement jeune. Des efforts particuliers s'avéraient nécessaires en faveur des enfants des rues, des enfants qui travaillent, des étudiants et d'autres groupes. Le Gouvernement s'efforçait d'améliorer la situation des enfants et des jeunes par le biais de politiques relatives à la violence au foyer, aux sévices sexuels et au travail des enfants. De nombreuses délégations se sont félicitées de la note de pays et de son harmonisation avec les documents stratégiques de réduction de la pauvreté, le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement ainsi que les priorités organisationnelles de l'UNICEF. D'autres intervenants ont exprimé leur appui à la stratégie de renforcement des capacités, en particulier au niveau sous-national; à l'instauration de partenariat; au centrage stratégique sur les inégalités; aux modèles pilotes de développement durable et de décentralisation. Une délégation a demandé davantage de précisions sur la façon dont les documents stratégiques sur la lutte contre la pauvreté avaient été utilisés dans l'élaboration du programme de pays.

44. Une délégation a dit que le programme santé-nutrition était doté de lignes d'action et d'objectifs spécifiques, tandis que le programme éducation était plus général car il visait à influencer la politique nationale plutôt que de mener des actions déterminées. L'orateur a demandé pourquoi il y avait une telle différence de conception stratégique. Le Directeur régional a indiqué que le programme de pays avait pour objectif de réduire la dispersion géographique du programme de développement intégré au niveau local. Il demanderait au bureau de pays d'apporter des réponses plus précises aux autres questions.

45. Des délégations ont posé plusieurs questions à propos du programme d'éducation, notamment sur la façon dont l'UNICEF envisageait d'aider les enfants qui travaillent et les enfants ayant des besoins spéciaux, ainsi que sur son rôle dans la réforme de

l'éducation et en matière de renforcement des capacités. Le Directeur régional a souligné que le bureau de pays avait l'intention d'étudier les enseignements tirés des autres programmes de l'UNICEF pour déterminer si certains d'entre eux pouvaient être appliqués à la Bolivie. Des programmes de compensation, tels que la *bolsa escola* au Brésil (versement d'une allocation mensuelle aux familles dont les enfants ne travaillent pas mais vont à l'école), seront expérimentés en Bolivie. L'UNICEF envisageait également de former des enseignants dans le domaine de la détection précoce en vue d'identifier les enfants ayant des besoins spéciaux et de les aiguiller vers les services appropriés. Des projets de démonstration à l'échelon sous-national, en particulier dans les zones autochtones, tels que le modèle de *escuela nueva* (école nouvelle) élaboré en Colombie, devraient contribuer à l'élaboration des politiques nationales. S'agissant de la réforme de l'éducation, une délégation était d'avis que l'UNICEF semblait trouver des difficultés à se retirer des projets en vue de permettre à d'autres donateurs d'offrir un appui direct à la politique du Gouvernement en matière d'éducation. Le Directeur régional a souligné que le programme de pays était géré avec l'accord du Gouvernement, conformément à ses intérêts. L'UNICEF se retirait volontiers des programmes lorsque d'autres donateurs possédaient un avantage comparatif dans le même secteur.

46. Une délégation s'est déclarée favorable au renforcement des capacités au niveau local, estimant que le Fonds ne devrait plus être un exécutant. Répondant à une question concernant la manière dont l'accent serait mis sur les données sociales, le Directeur régional a déclaré que la Bolivie allait mettre en place le logiciel ChildInfo, un système d'information géographique créé par l'UNICEF. Une autre délégation a fait observer que le Fonds indiquait dans la note de pays comment il opérait dans un « nouveau cadre de partenariat », mais qu'il ne dirait rien des autres partenaires. Le Directeur régional a répondu qu'il s'agissait de partenariats dans un cadre organisé par le Gouvernement et les donateurs. La liste en serait trop longue mais il serait heureux d'en fournir une sur une base bilatérale. Faisant observer que le programme était dispersé, certaines délégations ont laissé entendre que de vastes activités de plaidoyer donneraient des résultats qualitatifs et difficilement mesurables. Le Directeur régional a exprimé son désaccord et donné des exemples concrets

d'indicateurs tels que l'augmentation des crédits publics alloués à l'action en faveur de l'enfance et le nombre de lois et de mesures adoptées pour mettre en oeuvre le Code des enfants et des adolescents. Certains résultats peuvent être qualitatifs, mais tous les programmes du Fonds dans la région conjuguent des objectifs quantitatifs et qualitatifs, et ces deux types d'objectifs figurent dans les recommandations relatives aux programmes de pays qui seront soumises au Conseil au mois de septembre.

47. Les intervenants ont approuvé l'importance accordée à la réduction des inégalités, déclarant que la ventilation des données aiderait à définir les besoins non satisfaits des populations autochtones relativement mal desservies. Une délégation a demandé un supplément d'information sur les programmes entrepris dans les régions andine et amazonienne. Le Directeur régional a expliqué que l'une des principales stratégies de réduction des inégalités serait mise en oeuvre grâce au volet bolivien des programmes sous-régionaux pour les Andes et l'Amazonie qui avaient permis à la Bolivie de mobiliser des fonds pour des programmes de zones multisectoriels axés sur les communautés les plus défavorisées. Les programmes concernaient les deux régions les plus pauvres du pays et s'attaquaient aux problèmes de santé, d'éducation, de nutrition, ainsi que d'eau et d'assainissement en misant sur une prestation directe des services et sur le renforcement des capacités. Le nouveau programme de pays poursuivrait les mêmes activités mais le nombre de municipalités concernées, qui est actuellement de 143, tomberait à 54 pour arriver à une meilleure gestion. Estimant lui aussi qu'il fallait des données ventilées, le Directeur régional a indiqué qu'une nouvelle enquête par grappes à indicateurs multiples aurait lieu entre les enquêtes démographique et sanitaire, ce qui permettrait de disposer de données à jour et ventilées.

48. Faisant observer que, dans la note de pays, les projets en faveur du développement du jeune enfant étaient classés dans le secteur de l'éducation, une délégation y a vu un malentendu, étant donné que le développement du jeune enfant devait aussi comprendre les éléments santé et nutrition dans le cadre du programme de vaccination universelle des enfants et de renforcement des soins de santé primaires. L'UNICEF devait continuer d'accorder la priorité à la réduction des taux de mortalité infantile, ce que favoriserait la poursuite de l'action en faveur de la décentralisation. Le Directeur régional a déclaré que

l'UNICEF avait lui aussi le souci de veiller à l'intégration du développement du jeune enfant. Cette notion était nouvelle dans le programme, comme dans bien d'autres, et elle n'était pas encore pleinement acceptée ni comprise par les partenaires nationaux. Le pays ne voulait pas promettre trop, mais une intégration accrue était possible à l'intérieur de certains secteurs tels que la prise en charge intégrée des maladies de l'enfant (PCIME) plutôt qu'entre les secteurs, ce qui était l'objectif de la priorité donnée à l'intégration du développement du jeune enfant.

49. Une délégation a prié instamment l'UNICEF de prendre une part plus active à la mise en place d'un réseau régional de lutte contre le paludisme, notamment en Bolivie, au Brésil et au Pérou, en accordant une attention particulière à l'initiative amazonienne de lutte contre cette maladie de l'Agency for International Development des États-Unis (USAID). Le Directeur régional a annoncé la tenue, à Quito, les 29 et 30 janvier, d'une réunion du personnel des bureaux de l'UNICEF dans les pays concernés en vue de planifier les programmes des zones andine et amazonienne, qui seraient présentés à la session de septembre du Conseil d'administration pour renouvellement. Il était manifestement utile d'identifier des programmes pouvant être mis en oeuvre par plusieurs pays à la fois, et la lutte contre le paludisme pourrait être un domaine intéressant.

50. Tout en saluant la lutte menée inlassablement contre le VIH/sida, une autre délégation a déclaré que les recommandations finales relatives aux programmes de pays devraient donner plus de précisions sur les partenariats avec les donateurs, les organismes techniques et les programmes bilatéraux et fournir des détails sur l'assistance pédagogique ainsi que sur les mesures visant à prévenir la transmission mère-enfant du VIH. Le Directeur régional a indiqué que le Fonds avait l'intention de mettre l'accent sur la prévention de ce mode de transmission, ainsi que sur l'éducation et le conseil. L'UNICEF avait intégré son action à celle des autres partenaires et était un membre actif de tous les groupes thématiques des équipes de pays des Nations Unies chargés de la lutte contre le VIH/sida et de tous les plans nationaux.

51. Les délégations ont approuvé l'accent mis sur le développement du jeune enfant et sur la prévention du VIH/sida dans la note de pays sur le *programme multipays des Caraïbes orientales*. Un intervenant a salué l'approche à deux niveaux des interventions,

régional et national, qui tient compte de la réalité dans les différents pays, et il a demandé des exemples concrets de son succès. Le Directeur régional a fait part de bons résultats dans les domaines du développement du jeune enfant et de la prévention du VIH/sida, obtenus en identifiant d'abord des thèmes traditionnellement communs puis en établissant une coopération horizontale avec des partenaires tels que l'Université des Indes occidentales afin de créer une base de connaissances communes, de généraliser les expériences réussies et d'en élargir la portée. La Communauté des Caraïbes a contribué très efficacement au partage des ressources communes dans la région.

52. La délégation de la République de Trinité-et-Tobago, l'un des pays concernés par le programme, a indiqué que son gouvernement avait pris un certain nombre de mesures en faveur des enfants, notamment en promulguant une législation sur l'égalité des chances interdisant la discrimination dans les domaines de l'emploi, de l'accès aux biens et aux services et de l'enseignement primaire pour tous. Elle a souligné l'importance que son gouvernement accordait à la gratuité de l'enseignement secondaire, à des programmes scolaires tenant compte des sexes et à un plan d'action visant à lutter contre les problèmes de la prostitution des enfants, de la pédo-pornographie et de la vente d'enfants. Rappelant plusieurs des initiatives prises par le gouvernement pour que toutes les naissances soient enregistrées, elle a demandé pourquoi la Trinité-et-Tobago était citée parmi les trois pays où des mesures supplémentaires devaient être prises en matière d'enregistrement des naissances. Le Directeur régional a expliqué que l'enregistrement de toutes les naissances était une priorité importante pour l'UNICEF dans toutes les Caraïbes orientales. Il n'existait à ce jour aucun critère commun dans le système des Nations Unies pour définir de faibles taux d'enregistrement des naissances.

53. Une autre délégation a déclaré qu'étant donné les problèmes économiques et l'insuffisance des capacités nationales dans la région des Caraïbes, de bons indicateurs, pour la mortalité infantile par exemple, ne devaient pas susciter un optimisme excessif. La médiocrité des résultats scolaires des garçons lui paraissait préoccupante. Le Directeur régional a affirmé que le Fonds était préoccupé lui aussi par la discrimination à rebours à l'encontre des garçons, qui

entraînait une augmentation du taux des abandons scolaires et des redoublements. Un certain nombre d'intervenants ont par ailleurs souligné l'importance des mesures de lutte contre le VIH/sida, en particulier pour prévenir la transmission mère-enfant, et de la participation de l'UNICEF à diverses instances qui combattent le VIH/sida, notamment au Partenariat intercaraïbes contre le VIH/sida.

54. Prenant la parole au sujet du programme pour le Suriname, un orateur s'est associé à ce qui s'était dit dans la note de pays, à savoir que les zones reculées de l'intérieur du Suriname se trouvaient dans une situation particulièrement difficile et que de nombreuses naissances n'y étaient pas enregistrées. La coopération de l'UNICEF était indispensable dans ce domaine.

Asie de l'Est et Pacifique

55. La Directrice régionale pour l'Asie de l'Est et le Pacifique a présenté les notes de pays concernant respectivement les pays insulaires du Pacifique (E/ICEF/2002/P/L.10) et la Papouasie-Nouvelle-Guinée (E/ICEF/2002/P/L.11); elle a également abordé la question de la protection des enfants contre l'exploitation commerciale. Elle a qualifié de complexe le cadre dans lequel se déroulait le programme à l'intention des 13 pays insulaires du Pacifique, faisant observer que l'aide globale privilégierait les soins à la petite enfance et les interventions en faveur des adolescents. Plus particulièrement, une aide serait fournie au titre de la promotion des droits, de la protection des enfants, de la santé et de l'alimentation. Tous les pays bénéficieraient d'une aide sous forme d'activités de plaidoyer et de communication ainsi que de renforcement des capacités, y compris pour la planification, le suivi et l'évaluation. Trois pays prioritaires – Kiribati, Îles Salomon et Vanuatu – appartenant à la catégorie des pays les moins avancés (PMA), avaient été désignés pour recevoir un appui supplémentaire dans le cadre de programmes de zones intégrés à l'échelon national. Le déroulement du nouveau processus de programmation bénéficierait d'une collaboration renforcée avec le système des Nations Unies. La Directrice régionale a ajouté que des bilans communs de pays et des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement étaient en cours d'élaboration pour cinq PMA – Kiribati, Samoa, Îles Salomon, Tuvalu et Vanuatu.

56. La Directrice régionale a indiqué que la note de pays concernant la Papouasie-Nouvelle-Guinée avait

été élaborée à un moment où le produit national brut était en chute libre et où aucune baisse du taux élevé de mortalité infantile et maternelle n'avait été enregistrée. L'UNICEF continuerait de s'employer à élaborer des modèles de prestation de services au niveau de la collectivité pouvant être transposés ailleurs, d'assurer un appui sur le plan des politiques, de créer des partenariats et de plaider en faveur d'une meilleure prise en compte des femmes et des enfants. La Directrice régionale a évoqué la décision, adoptée lors de l'examen à mi-parcours du programme existant, d'accroître le niveau général de l'appui technique du Fonds au Gouvernement dans les domaines clefs de la santé et de l'alimentation, de la protection des enfants et de l'éducation. Le nouveau programme quinquennal proposé reprenait les problèmes et les besoins recensés dans le nouveau bilan commun de pays, tandis que le mécanisme du plan-cadre, qui serait achevé à la fin de 2002, servirait à élaborer les recommandations ultérieures concernant le programme de pays.

57. Pour ce qui était de la protection des enfants contre l'exploitation sexuelle à des fins commerciales, la Directrice régionale s'est référée au deuxième Congrès mondial consacré à la question, organisé par le Gouvernement japonais à Yokohama en décembre 2001, et à la consultation régionale qui s'était tenue à Bangkok en octobre. Les deux réunions avaient permis de renouveler les engagements pris à l'échelle nationale pour traiter le problème. Elle a observé que depuis le Congrès de Stockholm, de nombreux efforts avaient été entrepris dans la région dans les domaines de la prévention, de la protection et de la réinsertion. Toutefois, les mesures prises étaient manifestement insuffisantes. En fait, les problèmes rencontrés étaient devenus plus complexes, et le nombre de victimes était probablement plus important qu'il ne l'était cinq ans auparavant. L'UNICEF collaborerait avec les gouvernements, les ONG et les autres partenaires du système des Nations Unies pour s'attaquer aux causes du problème en élaborant des programmes de réduction de la pauvreté, en particulier des programmes d'éducation à l'intention des filles. La Directrice régionale a rendu compte de mesures précises qui étaient mises en oeuvre dans les pays de la région. Une réforme de la législation sur la traite des enfants et les abus sexuels dont ils sont victimes avait été opérée dans plusieurs pays, mais ces délits restaient généralement passibles de sanctions plus légères que celles qui s'appliquaient au trafic de stupéfiants. Des activités de plaidoyer et l'échange de données

d'expérience allaient permettre de progresser davantage dans ces domaines, et des mesures importantes étaient également prises en matière de coopération transfrontière. La Directrice régionale a déclaré que, lors de la consultation régionale de Bangkok, la plupart des pays de la région avaient accepté d'intensifier leurs efforts en la matière. Toutefois, des ressources supplémentaires seraient nécessaires pour réaliser à grande échelle des projets pilotes de qualité.

58. Trois délégations se sont déclarées satisfaites de la présentation et des nouvelles initiatives découlant du Congrès de Yokohama.

59. Une délégation s'est dite heureuse de pouvoir examiner la note de pays concernant les *pays insulaires du Pacifique*. Représentant l'un des principaux donateurs qui portait un grand intérêt à la région, elle a déclaré que l'UNICEF était considérée comme un partenaire de développement clef. En outre, cette délégation voyait d'importantes possibilités de poursuivre une collaboration étroite dans des domaines tels que le Programme élargi de vaccination (PEV) et la prévention de la pandémie de VIH/sida. Toutefois, la note de pays ne reflétait pas l'évaluation rigoureuse requise pour l'élaboration d'un nouveau plan quinquennal. L'absence de liens clairs entre l'évaluation et les particularités du programme proposé était une autre carence. Des préoccupations ont également été exprimées quant à l'absence d'analyse des risques et au manque d'éléments d'information sur le type de consultations tenues entre l'UNICEF et les parties prenantes, y compris sur le niveau de soutien aux initiatives mises en oeuvre ou proposées.

60. Une autre délégation a relevé que les stratégies de programmation de l'UNICEF faisaient écho aux efforts qu'elle déployait dans les pays insulaires du Pacifique, citant à titre d'exemple les initiatives en matière de PEV menées avec l'OMS et l'UNICEF. Elle a accueilli avec satisfaction l'importance accordée à la défense des droits, soulignant le rôle joué par divers donateurs, qui étaient d'ardents défenseurs des droits des enfants. La délégation a préconisé un suivi des recommandations du Congrès de Yokohama.

61. Répondant aux observations formulées au sujet de la note de pays concernant les pays insulaires du Pacifique, la Directrice régionale a reconnu qu'il importait d'établir une évaluation rigoureuse avant d'élaborer un nouveau plan quinquennal. Elle a

toutefois expliqué que l'UNICEF ne procédait pas toujours à une évaluation en règle et que ce travail pouvait prendre diverses formes, par exemple celle d'un examen de fin de programme tels ceux qui avaient été présentés au Conseil d'administration en juin dernier pour la Chine et le Myanmar. Elle a répété que la note de pays était établie sur la base d'un examen interne approfondi et de consultations avec tous les partenaires, en tirant parti des enseignements tirés de l'examen à mi-parcours, d'une nouvelle analyse ultérieure de situation et d'un document de stratégie, ainsi que de réunions sur la stratégie, auxquelles participaient les 13 gouvernements partenaires, les donateurs et d'autres parties prenantes. Consécutivement à ces réunions, d'autres consultations s'étaient tenues à Bangkok, auxquelles ses collègues du Bureau régional et le Chef de la Section d'évaluation à New York avaient apporté leur contribution. La Directrice régionale a reconnu qu'il était toujours possible de faire mieux et que l'UNICEF pourrait certainement profiter d'un dialogue renforcé et d'une coordination accrue avec ses partenaires qui, pour certains, bénéficiaient d'une solide expérience de la programmation dans la région du Pacifique. Elle a évoqué la participation du bureau de pays à l'établissement de cinq bilans communs de pays et plans-cadres dans le Pacifique qui, en principe, devraient servir à la mise au point des recommandations relatives aux programmes de pays. La Directrice régionale souhaitait pouvoir discuter, au niveau bilatéral, de la faisabilité d'un examen approprié. Elle a signalé que les activités de collecte, d'analyse, de contrôle et d'évaluation des données n'étaient pas satisfaisantes dans les pays insulaires du Pacifique, ainsi que le montraient les rapports de fin de décennie, mais elle a donné aux délégations l'assurance que le Bureau régional collaborerait avec le bureau de pays pour remédier à ces carences. La question serait également traitée au moyen du mécanisme des bilans communs de pays et des plans-cadres existants. De manière générale, le Bureau régional s'employait à renforcer sa capacité d'améliorer et de systématiser ses activités de suivi et d'évaluation. La Directrice régionale a signalé qu'elle ferait un rapport plus détaillé sur la situation à la session annuelle du Conseil d'administration, en juin 2002.

62. Un intervenant a accueilli avec satisfaction la présence de l'UNICEF en *Papouasie-Nouvelle-Guinée*, se disant toutefois préoccupé par ses résultats au titre de la mise en oeuvre. Il a recommandé le renforcement

de la coordination avec le système des Nations Unies élargi, ainsi qu'avec d'autres donateurs et les ONG, ajoutant qu'il serait essentiel d'améliorer le financement des activités et de privilégier davantage la coordination pour garantir le succès du programme futur. Il s'est réjoui que la question de l'éducation des filles soit considérée comme aspect essentiel de la stratégie de l'UNICEF, constatant toutefois que le progrès des activités entreprises par le Fonds à ce titre avait été entravé par la pénurie de ressources humaines et financières. Il fallait absolument doter ce programme des fonds requis et mettre au point les cadres voulus pour l'établissement de rapports et le suivi. Dans le secteur de la santé, le même intervenant a appuyé résolument l'assistance apportée par l'UNICEF aux programmes de lutte contre le VIH/sida élaborés par les ONG. Il a toutefois conseillé de ne pas mettre à trop dure épreuve les capacités du Conseil national du sida et de veiller à apporter l'appui voulu dans des domaines tels que la gestion financière. Cet intervenant a également évoqué des questions relatives à la transmission mère-enfant de la maladie et a exhorté le Fonds à faire le bilan des enseignements tirés de ces activités dans le cadre de son travail de planification. L'action de l'UNICEF dans le domaine de la protection de l'enfance et de la justice pour mineurs, en particulier à Bougainville, était un motif de satisfaction. Il serait bon de reconnaître le soutien considérable apporté par la Banque asiatique de développement (BASD) et par la Banque mondiale à la Papouasie-Nouvelle-Guinée et de procéder à des consultations et à une coordination appropriées avec ces organes dans le cadre d'une planification élargie des activités de développement des Nations Unies.

63. Une autre délégation a accueilli avec satisfaction l'analyse détaillée qui était faite de la situation des femmes et des enfants en Papouasie-Nouvelle-Guinée, ainsi que la stratégie clairement énoncée en vue d'une coopération future. Elle a relevé qu'il était urgent, au stade de développement auquel le pays se trouvait actuellement, d'adopter des stratégies pour la poursuite du programme. La même délégation a observé que la note de pays illustrait bien la manière dont il fallait tenir compte du plan stratégique à moyen terme dans ce type de document. Enfin, elle a signalé que la note de pays ne décrivait pas en détail la manière dont il était prévu de doter le pays des capacités nécessaires à la mise en oeuvre des programmes proposés. Si la transformation du bureau de l'UNICEF en Papouasie-Nouvelle-Guinée en un bureau de pays à part entière

était une avancée considérable, il fallait aussi améliorer la capacité du Gouvernement de travailler dans le cadre du programme de pays.

64. S'agissant du renforcement de l'application du programme en Papouasie-Nouvelle-Guinée, la Directrice régionale a indiqué que trois nouveaux postes avaient été créés dans le bureau de pays dans les domaines de l'alimentation, de l'éducation et de la protection de l'enfance, pour aider les partenaires gouvernementaux à mettre en oeuvre les activités correspondantes. Les trois nouveaux postes contribueraient également à accroître la coopération et l'interaction avec des partenaires tels que la BASD et la Banque mondiale. Au chapitre de l'éducation des filles, elle a signalé qu'un nouveau spécialiste de l'éducation avait été nommé. Le bureau régional disposait d'une solide équipe spécialisée dans la lutte contre le VIH/sida, qui aiderait le bureau de pays à renforcer le soutien apporté par l'UNICEF à la prévention et au traitement du VIH/sida dans le pays. Elle a déclaré que l'expérience acquise dans la région en matière de transmission mère-enfant serait appliquée au programme de pays, ajoutant que le Fonds avait déjà aidé des fonctionnaires du Gouvernement à se rendre en Thaïlande pour tirer parti de l'expérience de ce pays. Concernant Bougainville, les questions relatives à l'enfance avaient été jusqu'ici négligées et il fallait accroître le soutien apporté non seulement dans les domaines de la protection de l'enfance et de la délinquance juvénile, mais aussi dans ceux de la santé, de l'encadrement psychosocial, de la nutrition et de l'éducation. Ces questions seraient intégrées dans les recommandations concernant le programme de pays. Un programme de transition sur deux ans était en cours d'élaboration.

Asie du Sud

65. Le Directeur régional adjoint pour l'Asie du Sud a présenté les notes de pays établies pour l'Inde et les Maldives (E/ICEF/2002/P/L.12 et E/ICEF/2002/P/L.13, respectivement). La présentation de la note de pays de l'Inde a été rehaussée par la présence de M. R. V. Vaidyanatha Ayyar, Secrétaire du Département pour le développement de la femme et de l'enfant du Gouvernement indien et de la représentante de l'UNICEF en Inde. Le Directeur régional adjoint a souligné que les deux notes de pays avaient été établies en étroite coopération avec les homologues gouvernementaux et des organisations non

gouvernementales, ainsi qu'avec des bailleurs de fonds et des organismes des Nations Unies.

66. La note de pays établie pour l'Inde faisait apparaître la diversité des problèmes et de potentialités qui étaient en jeu dans un pays comme l'Inde, dont l'économie présentait un taux de croissance parmi les plus rapides du monde et qui avait la plus forte population infantine du monde. Les progrès enregistrés s'accompagnaient toutefois de problèmes considérables – taux de mortalité infantile inchangé et taux de mortalité maternelle toujours élevé, multiplicité des cas de VIH/sida, inégalités entre hommes et femmes et catastrophes naturelles. La nouvelle approche adoptée pour le programme de pays visait à perfectionner les stratégies qui s'étaient révélées efficaces et à promouvoir leur renforcement au moyen de partenariats. Le programme suivant serait axé sur la survie et le bien-être des enfants âgés de moins de 3 ans; sur l'augmentation du taux de scolarisation et l'amélioration de la qualité de l'enseignement de base; et sur la protection et l'autonomisation des adolescents.

67. Le Directeur régional adjoint a indiqué que le programme en cours d'élaboration pour les Maldives tenait compte du fait que les trois quarts de la population du pays étaient jeunes. Les progrès enregistrés en matière de santé et de survie des enfants étaient remis en cause. Le passage de l'économie de la pêche à l'industrie du tourisme avait eu pour effet de marginaliser des populations qui jusque-là vivaient du produit de leur pêche, et avait également rendu le pays plus vulnérable du fait de la mondialisation. Le programme de pays abordait également les problèmes liés à l'éparpillement de la population et à l'absence de données ventilées. Le programme proposé portait expressément sur les cinq domaines suivants : éducation, nutrition et amélioration des soins dispensés, développement du jeune enfant, protection de l'enfant et perfectionnement de la collecte des données. L'intervenant a signalé une erreur typographique qui s'était glissée dans la note de pays sur les Maldives : le produit intérieur brut indiqué, soit 6 720 dollars, était en fait, selon les estimations, inférieur à 3 000 dollars.

68. Le Directeur régional adjoint a par ailleurs informé le Conseil que l'UNICEF lui présenterait en septembre sa recommandation concernant le programme de pays sur trois ans (2002-2004) pour l'Afghanistan. Il a aussi indiqué que l'UNICEF travaillerait en étroite coopération avec le secrétariat de

l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR) pour la mise en oeuvre de la Convention de l'ASACR sur la prévention et l'élimination de la traite des femmes et des enfants aux fins de la prostitution et de la Convention de l'ASACR relative au dispositif régional de promotion du bien-être de l'enfant en Asie du Sud.

69. Commentant la note de pays relative à l'*Inde*, plusieurs délégations ont salué la manière dont elle avait été élaborée, se félicitant de l'ampleur des consultations qui avaient été menées auprès des parties prenantes, y compris des enfants dans certains cas, en sus des homologues gouvernementaux, des donateurs bilatéraux et des organisations non gouvernementales; elles ont exprimé l'espoir que l'élaboration du programme donnerait lieu à des consultations tout aussi poussées. Plusieurs initiatives importantes mentionnées dans la note – stratégie de sensibilisation et de communication, promotion de l'égalité des sexes et création d'un milieu favorable au maintien des acquis antérieurs et à la réalisation des droits de l'homme, notamment – ont été saluées. Les stratégies de renforcement des capacités d'intervention des familles et des collectivités ont également reçu un accueil favorable. Une délégation a fait observer qu'il importait de procéder à une évaluation de ces initiatives qui avaient permis de renforcer la décentralisation, afin qu'il puisse en être tenu compte dans le nouveau programme de pays.

70. La représentante de l'UNICEF a répondu en soulignant le caractère participatif du processus de planification et d'élaboration qui avait présidé à la mise au point du programme de pays. Elle a également indiqué que le nouveau programme de pays avait pour but d'intensifier la synergie des stratégies et des idées maîtresses qui demeuraient valables, et qu'il tenait compte des réformes nationales en cours, dans les secteurs de la santé, de l'éducation, de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement. À cet égard, l'atout de l'UNICEF résidait dans l'action qu'il menait à tous les niveaux et qui tendait à faire évoluer les comportements, à améliorer la qualité des services excentrés et les possibilités d'accès à ces services, ainsi qu'à instaurer des relations entre la communauté, les prestataires de services et les autres partenaires et à faciliter de telles relations. Le rôle de l'UNICEF consistait à mobiliser un nombre suffisant de partenaires susceptibles d'aider le Gouvernement à augmenter la part d'innovations. Le Fonds devait par

ailleurs continuer de chercher à régler les problèmes des enfants âgés de moins de 3 ans dans les domaines de la santé, de la nutrition, de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement. Le plan général d'opérations donnerait davantage d'indications sur les responsabilités particulières du Gouvernement. En matière d'équité de traitement des hommes et des femmes, l'UNICEF était en train d'effectuer un audit du respect du principe d'égalité des sexes dans le secteur de l'enseignement, dont les résultats permettraient de moduler les interventions sur ce point dans tous les secteurs.

71. Une délégation a demandé des précisions sur les divergences entre les priorités régionales et les priorités du plan stratégique à moyen terme. Le Directeur régional adjoint a répondu que l'équipe de gestion régionale avait cité l'approvisionnement en eau et l'assainissement ainsi que la réduction du taux de mortalité maternelle comme priorités supplémentaires pour la région. En pratique, toutefois, ces priorités régionales prenaient une dimension différente selon les priorités propres à chaque pays.

72. Certaines délégations, estimant que l'on ne faisait pas assez pour lutter contre la malnutrition, ont exprimé leur préoccupation à ce sujet et prié l'UNICEF de se pencher sur cette question en la prenant à un stade très précoce, et de s'intéresser notamment à l'anémie du nouveau-né. Dans le domaine de la nutrition, la représentante de l'UNICEF a dit que le nouveau programme de pays serait axé sur les enfants âgés de moins de 3 ans, mais qu'il se préoccuperait également de l'insuffisance pondérale à la naissance, des soins prénatals et de l'anémie de la femme enceinte et de l'adolescente.

73. Plusieurs délégations ont salué le rôle que jouait l'UNICEF dans divers secteurs, en particulier dans ceux de l'éducation et des situations d'urgence. Une délégation s'est félicitée du fait que l'on avait reconnu la nécessité de toujours faire une place à la préparation aux situations d'urgence et à l'intervention d'urgence. Une autre délégation a fait observer qu'il faudrait consigner de façon plus claire dans la note de pays les éléments de l'intervention d'urgence, notamment les considérations budgétaires, les liens existant entre stratégie d'urgence et priorités du plan stratégique à moyen terme, et le rôle de l'UNICEF dans la phase de préparation.

74. En ce qui concernait l'intégration des situations d'urgence dans le programme de pays et leur prise en compte dans le budget y relatif, la représentante de l'UNICEF a fait observer combien il était difficile de prendre la mesure de l'ampleur d'une situation d'urgence pour évaluer à l'avance les ressources qu'il faudra inscrire dans le budget ordinaire. Le budget présenté couvrait, toutefois, certaines composantes de la préparation aux situations d'urgence pour chaque secteur, et l'on avait également inscrit un crédit pour l'intervention d'urgence.

75. En matière de partenariats, on a fait observer que si la stratégie du programme de pays tenait bien compte de la diversité des partenaires de sa mise en oeuvre, la note de pays ne faisait pas ressortir le rôle de l'administration centrale et celui des administrations locales. Une délégation a dit être consciente de l'étroite coopération qui avait existé entre l'UNICEF et le Gouvernement indien dans la mise en oeuvre des objectifs du programme, mais a estimé qu'il fallait s'employer davantage à améliorer la gestion axée sur les résultats. Il a été demandé à l'UNICEF d'inclure dans la note de pays la liste de tous les partenaires pour chaque secteur.

76. Pour ce qui avait trait à la gestion axée sur les résultats, la représentante de l'UNICEF a reconnu qu'il y avait des progrès à faire. Un cadre logique avait été intégré dans plusieurs programmes, et il était possible de développer la collaboration avec les partenaires, d'en tirer des enseignements et d'y apporter des améliorations, notamment en s'appuyant sur l'expérience. Elle a cité les résultats ci-après, obtenus en coopération avec un grand nombre de partenaires et attribuables au programme de pays : l'éradication de la poliomyélite, à laquelle l'UNICEF avait oeuvré en collaboration avec l'OMS, qui s'était traduite par une baisse spectaculaire de l'incidence de la maladie et la diminution du nombre de districts où elle sévissait encore; les progrès enregistrés dans la lutte contre la malnutrition, la protection qui était assurée jusque-là aux enfants âgés de 3 à 6 ans allait dorénavant englober les enfants âgés de moins de 3 ans, ce qui donnerait de meilleurs résultats; l'augmentation de l'apport en vitamine A; le développement des installations sanitaires dans les écoles des différents États; et le succès des initiatives visant à atténuer les effets de la sécheresse et à protéger de ce fléau, avec la participation des communautés concernées. Dernièrement enfin, lors du tremblement de terre du

Gujarat, l'UNICEF, avec le soutien de nombreux bailleurs de fonds, avait aidé le Gouvernement à assurer la reprise des cours dans toutes les écoles primaires quatre mois après la catastrophe.

77. Plusieurs délégations estimaient qu'il fallait s'attaquer plus énergiquement aux problèmes particuliers qui touchaient la population adolescente en augmentation. Par ailleurs, on a fait observer que la note de pays ne faisait aucunement mention des droits des enfants handicapés, et l'on a demandé ce qui était fait à ce sujet. La représentante de l'UNICEF a répondu que des mesures avaient été prises pour permettre aux enfants handicapés d'avoir accès aux bâtiments scolaires nouvellement construits dans la région sinistrée du Gujarat.

78. La décentralisation et la réforme du système de santé et d'autres secteurs ont été citées comme étant des tâches importantes. Tout en saluant les nouvelles orientations retenues dans les programmes en matière de santé, une délégation a dit que des efforts accrus s'imposaient dans la lutte contre les maladies infantiles comme la diarrhée. Un autre intervenant a demandé que l'UNICEF intensifie son action en faveur des soins obstétricaux. De nombreuses délégations ont souligné la nécessité d'améliorer la couverture vaccinale d'ensemble et ont demandé à l'UNICEF de fournir des informations complémentaires sur ce qu'il était prévu de faire dans le cadre du Programme élargi de vaccination, notamment pour l'éradication de la poliomyélite. On a fait observer par ailleurs qu'il faudrait redoubler d'efforts pour renforcer les capacités, transmettre les connaissances aux partenaires et expliquer ce qu'étaient le rôle et la fonction du Ministère indien de la santé dans le cadre des programmes de l'UNICEF.

79. Sur la question de la coopération dans le secteur de la santé et de la survie des enfants, la représentante de l'UNICEF a déclaré que, selon de récentes études, il était nécessaire d'intervenir dans tous les secteurs pour assurer la réalisation des objectifs définis pour les trois catégories d'âge ciblées, à savoir les enfants âgés de moins de 3 ans, les enfants d'âge scolaire et les adolescents. La solution à un problème de santé se trouvait, bien souvent, dans un secteur autre que celui de la santé et devait être recherchée, par exemple, dans l'approvisionnement en eau ou l'assainissement. Les taux de diarrhée et d'infections des voies respiratoires supérieures étaient anormalement élevés, et étaient à l'origine de 17 % des décès d'enfants. Des efforts

étaient consacrés à ce problème dans le cadre de la composante prise en charge intégrée des maladies de l'enfant de la réforme nationale du secteur de la santé. En ce qui concernait la vaccination et l'éradication de la poliomyélite, on reconnaissait que pour éradiquer la poliomyélite, il fallait engager davantage de fonds et augmenter le taux de vaccination systématique; le Gouvernement en avait d'ailleurs fait sa toute première priorité dans le domaine de la santé. À l'échelon local, l'UNICEF aidait à relever le taux de vaccination systématique grâce à sa stratégie visant à étendre les activités aux districts voisins, appliquée dans 50 districts du pays.

80. Selon une délégation, la prévention du VIH/sida méritait de retenir davantage l'attention; une autre estimant que les objectifs définis en la matière étaient plutôt ambitieux, a demandé que soient fournies davantage d'informations sur les activités précises menés dans ce domaine par l'UNICEF et chacun de ses partenaires.

81. À propos du VIH/sida, la représentante de l'UNICEF a précisé que le rôle du Fonds avait été défini dans le cadre du groupe thématique de l'ONUSIDA, dont la portée avait été élargie pour inclure les donateurs et les organismes bilatéraux qui aidaient le Gouvernement à formuler des stratégies et des politiques. L'UNICEF avait l'intention de réagir à l'épidémie avec audace et à grande échelle. Il avait une utilité propre en matière de prévention de la transmission mère-enfant et, conjointement avec le FNUAP, dans les domaines de la préparation à la vie active, en particulier pour les adolescents scolarisés, de la mobilisation et de la communication. Il veillait à l'application de ces stratégies dans 11 centres de recherche médicale et services de santé. Le Gouvernement pilotait la lutte contre le VIH/sida tandis que l'UNICEF et les autres partenaires de l'ONUSIDA apportaient leur appui à cette lutte.

82. Une délégation a dit craindre que l'UNICEF ne soit en train de se disperser dans de trop nombreux domaines d'activité et a demandé un complément d'information sur son utilité propre dans ces divers domaines.

83. La représentante de l'UNICEF a fait remarquer que les neuf domaines d'activité évoqués dans la note de pays étaient regroupés autour des trois groupes d'âge mentionnés au paragraphe 79 ci-dessus. Elle a souligné que les activités des organismes des Nations

Unies se complétaient de façon synergique au sein du système; à titre d'exemple, pour la préparation aux situations d'urgence, les responsabilités de chaque organisme avaient été clairement définies et, en l'occurrence, l'UNICEF était responsable des composantes éducation, santé, protection psychosociale et protection de l'enfant.

84. La note de pays concernant les Maldives n'a fait l'objet d'aucune observation.

85. Le Secrétaire du Département pour le développement de la femme et de l'enfant a noté que les observations formulées par la représentante de l'UNICEF avaient mis en évidence les étroites relations de travail qui existaient entre le Gouvernement indien et le Fonds. La note de pays avait mis l'accent sur les changements en cours dans la politique sociale relative aux femmes et aux enfants, question dont l'Inde s'occupait dans le cadre d'amendements constitutionnels et des réformes inscrites dans son plan décennal. Une commission nationale était chargée de ce qui avait trait aux besoins des enfants et, de leur côté, la Cour suprême et la Commission des droits de l'homme étudiaient sérieusement la question des droits des enfants. Le Gouvernement indien avait une conscience aiguë des difficultés énumérées dans la note relative à l'Inde et a donné l'assurance que leurs causes seraient traitées dans son plan de développement.

86. Le Secrétaire a souligné en particulier que le Gouvernement avait l'entière maîtrise de la stratégie du programme de pays formulée à l'issue de consultations approfondies. Il a par ailleurs fait remarquer qu'il était difficile d'examiner la question de la gestion axée sur les résultats sans tenir compte de son contexte. En ce qui concernait les réformes du secteur sanitaire, il était indispensable d'améliorer l'efficacité du système national de santé. Il importait en particulier d'adopter le savoir-faire autochtone dans la mesure où il complétait les pratiques sanitaires modernes classiques. Il a souligné combien il était difficile de faire fonctionner un système de santé national dans un pays aussi vaste et aussi divers que l'Inde. En ce qui concernait les programmes en faveur des adolescents, il importait qu'ils s'adressent à l'ensemble des problèmes qui se posaient et ne soient pas axés uniquement sur la sensibilisation au VIH/sida.

87. Tout en accueillant avec satisfaction l'exposé de la recommandation relative à l'Afghanistan fait lors de

la session du Conseil en septembre, une délégation a fait observer que dans la mesure où l'aide aux femmes et aux enfants afghans était d'une extrême importance, il aurait été préférable que cet exposé soit présenté au Conseil en juin. Le Directeur exécutif adjoint a répondu que le nouveau programme pour l'Afghanistan n'allait commencer que le 1er janvier 2003 et qu'il fallait du temps pour l'élaborer convenablement. L'UNICEF travaillait d'ores et déjà à ce programme conjointement avec l'Administration intérimaire afghane et le Représentant spécial du Secrétaire général.

Moyen-Orient et Afrique du Nord

88. Le Conseil d'administration était saisi des notes de pays concernant Djibouti (E/ICEF/2002/P/L.14) et la Jordanie (E/ICEF/2002/P/L.15), qui ont été présentées par le Directeur régional pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord. Celui-ci a fait observer que parmi les nombreuses difficultés auxquelles se heurtaient les enfants de Djibouti figuraient le grave recul des taux de vaccination systématique, le faible taux de scolarisation et un taux de fréquence du VIH/sida de 12 % de l'ensemble de la population, ce qui avait de quoi susciter une vive préoccupation. Le projet de programme de coopération visait à relever le taux de scolarisation, en insistant particulièrement sur la scolarisation des filles; à mieux informer les parents sur la manière d'élever les enfants; à renforcer les moyens nationaux de lutte contre la malnutrition; à réduire la mortalité maternelle; et à aider à mettre fin aux mutilations génitales. Pour ce qui était du VIH/sida, le programme serait principalement axé sur la prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant et sur la sensibilisation des jeunes au problème. En Jordanie, où l'accès aux services sociaux de base était généralement excellent, le programme de coopération se proposait d'apporter au Gouvernement une aide en matière de recherche et d'élaboration de politiques, le but étant la création d'une base de données sur les enfants ayant des besoins spéciaux et l'élaboration d'une stratégie nationale de responsabilisation et d'autonomisation des jeunes. Ce programme avait en outre pour objet de renforcer les capacités locales pour permettre la prise en compte du développement du jeune enfant dans les cinq gouvernorats ayant de faibles indicateurs socioéconomiques.

89. Pour ce qui était de la note de pays concernant *Djibouti*, les délégations ont fait observer qu'elle correspondait à des priorités nationales telles que l'éducation de base, le développement du jeune enfant et la diminution des taux d'abandon scolaire. Elles ont encouragé l'UNICEF à collaborer avec les organismes bilatéraux aux fins de la prévention du sida, étant donné notamment la contribution qu'il peut apporter en matière de prévention de la transmission mère-enfant. Elles ont par ailleurs incité le Fonds à prendre part à la réunion de donateurs sur le VIH/sida qui devait avoir lieu prochainement. Le Directeur régional a confirmé que l'UNICEF participerait à cette réunion, qui allait avoir lieu à Djibouti, et que le Fonds insisterait sur la nécessité de sensibiliser la jeunesse au problème ainsi que sur l'importance de mettre un terme à la transmission mère-enfant, thèmes sur lesquels le programme était axé, encore que celui de la transmission mère-enfant fût actuellement plus avancé que l'autre.

90. Les délégations ont fait observer que la note de pays concernant la *Jordanie* était un document bien conçu, qui portait essentiellement sur les droits de l'enfant et la participation des enfants à la prise de décisions. Elles se sont félicitées que l'accent y ait été mis sur les enfants qui avaient besoin d'une protection spéciale et sur la situation des adolescents, ont jugé qu'il était indispensable de recueillir davantage de données statistiques sur les enfants et les femmes, et ont constaté avec satisfaction que l'approche intégrée avait pris le pas sur l'approche verticale. Certains intervenants ont fait remarquer que la place importante accordée au développement du jeune enfant, aux adolescents et à la protection s'expliquait par la situation du pays, le mandat de l'UNICEF et les priorités du plan stratégique à moyen terme. Ils ont recommandé que les normes socioculturelles soient prises en compte dans les activités en faveur des adolescents. Le Directeur régional a précisé que lui aussi pensait que l'autonomisation des adolescents et l'adoption de mesures propres à favoriser leur participation étaient des objectifs importants non seulement du programme du Fonds mais aussi de ceux des donateurs. Le programme de l'UNICEF devait être conçu avec les jeunes et non pour les jeunes. Dans cet esprit, et dans un premier temps, le Fonds avait l'intention de faire participer les jeunes à toutes les étapes de la planification, et il espérait mettre au point des mécanismes concrets tels que la participation des

jeunes à l'école ainsi qu'à d'autres aspects de la vie communautaire.

91. Des délégations ont souligné que les questions relatives à l'égalité des sexes et au cycle de vie étaient également des priorités du processus bilan commun de pays/Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et elles se sont félicitées de la collaboration du Fonds avec le FNUAP, l'Agency for International Development des États-Unis (USAID) et d'autres partenaires. Le Directeur régional a répondu que l'équipe de pays pour la Jordanie avait essayé de mettre au point un programme intégrant la question de l'égalité des sexes et celle du cycle de vie, processus difficile qui exigeait une attention toute particulière. Le Fonds en connaissait les risques potentiels mais voulait en exploiter les avantages. Pour ce qui était du Plan-cadre, il a souligné que le programme de pays avait permis d'intégrer la question de l'égalité des sexes et, dans une certaine mesure, celle du cycle de vie, dans les travaux du Plan-cadre.

92. À propos de l'importance du renforcement des capacités, le Directeur régional a reconnu que c'était là un souci majeur, en particulier au niveau des gouvernorats. L'objectif de l'UNICEF était de doter ces derniers de capacités importantes en matière de communication qui leur permettent d'englober à des fins d'éducation et de sensibilisation du public des thèmes aussi divers que les soins à donner à l'enfant et l'aptitude à formuler des stratégies pour répondre adéquatement aux besoins.

C. Procédures d'examen et d'approbation des propositions relatives aux programmes de coopération de pays

93. Le Directeur de la Division des programmes a présenté les procédures modifiées proposées pour l'examen et l'approbation des programmes de coopération de pays (document E/ICEF/2002/P/L.16) et en a dégagé les grandes lignes ainsi que les avantages. Dans les nouvelles procédures envisagées, le bilan commun de pays et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement étaient échelonnés de façon à être prêts avant que les organismes n'élaborent leurs programmes de coopération. Les nouvelles procédures devaient par ailleurs réduire le temps que les autorités nationales et l'UNICEF

consacraient à l'élaboration des programmes de coopération et la charge de travail qui y était associée.

94. Le bilan commun et le Plan-cadre devaient être les premières étapes systématiques de l'élaboration des programmes de pays. L'analyse de la situation des enfants et des femmes, activité bénéficiant de l'appui de l'UNICEF, ne devait plus constituer une étape systématique dans le processus d'élaboration du programme de pays mais devait être entreprise, au moment jugé optimal, par les homologues nationaux et l'UNICEF en tant qu'élément ordinaire du programme de coopération de pays. La réunion où était fixée la stratégie du programme devait désormais avoir lieu environ 10 mois, et non plus 16 mois, avant le commencement du nouveau programme. Les directeurs régionaux présenteraient au Conseil d'administration, lors de sa session annuelle de juin, un projet de note de pays d'une longueur de 6 à 10 pages, où seraient indiquées les allocations de crédit proposées. Le Conseil d'administration formulerait ses observations sur la teneur du projet de note de pays et approuverait globalement le montant estimatif des ressources ordinaires et les autres ressources. Les bureaux de pays et les gouvernements tiendraient compte des observations formulées par le Conseil d'administration lorsqu'ils arrêteraient définitivement la note de pays entre juin et octobre. La note de pays révisée serait affichée sur l'Internet, de même qu'un tableau des résultats du programme, dans lequel les principaux résultats escomptés devaient être reliés au plan stratégique à moyen terme et aux objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire. Le Conseil d'administration serait invité à approuver la note de pays selon la procédure d'approbation tacite au cours de la session de janvier de la première année du nouveau programme de pays, sauf si cinq au moins de ses membres avaient fait savoir par écrit, dans les six semaines suivant l'affichage de la note sur l'Internet, qu'ils souhaitaient l'examiner plus avant.

95. Huit délégations ont pris la parole pour dire qu'elles souscrivaient pleinement à la proposition tendant à aligner les procédures d'approbation des programmes de pays sur celles appliquées par le FNUAP et le PNUD, à arrêter les bilans communs de pays et les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement avant qu'aient été élaborés les programmes de coopération de pays, et à alléger la charge de travail incombant aux intervenants nationaux

et à l'UNICEF. Elles considéraient que cette proposition constituait un pas important dans la bonne voie.

96. Une délégation s'est déclarée satisfaite de la manière dont progressait l'élaboration des documents du bilan commun de pays et réaffirmé l'exigence de synergie et de cohérence entre les organismes des Nations Unies. Deux délégations ont souligné que l'UNICEF devait veiller à ce que les plans-cadres s'inspirent du plan stratégique à moyen terme et soient notamment axés sur les droits des enfants.

97. Deux délégations ont souligné que les objectifs des programmes de coopération de pays devaient être reliés aux priorités inscrites dans les plans-cadres et les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté ainsi qu'à d'autres priorités nationales, et exprimé le souhait de recevoir davantage de précisions au sujet des partenariats. Elles se sont également félicitées que l'on ait fixé avec plus de souplesse le moment où devait être effectuée l'analyse de la situation des enfants et des femmes. Il leur paraissait important que soient décrits les enseignements tirés de l'expérience, et surtout qu'une analyse soit faite des principaux résultats obtenus, ou de l'absence de résultats. Un intervenant s'est félicité du nombre de pages qu'allait avoir les notes de pays, mais il a exprimé l'espoir que celles-ci n'en seraient pas moins exhaustives pour autant. Un autre a proposé que les informations relatives aux bilans communs et aux plans-cadres figurent en annexe aux notes de pays.

98. Deux délégations ont souscrit à l'idée du tableau de résultats, que l'une d'elles avait recommandé d'inclure dans le projet de note de pays. Une autre délégation a souhaité plus de détails sur le mode de présentation envisagé, ainsi que sur les indicateurs qui permettraient de mesurer les progrès faits dans la réalisation des principaux objectifs. Une délégation s'est demandé comment le budget présenté dans le projet de note de pays pourrait être adopté en juin, alors que la version définitive du programme de pays, qui devait figurer dans la note de pays révisée, ne devait être approuvée qu'après cette date.

99. Deux délégations ont proposé que l'UNICEF tienne des réunions avec le FNUAP et le PNUD afin d'harmoniser la terminologie et le modèle à adopter pour la présentation des programmes de coopération de pays. Un des intervenants a de son côté suggéré que le secrétariat avise les membres du Conseil

d'administration suffisamment à l'avance des pays pour lesquels il était en train d'élaborer des notes de pays.

100. Une délégation a exprimé le désir de savoir quelles procédures seraient appliquées dans le cas où un seul pays demanderait que la note de pays révisée soit débattue. Elle s'est également demandé comment les pays qui avaient du mal à se connecter à l'Internet pourraient consulter la note de pays révisée. On a suggéré de réorganiser le calendrier des travaux du Conseil d'administration afin de permettre à celui-ci d'examiner les notes de pays durant sa session annuelle.

101. En réponse aux observations et aux questions formulées par le Conseil d'administration, la Directrice générale adjointe chargée des opérations a dit que les discussions avec les autres membres du GNUD seraient poursuivies en vue d'une harmonisation plus poussée des dispositifs et de la terminologie. En ce qui concernait les pays ayant des difficultés d'accès à l'Internet, elle a expliqué que les documents de l'UNICEF n'étaient pas les seuls concernés et que le Fonds allait procéder à des consultations avec les autres organismes du GNUD sur la façon de diffuser les documents.

102. Le Directeur de la Division des programmes a, de son côté, précisé que c'était lors de l'élaboration des stratégies, de la réunion où celles-ci étaient adoptées et de la rédaction des notes de pays que l'on pouvait mener un examen et une réflexion sur la façon dont les objectifs fixés dans les notes de pays, les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté et les priorités nationales en matière de développement se complétaient et se renforçaient mutuellement. Il a expliqué qu'à la session de juin, seuls seraient présentés les totaux cumulatifs des projets de budget, et que la note de pays révisée tiendrait compte des observations formulées par le Conseil d'administration.

103. Le secrétaire du Conseil d'administration a présenté diverses options pour ajuster le calendrier des travaux du Conseil d'administration et indiqué qu'à l'issue des entretiens qu'il aurait avec le Bureau, il informerait le Conseil des modifications proposées. (Pour le texte de la décision adoptée par le Conseil d'administration, voir annexe II, décision 2002/4.)

D. Immunisation : sécurité vaccinale

104. Le Conseil d'administration est saisi d'un rapport intitulé « Sécurité vaccinale : comment assurer un approvisionnement régulier et ininterrompu de vaccins d'un prix abordable » (E/ICEF/2002/6 et Corr.1), qui a été présenté par le Directeur adjoint de la Division des approvisionnements. Celui-ci a indiqué que le rapport portait principalement sur l'évolution de la situation du marché pour les vaccins, sur l'insécurité de la fourniture vaccinale qui en résultait, ainsi que sur les incidences de cette situation pour les opérations d'approvisionnement et les activités de programmation par pays de l'UNICEF. Si l'on voulait garantir la sécurité vaccinale, il faudrait que l'UNICEF passe des contrats pluriannuels avec les fabricants de vaccins. Il serait donc nécessaire de faire une plus large place aux activités de planification et de suivi, notamment établissement de prévisions précises, amélioration des capacités de gestion des vaccins aux niveaux national et infranational, communication avec les décideurs et engagements de financement fermes à long terme en vue d'honorer les obligations contractuelles. Le responsable des activités de vaccination de la Division des programmes, a également souligné l'importance de garantir l'approvisionnement de vaccins pour les programmes de vaccination.

105. Les délégations ont salué l'analyse faite par l'UNICEF et souscrit à son approche stratégique. Elles ont encouragé le Fonds à faire le nécessaire pour garantir la fiabilité de l'approvisionnement en vaccins aux pays en développement les plus démunis. Certaines délégations ont indiqué que leur gouvernement examinait l'incidence éventuelle de cette question sur sa contribution à l'UNICEF et certaines ont demandé des informations sur l'exactitude des prévisions actuelles et sur les raisons pour lesquelles l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination fournissait de nouveaux vaccins. Elles ont également demandé ce que signifiait l'expression « vaccins de base », utilisée dans le rapport. Le secrétariat a répondu que cette expression désignait les vaccins traditionnellement utilisés dans le cadre des programmes de vaccination nationaux. En conséquence, il était tout aussi important pour la santé des enfants de fournir de nouveaux vaccins, par exemple contre l'hépatite B et l'Haemophilus influenza. Une analyse récente de l'OMS avait montré que l'hépatite B causait chaque année plus de 500 000 décès par atteinte hépatique, et que les pneumonies et les méningites à Haemophilus influenza en causaient autant. L'UNICEF estimait que tous les enfants devraient bénéficier de tous les vaccins

disponibles qui offraient de grands avantages pour la santé.

106. Les intervenants ont souligné que les programmes de l'UNICEF devaient favoriser le renforcement des capacités aux niveaux national et infranational afin de garantir la sécurité vaccinale, et indiqué que l'UNICEF devrait jouer un rôle de catalyseur, mettant à terme les pays en mesure de se procurer eux-mêmes leurs vaccins.

107. Certaines délégations ont noté qu'il était important d'établir un dialogue avec les fabricants de vaccins, afin de favoriser un certain équilibre entre les profits et la santé publique et de collaborer avec l'OMS, pour qu'il y ait davantage de producteurs, en particulier dans les pays en développement. Un intervenant a souligné la nécessité de mettre en place des lignes de communication claires et efficaces avec les fabricants de vaccins, afin d'éviter la confusion et l'enchevêtrement des messages. Une délégation a incité l'UNICEF à être à l'écoute des partenaires afin d'examiner les différentes options contractuelles à long terme. Le secrétariat a répondu qu'il collaborait de manière intensive avec les partenaires en matière de planification des activités de vaccination et de gestion des vaccins. La gestion des relations commerciales en vue de la conclusion de contrats portant sur des vaccins incombait toutefois directement à l'UNICEF et aux fabricants de vaccins, avec le soutien technique de l'OMS.

108. Un certain nombre de délégations ont demandé pourquoi cette question d'importance n'avait pas été portée plus tôt à l'attention du Conseil d'administration. Le secrétariat a répondu que l'analyse avait été entreprise il y a peu de temps. Le secrétariat a procédé à une analyse de la situation depuis que le Conseil avait procédé à l'examen de la question de la vaccination à sa session annuelle de juin 2001, et il la présentait maintenant qu'il en voyait plus clairement les implications pour les programmes et les opérations de l'UNICEF. Les délégations ont demandé à être régulièrement tenues au courant des faits nouveaux concernant la mise en oeuvre de la stratégie.

E. Recommandation au Conseil d'administration : prix Maurice Pate de l'UNICEF

109. La Directrice générale adjointe des opérations a présenté la recommandation figurant dans le document E/ICEF/2002/7. Elle a fait observer que le Conseil d'administration avait créé le prix Maurice Pate en 1965 à la mémoire du premier Directeur général de l'UNICEF. Le prix était à l'origine décerné pour rendre hommage à des organismes régionaux assurant une fonction de formation dans des domaines intéressant l'enfance. En 1988 et 1994, le Conseil d'administration a révisé les critères de sélection pour récompenser :

a) Les initiatives et actions extraordinaires et exemplaires visant à assurer la survie, la protection et le développement des enfants;

b) Les travaux novateurs constituant une source d'inspiration;

c) Les actions de portée nationale ou régionale susceptibles d'être reproduites ailleurs;

d) Les actions propres à encourager des activités bénévoles dans la vie quotidienne.

110. La Directrice générale adjointe a ensuite exposé dans les grandes lignes la procédure de sélection actuelle. Chaque année, les gouvernements des pays membres du Conseil, les représentants, les directeurs généraux et les services du secrétariat de l'UNICEF, ainsi que les comités nationaux pour l'UNICEF sont invités à présenter des candidatures. Sur la base de ces candidatures, le Directeur général, en consultation avec le Bureau, formule une recommandation au Conseil d'administration. Le prix ne peut pas être décerné à un gouvernement, ni à un chef d'État ou de gouvernement et ne peut pas non plus être attribué à un organisme des Nations Unies ou à un fonctionnaire de l'ONU. En outre, il est dûment tenu compte d'un roulement géographique équitable entre les récipiendaires.

111. La Directrice générale adjointe a expliqué qu'au début de 2001, le Bureau du Conseil d'administration avait demandé au secrétariat de réexaminer les modalités et critères d'attribution du prix afin de s'assurer que ce dernier correspondait toujours à ses objectifs. Le Bureau a décidé de ne pas décerner de prix en 2001, pendant que cet examen avait lieu. L'examen a conclu que les objectifs et les critères d'attribution du prix Maurice Pate restaient valables mais qu'il serait opportun de réorganiser légèrement le prix Maurice Pate. Premièrement, afin d'indiquer plus explicitement que le prix reconnaît les initiatives en faveur des enfants, il a été proposé de le renommer

« Prix Maurice Pate de l'UNICEF pour les initiatives en faveur des enfants ». Deuxièmement, il a été proposé que les critères d'attribution du prix soient élargis pour inclure, si possible, une mention spéciale pour les organisations qui font participer les enfants et les jeunes dans leurs opérations. Troisièmement, afin que le prix devienne un instrument de sensibilisation plus stratégique, il serait rattaché chaque année à l'une des priorités organisationnelles du plan stratégique à moyen terme; pour assurer l'équilibre géographique voulu, il a également été proposé de faire correspondre la priorité organisationnelle choisie à une zone géographique. Enfin, pour compenser les effets de l'inflation depuis que le montant du prix avait été relevé pour la dernière fois en 1984, il a été proposé de porter ce montant à 50 000 dollars.

112. Dans la discussion qui a suivi, une délégation a noté avec préoccupation que, selon le projet de recommandation contenu dans le document, le prix reconnaissait les initiatives « en faveur de la promotion des droits des enfants », ce qui marquait une rupture avec la reconnaissance des réalisations concrètes en faveur des enfants. La Directrice générale adjointe a répondu que le libellé de la recommandation aurait dû être « promotion des droits des enfants aux fins de leur survie, développement, protection et participation », ainsi qu'elle l'avait soigneusement fait observer dans son introduction.

113. Une autre délégation s'est félicitée de la proposition de réorganisation du prix. Outre les modifications déjà proposées, elle a suggéré qu'un petit comité de sélection soit établi, qui serait composé de trois à cinq personnalités connaissant bien l'UNICEF. Le comité de sélection collaborerait avec le secrétariat pour déterminer la priorité du plan stratégique à moyen terme et la région que le prix devrait mettre en lumière, et examiner les candidatures reçues. Cette délégation souhaitait également que le prix soit utilisé pour permettre de poursuivre les travaux pour lesquels le lauréat a été récompensé, en l'attribuant de nouveau à la région de l'intéressé de manière à appeler l'attention sur les objectifs de l'UNICEF. Elle a proposé de collaborer avec le secrétariat en vue de rédiger un projet de recommandation reflétant ces modifications.

114. La Directrice générale adjointe a remercié les délégations pour les propositions utiles qu'elles ont formulées, ajoutant qu'elle se réjouissait de collaborer avec elles pour réviser la recommandation. (Voir

annexe II, décision 2002/5 pour le texte de la décision adoptée par le Conseil d'administration.)

F. Hommage aux principaux acteurs du Mouvement mondial en faveur des enfants : le rôle des volontaires dans les comités nationaux pour l'UNICEF

115. Le Directeur du Bureau régional pour l'Europe a présenté le point de l'ordre du jour et a déclaré que, bien que l'Année internationale des bénévoles soit achevée, le volontariat dont bénéficiaient les 37 comités nationaux pour l'UNICEF était une caractéristique permanente. Les comités, qui étaient des organisations non gouvernementales dotées de leurs propres conseils d'administration bénévoles, disposaient de vastes réseaux au niveau communautaire de volontaires qui vendaient des cartes de vœux, organisaient des manifestations locales et défendaient la cause de l'UNICEF. Cette forte éthique de volontariat avait d'autres effets positifs concrets, notamment des résultats très performants dans la collecte de fonds et d'autres activités, un remarquable esprit de créativité et d'innovation et un degré élevé de décentralisation. Les volontaires encourageaient l'UNICEF à être axé sur les résultats, à être concret et à faire preuve de précision en formulant ses politiques, programmes et stratégies, condition nécessaire à l'appui continu du public. L'UNICEF était ainsi un mouvement réellement mondial, avec une participation au niveau communautaire aussi bien dans les pays bénéficiaires de programmes que dans les pays industrialisés. Les 37 comités nationaux étaient à l'origine d'environ un tiers du total des recettes de l'UNICEF, la majorité provenant des millions de personnes qui achetaient des cartes et des produits, répondaient aux appels de fonds par publipostage direct, laissaient des legs, etc. En plus d'une base de volontaires de plus de 100 000 membres actifs, les comités pouvaient également compter sur un réseau complexe de relations avec la société civile qui facilitait leurs travaux dans des activités de collecte de fonds, d'informations, d'éducation pour le développement et de plaidoyer.

116. Le Directeur exécutif du Comité danois pour l'UNICEF a indiqué que les volontaires des comités nationaux représentaient effectivement une partie importante de l'UNICEF, mais que les activités de

vente et de collecte de fonds étaient planifiées et exécutées par des professionnels rémunérés et expérimentés. Les comités travaillaient dans un environnement extrêmement compétitif dans lequel ils s'efforçaient de « vendre » un organisme des Nations Unies à un public qui considérait bien souvent l'Organisation des Nations Unies comme une entité lointaine, bureaucratique et inefficace. Les comités étaient en concurrence avec d'autres ONG de qualité, avec lesquelles l'UNICEF collaborait efficacement sur le terrain, mais qui étaient en concurrence quotidienne dans le domaine de la collecte de fonds. Pour faire face à la concurrence et surmonter les préjugés contre l'UNICEF, les comités nationaux devaient être aussi professionnels que leurs concurrents pour pouvoir contribuer financièrement aux principales activités de l'UNICEF.

117. Pendant des dizaines d'années, le moyen traditionnel de réunir des fonds avait été la vente de cartes de vœux et d'autres produits, qui demeurait importante non seulement pour collecter des fonds, mais également pour faire connaître le nom de l'UNICEF et son image de marque. Cette connaissance devenait à son tour une base solide pour d'autres types d'activités de collecte de fonds, qui étaient de loin la source la plus importante de revenus pour les comités et qui avaient considérablement augmenté au cours des 10 dernières années. Les fonds collectés par les comités étaient les résultats directs du travail des spécialistes de la collecte de fonds, du personnel des ventes et de la commercialisation et d'administrateurs efficaces. Ce personnel spécialisé collaborait étroitement avec la Division du secteur privé, avec le Bureau régional pour l'Europe et avec leurs homologues d'autres comités nationaux. L'instrument le plus efficace pour une collecte de fonds directe dépendait des marchés, que ce soit les campagnes de publipostage direct, les programmes de donations mensuelles ou régulières, les campagnes à l'occasion de situations d'urgence, les appels à la radio et à la télévision, la publicité, les manifestations spéciales, la prospection par téléphone, les legs ou encore les collectes porte à porte et dans la rue. Ces différents modes de collecte de fonds étaient régulièrement évalués afin d'obtenir les meilleurs résultats possibles aux moindres frais.

118. Pour faire leur travail efficacement, les comités nationaux devaient être en mesure de montrer le « visage humain » de l'UNICEF. Ils devaient pouvoir

compter sur l'identité reconnue de l'organisation, notamment le nom et l'emblème, disposer de résultats concrets à communiquer aux donateurs, de récits présentant un intérêt humain et d'une bureaucratie aussi limitée que possible. Bien qu'ils travaillent avec et pour une institution des Nations Unies, les comités ne faisaient pas directement ou juridiquement partie du système des Nations Unies. Ils devaient faire fonctionner une entreprise commerciale dans l'environnement des Nations Unies, ce qui n'était pas toujours aisé.

119. La Directrice du Comité australien pour l'UNICEF a déclaré que les 37 comités nationaux étaient aussi différents que les 37 pays dans lesquels ils opéraient, mais que trois thèmes communs étaient fondamentaux. Premièrement, les comités étaient des entités dynamiques, principalement influencés par l'évolution de l'UNICEF, en particulier le passage à une approche fondée sur les droits de l'homme et sur la réforme des Nations Unies. Deuxièmement, compte tenu de la multiplication des besoins auxquels devait répondre l'UNICEF et de la réduction des montants de l'aide publique au développement (APD), les comités avaient été incités à augmenter le montant global de leurs contributions, en particulier au budget ordinaire. Le défi auquel ils étaient confrontés était de continuer de maintenir une croissance financière au moins proportionnelle aux besoins accrus de l'UNICEF et à un niveau compensant la baisse de l'APD. Enfin, pour relever ce défi, le partenariat entre l'UNICEF et ses comités nationaux devait nécessairement être encore plus étroit.

120. Outre leurs activités de collecte de fonds, les comités étaient des partenaires à part entière en ce qui concerne la promotion, le plaidoyer et la promotion du message et du mandat de l'UNICEF dans le monde développé. Les comités participaient aux relations avec les médias, lançaient des publications importantes, mobilisaient l'opinion publique et fournissaient des renseignements utiles sur les marchés au sujet de questions d'intérêt public dans leurs pays respectifs. En Australie, par exemple, le Comité ne fournissait pas des services de base aux enfants mais, en se fondant sur la Convention relative aux droits de l'enfant, il appelait l'attention sur le sort tragique des enfants les plus défavorisés dans le pays et participait à des organes consultatifs et à d'autres groupes compétents. Le Comité avait présenté des exposés sur ces thèmes à

des commissions parlementaires et aux ministres du Gouvernement et de l'opposition.

121. La Directrice a précisé que les comités nationaux et l'UNICEF étaient conscients de la valeur du partenariat qui les unissait. Les comités attendaient de l'UNICEF une orientation générale, alors que le personnel du siège et des bureaux extérieurs se rendait de plus en plus compte que les comités pouvaient être des catalyseurs pour des changements positifs, par exemple un meilleur établissement de rapports et des communications en temps voulu, en particulier dans les situations d'urgence. Les comités s'efforçaient de collecter des fonds pour les activités de l'UNICEF en faveur des femmes et des enfants; de défendre les droits de tous les enfants, y compris les enfants dans leur propre pays; et de maintenir la dignité de l'UNICEF et soutenir ses activités. Les comités travaillaient dans un environnement marqué par une concurrence accrue pour obtenir des fonds, notamment de la part des oeuvres de bienfaisance nationales et d'autres groupes de plaidoyer en faveur des droits de l'enfant. En outre, la demande de donations auprès des entreprises dépassait l'offre. Aussi concurrentiel que soit cet environnement, il ne saurait porter atteinte à l'objectif général de l'UNICEF et aux activités de plaidoyer et de collecte de fonds des comités.

122. De nombreuses délégations se sont félicitées des exposés relatifs aux travaux des comités nationaux, en soulignant à quel point leurs travaux et leur apport étaient extrêmement précieux, non seulement en raison de l'importance de leurs contributions financières à l'UNICEF, mais aussi de leurs activités d'information et de plaidoyer. Un orateur a expliqué que les comités étaient un lien entre les organisations multilatérales et la société civile et un autre a indiqué que par leurs activités de plaidoyer et de collecte de fonds, les comités jouaient un rôle important dans l'amélioration de la compréhension du public de la coopération pour le développement en général et des activités de l'UNICEF en particulier. Une autre délégation a déclaré que l'existence des comités nationaux était une caractéristique unique au sein du système des Nations Unies, qui expliquait l'importance et la visibilité de l'UNICEF dans l'opinion mondiale. Plusieurs délégations ont proposé que le Conseil d'administration examine plus régulièrement les travaux des comités nationaux et les fasse intervenir dans toutes les questions qui les concernent directement.

123. Plusieurs délégations ont fait des observations sur les travaux des comités nationaux dans leurs pays respectifs. Un orateur a indiqué que grâce aux efforts de plus de 5 000 volontaires, le Comité national avait vendu 7 millions de cartes l'année précédente. Une autre délégation a indiqué qu'elle entretenait une relation de collaboration étroite avec son comité national et lui apportait son appui pour faire connaître la Convention relative aux droits de l'enfant dans les écoles. Des volontaires du Comité japonais avaient facilité la tenue du récent Congrès mondial contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales, notamment en s'occupant d'enfants qui étaient venus au Japon pour y participer.

124. Une délégation a dit qu'il était important de réfléchir à plusieurs problèmes posés par la participation de volontaires aux comités nationaux : la nécessité de leur fournir des informations à jour et exactes sur les réalisations de l'UNICEF sur le terrain; la façon de mieux tenir compte du point de vue des volontaires au sein de l'UNICEF et de les faire intervenir dans les décisions concernant leurs activités; et comment faire pour que les volontaires deviennent de véritables militants pour les droits de l'enfant.

125. Le Directeur régional a indiqué qu'il ferait en sorte que les remerciements et encouragements exprimés par les délégations soient transmis aux milliers de volontaires des comités nationaux. Le secrétariat avait pris note des suggestions relatives à la poursuite des travaux des comités nationaux, qui seraient examinées par le Comité permanent à la fin du mois de février. La Directrice générale a elle aussi fait part de son appréciation des travaux des comités, chacun ayant un caractère unique. Outre les responsables des comités australien et danois, elle a salué la participation des représentants des comités des pays ci-après : Espagne, États-Unis, France, Irlande, Italie, Royaume-Uni et Suisse. Elle a indiqué que les comités étaient souvent représentés lors des séances du Conseil d'administration et apportaient une contribution précieuse. Leur apport était important pour l'UNICEF, entre autres sur le plan financier, et permettait à l'organisation d'évaluer ses résultats par rapport aux gouvernements, mais aussi par rapport au public. Les relations professionnelles entre le secrétariat et les comités nationaux s'étaient multipliées au cours des dernières années et la Directrice générale était déterminée à poursuivre cette professionnalisation.

G. Plan de travail et projet de budget pour 2001 de la Division du secteur privé

126. Le Conseil d'administration était saisi du rapport sur le plan de travail et le projet de budget pour 2002 de la Division du secteur privé (E/ICEF/2002/AB/L.1). Ce rapport a été présenté par le Directeur de la Division du secteur privé, qui a commencé par remercier les comités nationaux de l'UNICEF pour le formidable travail de collecte de fonds en faveur de l'UNICEF, qu'ils ont entrepris, en particulier par l'intermédiaire de leur réseau de volontaires. Il a également appelé l'attention sur les principes directeurs du plan de travail de la Division pour 2002, notamment l'application des recommandations de l'équipe de travail sur la collecte de fonds dans le secteur privé – faire de la collecte de fonds la priorité de la Division avec l'appoint des cartes de vœux; et réorganiser la Division et aménager l'organisation des tâches pour tenir compte de cette nouvelle priorité, et regrouper à Genève le développement des produits, tous les services financiers et la plupart des services d'appui aux opérations. La restructuration proposée renforcerait l'appui à la collecte de fonds privés tout en réduisant les coûts associés aux ventes.

127. La plupart des délégations qui ont pris la parole ont fait l'éloge de la Division et ont appuyé les nouvelles initiatives exposées dans le rapport. Se félicitant de la création du poste de directeur adjoint chargé des collectes de fonds, certaines délégations se sont cependant interrogées sur la filière que suivrait en particulier le chef des comptes internationaux pour rendre compte au nouveau Directeur adjoint en matière de collecte de fonds. Le Directeur a répondu que le chef des comptes internationaux rendrait compte fonctionnellement au Directeur adjoint chargé des collectes de fonds.

128. De nombreuses délégations ont exprimé leur préoccupation devant la baisse des recettes par rapport aux prévisions, en particulier dans le secteur des ventes, et ont demandé au secrétariat de faire connaître au Conseil d'administration les mesures que l'UNICEF envisageait de prendre pour enrayer la baisse. Le Directeur a précisé que la Division du secteur privé était résolue à améliorer les recettes générées par les ventes en prenant diverses initiatives consistant notamment à cibler les institutions de dimensions

mondiales, à réduire les coûts d'exploitation en ayant davantage recours à la sous-traitance et opérer le regroupement prévu des fonctions à Genève.

129. Un certain nombre de délégations se sont dites préoccupées par l'optimisme des prévisions de recettes de la Division pour 2002 et ont recommandé que le Conseil d'administration approuve les prévisions basses de recettes et de dépenses. Certaines délégations ont estimé qu'à l'avenir, le plan de travail et le projet de budget de la Division du secteur privé devraient être accompagnés d'un plan d'action à moyen terme (sur trois à quatre ans) détaillant les stratégies de développement pour chaque activité, les conséquences organisationnelles et financières, et les décisions pertinentes. Des délégations ont suggéré que la Directrice exécutive présente, à la deuxième session ordinaire de 2002, un rapport d'activité sur l'élaboration du plan d'action. Il a été suggéré que les différentes modifications tenant compte des propositions mentionnées ci-dessus soient apportées aux projets finaux de résolutions relatives au plan de travail et au projet de budget de la Division du secteur privé. Le secrétariat de l'UNICEF a souscrit aux modifications proposées aux projets de résolution.

130. Tout en appuyant les nouvelles stratégies et initiatives mises en oeuvre par la Division en matière de collecte de fonds, certaines délégations ont indiqué que l'UNICEF devait communiquer davantage avec les autorités locales afin de mieux connaître les pratiques, lois et règlements locaux. La Directrice a répondu que l'UNICEF était toujours en relation étroite avec les institutions locales, en particulier dans les domaines où de nouvelles idées étaient mises à l'essai.

131. Du fait de l'importance accrue donnée à la collecte de fonds qui s'est traduite par une décentralisation, plusieurs délégations ont souligné qu'il importait de renforcer l'obligation redditionnelle des comités nationaux de l'UNICEF. À cet égard, la question d'une systématisation des rapports financiers était décisive, ce qui ressort également des résolutions modifiées. (Voir annexe II, décision 2002/6, pour le texte de la décision adoptée par le Conseil d'administration.)

H. Réunion d'annonce de contributions

132. La Directrice générale a ouvert la troisième réunion annuelle d'annonce de contributions en

déclarant qu'elle avait lieu à un moment décisif où l'UNICEF présentait le plan stratégique à moyen terme pour les quatre années à venir et où il était indispensable de réunir des ressources suffisantes pour mettre en oeuvre des programmes axés sur les résultats. Elle a exprimé sa gratitude pour le ferme appui et la confiance manifestés à l'égard de l'UNICEF, comme en témoigne l'accroissement des contributions des gouvernements donateurs au titre des ressources ordinaires.

133. La Directrice générale s'est félicitée des contributions volontaires faites au titre des ressources ordinaires de l'UNICEF pour 2001. Elle a remercié 27 pays donateurs et 64 pays bénéficiant d'un programme de pays pour leurs contributions, qui montraient combien leurs gouvernements appuyaient et appréciaient les activités de l'UNICEF. Elle a rendu un hommage spécial aux 18 gouvernements qui avaient augmenté leurs contributions, en particulier ceux dont la contribution avait augmenté de 7 % ou plus. Elle a en outre remercié les six gouvernements qui avaient fourni des contributions supplémentaires jusqu'à la fin de l'année et encouragé tous les donateurs qui le pouvaient à étudier la possibilité de verser des contributions à la fin de l'année par prélèvement sur les ressources non allouées.

134. Vingt-quatre délégations (7 délégations de pays bénéficiant d'un programme de pays et 17 de pays donateurs) ont fait des interventions. En plus des contributions reçues avant la réunion d'annonce de contributions, le secrétariat a reçu 51 annonces de contributions, dont 43 fermes et 8 à titre indicatif. Quinze gouvernements ont annoncé le calendrier de leurs versements et huit le montant indicatif de leurs contributions futures.

135. De nombreuses délégations partageaient la préoccupation de la Directrice générale face à la baisse des ressources ordinaires et ont lancé un appel à l'augmentation des contributions au titre de ces ressources. Plusieurs délégations ont noté avec satisfaction que la réunion d'annonce de contributions avait permis d'assurer des ressources plus prévisibles dans le cadre de la stratégie de mobilisation des ressources et du cadre de financement pluriannuel.

136. Pour conclure, la Directrice générale a remercié toutes les délégations qui ont annoncé des contributions pendant la session, ainsi que toutes celles qui ont manifesté leur intention de le faire. Le

document E/ICEF/2002/CRP.4, qui montrait les contributions reçues avant et pendant la session, a été distribué (voir annexe I).

I. Questions diverses

Compte rendu de la Conférence internationale de Tokyo sur l'aide à la reconstruction de l'Afghanistan

137. La Directrice exécutive a rendu compte au Conseil d'administration de la teneur de la conférence de haut niveau coprésidée par le Japon, l'Arabie saoudite, les États-Unis et l'Union européenne, à laquelle elle avait participé quelques jours auparavant. Le Premier Ministre japonais, le Secrétaire général de l'ONU et Sagato Ogata, ancienne Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, avaient pris la parole devant les hauts représentants de 61 pays et de 21 organisations internationales. Les débats avaient poursuivi la réflexion engagée lors de plusieurs rencontres antérieures, dont la réunion de hauts fonctionnaires tenue à Washington en novembre 2001 et la réunion du Groupe directeur pour la reconstruction de l'Afghanistan qui avait eu lieu à Bruxelles en décembre. Les ONG afghanes et internationales avaient organisé leur propre réunion avant l'ouverture officielle de la conférence. Les experts s'étaient également réunis en petits comités pour examiner des questions précises, notamment la démobilisation des militaires, la formation des soldats et des policiers, le déminage, la lutte contre le trafic de drogues et les solutions pour un autre développement.

138. La conférence avait bénéficié de la présence de très nombreux représentants de l'Administration intérimaire d'Afghanistan, dont le Président Karzaï, qui avait prononcé un discours inaugural impressionnant et passionné, et les Ministres des finances et du développement, entre autres personnalités. L'Autorité intérimaire afghane avait défini une série de priorités pour les six mois de son mandat : a) renforcement des capacités administratives, en s'attachant au versement des salaires et à la mise en place de l'administration publique; b) éducation, en particulier pour les filles; c) santé et hygiène publique; d) infrastructures, en particulier routes et réseaux de télécommunications; e) reconstruction du système économique, et notamment rétablissement du marché des changes; f) agriculture et développement rural, y compris sécurité alimentaire, gestion des ressources en

eau et remise en état des réseaux d'irrigation. Il avait été beaucoup question lors des débats du versement des salaires, des activités de déminage et de la nécessité d'accroître la stabilité et la sécurité dans le pays. Les participants avaient reconnu et hautement apprécié le rôle joué par l'ONU et en particulier par le Représentant spécial du Secrétaire général, ainsi que par les organismes, fonds et institutions des Nations Unies. Il avait été fait état du caractère primordial du rétablissement des droits des femmes et de la nécessité de répondre aux besoins des Afghanes.

139. Il y avait eu quelques divergences d'opinions entre les donateurs à propos du rapport entre l'aide humanitaire et les activités de relèvement et de reconstruction. La conférence avait surtout traité du relèvement et de la reconstruction dans les 10 années à venir, mais Mme Ogata avait clairement insisté dans ses remarques liminaires sur leur lien avec l'action humanitaire. La conférence avait été saisie du rapport d'évaluation préliminaire des besoins établi par la Banque mondiale, le PNUD et la Banque asiatique de développement, avec l'apport de l'UNICEF pour les rubriques santé et éducation. Les participants avaient trouvé ce document utile, mais avaient estimé qu'il fallait poursuivre les recherches et faire une évaluation plus fine, en consultant davantage l'Administration intérimaire afghane.

140. Il avait été indiqué en conclusion de la conférence que les annonces de contributions pour 2002 représentaient au total quelque 1,8 milliard de dollars, et que certains donateurs avaient pris des engagements pluriannuels. Les besoins des 10 prochaines années avaient été évalués à 15 milliards de dollars. L'Australie et l'Union européenne (la Commission et les États Membres) avaient annoncé de généreuses contributions, tout comme un certain nombre d'autres pays – Inde, République islamique d'Iran, Japon, Norvège, Pakistan, Turquie, Arabie saoudite, Suisse, Émirats arabes unis, États-Unis – rejoints par la Banque mondiale, entre autres. La générosité des annonces de contributions et la volonté générale de soutenir l'Administration intérimaire afghane, dont les représentants avaient si clairement présenté les priorités (en particulier versement des salaires, sécurité et éducation), étaient de bon augure, à ceci près que les donateurs avaient réservé la portion congrue aux dépenses récurrentes, à la sécurité ou aux salaires des fonctionnaires qui allaient faire tourner les administrations.

141. Dès avant la conférence, les organismes humanitaires et de développement des Nations Unies s'étaient concertés sur ce qu'ils pouvaient faire pour répondre aux besoins immédiats. Très tôt, il avait été créé un fonds d'affectation spéciale – distinct de celui qu'allait constituer la Banque mondiale – afin d'essayer de mobiliser des ressources pour payer les fonctionnaires, les enseignants, les personnels soignants, les douaniers et les policiers. Quelque 20 millions de dollars avaient été recueillis, et le premier mois de salaires avait été versé au début de la semaine. Il avait fallu apporter l'argent dans des valises, puisqu'il n'y avait pas de banque centrale en Afghanistan, ce qui donnait une idée des difficultés rencontrées dans ce pays.

142. Les besoins pour les 10 prochaines années avaient été estimés à 15 milliards de dollars, mais les fonds, programmes et organismes des Nations Unies avaient évalué les besoins d'aide humanitaire pour 2002 à 1,3 milliard de dollars, dont 150 millions de dollars pour l'UNICEF (70 millions de dollars étaient déjà mobilisés). Les organismes s'étaient entendus pour désigner dans chaque secteur un chef de file chargé de coordonner les opérations. Il avait été décidé par exemple que l'UNICEF serait le chef de file pour l'éducation; l'OMS serait celui de la santé, mais laisserait l'UNICEF prendre la tête des opérations en ce qui concernait les vaccinations, l'aide nutritionnelle, l'eau et la baisse de la mortalité maternelle. Ainsi, la campagne de vaccination contre la rougeole avait fourni l'occasion de renforcer les capacités en matière de vaccination en général. Elle venait de s'achever à Kaboul, où plus de 600 000 enfants avaient été immunisés en l'espace de trois semaines, et se poursuivait dans d'autres régions malgré quelques difficultés liées à l'instabilité. L'UNICEF et l'OMS avaient formé 1 200 agents de vaccination et avaient prévu d'en préparer 10 000 de plus. Les journées nationales de vaccination contre la polio organisées en septembre et novembre avaient permis de vacciner plus de 4 millions d'enfants en Afghanistan et plus de 30 millions au Pakistan.

143. L'une des grandes priorités de l'UNICEF était de remettre les enfants à l'école. L'Administration intérimaire afghane avait indiqué qu'elle espérait recevoir 1,5 million de garçons et de filles le 21 mars, jour de la rentrée scolaire, et l'UNICEF, en coopération avec de nombreuses ONG et l'Administration elle-même, prenait une série d'initiatives pour que cet

objectif soit atteint. Il donnait des trousse de matériel pour les élèves et les maîtres, des fournitures scolaires – ardoises, crayons, tableaux noirs – et des manuels (des livres d'arithmétique et de sciences pour l'enseignement primaire étaient en cours d'impression à Peshawar, au Pakistan. Leur contenu avait été approuvé par le Ministère). L'UNICEF participait également à la campagne de recrutement d'enseignants et continuait d'aider les écoles parallèles créées à l'époque des Taliban mais qui devraient rester ouvertes après la rentrée scolaire, car il n'y avait pas assez de place dans les écoles publiques pour accueillir tous les élèves. Beaucoup d'écoliers n'avaient pas attendu le 21 mars pour retourner en classe; les écoles rouvraient déjà leurs portes, surtout pour les filles, qui devaient rattraper leur retard scolaire et à qui l'UNICEF s'efforçait également de fournir du matériel. L'UNICEF ne participerait pas aux grands chantiers de reconstruction mais financerait la remise en état sommaire des bâtiments et autres lieux où les enfants pouvaient étudier. La Directrice exécutive ne pensait pas qu'il serait difficile de trouver les 10 000 enseignants nécessaires, mais que les payer serait une autre affaire. L'UNICEF s'était résolument engagé dans cette grande entreprise. La rentrée scolaire de 1,5 million d'enfants le 21 mars signerait l'avènement du nouvel Afghanistan.

144. Une délégation a demandé si l'UNICEF pouvait puiser dans le nouveau fonds d'affectation spéciale ou dans d'autres fonds pour payer les salaires. La Directrice exécutive a répondu que les dispositifs existants resteraient la principale source de financement. Le fonds d'affectation spéciale du PNUD, créé pour faire face à des besoins immédiats, avait servi à payer les salaires du premier mois, mais elle devrait demander à l'Administrateur du Programme si l'argent prélevé avait servi à Kaboul ou ailleurs et dans quelle mesure l'UNICEF pouvait puiser dans le Fonds. L'UNICEF s'adresserait à d'autres fonds pour payer les salaires des agents sanitaires de district et des enseignants. On pouvait aussi envisager des sources de financement plus classiques, dont le fonds d'affectation spéciale de la Banque mondiale. En annonçant leurs contributions à la conférence, les donateurs avaient indiqué qu'ils passeraient par les relais existants, notamment les organismes multilatéraux et bilatéraux et les ONG.

145. Une autre délégation a dit que l'UNICEF avait raison de se focaliser sur l'enseignement primaire, où il

avait un avantage comparatif, et qu'il devait s'intéresser également à l'enseignement parallèle ou alternatif pour aider les enfants et adolescents privés d'école à l'époque des Taliban. La Directrice exécutive a répondu que l'UNICEF était l'organisme chef de file pour l'enseignement primaire et qu'à ce titre il coordonnerait les activités dans ce domaine. Les écoles parallèles auraient besoin d'aide, car le Ministère de l'éducation voulait qu'elles enseignent les mêmes programmes que les établissements publics. Il était prévu d'aider les écoles parallèles et d'appuyer les créations d'emplois pour les élèves plus âgés, mais jusqu'au 21 mars et au-delà, l'UNICEF concentrerait ses efforts sur l'ouverture des écoles publiques.

146. Une délégation a demandé des précisions sur le contenu des différentes phases du relèvement, de la reconstruction et de l'aide au développement, et sur la meilleure utilisation des ressources. La Directrice exécutive a dit que les organismes essayaient d'éviter les hiatus entre ces trois domaines, car la plupart des situations d'urgence s'inscrivaient dans le long terme. Les contributions en produits alimentaires et en espèces qui allaient servir à payer les enseignants participaient de l'effort de relèvement, au même titre que le retour des déplacés. La situation humanitaire et l'insécurité restaient très préoccupantes dans ce pays éprouvé par des destructions massives et par la sécheresse. L'ONU interviendrait dans des domaines comme l'éducation et la santé mais aussi sur le front humanitaire, avec le concours des grands organes de coordination – le Groupe d'appui à l'Afghanistan dirigé par la Norvège, en particulier. Le délégué a également demandé s'il était prévu de renforcer les capacités institutionnelles dans les secteurs de la santé et de l'éducation, et quel serait l'apport de l'UNICEF. La Directrice exécutive a souligné la nécessité de soutenir l'Administration intérimaire afghane, par exemple en faisant appel au personnel national, en formant des agents de vaccination, en appuyant l'organisation de la chaîne du froid et en formant les enseignants avant la réouverture des écoles.

147. Le délégué du Japon a souligné qu'en accueillant la conférence son pays témoignait de l'importance qu'il attachait au relèvement et au développement de l'Afghanistan. La conférence avait identifié les principaux domaines prioritaires, dont la santé et l'éducation des filles, où l'UNICEF avait un avantage comparatif. La Directrice exécutive a confirmé l'attachement du Japon à la cause de l'Afghanistan,

dont il était le principal pays donateur. Elle a également remercié les autres donateurs.

Session extraordinaire consacrée aux enfants

148. La Directrice exécutive a sollicité des aides en vue de la session extraordinaire consacrée aux enfants, qui devait se tenir du 8 au 10 mai, et qui serait précédée par le Forum des enfants les 6 et 7 mai. Il manquait à ce jour quelque 600 000 dollars, et elle demandait à toutes les délégations d'envisager de verser des contributions, surtout si elles ne l'avaient encore jamais fait. Les préparatifs allaient bon train; un certain nombre de chefs d'État avaient annoncé leur présence et l'on attendait également des personnalités de la société civile, notamment Bill Gates, Nelson Mandela et Graça Machel. À ce jour, le montant des annonces de contributions pour la campagne « Dites oui pour les enfants » s'élevait à 44 millions de dollars.

Session annuelle de 2002

149. Le Secrétaire du Conseil d'administration a annoncé que la session annuelle se tiendrait du 3 au 7 juin et qu'elle traiterait d'un certain nombre de questions importantes. Le Conseil ferait le bilan de la session extraordinaire consacrée aux enfants et en étudierait les incidences pour les travaux de l'UNICEF. Les principaux thèmes des débats seraient la gestion des résultats et des performances, la deuxième partie du rapport annuel de la Directrice exécutive, les résumés d'examens à mi-parcours et les principales évaluations; seraient examinés le rapport sur la fonction d'évaluation dans l'UNICEF et sur son évolution dans le contexte du plan stratégique à moyen terme, le rapport du Corps commun d'inspection sur la documentation, et les rapports de mission des membres du Conseil d'administration après leurs deux visites sur le terrain, prévues pour le printemps.

J. Clôture de la session

150. Le Président a remercié les délégations pour la grande qualité de leurs débats, qui avaient mis en exergue quatre grandes questions :

- a) Importance du dialogue avec les directeurs régionaux pendant la session;
- b) Qualité et contenu des notes de pays, et idées d'amélioration;

c) Les nouveaux défis que représentent : i) la vaccination et la sécurité vaccinale; ii) la situation en Afghanistan et les mesures que doit prendre l'UNICEF dans le système des Nations Unies; iii) le rôle primordial des comités nationaux pour l'UNICEF et la mobilisation de leur potentiel; iv) la nécessité pour l'UNICEF de drainer des contributions plus substantielles;

d) Les questions à venir, y compris les relations avec les institutions de Bretton Woods, les travaux du Conseil d'administration à la lumière du plan stratégique à moyen terme et les résultats de la session extraordinaire consacrée aux enfants.

Chapitre III

Réunion commune des Conseils d'administration de l'UNICEF et du PNUD/FNUAP avec la participation du PAM¹

A. Objectifs de développement du Millénaire

Introduction de l'Administrateur du PNUD

151. L'Administrateur du PNUD, en sa qualité de Président du Groupe des Nations Unies pour le développement, a introduit le sujet des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire. Il a appelé l'attention des délégations sur la liste des objectifs et indicateurs fournis dans la note

¹ L'ordre du jour de la réunion conjointe a été décidé à l'occasion d'une réunion commune des bureaux tenue le 9 janvier 2002. Les bureaux ont décidé que les priorités du Groupe des Nations Unies pour le développement pour 2001 et au-delà, après l'examen triennal d'ensemble des politiques, serait le thème de la réunion commune, l'accent étant mis en particulier sur les objectifs de développement du Millénaire, les bilans communs de pays/plans-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement ainsi que l'harmonisation et la simplification des procédures. En outre, les membres du Bureau ont demandé que la réunion commune examine la question de la sécurité et de la sûreté du personnel et que les conseils soient informés des résultats de la Conférence de Tokyo sur l'Afghanistan. Ils ont également décidé que les membres du Bureau du Conseil d'administration du PAM participeraient à la réunion conjointe, au nom du Conseil d'administration

indicative du PNUD sur ces objectifs, qui représentaient un cadre complet et universel entériné par les pays du Nord et du Sud et largement appuyé. Ces objectifs représentaient par conséquent un énoncé des aspirations et un moyen de mesurer l'efficacité du développement. Ils représentaient un fil conducteur reliant les réunions allant du Sommet du Millénaire à la Conférence internationale sur le financement du développement, qui devait avoir lieu en mars 2002 à Monterrey (Mexique), où l'on examinerait le financement de ces objectifs, et au Sommet mondial sur le développement durable qui devait avoir lieu en septembre 2002 à Johannesburg, où l'on déciderait des politiques nécessaires à la réalisation de ces objectifs. Ces objectifs de développement servaient de base au remaniement des activités du système des Nations Unies et de ses acteurs en matière de développement, tels que les membres du Conseil de coordination des chefs de secrétariat, et les institutions de Bretton Woods et d'autres partenaires.

152. Toutefois, l'Administrateur a noté que ces objectifs ne devraient pas être considérés comme une stratégie programmatique, et comme remplaçant des mesures concernant les structures internationales et financières, ni en tant que stratégie nationale de développement. Ils ne devraient pas être considérés non plus comme remplaçant tous les objectifs adoptés par les conférences et sommets des Nations Unies.

153. L'Administrateur a déclaré que le Secrétaire général lui avait demandé de faire le bilan de la réalisation de ces objectifs en sa qualité de Président du Groupe des Nations Unies pour le développement. Il servirait également, conformément à la demande du Secrétaire général, de directeur de campagne d'une campagne mondiale à l'appui de ces objectifs. Les institutions membres du Groupe seraient invitées à aider les gouvernements à préparer des rapports de pays sur ces objectifs en coopération avec des organisations partenaires, la société civile et des entités du secteur privé. Les premiers quatre rapports ont déjà été publiés (sur le Cambodge, le Cameroun, la République-Unie de Tanzanie et le Viet Nam), et 14 autres sont en cours d'élaboration. Les rapports devraient être situés dans le contexte du pays et éviter des approches normalisées et rigides. Les autorités locales devraient les prendre en charge, et procéder à une évaluation honnête des progrès vers la réalisation de ces objectifs de développement au niveau national et tenir compte des mesures prises par les pays

développés en vue de faciliter leur réalisation, notamment en matière d'accès commercial, d'allégement de la dette et d'investissement étranger.

154. S'agissant de la campagne en faveur de ces objectifs, l'Administrateur a énoncé deux objectifs clairs : a) transformer la volonté politique manifestée au Sommet du Millénaire en un débat public à l'appui de la coopération pour le développement et la réduction de la pauvreté; et b) encourager un dialogue sur la réforme des politiques officielles en vue de les rendre plus favorables aux pauvres.

155. La campagne porterait aussi bien sur les pays développés que les pays en développement, en viserait le mouvement le plus vaste possible, reposant solidement sur les gouvernements, les organisations de la société civile et le secteur privé de chaque pays. Le rôle des Nations Unies consisterait à appuyer les responsables locaux de la campagne, mais non les remplacer.

Observations des délégations

156. L'exposé de l'Administrateur a suscité un débat intéressant. Certaines délégations ont mis l'accent sur l'action de la communauté internationale visant à réduire de moitié la pauvreté en appuyant la croissance économique et le développement social. Dans ce contexte, on a souligné qu'il était important de créer un environnement de politiques macroéconomiques et une infrastructure favorables à l'accroissement du secteur privé. D'autres délégations ont souligné que le développement des capacités dans les pays en développement était essentiel au développement durable.

157. Certains orateurs ont noté que le thème des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire était un moyen essentiel de lancer un débat public sur les questions de développement dans les pays développés et les pays en développement. Toutefois, il fallait veiller à ce que les rapports sur ces objectifs soient de grande qualité de manière à ce que l'on réserve à ces derniers leur juste place dans le contexte interinstitutions et dans les instances intergouvernementales, telles que le Sommet mondial sur le développement durable. Les rapports nationaux de la République-Unie de Tanzanie et du Viet Nam étaient de bons exemples des efforts d'harmonisation déployés par les partenaires de développement.

158. Plusieurs orateurs ont lié l'examen de ces objectifs à l'examen triennal d'ensemble des activités opérationnelles qui, en rendant la coopération technique plus efficace, en renforçant la coopération à l'intérieur des fonds et programmes et en rationalisant les règles et procédures, aideront à atteindre ces objectifs dans le cadre des bilans communs de pays et des plans-cadres.

159. Plusieurs délégations ont mis l'accent sur le rôle de la campagne relative à ces objectifs dans le contexte des plaidoyers en faveur d'une plus grande efficacité du développement et de l'accroissement du volume de l'aide publique au développement. Ces objectifs devraient mettre en relief le défi posé aux pays en développement par leur environnement extérieur, notamment le commerce et la dette. Les délégations des pays en développement ont affirmé que les rapports ODM devraient accorder l'importance voulue au contexte local. Certains pays ont également mis en garde contre la possibilité d'utiliser ces rapports comme une nouvelle forme de conditionnalité. Un représentant venu de Rome a appelé l'attention sur le traitement apparemment insuffisant de l'objectif du Sommet mondial de l'alimentation consistant à réduire de moitié le nombre de personnes sous-alimentées d'ici à 2015 et a demandé des éclaircissements quant à son suivi dans le contexte des objectifs en question.

160. Un orateur a exprimé des préoccupations quant au rôle du PNUD en tant que directeur de campagne ou « vérificateur » concernant ces objectifs, en ajoutant que cela devrait être la responsabilité des gouvernements, plutôt que d'une seule organisation. Un autre orateur a dit que la vérification de la réalisation des objectifs nationaux par chaque pays aiderait à créer des capacités. On a souligné l'importance qu'il y avait à veiller à ce que les objectifs de l'ONU soient intégrés avec la coopération complète des gouvernements bénéficiaires. S'agissant de la délégation de pouvoir et de suivi, un autre orateur a estimé que cela pourrait aboutir à la perte de l'identité institutionnelle, essentielle pour les efforts de sensibilisation. On a donc proposé que l'ONU envisage de créer sa « propre identité ». L'Administrateur a précisé que son rôle en matière de suivi des objectifs ne devait en aucune manière affaiblir le rôle de l'ONU en matière de création de capacités et qu'il n'existait pas de nouveau mandat. Une partie de la mission consistait à recueillir des données et des statistiques au niveau national. Dans le cadre du mandat global de

l'Assemblée générale, le Secrétaire général avait chargé le Groupe des Nations Unies pour le développement et le PNUD de la tâche consistant à diriger des équipes de pays à l'appui de la collecte de données. Le Directeur exécutif adjoint du FNUAP a ajouté que des directives avaient été élaborées à l'intention des équipes de pays collaborant avec des gouvernements et que la coopération de tous les participants était cruciale. Le Directeur exécutif adjoint du PAM a ajouté qu'il était important de tenir compte de la mauvaise qualité des statistiques dans beaucoup de régions. Le niveau de l'information disponible au centre ne reflétait pas toujours la situation au niveau local, et il fallait de gros investissements dans ce secteur pour permettre un suivi précis des progrès vers la réalisation des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire.

161. L'Administrateur du PNUD a rendu hommage à l'appui fourni par de nombreux pays lors de la mise au point du cadre de ces objectifs et des méthodes d'établissement des rapports. Il a souligné qu'il comptait sur le ferme soutien des commissions régionales et du Département des affaires économiques et sociales de l'ONU aux plans régional et mondial, notamment en matière de méthodes statistiques et d'information. Il a également noté que l'élaboration des rapports et l'organisation de la campagne exigeraient un partenariat avec les institutions spécialisées, les fonds et programmes des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods, ainsi qu'avec la société civile et le secteur privé. Dans ce contexte, il envisageait une division du travail, où les institutions de Bretton Woods se concentreraient sur les questions de politique macroéconomique alors que les Nations Unies aideraient dans le suivi de ces objectifs. Il était important de noter les liens conceptuels et de politique entre les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté, ces objectifs et les plans-cadres. L'Administrateur a également déclaré que ces objectifs ne seraient pas la seule stratégie et ne seraient pas préjudiciables aux activités en faveur de la réalisation des objectifs des autres conférences des Nations Unies traitant, par exemple, de la santé en matière de reproduction et de la sécurité alimentaire.

162. Les autres experts ont commenté la pertinence de ces objectifs pour leurs travaux, le Directeur exécutif de l'UNICEF a dit qu'ils étaient d'ores et déjà reflétés dans les plans-cadres et, partant, dans les programmes de pays des différentes institutions. Ils étaient

entièrement compatibles avec les plans stratégiques à moyen terme adoptés par le Conseil d'administration de l'UNICEF en décembre 2001, qui mettaient l'accent sur cinq objectifs mondiaux primordiaux et l'UNICEF ferait rapport sur les progrès accomplis à cet égard. S'agissant de la coopération interinstitutions à l'appui de la création de capacités, elle a dit que la base de données utilisée par le Gouvernement de la République-Unie de Tanzanie aux fins de son rapport sur les objectifs en question reposait sur une base de donnée élaborée à l'origine par l'UNICEF au Népal et en Inde, et modifiée par la suite par le PNUD et l'UNICEF. À l'heure actuelle, six autres gouvernements africains utilisaient la base de données, adaptée à leurs besoins concrets, avec l'appui de ces deux institutions. Le Directeur exécutif adjoint du PAM a dit que ces objectifs aidaient à renforcer la concentration des activités du programme sur les pauvres. Par exemple, le PAM avait mis au point des analyses de vulnérabilité qui, à la différence des statistiques générales établies au niveau du pays, fournissaient des informations sur la situation alimentaire au niveau des régions et des districts et aidaient à cibler les plus pauvres. Une autre question importante concernait la manière dont les secours et le relèvement se répercutaient sur le développement. Les institutions membres du Groupe des Nations Unies pour le développement avaient échangé des vues sur cette question concernant les zones touchées par des conflits, en particulier le Soudan, la région des Grands Lacs en Afrique et l'Afghanistan. Le Directeur exécutif adjoint du FNUAP a partagé l'avis des délégations qui se sont inquiétées de l'absence d'un objectif concret concernant l'accès aux services de santé en matière de reproduction dans le cadre des objectifs en question. Le Groupe des Nations Unies pour le développement avait examiné la question et invité les équipes de pays à incorporer l'accès à ces services parmi les indicateurs de leurs rapports de pays.

Conclusions

163. Le Président du Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP a indiqué qu'il était bon d'avoir inscrit les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire à l'ordre du jour de la session commune des Conseils d'administration. Ces objectifs définissaient manifestement un cadre commun pour les travaux du Groupe des Nations Unies pour le développement. Les débats avaient fait apparaître un consensus autour de l'idée que les objectifs en question

ne pouvaient pas se substituer à une stratégie de développement mais qu'ils devaient servir à mesurer les progrès réalisés et à évaluer l'efficacité de l'aide.

164. Le Président a souligné que la discussion sur les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire n'était pas simplement un exercice statistique; elle établissait une base importante pour la construction d'un ensemble d'objectifs qui pourraient stimuler véritablement les débats à tous les niveaux possibles – à l'échelle mondiale, au niveau national, non seulement dans les pays en développement mais aussi dans les nations développées, et au niveau des entreprises – sur le rôle que le système des Nations Unies avait à jouer dans la réalisation des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire. De nombreuses délégations ont souligné l'importance de la Conférence internationale sur le financement du développement et du Sommet mondial pour le développement durable en tant que maillons d'un processus unique qu'il convenait d'étudier soigneusement de façon intégrée.

165. Quelques délégations ont insisté sur l'importance de la décentralisation et de la contextualisation à propos des efforts que les pays en développement déploient au niveau national. Comme l'Administrateur l'a fait remarquer, une approche normalisée et rigide ne conviendrait pas. La question du renforcement des capacités a été mise en relief.

166. Le Président a indiqué qu'il faudrait également engager, dans les pays développés, un débat national qui devrait être orienté vers le public et axé sur les contributions que ces pays apportaient à la réalisation des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire. Il a souligné que c'était dans les pays développés que le PNUD serait amené à lutter contre le phénomène de la lassitude des donateurs et que, dans ce contexte, les objectifs de développement précités étaient extrêmement importants pour l'orientation du débat. En outre, le débat ne devait pas être confiné au GNUD mais être élargi au Conseil de coordination des chefs de secrétariat, aux institutions financières internationales et à l'Organisation mondiale du commerce.

B. Bilans communs de pays et plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement

Présentation de la question par le Directeur exécutif adjoint du FNUAP

167. La question a été présentée par le Directeur exécutif adjoint du FNUAP qui a déclaré que les bilans communs de pays et les plans-cadres pour l'aide au développement étaient l'épine dorsale de l'action menée par l'ensemble du système des Nations Unies pour le développement. Il a cité la résolution récente de l'Assemblée générale sur l'examen triennal des activités opérationnelles de développement (résolution 56/201 du 21 décembre 2001), dans laquelle elle a engagé tous les organismes des Nations Unies à améliorer leur coordination et leur collaboration et affirmé le rôle important joué par ces deux instruments, le bilan commun de pays constituant un outil analytique commun et le plan-cadre fournissant un cadre commun de planification.

168. Les bilans communs de pays et les plans-cadres pour l'aide au développement faisaient déjà partie intégrante des processus de programmation du FNUAP, du PNUD et de l'UNICEF, a-t-il ajouté, et on prenait actuellement des dispositions pour s'assurer qu'ils conduiraient à un renforcement de la collaboration dans l'élaboration des programmes et formeraient ultérieurement la base à partir de laquelle les différents programmes de pays seraient établis. Cela dit, la qualité et l'orientation stratégique de ces instruments pouvaient être encore grandement améliorées et les organisations avaient pris des mesures dans ce sens en 2001. Les membres du réseau d'information sur les bilans communs et les plans-cadres avaient intensifié leurs travaux pour recenser et mettre en commun les pratiques rationnelles. Les participants à une réunion des structures régionales de programmation organisée par le Bureau du Groupe des Nations Unies pour le développement en décembre avaient examiné comment les bureaux régionaux des organismes membres du Groupe pourraient être associés aux processus des bilans communs de pays et des plans-cadres.

169. Les membres du Groupe des Nations Unies pour le développement avaient reconnu qu'il était nécessaire d'améliorer le processus préparatoire, ainsi que la qualité des bilans communs de pays et des plans-cadres et avaient donné la priorité à cette question. Les organisations cherchaient comment renforcer les

capacités de leurs bureaux de pays dans ce domaine et assurer un appui adéquat à l'échelle régionale. Un groupe d'étude interorganisations avait été chargé de réviser les directives relatives aux bilans communs et aux plans-cadres. Dans l'esprit de la résolution 56/201, il s'attacherait à donner un caractère participatif au processus de révision en sollicitant les vues des organismes compétents des Nations Unies, des États Membres et des membres des équipes de pays. Les directives révisées devaient être achevées et approuvées avant la fin du mois d'avril 2002 et prévoir l'intégration d'un mécanisme d'alerte rapide et de prévention ainsi que la prise en compte des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire.

Observations des délégations

170. Les délégations ont reconnu que les bilans communs de pays et les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement avaient déjà contribué à renforcer la collaboration et la coordination, non seulement parmi les organismes des Nations Unies mais aussi avec les gouvernements, la Banque mondiale, les donateurs bilatéraux et d'autres partenaires de développement. On s'est accordé à penser que la coopération pour le développement devrait être fondée sur les stratégies de lutte contre la pauvreté, notamment celles qui étaient exposées dans les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté, et que les bilans communs/plans-cadres devaient servir d'instruments pour assurer l'harmonisation dans ce contexte, le bilan commun préparant la voie et le plan-cadre constituant un plan d'action pour les organismes des Nations Unies au niveau des pays, indiquant comment les membres du Groupe des Nations Unies pour le développement entendaient collaborer entre eux ainsi qu'avec les gouvernements et les partenaires extérieurs pour appuyer la réalisation des objectifs de lutte contre la pauvreté. On a également engagé les organismes membres du Groupe des Nations Unies pour le développement à collaborer encore davantage et à mieux coordonner leurs activités, en particulier à l'échelon des pays et dans les situations d'urgence. Une délégation s'est dite déçue par le faible nombre de plans-cadres établis jusqu'à présent et voulait savoir comment les plans existants étaient appliqués. Une autre a évoqué la nécessité d'une plus grande souplesse et déclaré qu'il faudrait peut-être allouer davantage de ressources au niveau des pays pour améliorer la qualité

des documents. Une délégation a jugé que la qualité initiale des bilans communs/plans-cadres était satisfaisante mais elle souhaitait obtenir davantage d'indications sur leur rôle et leur impact et sur la façon dont ils contribuaient à une meilleure compréhension de la situation des pays. On retrouvait le même point de vue dans les observations faites par une autre délégation qui a demandé des exemples concrets des possibilités de mise en commun des données recueillies et des évaluations effectuées par une organisation et de leur exploitation effective par une autre organisation.

171. Citant les conclusions similaires d'une évaluation réalisée en 2001 par les pays nordiques, plusieurs délégations ont fait remarquer que le processus des bilans communs de pays/plans-cadres devrait être plus largement pris en main par les pays. Selon elles, les pays bénéficiaires de programmes devaient jouer un rôle moteur dans la définition de leurs besoins propres en matière de développement ainsi que dans la mise au point de stratégies possibles pour y répondre. L'importance du système des coordonnateurs résidents, qui était l'un des mécanismes les plus efficaces pour faire participer plus activement les pays à la planification de leur propre développement, a été mise en exergue et on a préconisé de le renforcer encore davantage. Enfin, on a exprimé la crainte que le plan-cadre entraîne simplement un accroissement de la charge de travail et ajoute une nouvelle strate dans la bureaucratie.

172. Le Directeur exécutif adjoint du FNUAP a convenu que la qualité des analyses et la réflexion stratégique demandaient à être améliorées et que les membres du GNUD devaient consolider leurs équipes de pays pour qu'elles puissent mieux harmoniser leurs activités avec celles de la Banque mondiale et des agents du développement national. Il a reconnu que la souplesse était un facteur important et que le bilan commun de pays n'était pas toujours indispensable s'il existait un autre système d'évaluation adéquat. Mais le message adressé aux équipes de pays était clair à présent : le mécanisme du bilan commun/plan-cadre n'avait plus un caractère facultatif. Les organismes membres du Groupe des Nations Unies pour le développement évalueraient dorénavant leurs programmes en se référant aux bilans communs de pays et aux plans-cadres et ils s'attendaient à voir des améliorations considérables dans la qualité de ces documents.

173. La Directrice générale de l'UNICEF a dit qu'elle comprenait que l'on puisse demander un plus grand nombre de plans-cadres pour l'aide au développement mais a souligné qu'il importait de tirer des enseignements de ceux qui existaient déjà. Le mécanisme du bilan commun pouvait être assoupli dans une certaine mesure et tous les membres du Groupe des Nations Unies pour le développement cherchaient à élarger leurs procédures mais les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire se rapportaient à la pauvreté et au développement social alors que les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté étaient souvent largement axés sur le développement économique. Le bilan commun et le plan-cadre étant centrés sur la dimension sociale du développement, il importait de veiller à ce que les objectifs de développement du Millénaire soient incorporés dans ces instruments pour qu'ils reflètent mieux la nature des tâches à exécuter.

174. L'Administrateur assistant du PNUD a dit qu'une communication plus efficace était le meilleur moyen pour encourager les pays à prendre davantage en main le processus du bilan commun de pays/plan-cadre. Une plus large décentralisation au sein du système des Nations Unies était également nécessaire. Répondant aux délégations qui avaient exprimé une inquiétude sur le surcroît de travail que les plans-cadres pourraient entraîner, il a déclaré que cette crainte était bien fondée mais que, en fin de compte, les inconvénients seraient largement compensés par les avantages d'une meilleure coordination entre les membres du Groupe des Nations Unies pour le développement.

175. Le Sous-Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial (PAM) a déclaré que le Programme adhérait pleinement au mécanisme du bilan commun de pays/plan-cadre et à la formule des approches sectorielles, de façon générale. Les membres du Groupe des Nations Unies pour le développement devaient néanmoins être réalistes; on pouvait envisager une programmation commune dans certains cas, mais pas toujours. Il a ensuite suggéré une raison pour expliquer pourquoi les gouvernements n'avaient pas assumé la maîtrise du processus du bilan commun/plan-cadre autant qu'on aurait pu l'espérer. Ce processus avait été introduit au moment où les fonds destinés aux activités de base étaient réduits, de sorte que l'on demandait aux gouvernements de faire davantage avec une assistance financière plus modeste.

Conclusions

176. Le Président du Conseil d'administration de l'UNICEF a récapitulé les principaux points abordés lors de la discussion. Il a commencé par énumérer certains des avantages liés aux bilans communs de pays/plans-cadres en affirmant que ces instruments : a) assuraient une harmonisation des interventions dans un pays donné et étaient extrêmement utiles pour les organismes des Nations Unies ainsi que pour les donateurs bilatéraux et d'autres organisations internationales; b) fournissaient un contexte national pour les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire; c) jouaient le rôle d'un plan d'action pour les organismes des Nations Unies à l'égard des stratégies nationales de lutte contre la pauvreté, y compris les DSRP; d) créaient des synergies et facilitaient le partage de données d'expérience entre les organismes des Nations Unies; e) établissaient un processus dynamique et continu qui permettait d'accumuler les enseignements tirés de l'expérience. Il restait à : a) s'employer à assurer une plus grande convergence entre les bilans communs de pays/plans-cadres et la lutte contre la pauvreté; b) instaurer des indicateurs permettant de mesurer les progrès accomplis dans la mise en oeuvre; c) renforcer la décentralisation au niveau local et au sein du système des Nations Unies; d) intensifier la collaboration à tous les niveaux, et plus particulièrement à l'échelon des pays.

C. Harmonisation et simplification des procédures

Présentation par la Directrice générale de l'UNICEF

177. La Directrice générale de l'UNICEF a fait observer que cette réunion conjointe offrait à un grand nombre des parties intéressées les plus importantes parmi les partenaires de développement du Groupe des Nations Unies pour le développement une occasion unique de prendre part à un dialogue interactif. La discussion qui a précédé a montré clairement que les organismes des Nations Unies, en particulier les membres du Groupe, étaient à la hauteur de la tâche à laquelle les conviaient les initiatives de réforme du Secrétaire général, qu'ils répondaient à l'appel lancé par les États Membres dans le cadre de l'examen triennal des orientations et qu'ils se conformaient aux

directives définies par leurs différents conseils d'administration.

178. Elle a fait observer par ailleurs que la structure organisationnelle du Groupe des Nations Unies pour le développement non seulement rapprochait les principaux partenaires de développement dans le contexte plus large du Groupe et des entités membres de son comité exécutif, y compris les institutions spécialisées les plus importantes, mais qu'elle offrait également la possibilité d'une collaboration et d'un dialogue actifs avec la Banque mondiale. Les bilans communs de pays, avaient permis la mise en place dans 93 pays, d'un cadre d'analyse, et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement était devenu le principal instrument de planification des programmes dans 48 pays et des Maisons des Nations Unies avaient été établies dans 46 pays. Le processus de nomination du coordonnateur résident avait été amélioré, et des mécanismes avaient été mis en place pour évaluer l'efficacité des programmes, en contrôler les résultats et les mettre en commun, et examiner les orientations futures. La Directrice générale a souligné l'importance du consensus international concernant les buts et objectifs du développement qui s'était dégagé à propos de la Déclaration du Millénaire et des conclusions d'autres conférences internationales majeures, y compris le Sommet mondial pour les enfants tenu en 1990 et la session extraordinaire que l'Assemblée générale avait consacrée aux enfants.

179. Tout en reconnaissant que des progrès avaient été réalisés en matière d'harmonisation et de simplification, la Directrice générale a fait observer que l'on pouvait encore accroître l'efficacité et la productivité. Des résultats importants avaient été obtenus dans les domaines suivants : présentation budgétaire et terminologie budgétaire communes; accord sur les définitions essentielles et les modalités d'une programmation conjointe et concertée; et directives communes concernant des domaines clefs de la coordination au niveau des pays. À titre d'exemple, elle a fait observer qu'au cours de la semaine précédente, le Conseil d'administration de l'UNICEF avait approuvé un processus simplifié d'élaboration, d'examen et d'approbation des programmes de coopération en faveur des pays, semblable à celui qu'avait approuvé le Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP en 2001. Ce processus révisé allait permettre de réduire le temps et le volume de travail que nécessitait l'élaboration de nouveaux

programmes de coopération pour les autorités nationales et les organismes compétents des Nations Unies, tout en préservant et en favorisant une programmation rationnelle. De ce fait, il devrait en principe aider à éliminer les chevauchements de calendrier et à réduire les doubles emplois entre documents, autant de facteurs qui alourdissaient le processus précédent. Les modifications apportées répondaient à son avis directement au souci d'harmonisation et de rationalisation des procédures relatives aux programmes, une plus grande concentration stratégique et des actions davantage axées sur les résultats.

180. Les structures d'ensemble des bilans communs de pays et des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement étaient, certes, solidement établies, mais il fallait à présent étudier en détail la manière dont les organismes fonctionnaient au niveau des pays et les possibilités d'amélioration de l'appui qu'ils fournissaient aux gouvernements. L'examen triennal des orientations avait mis en lumière la nécessité d'examiner plus avant les domaines dans lesquels les organismes concernés pourraient simplifier et harmoniser leurs méthodes de travail, à savoir notamment : décentralisation et délégation de pouvoirs; politiques et procédures financières; procédures de mise en oeuvre des programmes et projets, en particulier contrôle et établissement de rapports; services communs dans les bureaux de pays; et recrutement, formation et rémunération du personnel national affecté aux projets. La tâche n'était certes pas simple mais c'est avec enthousiasme qu'on s'y était attelé car elle était logique et pouvait accroître l'efficacité et la productivité.

181. La Directrice générale a ensuite exposé les mesures que prenait actuellement le Groupe des Nations Unies pour le développement comme suite à la résolution relative à l'examen triennal des orientations. Le Comité exécutif du Groupe avait récemment approuvé pour 2002 un plan de travail axé sur les résultats, qui faisait de l'examen triennal des orientations, une activité prioritaire, les tâches identifiées devant être exécutées essentiellement par deux organes du Groupe, chargés respectivement des programmes et de la gestion. Outre qu'il fallait donner la priorité au renforcement des processus de bilans communs de pays et de plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement, l'essentiel du travail à effectuer au cours des deux années à venir allait porter

sur la simplification et l'harmonisation des procédures. Il allait falloir recenser les domaines dans lesquels la complexité des modalités et des pratiques de l'exécution des programmes ou l'absence d'harmonisation entre elles faisaient obstacle à la concertation dans le travail ou encore nuisaient à l'efficacité et à la productivité.

182. Pour terminer, la Directrice générale a indiqué qu'un programme de travail initial, établi en consultation avec les partenaires essentiels, y compris les gouvernements, serait présenté au Conseil économique et social lors de sa session de fond de 2002. Au bout du compte, le succès dépendrait des améliorations qui seraient apportées à la capacité de fournir les services voulus. Les organismes du Groupe des Nations Unies pour le développement devaient veiller à ce que la simplification et l'harmonisation de leurs procédures rehaussent la valeur de leurs activités mais, dans certains domaines, il serait peut-être plus logique de rationaliser leurs rôles respectifs et de permettre à chacun de concentrer ses efforts sur les domaines et les méthodes où il possédait un avantage comparatif. Le Groupe des Nations Unies pour le développement avait déjà commencé à réviser et actualiser les orientations des bilans communs de pays et des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement, et la souplesse, qui permettrait d'alléger la tâche de tous, était l'un des principes directeurs retenus.

Observations des délégations

183. Le Vice-Président du Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial (PAM) a fait observer qu'étant donné que son organisation avait pour vocation d'assurer aux populations vulnérables un approvisionnement alimentaire d'urgence et d'aider au relèvement des zones où avaient sévi un désastre ou un conflit, l'harmonisation avec les autres organisations était essentielle. Le PAM avait souligné à maintes reprises toute l'importance d'une telle harmonisation et s'employait à appliquer les recommandations pertinentes en la matière. Tout en reconnaissant que son organisation devrait peut-être apporter des modifications à telle ou telle de ses méthodes, le Vice-Président du Conseil d'administration du PAM estimait qu'à ce stade du processus de réforme de son organisation, il était possible d'oeuvrer efficacement à l'harmonisation souhaitée. Le projet sur la gouvernance adopté par le Conseil d'administration du

PAM traitait de l'harmonisation et de la simplification des procédures, en liaison avec la recommandation (1 sur 22) relative à la révision des principes de programmation applicables aux programmes de pays du PAM.

184. Des délégations ont reconnu l'importance des efforts déployés par les organismes opérationnels des Nations Unies pour harmoniser et simplifier leurs procédures, ainsi que les progrès qui avaient été réalisés à ce jour. L'une d'elles a fait observer que le rapport du Secrétaire général reconnaissait la nécessité d'une percée authentique dans ce domaine. L'intervenant s'est félicité des résolutions adoptées par l'Assemblée générale, qui insistaient particulièrement sur la nécessité d'une simplification et d'une harmonisation plus poussées, et montraient la voie à suivre pour les années à venir. Tout en exprimant leur appui à cette idée, certains intervenants ont fait observer qu'il restait encore beaucoup de travail à faire. Par exemple, une plus grande cohérence des efforts déployés par les organismes des Nations Unies s'imposait, étant donné notamment la diminution générale des ressources ordinaires. À ce propos, une délégation a vivement encouragé les fonds et les programmes à intensifier leurs efforts pour réduire leurs coûts. Un intervenant a demandé si les procédures d'harmonisation étaient suffisamment souples pour tenir compte des différences de situation d'un pays à l'autre. Tout en reconnaissant les avantages de l'harmonisation, un autre intervenant a demandé pourquoi on y oeuvrait dans le cadre de l'examen triennal des orientations. Étant donné que l'harmonisation et la simplification n'étaient que des moyens pour parvenir au but recherché, leur succès serait mesuré par l'aptitude accrue de fournir les services voulus.

185. Un autre intervenant a évoqué la participation de son gouvernement au travail d'harmonisation des procédures des donateurs, en coopération avec la Banque mondiale et d'autres donateurs. Il importait, a-t-il fait observer, que les organismes des Nations Unies participent à des tribunes plus larges, et il a demandé s'il était question de plans dans ce sens. La Directrice générale de l'UNICEF a répondu que, d'une façon générale, l'harmonisation et la simplification des procédures n'étaient encore envisagées que dans le contexte élargi des Nations Unies, mais que celui-ci continuerait à se développer. S'agissant de la gamme des procédures suivies par les donateurs, il s'agissait là

d'une question qu'il fallait également étudier. Le Directeur exécutif adjoint du FNUAP a indiqué que des consultations avaient eu lieu avec la Banque mondiale, les institutions de Bretton Woods, des organismes d'aide bilatérale et des banques régionales de développement. Il y aurait lieu par ailleurs de travailler en relation plus étroite avec le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques.

186. Nombre d'interventions ont porté sur l'harmonisation des cycles de programmation et sur le processus d'approbation des programmes. Plusieurs délégations ont commenté en termes favorables l'approbation récente par le Conseil d'administration de l'UNICEF et celui du PNUD et du FNUAP de leurs procédures d'approbation des programmes et ont encouragé d'autres organismes à s'associer à cet effort, qui aurait pour effet de faciliter le travail de tous les partenaires. Un intervenant a fait observer que pour améliorer encore le processus, il faudrait peut-être harmoniser aussi les règles et règlements, tout en faisant preuve, sur ce plan, d'une certaine souplesse. Une délégation a fait observer que le Programme alimentaire mondial ne suivait pas d'aussi près que les autres fonds et programmes l'harmonisation des procédures relatives aux programmes, et a demandé si des changements étaient prévus. La Directrice générale de l'UNICEF a répondu que le Groupe des Nations Unies pour le développement n'était pas en mesure de s'attaquer à toutes les questions relatives aux procédures administratives et aux politiques de personnel, mais qu'il avait commencé à rechercher un certain degré d'harmonisation dans ces domaines. La question allait être examinée systématiquement avec les hauts responsables afin de déterminer si une rationalisation était possible en la matière. Des indications plus détaillées seraient fournies ultérieurement. Le Président du Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial, qui assurait la présidence de cette partie de la séance, a donné aux délégations l'assurance que le Conseil d'administration du PAM suivait de très près l'évolution de la situation au niveau des Conseils d'administration de New York, mais que son calendrier de réunions et son programme de travail étaient différents. L'harmonisation et la simplification devaient intervenir dans le cadre du projet du PAM sur la gouvernance, au printemps de 2002. Le fait que le PAM fasse également rapport à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

(FAO) compliquait sa tâche dans la mesure où la Conférence générale de la FAO se tenait tous les deux ans. Le Sous-Directeur exécutif du PAM a ajouté que son organisation était pleinement associée à tous les débats du Groupe des Nations Unies pour le développement dans les pays où elle détenait un portefeuille de projets de développement et à New York par le biais de son bureau de liaison. Le projet du Conseil d'administration du PAM sur la gouvernance comprend, au nombre de ses 22 recommandations, une recommandation spécifique sur la programmation par pays et sur l'interaction avec la FAO. Toutes les recommandations relatives au projet sur la gouvernance devraient avoir été mises en application à l'horizon de 2005.

187. Les orateurs ont accordé une importance particulière à l'examen du programme de travail en vue de sa simplification et de son harmonisation. Sachant qu'en vertu de la résolution pertinente, les conseils d'administration des fonds et programmes devaient être associés à ce processus, une délégation a demandé comment cette interaction entre les organisations et les organes directeurs fonctionnerait, comment on pouvait la favoriser et comment cette question devait figurer à l'ordre du jour des conseils d'administration. La Directrice générale de l'UNICEF a répondu que les conseils d'administration des fonds et programmes seraient associés à ce processus par le biais des rapports annuels qu'ils présentent au Conseil économique et social. Les secrétariats seraient tenus de soumettre toute proposition de modification à leur conseil, pour approbation.

188. Concernant l'organisation de réunions conjointes des conseils d'administration, un orateur a dit que la présente réunion montrait qu'il était justifié de prévoir une journée entière pour les délibérations. Il a ajouté que la préparation de la réunion de l'année prochaine, c'est-à-dire l'ordre du jour et tous les documents de base, devrait commencer longtemps à l'avance. La réunion conjointe offrait un cadre idéal pour examiner des questions telles que l'harmonisation et la simplification. Il a été proposé d'étudier les procédures juridiques, compte tenu du fait que les réunions conjointes n'étaient pas habilitées à prendre de décisions, et l'on a suggéré que les délégations puissent faire des recommandations. La Directrice générale de l'UNICEF a indiqué qu'il appartenait aux États Membres de porter la question des réunions conjointes des conseils d'administration – y compris de

leur rôle – à l'attention du Conseil économique et social. La définition des sujets à traiter dans le cadre de ces réunions conjointes pourrait s'avérer difficile dans la mesure où les divers fonds et programmes avaient des mandats différents.

189. S'agissant des bureaux communs, une délégation a fait observer que les organismes qui étaient chargés de programmes de portée limitée semblaient craindre de perdre leur identité et a demandé si on avait réfléchi à cette question. Un autre intervenant s'est déclaré favorable à la mise en place rapide de locaux communs ou d'une Maison des Nations Unies. Il a appelé l'attention sur les projets conjoints mis en oeuvre dans son pays et dans deux autres pays, notamment à la suite de la catastrophe de Tchernobyl, et demandé aux fonds et programmes de poursuivre leurs efforts en vue de mettre en oeuvre la stratégie de l'ONU dans cette région. La Directrice générale a dit que le Groupe des Nations Unies pour le développement avait entamé une étude de faisabilité sur la mise en place de bureaux communs.

190. Une délégation a proposé que les fonds et programmes envisagent l'organisation de visites conjointes sur le terrain par les membres de leurs conseils d'administration. Elle a en outre recommandé d'améliorer la coordination entre les différents organismes et demandé ce que l'on envisageait de faire pour simplifier la procédure dans ce domaine. La nécessité de procéder à des évaluations conjointes a également été soulignée. Tout en approuvant l'idée de visites conjointes sur le terrain, la Directrice générale de l'UNICEF a estimé que ces visites seraient davantage axées sur les problèmes de coordination, les questions de programmation étant reléguées à l'arrière-plan. Il serait néanmoins peut-être possible d'organiser des visites conjointes des membres des conseils d'administration, qui prendraient en compte ces deux volets.

191. La modification apportée au système d'évaluation des compétences des coordonnateurs résidents a été bien accueillie. Les délégations ont estimé qu'elle contribuerait à améliorer les compétences des candidats et, éventuellement, à accroître le nombre des candidates.

192. Plusieurs intervenants ont soulevé la question de la présentation des rapports financiers. Certains se sont inquiétés de ce que l'usage de logiciels et de règlements différents risquait d'occasionner de lourdes

dépenses de transaction. Un autre intervenant a souligné que l'objectif consistait à réduire les coûts, tout en maintenant une programmation efficace. La Directrice générale de l'UNICEF a dit qu'un moyen de réduire les coûts de transaction serait de limiter le nombre de rapports à l'intention des donateurs, notamment pour les programmes financés au moyen de contributions à des fins spéciales. Elle a fait observer que certains progrès avaient été accomplis mais qu'il restait encore beaucoup à faire. C'était un domaine qui devait effectivement être simplifié, et elle a invité les donateurs à réfléchir à la question.

193. Des questions ont également été posées sur ce qui était fait dans les domaines suivants : a) harmonisation dans le domaine des technologies de l'information, en particulier pour ce qui était de la mise à niveau des systèmes; b) politiques visant à encourager la mobilité du personnel entre les organisations; c) utilisation des évaluations et enseignements tirés, ainsi que de méthodes d'évaluation et de techniques permettant de mesurer les progrès accomplis notamment dans le contexte du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement; d) simplification des procédures à suivre par les donateurs, et mise en commun des connaissances, des méthodes et des enseignements tirés en vue d'informer tant les donateurs que les pays bénéficiaires des programmes. Un autre intervenant a demandé quelles étaient les priorités les plus urgentes. S'agissant de l'harmonisation des technologies de l'information, la Directrice générale de l'UNICEF a indiqué que ce point figurait sur la liste des questions à examiner par l'organisation. Le Fonds avait créé un groupe de coordination à New York qui était chargé de s'occuper de cet aspect. Deux éléments facilitaient déjà la mobilité du personnel entre les organisations, à savoir la désignation de certains coordonnateurs résidents d'autres organismes et le Programme sur la mobilité entre organisations. La Directrice générale a reconnu que l'on pouvait faire davantage dans le domaine de l'évaluation et de la mise en commun de l'information et des technologies, notamment en ce qui concernait la diffusion des résultats.

Observations finales

194. Le Vice-Président du Conseil d'administration du PAM a présenté une synthèse des déclarations liminaires. La Directrice générale de l'UNICEF avait fait état des progrès qui avaient déjà été accomplis concernant la simplification et l'harmonisation en vue

de la réduction des coûts et du renforcement des capacités nationales, tout en insistant sur la prise de contrôle des opérations par les gouvernements. Elle avait également énuméré les prochaines mesures que devait prendre le Groupe des Nations Unies pour le développement, qui seraient portées à l'attention du Conseil économique et social, à sa session de fond de 2002. Le Sous-directeur exécutif du PAM avait exposé les grandes lignes du plan de travail du Programme et signalé que les préparatifs relatifs à l'évaluation de l'harmonisation des cycles de programmation étaient en cours, ajoutant qu'à l'issue d'une consultation, un rapport serait établi d'ici à octobre 2002. Le Président s'est par ailleurs fait l'écho de certaines des observations faites par les délégations lors des délibérations concernant notamment la nécessité de redoubler d'efforts en vue de l'harmonisation et de la simplification, la délégation de pouvoir, la mobilité du personnel et le partage de locaux à usage de bureaux. Les chefs de secrétariat des organisations ont répondu qu'ils étaient favorables à la tenue de réunions conjointes et qu'ils demanderaient à leurs bureaux respectifs de s'occuper des préparatifs des réunions à venir. Ils sont également convenus que tous les rapports devraient être établis longtemps avant la tenue de ces réunions.

D. Sécurité du personnel

Déclaration du Sous-Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial

195. Le Sous-Directeur exécutif du PAM a dit que si les événements du 11 septembre avaient mis en cause l'efficacité des normes de sécurité à l'échelle mondiale, ils ne sauraient toutefois occulter les progrès notables accomplis au cours de l'année écoulée en matière de sécurité à l'échelle du système des Nations Unies. Une série d'initiatives lancées au niveau interorganisations étaient parvenues jusqu'à l'Assemblée générale, aboutissant à l'élaboration de règles minimales de sécurité opérationnelle et de règles minimales de sécurité en matière de télécommunications; à la formulation de recommandations visant à améliorer la collaboration en matière de sécurité entre les organismes des Nations Unies, les organisations intergouvernementales qui leur sont rattachées et les ONG partenaires; et à la mise en place d'une instance interorganisations pour la sécurité aérienne.

196. Une autre réalisation majeure avait été l'accord conclu à la suite d'une demande formulée par l'Assemblée générale en décembre 2000, dans laquelle l'Assemblée priait le Secrétaire général et les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies de mettre au point des arrangements de participation aux coûts. Les nouveaux arrangements, qui devaient permettre d'organiser le déploiement de 100 agents de sécurité, ont pris effet au 1er janvier 2002. Depuis lors, les organismes opérationnels avaient tenu des audioconférences hebdomadaires avec le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité, afin de déterminer la répartition optimale des ressources à affecter à la sécurité au sein du système des Nations Unies. Plus de 75 % du personnel de terrain travaillaient pour l'ONU et cinq organismes : le PNUD, le HCR, l'UNICEF, le PAM et l'OMS. Selon la formule convenue, sur le montant total des dépenses de sécurité pour l'exercice biennal, soit 53 millions de dollars, l'ONU verserait 11 millions de dollars et les cinq autres organismes, 31 millions de dollars, les 11 millions de dollars restants devant être pris en charge par les 21 autres organisations.

197. Le Sous-Directeur exécutif a ajouté que l'Assemblée générale avait récemment demandé au Secrétaire général d'établir un rapport détaillé sur la mise en place d'un mécanisme de responsabilisation garantissant la transparence, notamment sur son champ d'application, son ampleur, les règles communes qui seront adoptées, ainsi que les moyens d'exécution, dans le cadre d'une structure interorganisations. Les membres du Comité de haut niveau chargé des questions de gestion avaient défini des principes régissant l'élaboration d'un mécanisme de gouvernance dynamique chargé d'organiser efficacement la sécurité du personnel au sein du système des Nations Unies.

198. Les auteurs d'attaques perpétrées contre le personnel humanitaire devaient rendre des comptes, a dit le Sous-Directeur exécutif. Depuis 1992, les organismes des Nations Unies avaient perdu 204 membres de leur personnel civil qui avaient été victimes de la violence et des fonctionnaires continuaient aujourd'hui d'être détenus, attaqués ou tués dans l'exercice de leurs fonctions. Les États Membres et les organismes des Nations Unies devaient continuer de faire campagne dans toutes les instances pour que les gouvernements des pays hôtes assument les responsabilités qui leur incombent en ce qui concerne la sécurité et la protection du personnel

humanitaire et que les coupables soient traduits en justice. Il ne fallait pas perdre de vue la question de la neutralité du personnel. Le personnel des Nations Unies devait être protégé par les États et par ses propres agents de sécurité. Il fallait instaurer une culture de protection du personnel humanitaire des Nations Unies, qui devrait se concrétiser non seulement dans un cadre juridique mais également au sein des populations.

199. Un représentant du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité a fait observer qu'une véritable sécurité exigeait des ressources adéquates. Compte tenu des changements qui avaient récemment été apportés à la gestion et à la structure de son système de sécurité, de même qu'au montant des ressources affectées à ce titre, l'ONU était à présent en mesure d'accomplir un meilleur travail dans ce domaine, ce qui permettrait de mieux protéger les membres du personnel, dont six avaient été tués l'an dernier.

200. Une intervenante a dit qu'une sécurité effective exigeait une coopération étroite entre toutes les organisations sur le terrain. Il fallait faire preuve de souplesse mais il n'était pas nécessaire que chaque organisation déploie son propre dispositif de sécurité. Il fallait mettre en place un système de communication transparent et ouvert, et définir précisément les responsabilités et les voies hiérarchiques. L'intervenante a demandé si des mécanismes avaient été élaborés ou mis en place pour donner suite à la demande relative à l'établissement d'un rapport sur les responsabilités. Une autre intervenante a mis l'accent sur la responsabilité des gouvernements des pays hôtes, ajoutant que le système des Nations Unies devait faire tout son possible pour permettre à son personnel de travailler dans des conditions de sécurité. La méfiance persistante dont le personnel des Nations Unies et les ONG faisaient l'objet parmi certains groupes de population posait un problème. L'intervenante s'est félicitée que le Conseil de sécurité, la Cinquième Commission et le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires accordent maintenant plus d'attention à ces questions. Une troisième délégation a ajouté que la Sixième Commission s'employait également à renforcer la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé.

201. Le représentant du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité a dit que le

système actuel de responsabilisation correspondait à une politique couchée par écrit dans le Manuel de sécurité des Nations Unies, la responsabilité ultime reposant sur le Secrétaire général. Dans chaque lieu d'affectation, un fonctionnaire désigné à cet effet et responsable de tous les fonctionnaires rencontrait fréquemment l'équipe chargée de la sécurité et les chefs de secrétariat. Le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité préparait un projet visant à renforcer ce système, qui serait présenté, pour approbation, d'abord à la réunion interinstitutions de février puis à d'autres organes, dont le Comité de haut niveau chargé des questions de gestion. Le Sous-Directeur exécutif du PAM a dit qu'il fallait élargir la question de la responsabilisation afin que les auteurs de crimes contre le personnel puissent être traduits en justice.

202. Le Directeur exécutif adjoint du FNUAP a dit que son expérience personnelle lui permettait de comprendre à quel point la question était importante, puisqu'il avait lui-même été attaqué et qu'il avait eu à mener des négociations concernant la sécurité du personnel. Il importait d'être bien appuyé et de disposer de bonnes communications, et aussi d'avoir du jugement. Il convenait d'insister sur le fait que des agents locaux aidaient souvent à sauver la vie de membres du personnel international et devaient eux-mêmes recevoir tout l'appui voulu. La Directrice générale de l'UNICEF a mis l'accent sur l'évolution de la situation de par le monde, marquée par les conflits internes, par un moindre respect pour le personnel des organisations humanitaires et par des assassinats et des enlèvements qui restaient impunis. Dans ces conditions, la sécurité et la protection du personnel des Nations Unies devaient être au centre des activités du système des Nations Unies. Les différents organismes prenaient au sérieux la question de la responsabilisation, mais il fallait qu'ils puissent prendre des décisions sur le terrain, souvent rapidement. L'Administrateur du PNUD a dit que la question tenait à coeur aux chefs de secrétariat de tous les organismes et que le manque de ressources les avait toujours préoccupés. Au moment où les organismes des Nations Unies se lançaient dans une mission de grande ampleur en Afghanistan, ces questions allaient prendre encore plus d'importance.

Résumé du Président

203. Résumant le débat, le Président du Conseil d'administration de l'UNICEF a dit que de l'avis général, il fallait porter remède au problème de la sécurité du personnel et que les principaux organes des Nations Unies avaient pris position sur la question, notamment le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale et maintenant les conseils d'administration des fonds et programmes, qui relevaient du Conseil économique et social. Toute une série de questions s'étaient dégagées du débat, notamment :

a) La question des responsabilités, le pays hôte étant responsable au premier chef de la sécurité du personnel des Nations Unies;

b) La question de la responsabilisation, qui devrait être discutée plus avant sur la base du rapport du Secrétaire général qui était en cours d'établissement;

c) La question du financement et celles de savoir qui financerait le coût de l'amélioration de la sécurité et si ce serait au moyen du budget ordinaire ou d'un autre mécanisme;

d) Le fait qu'intervenait un système de coopération complexe, non seulement à l'intérieur du système des Nations Unies mais aussi avec les gouvernements des pays hôtes et les gouvernements donateurs;

e) Les décisions à prendre concernant la structure institutionnelle au sein du système des Nations Unies et les modifications éventuelles à y apporter.

E. Questions diverses

Exposé sur la Conférence internationale sur l'aide à la reconstruction de l'Afghanistan (Tokyo)

204. Les membres des Conseils d'administration ont entendu l'Administrateur du PNUD au sujet de la Conférence internationale sur l'aide à la reconstruction de l'Afghanistan, qui s'est tenue à Tokyo les 21 et 22 janvier 2002. L'Administrateur a déclaré que la Conférence avait représenté un succès extraordinaire pour toute la famille des Nations Unies. En effet, la Conférence s'est distinguée par la participation de représentants de haut rang ainsi que par un soutien

important de la part des donateurs : au total, des contributions représentant 1,8 milliard de dollars ont été annoncées pour la première année s'ajoutant à des annonces de contributions pluriannuelles pour un montant de 4,5 milliards de dollars. Il a précisé que la Conférence, qui avait porté sur les problèmes de redressement et de reconstruction parce que les besoins humanitaires immédiats faisaient l'objet d'autres appels, avait été l'occasion de soulever un certain nombre de questions concernant les efforts de redressement. Premièrement, du fait des préoccupations exprimées par l'Administration intérimaire au sujet des échéances fixées, les activités de suivi revêtaient une importance critique. Certains donateurs ont par ailleurs manifesté un certain scepticisme au sujet des dépenses récurrentes citées par l'Administration intérimaire, et se sont interrogés sur le montant de la somme d'argent dont on pouvait raisonnablement considérer que le nouveau gouvernement dépenserait à bon escient. Le Groupe des Nations Unies pour le développement, la Banque asiatique de développement, la Banque mondiale et certains donateurs avaient fait valoir que la consolidation de la paix était plus que la somme d'un certain nombre de projets. Ce qui était primordial, c'était de restaurer la confiance en le pouvoir central, car à eux seuls des projets ne remplaceraient jamais ce que le Gouvernement devait faire pour répondre aux besoins de son peuple. La relation entre le Gouvernement et la population était au coeur de la consolidation de la paix en Afghanistan.

205. La sécurité était l'un des problèmes de développement les plus graves et les plus difficiles, et constituait une source considérable d'inquiétude pour tous les Afghans. Ceux-ci voulaient que l'ordre public soit maintenu dans leurs villages, que la police soit assurée et qu'il y ait un modèle de justice. Leurs autres priorités étaient les suivantes : que les écoles rouvrent le 21 mars au plus tard; que l'agriculture soit remise sur pied; qu'une activité économique soit créée sous forme de travaux publics, ce qui serait une « retombée » économique de la paix; la démobilisation, le déminage et le retour des réfugiés.

206. Poursuivant, il a déclaré que, du point de vue de l'ONU, la Conférence avait fait en sorte, pour la première fois, que l'on se préoccupe suffisamment des secours et de la reconstruction en même temps que de leur financement. C'était la première fois que le décalage avait pu être compensé de manière

satisfaisante. Les activités de consolidation de la paix comportaient deux aspects, et M. Lakhdar Brahimi, le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afghanistan, collaborerait avec l'Administration intérimaire, chargée de l'ensemble du processus et se concerterait avec elle sur des problèmes et priorités tels que le plan général des programmes et l'utilisation du fonds d'affectation spéciale. Ainsi, les décisions concernant le développement ne seraient pas politisées. On pouvait particulièrement se féliciter de la nomination, par le Secrétaire général, au poste de Représentant spécial adjoint pour les affaires humanitaires en Afghanistan, de M. Nigel Fisher, de l'UNICEF, car celui-ci était mandaté pour coordonner les activités opérationnelles relatives au développement et aux problèmes humanitaires.

207. En conclusion, l'Administrateur a fait état du large appui fourni par les donateurs traditionnels et non traditionnels à la Conférence de Tokyo, citant comme exemple de coopération Sud-Sud les contributions de l'Arabie saoudite, de l'Inde, du Pakistan et de la République islamique d'Iran.

208. Les délégations ont exprimé leur gratitude pour le renouvellement de l'engagement de l'ONU et des donateurs en faveur de l'Afghanistan, tout en soulignant que la paix n'était pas encore assurée et que la communauté internationale devait apporter son soutien au processus politique pour que la sécurité soit assurée dans le pays. Une délégation a souligné qu'il ne fallait pas perdre de vue le problème des réfugiés, dont un nombre important se trouvait encore dans les pays voisins. Il fallait espérer que l'action menée pour reconstruire l'Afghanistan après plus de deux décennies de dévastations donnerait naissance à une atmosphère de paix et de sécurité. La reconstruction de l'infrastructure en ruines était une action concrète qui aiderait à renforcer le gouvernement central. Il faudrait que la coopération internationale s'intensifie pour que les plans de reconstruction se concrétisent. Une autre intervenante a jugé remarquables la coopération entre les organismes des Nations Unies ainsi que le montant des contributions annoncées. Elle a néanmoins précisé que son pays savait d'expérience qu'une fois passée la phase d'extrême urgence, la dynamique pouvait s'essouffler. Une délégation a insisté sur l'importance d'une coordination permanente des activités des organismes des Nations Unies, soulignant que le Bureau du contrôle des drogues et de la prévention du crime devrait participer au mécanisme de coordination.

209. L'Administrateur du PNUD a souligné que les organismes des Nations Unies devraient tenir leurs promesses et veiller à ce qu'elles se concrétisent sous forme de programmes. L'information serait publiée sur Internet, en coopération avec l'Administration intérimaire, ce qui permettrait de faire en sorte que celle-ci se sente impliquée. L'Administrateur a remercié le Gouvernement japonais de son aide, et plus particulièrement Mme Sadako Ogata, ancien Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, qui avait assuré la présidence de la Conférence.

Hommage à Catherine Bertini

210. La Directrice exécutive de l'UNICEF a salué Catherine Bertini, Directrice exécutive du Programme alimentaire mondial (PAM), qui devait quitter ce poste au mois d'avril, lorsque son mandat arriverait à sa fin. Mme Bertini, New-Yorkaise comme elle, avait dirigé avec vigueur et efficacité le PAM, qui était devenu le plus important organisme humanitaire du monde.

Deuxième partie

Session annuelle de 2002

Tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 3 au 7 juin 2002

Chapitre I Organisation de la session

A. Ouverture de la session

211. Après avoir souhaité la bienvenue aux délégations et aux autres participants à la session annuelle, le Président du Conseil d'administration a appelé l'attention sur certaines des activités menées depuis la session de janvier avec le Bureau, qui s'avéraient particulièrement pertinentes au regard des travaux de la présente session. Il a indiqué qu'un exposé sur l'exploitation sexuelle et le personnel humanitaire avait été présenté en mars 2002 aux membres du Conseil afin de les familiariser avec les efforts déployés par l'UNICEF, en collaboration avec le Bureau pour la coordination des affaires humanitaires. Il se félicitait des visites sur le terrain effectuées par des membres du Conseil d'administration au Viet Nam et au Brésil, où l'initiative avait remporté un franc succès, avec un niveau de participation élevé. En ce qui concerne la visite au Viet Nam, c'était la première fois qu'une réunion conjointe avait été organisée avec les Conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour l'aide au développement/Fonds des Nations Unies pour la population (PNUD/FNUAP). Cette rencontre avait été l'occasion d'examiner les questions de collaboration et de coordination à tous les niveaux, notamment en ce qui concerne les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire, le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et l'harmonisation et la simplification des procédures en vigueur.

212. Le Président a informé les participants que le site Web de l'UNICEF était actuellement révisé et que toute suggestion devait être soumise au Secrétaire du Conseil d'administration. Il espérait qu'il serait à même de présenter au Conseil d'administration les différentes vues sur cette question au mois de septembre. Le Président a ajouté qu'une réunion d'examen des priorités définies dans le plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF, du point de vue sous-régional, se tiendrait au mois de septembre ou octobre 2002, sous la responsabilité d'un des Vice-Présidents (Gambie) et sur le modèle de la réunion qui avait été organisée dans la région de l'Amérique et des Caraïbes.

213. Le Président a annoncé que le problème des méthodes de travail du Conseil d'administration, à la lumière de la lettre distribuée le 29 mai aux membres du Conseil d'administration, et celui des situations d'urgence et du plan stratégique à moyen terme seraient abordés plus tard dans la session au titre du point « Questions diverses ». En conclusion, le Président a remercié le Bureau pour la qualité remarquable de ses efforts.

B. Adoption de l'ordre du jour

214. Après avoir été présentés par le Secrétaire du Conseil d'administration, l'ordre du jour provisoire, le projet de calendrier et d'organisation des travaux de la session contenus dans le document E/ICEF/2002/9 ont été adoptés par les membres du Conseil. L'ordre du jour comportait les points suivants :

- Point 1. Ouverture de la session: déclarations du Président du Conseil d'administration et de la Directrice générale.
- Point 2. Adoption de l'ordre du jour provisoire et du projet de calendrier et d'organisation des travaux.
- Point 3. Rapport de la Directrice générale (Deuxième partie).
- Point 4. Aperçu des examens à mi-parcours et des grandes évaluations des programmes de pays.
- Point 5. Rapport sur la fonction d'évaluation dans le contexte du plan stratégique à moyen terme.
- Point 6. Rapport oral de la Directrice générale sur la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants.
- Point 7. Visites sur le terrain des membres du Conseil d'administration.
- Point 8. Questions diverses.
- Point 9. Clôture de la session: observations de la Directrice générale et du Président du Conseil d'administration.

Chapitre II

Travaux du Conseil d'administration

A. Rapport oral de la Directrice générale sur la session extraordinaire consacrée aux enfants

215. L'examen de ce point de l'ordre du jour a commencé par la projection d'un bref enregistrement vidéo capturant l'enthousiasme et l'énergie qui avaient marqué la session extraordinaire consacrée aux enfants. Lors de sa présentation orale, la Directrice générale a remercié les États Membres et le Bureau pour leur active contribution sans laquelle la session extraordinaire n'aurait pu être un tel succès. Elle a rappelé que des activités de suivi étaient prévues, notamment l'examen de fin de décennie et une série de réunions régionales de haut niveau. La session extraordinaire avait vraiment marqué un tournant dans la mesure où, pour la première fois, les enfants avaient pu participer aux travaux au même titre que les représentants adultes. Les annonces de contribution à la campagne « Dites oui pour les enfants », d'un montant de 95 millions de dollars, témoignaient de l'attachement à la cause des enfants. La réunion avait accueilli des personnalités venues de tous les horizons, et toutes les sphères de la société y étaient représentées, en particulier les organisations non gouvernementales (ONG), très nombreuses. La Directrice générale s'est dite satisfaite par les résultats des négociations sur le document final, intitulé « Un monde fait pour l'enfant », qu'elle a jugé très ambitieux.

216. Tous les intervenants ont remercié l'UNICEF et la Directrice générale, ainsi que le Bureau et son Président, pour leurs efforts. Ils ont tous noté à quel point la participation des enfants avait ajouté à la qualité de la réunion, qui avait vraiment marqué un tournant. Certaines délégations ont surtout apprécié les tables rondes de haut niveau, d'autres la richesse du programme des événements en marge de la session, auxquels avaient participé de nombreux groupes d'intérêts.

217. Les délégations ont souligné qu'il était important d'atteindre les objectifs fixés dans le document adopté à l'issue de la session, ainsi que de mener des activités de suivi appropriées. Un des intervenants a estimé que

la partie du document consacrée au suivi était sans doute la plus faible. Certains se sont demandé s'il y avait des moyens d'assurer la mise en place d'un processus de suivi intégré pour les différentes conférences et objectifs internationaux, en particulier la Conférence de Bruxelles sur les pays les moins avancés et les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire.

218. Il a été jugé que les enfants devaient jouer un rôle dans l'application du texte final et le processus de suivi, et que tous les acteurs concernés devaient contribuer à la réalisation des objectifs fixés. Il était important de conclure des partenariats et de mobiliser des ressources pour garantir l'application du programme d'action.

219. La Directrice générale a expliqué que, comme les États Membres avaient adopté le document final, les objectifs qui y étaient fixés étaient les leurs. Il incombait aux différents gouvernements d'appliquer les programmes d'action, en collaboration avec de nombreux autres acteurs, y compris les enfants. Le Fonds savait quant à lui qu'il était de sa responsabilité de soutenir les efforts déployés en ce sens. Les objectifs définis dans le plan stratégique à moyen terme, le document final et les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire. Le Fonds s'efforçait de mettre sur pied immédiatement des activités de suivi de la session extraordinaire. Il ne devait pas partir de zéro mais plutôt continuer sur sa lancée et poursuivre les efforts accomplis depuis les années 1990. La Directrice générale a indiqué que de nombreux pays avaient conçu des programmes d'action nationaux, qui devraient être mis à jour à la lumière des nouveaux enjeux.

B. Rapport de la Directrice générale (Deuxième partie)

220. La Directrice générale a présenté la deuxième partie de son rapport annuel au Conseil d'administration (E/ICEF/2002/4, Part II), sur la dernière année du plan à moyen terme pour la période 1998-2001. Elle a rappelé aux membres du Conseil qu'elle avait abordé les questions de la coordination et des partenariats des Nations Unies dans la première partie de son rapport, présenté au Conseil lors de sa première session ordinaire de 2002. Elle a également signalé qu'inévitablement, le rapport reflétait les imperfections du plan à moyen terme mais que l'année

suiuante, il serait élaboré à partir du nouveau plan stratégique à moyen terme, et qu'il serait plus court, limité, conformément au souhait du Secrétaire général, à 16 pages, ainsi que davantage axé sur les résultats.

221. La Directrice générale a exposé les trois principaux thèmes abordés dans le rapport, à savoir l'importance des partenariats pour l'UNICEF; les activités menées en 2001 pour préparer l'avenir, en particulier en ce qui concerne le Mouvement mondial en faveur des enfants, la session extraordinaire consacrée aux enfants et le plan stratégique à moyen terme; et le creusement du fossé entre les ressources ordinaires et les autres ressources. Elle a également mentionné d'autres enjeux venant s'ajouter à ce dernier problème, comme les hauts niveaux de pauvreté, d'endettement et d'instabilité, et la nécessité pour le Fonds de renforcer sa culture d'excellence.

222. De nombreuses délégations ont jugé le rapport bien écrit et informatif. Tout en convenant que des progrès avaient été accomplis depuis l'an passé, certains intervenants ont cependant estimé qu'il était encore trop descriptif et n'offrait pas d'analyse suffisamment étoffée. D'autres ont regretté que le rapport ne fasse pas le point sur la totalité des quatre années du plan à moyen terme. Les délégations ont reconnu que les insuffisances du rapport s'expliquaient par celles du plan à moyen terme et beaucoup d'entre elles ont dit attendre avec impatience un nouveau type de rapport annuel, plus étroitement lié au plan stratégique à moyen terme et davantage axé sur les résultats. Certains intervenants ont souligné que si les rapports étaient de meilleure qualité, l'UNICEF pourrait plus aisément lever des fonds, en particulier pour augmenter ses ressources ordinaires. De nombreuses délégations se sont dites satisfaites par les tableaux de résultats figurant dans le rapport, mais certaines ont jugé que des progrès pouvaient encore être accomplis dans ce domaine. En réponse, la Directrice générale a indiqué que le secrétariat aborderait la question du mode de présentation du rapport avec le Conseil d'administration lors de consultations informelles.

223. Plusieurs délégations ont encouragé le secrétariat à passer à des méthodes de planification, de gestion et d'établissement des rapports modernes et axées sur les résultats, et elles ont souhaité savoir quelles mesures entendaient prendre l'UNICEF pour devenir une organisation véritablement axée sur les résultats. Certains intervenants ont jugé que le rapport n'était pas

suffisamment axé sur les résultats et qu'il mettait trop l'accent sur les produits, les processus et les activités. Quelques délégations ont estimé que le Fonds aurait dû faire preuve de plus de clarté sur les leçons qu'il avait pu tirer de l'expérience l'année passée, et de davantage de franchise sur ses faiblesses. Par ailleurs, l'UNICEF devrait se focaliser sur les domaines où il disposait d'un avantage comparatif. La Directrice générale est convenue que l'accent aurait pu être mis davantage sur les résultats dans le rapport et que les méthodes de planification et de gestion axées sur les résultats pouvaient être améliorées à tous les niveaux de l'organisation. Elle a réaffirmé qu'elle était résolue à renforcer la gestion axée sur les résultats à travers une culture d'excellence, comme en témoignait la tenue récente d'une série de consultations à l'échelle mondiale sur les ressources humaines et le développement d'un nouveau Manuel des principes et des procédures de programmation, avec des activités de formation appropriées. Elle a souligné qu'il n'était pas forcément aisé de diffuser une culture d'excellence, et qu'on ne pouvait parvenir à ce résultat d'un jour à l'autre, en expliquant au Conseil d'administration qu'il pouvait s'attendre à des résultats visibles mais progressifs.

224. La plupart des délégations se sont dites préoccupées par le creusement du fossé entre les ressources ordinaires et les autres ressources, qui selon certains, pouvait remettre en question l'impartialité et le caractère multilatéral de l'organisation. D'autres intervenants ont expliqué qu'ils craignaient que ce déséquilibre entre les deux types de ressources ne pousse l'UNICEF à adopter un ordre du jour influencé par les donateurs au lieu de reprendre les priorités fixées dans le plan stratégique à moyen terme. Certaines délégations ont craint que les autres ressources ne soient utilisées pour financer les frais généraux de gestion. Une autre délégation a fait observer que, dans le marché actuel des appels de fonds, hautement concurrentiel, le problème n'était peut-être pas l'alternative entre ressources ordinaires et autres ressources, mais purement et simplement l'obtention de ressources, quelles qu'elles soient. D'autres intervenants ont suggéré que le Fonds fasse des collectes thématiques, assorties de conditions limitées, mais une des délégations s'est opposée à cette idée en craignant qu'elle fasse oublier les priorités nationales. La Directrice générale a dit que le Fonds avait formulé sa stratégie de collecte des fonds depuis 1999, dans l'objectif de mobiliser des ressources

ordinaires, de favoriser le partage des charges financières entre les donateurs et de mieux prévoir les annonces de contribution sur lesquelles il pourrait compter. L'UNICEF continuerait d'explorer la solution des collectes de fonds thématiques avec des donateurs bilatéraux conformément aux priorités du plan stratégique à moyen terme, mais les ressources ordinaires étaient son premier souci. La baisse du niveau des ressources ordinaires tirées des collectes de fonds privés s'expliquait par les mauvais résultats des ventes de produits et de cartes et l'impact négatif de la hausse du dollar.

225. La question des partenariats a été soulevée par de nombreux intervenants, et tous ont encouragé l'UNICEF à favoriser la conclusion de partenariats avec les enfants dans le cadre du programme « Un monde fait pour l'enfant » et des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire. Plusieurs délégations ont demandé à l'UNICEF d'expliquer plus clairement, dans les prochains rapports, les avantages de ces partenariats pour les enfants. D'autres ont encouragé l'UNICEF à continuer de collecter des données sur la situation des enfants et de les exploiter en collaboration avec ses partenaires. De nombreux intervenants se sont dits satisfaits par les progrès accomplis par l'UNICEF en ce qui concerne l'approche adoptée en matière de partenariats, en particulier dans le contexte de la réforme de l'Organisation des Nations Unies (notamment le bilan commun de pays/Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement), des documents stratégiques sur la lutte contre la pauvreté et des approches sectorielles. Un des intervenants a regretté que l'UNICEF ait toujours tendance à faire cavalier seul et à ne pas s'impliquer suffisamment dans ces réformes.

226. La Directrice générale a indiqué que le Fonds attachait une grande importance aux partenariats qu'il pouvait conclure, et notamment à sa collaboration avec les autres organismes, fonds et programmes des Nations Unies dans le cadre des bilans communs de pays/Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et autres questions connexes. Sans parler des activités menées au niveau mondial, la collaboration avec tel ou tel organisme dépendait de l'importance et de la nature de sa représentation dans les divers pays. La Directrice générale est convenue que le nombre de partenariats était insuffisant, au vu des résultats que l'on pouvait en escompter. L'UNICEF

participait pleinement au processus des bilans communs de pays/Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et s'impliquait de plus en plus dans les documents stratégiques sur la lutte contre la pauvreté, même s'il restait encore des progrès à accomplir. La Directrice générale a souligné que les documents stratégiques sur la lutte contre la pauvreté ne devraient pas être le domaine réservé des économistes, et que le Fonds devait inclure la perspective des enfants et de leurs droits dans les débats sur cette question.

227. Plusieurs délégations ont souhaité savoir le rôle joué par l'UNICEF en ce qui concerne les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire, « Un monde fait pour l'enfant » et le plan stratégique à moyen terme. La Directrice générale a répondu que l'UNICEF s'appuyait sur le plan stratégique à moyen terme, conçu à la lumière de la Déclaration du Millénaire et d'« Un monde fait pour l'enfant », alors à l'état de projet très abouti, pour atteindre les objectifs fixés au cours des quatre prochaines années.

228. Quelques intervenants ont souhaité savoir le rôle joué par le Centre de recherche Innocenti à Florence en ce qui concerne la gestion axée sur les résultats, les leçons tirées de l'expérience, les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire et « Un monde fait pour l'enfant ». La Directrice générale a décrit le rôle du Centre, en soulignant qu'il travaillait en toute indépendance, ce qui lui permettait de s'intéresser à de nouveaux problèmes, comme celui de l'enregistrement des naissances. Le Centre avait joué un rôle de premier plan en surveillant et documentant la transition socioéconomique en Europe centrale et orientale, dans la Communauté d'États indépendants (CEI) et dans les États Baltes dans le cadre du programme MONEE (suivi de la transition en Europe orientale).

229. Plusieurs intervenants ont soulevé la question des activités de l'UNICEF en situations d'urgence, en particulier en ce qui concerne l'éducation des filles et des pays comme la République démocratique du Congo ou la Sierra Leone. Un des orateurs s'est étonné que les interventions d'urgence n'occupent pas plus de place dans le rapport. La Directrice générale a fait observer que l'augmentation des fonds alloués aux opérations de secours d'urgence ces dernières années témoignait du nombre et de la complexité des situations d'urgence dans le monde. L'UNICEF avait choisi d'intégrer les

opérations d'urgence à l'ensemble de ses activités, et on ne leur avait donc pas consacré de rapport séparé. De fait, la plupart des résultats obtenus en 2001 l'avaient été sur fond d'instabilité.

230. Après certains commentaires sur l'importance du renforcement des capacités nationales dans les activités de l'UNICEF, la Directrice générale a confirmé qu'il s'agissait d'une stratégie clef pour l'UNICEF dans ses activités de coopération, en donnant des exemples des activités menées à l'échelle nationale dans le cadre de la décentralisation.

231. Certaines délégations ont encouragé l'UNICEF à poursuivre son effort de réforme pour améliorer l'efficacité de sa gestion interne, notamment en ce qui concerne la rationalisation et les systèmes de gestion de l'information. Un des intervenants s'est étonné que le Fonds ait pu dépenser en 2001 plus d'argent qu'il n'avait gagné mais la Directrice générale a expliqué qu'une partie du surplus de 2000 avait été utilisé pour financer les dépenses engagées en 2001. Elle a souligné qu'avec tout le personnel de l'UNICEF, elle prêtait très attention à la question des dépenses et des recettes, et qu'elle faisait chaque année rapport au Conseil à ce sujet dans le cadre des révisions annuelles au plan financier à moyen terme. Le plan financier stratégique à moyen terme serait présenté lors de la deuxième session ordinaire du Conseil d'administration en septembre 2002. Par ailleurs, le secrétariat contrôlait étroitement la viabilité des recettes au titre des autres ressources à travers une stratégie de recouvrement des coûts appropriés, qui ferait l'objet d'un rapport au Conseil d'administration en janvier 2003.

C. Résumé des examens à mi-parcours et aperçu des principales évaluations des programmes de pays

Afrique de l'Est et Afrique australe

232. Le Directeur régional pour l'Afrique de l'est et l'Afrique australe a présenté le rapport sur les bilans d'étape et les principales évaluations entrepris dans la région en 2001 (E/ICEF/2002/P/L.17). Des bilans d'étape ont été effectués pour l'Angola, le Botswana et le Kenya. Les principales évaluations des programmes de pays comprenaient une évaluation de fin de programme pour Maurice et des évaluations de fin de

cycle de programmation pour l'Érythrée et le Lesotho. Le rapport comportait également les évaluations au niveau du programme des cinq domaines prioritaires du plan stratégique à moyen terme. Lors de sa présentation, le Directeur régional a expliqué aux membres du Conseil d'administration le contexte dans lequel les bilans d'étape étaient effectués. Il a rappelé aux délégations que la région était frappée par l'épidémie de VIH/sida, les conflits armés et une pauvreté croissante. Il a souligné que l'Afrique australe connaissait une disette saisonnière sévère, aggravée par de nombreux facteurs comme des pluies intermittentes, le VIH/sida, la conjoncture politique dans certains pays clefs, le choléra, la réduction des subventions accordées pour les semences et les engrais, et la déréglementation abrupte des marchés des céréales.

233. Plusieurs délégations ont fait des commentaires favorables sur la qualité des bilans et se sont dites satisfaites par la présentation des résultats au regard des priorités du plan stratégique à moyen terme et des évaluations de fin de décennie. Les données de qualité présentées dans le rapport sur les bilans d'étape n'étaient pas sans soulever certaines questions et les intervenants auraient aimé avoir davantage de détails sur les raisons pour lesquelles des progrès avaient pu ou non être accomplis. Au moins une des délégations a regretté que le rapport ne comporte pas plus de renseignements sur la manière dont les rapports d'évaluation seraient exploités, par exemple à des fins de planification, pour l'élaboration des politiques nationales ou la conclusion de partenariats. L'adoption, dans certaines régions, d'approches axées sur la communauté a reçu un accueil positif, mais le Fonds a été encouragé à prêter davantage attention aux leçons qu'il était possible de tirer de l'expérience. En réponse, le Directeur régional a noté que la qualité des évaluations effectuées par le Fonds, seul ou en partenariat, s'était améliorée au cours des dernières années. Si un journal de renommée internationale avait décidé de publier 18 évaluations, ce n'était d'ailleurs pas parce qu'elles étaient le fait de l'UNICEF, mais bien en raison de leur qualité.

234. Une des délégations a souhaité obtenir des renseignements supplémentaires sur la crise alimentaire que traversait plusieurs pays d'Afrique australe, et notamment sur ce qu'entendait faire l'UNICEF, en collaboration avec d'autres organismes, pour résoudre cette crise. Le Directeur régional a répondu que de nombreux pays étaient concernés, mais

que c'était surtout le Malawi, le Zimbabwe et la Zambie qui étaient les plus gravement touchés. L'UNICEF, le Programme alimentaire mondial (PAM) et d'autres partenaires avaient procédé à une évaluation rapide des dégâts. Au Malawi, l'UNICEF s'efforçait d'améliorer la situation à travers l'ouverture de centres de ravitaillement thérapeutique et complémentaire, la distribution de moustiquaires contre le paludisme et la constitution de stocks pour lutter contre le choléra. La couverture vaccinale était assez élevée au Malawi, mais une campagne de vaccination contre la rougeole était néanmoins prévue. L'approvisionnement en eau potable et l'assainissement de tous les centres de récupération nutritionnelle seraient par ailleurs assurés. En ce qui concerne l'éducation et la protection, l'UNICEF s'appuyait sur des systèmes d'orientation communautaires pour diriger les enfants particulièrement vulnérables vers les programmes d'alimentation du PAM. Les agents des organismes d'aide humanitaire recevaient par ailleurs une formation sur les droits des enfants. Le Directeur régional a ensuite indiqué qu'en Zambie, l'UNICEF concentrait ses efforts sur la surveillance nutritionnelle, et que des centres de ravitaillement thérapeutique seraient installés à proximité des camps de réfugiés.

235. Une autre délégation a dit qu'elle approuvait l'importance accordée par l'UNICEF au problème du VIH/sida dans les bilans d'étape, en informant le Conseil d'administration qu'il s'agissait d'un domaine prioritaire pour l'organisme chargé de l'aide bilatérale dans son pays. Cette délégation a souhaité savoir comment le Directeur régional expliquait l'irrégularité de financement en ce qui concerne le Fonds mondial contre le sida, la tuberculose et le paludisme, ce que pensait l'UNICEF de la qualité des propositions soumises par les différents gouvernements et la manière dont elles étaient intégrées aux programmes et stratégies en vigueur. Elle s'est également demandée si les efforts déployés pour travailler en coordination et de manière synergique étaient suffisants. La même délégation a souhaité savoir quels étaient les principaux enjeux stratégiques et programmatiques en ce qui concerne l'éducation des filles, en particulier dans le contexte de l'épidémie de VIH/sida, en soulignant qu'elle soutenait l'approche mise en avant par une autre délégation, mettant l'accent sur le renforcement des capacités tant au niveau local qu'à plus grande échelle, notamment pour la concertation sur les mesures à prendre. À cet égard, il a été jugé que l'UNICEF devrait s'impliquer dans des mécanismes de

coordination au niveau national comme les documents stratégiques sur la lutte contre la pauvreté, les programmes d'investissement sectoriel et les approches sectorielles. Un des intervenants s'est dit satisfait par les bilans d'étape pour le Kenya et l'Angola, en espérant qu'ils permettraient d'améliorer l'efficacité des programmes. Néanmoins, certaines ambassades avaient indiqué que plusieurs programmes de pays étaient encore trop décousus et disséminés, ce qui avait un impact négatif sur les interventions. L'orateur a indiqué que son Gouvernement espérait que le plan stratégique à moyen terme aiderait les bureaux de pays à recentrer leurs interventions.

236. En réponse à l'intervenant qui s'était enquis des stratégies mises en oeuvre dans la région, le Directeur régional a souligné que l'accent était mis en priorité sur le renforcement des capacités au niveau local dans un cadre respectueux des droits de l'homme, comme le Conseil d'administration en avait déjà été informé, même si le Fonds devait trouver un équilibre entre les interventions à l'échelle nationale et le soutien apporté aux communautés. Dans plusieurs pays, l'UNICEF continuait d'appuyer des programmes nationaux, par exemple dans les domaines de la vaccination et de l'éducation, tout en travaillant au niveau des districts d'apprentissage, qui devaient servir de modèle aux autres acteurs aux niveaux national ou local. Les pays de la région s'efforçaient de ne pas voir dans la formation la seule possibilité de renforcement des capacités, et l'expression était donc prise au sens large, mais des dispositifs de supervision et des ressources demeuraient nécessaires.

237. S'agissant de l'irrégularité de financement du Fonds mondial contre le sida, la tuberculose et le paludisme, le Directeur régional a indiqué que lors de la première phase, 100 millions de dollars avaient été alloués au projet de proposition sans plus d'examen. Un montant supplémentaire de 160 millions de dollars devait être approuvé après des modifications mineures. Le Directeur régional a souligné que ces fonds étaient les bienvenus, étant donné l'étendue des besoins dans la région. Entre autres problèmes, les équipes chargées d'examiner les propositions ne disposaient pas de suffisamment de renseignements sur la situation spécifique de chaque pays en ce qui concerne le VIH/sida. La qualité des propositions de pays reposait sur la participation active des membres du personnel de l'Organisation des Nations Unies, au fait de la situation sur le terrain. En réponse à l'une des délégations, le

Directeur régional a indiqué que les projets sur le VIH/sida et les activités relevant des programmes en cours étaient très complémentaires.

238. En ce qui concerne l'éducation des filles en Afrique de l'Est et en Afrique australe, le Directeur régional a expliqué qu'il s'agissait d'un phénomène à part dans la mesure où les taux de scolarisation des filles et des garçons était d'un niveau équivalent dans la plupart des pays, voire même, dans certains cas, supérieurs pour les filles. Ceci dit, les taux d'abandon scolaire étaient plus élevés pour les filles et leurs résultats scolaires très inférieurs à ceux des garçons. De même, les filles étaient rares à suivre un enseignement secondaire parce que leurs parents ne les poussaient à faire des études mais les destinaient simplement au rôle d'épouses.

239. Une des délégations a formulé des observations sur les pays où le processus des bilans d'étape n'avait pas été suivi et ceux où il fallait mettre en place des services d'accompagnement psychosocial. Ce type de services devaient être offerts non seulement aux victimes de conflits, mais aussi aux enfants infectés ou touchés par le sida.

240. En ce qui concerne le bilan d'étape pour l'Angola, plusieurs intervenants ont jugé que le rapport donnait une bonne idée du travail effectué par l'UNICEF dans ce pays. D'après les résultats de l'étude, l'Angola étant désormais plus facile d'accès, il importait de redoubler d'efforts en ce qui concerne le VIH/sida. En réponse à une question posée sur la flexibilité du programme de pays par rapport à l'évolution des besoins, en particulier en ce qui concerne le VIH/sida, le Directeur régional a conseillé que le Gouvernement angolais laisse une plus grande marge de manoeuvre à l'UNICEF pour lui permettre d'affecter différemment certaines ressources. Il a fait observer que 8 à 10 % de la population était contaminée par le VIH/sida. Il s'agissait donc d'une propagation rapide de l'épidémie et il importait pour l'endiguer de concevoir des stratégies différentes de celles suivies habituellement avec les groupes à risques.

241. Une délégation a souhaité obtenir des renseignements supplémentaires sur la couverture vaccinale contre la rougeole, apparemment très faible, et les principaux enjeux s'agissant de la fourniture des vaccins. Un autre intervenant s'est étonné qu'il ne soit pas fait mention de la lutte contre la poliomyélite étant

donné que l'Angola faisait partie des pays les plus touchés. Le Directeur régional a indiqué qu'une campagne de vaccination contre la rougeole serait lancée dès que les stocks et le matériel nécessaires seraient en place, et que la campagne de vaccination contre la poliomyélite serait étendue à l'ensemble du pays. Il a expliqué qu'il avait été difficile d'élargir la couverture vaccinale, l'Angola étant inaccessible pendant de nombreuses années.

242. Une autre délégation a souhaité obtenir des renseignements supplémentaires sur l'aide humanitaire dans le cadre de programmes de pays comme celui pour l'Angola, et en particulier sur le lien entre l'aide humanitaire et le développement humain durable. Le Directeur régional a expliqué l'action de l'UNICEF face aux besoins humanitaires d'une certaine urgence et les mesures durables qu'il pouvait prendre. La tâche était particulièrement difficile dans un pays comme l'Angola mais il en était tenu compte pendant la planification des activités.

243. Une autre délégation a remarqué que l'UNICEF participait activement à la procédure d'appel global, en soulignant qu'il importait de reconnaître la contribution des organisations non gouvernementales. Elle a souhaité savoir comment se ferait le partage des tâches dans le cadre de la procédure d'appel global dans les prochaines années. Le Directeur régional a dit qu'on ne pouvait se contenter de désigner comme « non alimentaires » les activités ne concernant pas la nourriture dans la procédure d'appel global en Angola. C'était sous-estimer l'importance d'activités liées notamment aux fournitures médicales de base, à l'éducation, aux programmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement ou encore à la surveillance alimentaire et nutritionnelle.

244. Une des délégations a dit qu'elle souscrivait à la recommandation formulée dans le cadre du bilan d'étape, à savoir de se concentrer sur quelques domaines prioritaires pour que le programme de pays ait plus d'impact. Un autre intervenant a suggéré que l'UNICEF fasse profiter l'Angola des leçons tirées par d'autres pays en matière de lutte contre le paludisme et de réduction du taux de mortalité maternelle. La nécessité de tirer pleinement parti de l'accord de paix et de l'amélioration des capacités administratives du Gouvernement en ce qui concerne notamment l'aide internationale ou la planification a également été soulignée.

245. S'agissant du *bilan d'étape pour le Kenya*, une délégation a dit qu'elle était satisfaite par la collaboration entre l'UNICEF et d'autres organismes dans les domaines de la vaccination et du VIH/sida. Il a été demandé à l'UNICEF de commencer à mettre sur pied avec le Gouvernement kényen une campagne de vaccination ambitieuse, avec un financement supérieur aux fonds donnés par l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination. Par ailleurs, il a été suggéré que le Comité interorganisations de coordination des vaccinations se fixe pour objectif l'obtention d'une couverture vaccinale contre la rougeole de 80 %. En réponse, le Directeur régional a indiqué que le lancement d'une vaste campagne de vaccination contre la rougeole était prévu pour juin 2003.

246. Une délégation a dit qu'elle comprenait les difficultés associées à la distribution de moustiquaires traitées comme instrument de lutte antipaludique et qu'elle était au fait des débats en cours pour savoir si les moustiquaires devaient être gratuites ou vendues à un prix socialement acceptable. Deux grandes agences bilatérales avaient choisi le marketing social. Pour ceux qui ne pouvaient s'offrir les moustiquaires, l'UNICEF était invité à collaborer avec d'autres donateurs à la mise en place d'un système de ventes subventionnées. Une des deux agences bilatérales collaborait étroitement avec l'UNICEF pour améliorer le sort des enfants laissés orphelins par le sida et prévenir la transmission du virus de la mère à l'enfant. Le même intervenant a par ailleurs souligné la nécessité de profiter de toutes les activités du programme de pays pour faire passer des messages de prévention. En réponse, le Directeur régional a dit que les pays de la région étaient tout disposés à s'entraider pour accélérer et renforcer la mise en oeuvre de l'Initiative visant à faire reculer le paludisme. À partir d'août 2002, ce projet serait exécuté en collaboration avec l'Organisation mondiale pour la santé (OMS), et les sévères critiques formulées par les deux agences à l'occasion d'une évaluation récente de l'application de l'Initiative seraient dûment prises en compte.

247. Un des intervenants s'est dit satisfait par la démarche de prévention active adoptée par le bureau de l'*Opération Survie au Soudan* au cours des trois dernières années. Il a cependant estimé qu'il ne fallait pas pécher par enthousiasme ni prendre trop de risques dans une situation d'une telle instabilité. Si le renforcement des contacts avec les parties concernées a été accueilli avec satisfaction, il a été souligné que

l'implantation au Soudan du Bureau de la coordination des affaires humanitaires laissait à désirer. Le concept des centres communautaires, offrant des services de base à la population, a été accueilli favorablement. À cet égard, le renforcement des capacités des communautés a été jugé tout aussi important que la fourniture de matériel pour ces interventions. Une délégation a expliqué qu'elle craignait que l'accès aux services soit limité du fait de leur concentration dans quelques régions, en demandant s'il était prévu d'étendre leur couverture géographique. Le Directeur régional a indiqué que l'objectif de l'Opération Survie au Soudan avait évolué au fil des ans et que l'accent était désormais mis sur le renforcement des capacités dans le sud du pays. Il a signalé que des centres de santé étaient bâtis dans certaines zones entièrement démunies de services, en ajoutant que le Fonds envisageait la possibilité d'étendre les services à des régions comme Rumbeck.

248. En ce qui concerne l'*évaluation de fin de programme pour Maurice*, une délégation a fait observer que le pays était désormais à même de protéger lui-même ses enfants, comme en témoignait la suppression des allocations au titre des ressources ordinaires. Elle a cependant souligné qu'il fallait veiller à édifier les capacités institutionnelles requises pour protéger les enfants avant de fermer le bureau de l'UNICEF à la fin de l'année suivante. Plusieurs intervenants ont souhaité que l'UNICEF supprime son aide de manière progressive pour que la situation des enfants ne s'en ressente pas. Le Directeur régional a indiqué aux membres du Conseil que, pour faciliter leur nouvelle relation, l'UNICEF et le Gouvernement mauricien avaient prévu la visite dans le pays d'une équipe de conseillers du bureau régional, dont le Représentant de zone pour Madagascar et lui-même feraient notamment partie, à la fin de 2002, afin d'améliorer si possible les termes de cette relation à l'avenir. Par ailleurs, le Fonds était résolu à ne pas appliquer le programme de transition s'il ne permettait pas de protéger convenablement les droits des enfants et des femmes.

249. S'agissant de l'examen de *fin de programme pour l'Érythrée*, les réalisations de l'UNICEF dans ce pays ont de manière générale été accueillies avec satisfaction. Un des intervenants a souhaité savoir si le Fonds entendait répondre aux besoins en matière de services psychosociaux et comment il comptait pallier l'absence de partenaires idoines dans ce domaine.

250. En ce qui concerne le développement intégré du jeune enfant, un des domaines prioritaires du plan stratégique à moyen terme, une des délégations a indiqué que le Gouvernement de son pays soutenait les activités d'approvisionnement en eau et d'assainissement menées au Zimbabwe dans le cadre de l'approche de gestion axée sur les communautés adoptée depuis 1994 et approuvée en 2001 à l'occasion d'un examen qui a vu affirmée la nécessité d'accomplir des progrès avant de passer à l'échelle nationale. De même, il a été demandé à l'UNICEF d'inciter davantage les Zimbabwéens à s'engager. En réponse, le Directeur régional a expliqué que les interventions axées sur les communautés coïncidaient avec l'approche centrée sur le renforcement des capacités suivie dans la région. Au Zimbabwe et dans d'autres pays, l'UNICEF participait de plus en plus au débat politique, les grandes orientations étant largement inspirées par des expériences comme celle de la gestion axée sur les communautés. L'UNICEF prenait également part à l'effort de vaccination, un chargé de liaison en cas d'urgence avait été nommé au bureau de pays, et des fonds supplémentaires avaient été obtenus de l'Office européen d'aide humanitaire pour les suppléments alimentaires et les compléments en vitamine A. Le Fonds menait aussi des activités d'approvisionnement en eau et d'assainissement, il entendait lancer une campagne de vaccination contre la rougeole et distribuait des kits « l'école en boîte » aux enfants déplacés. En ce qui concerne le VIH/sida, l'UNICEF concentrait ses efforts sur des activités de plaidoyer et sa collaboration avec divers partenaires pour aider ceux qui vivent avec le sida.

Afrique de l'Ouest et Afrique centrale

251. Le Conseil d'administration était saisi d'un résumé des examens à mi-parcours et des principales évaluations des programmes de pays en Afrique de l'Ouest et du Centre (E/ICEF/2002/P/L.18). Présenté par la Directrice régionale, le rapport portait sur l'examen à mi-parcours consacré au Bénin et les évaluations des projets relatifs au suivi des acquis scolaires au Cameroun, en Gambie, au Libéria et au Sénégal; la décentralisation au Tchad; les examens du Programme de vaccination élargi pour la Gambie et la Sierra Leone; une étude sur la traite des enfants au Cameroun; et une étude régionale sur l'exploitation sexuelle des enfants en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale. La Directrice générale a expliqué que les enseignements tirés grâce à ces examens et ces

études pouvaient être mis à profit dans plusieurs situations, voire même en cas d'urgence, comme le montraient les initiatives d'éradication de la poliomyélite lancées en République démocratique du Congo et en Sierra Leone, en ajoutant que les organisations communautaires pouvaient soutenir les programmes de développement, comme c'était le cas au Libéria.

252. Les délégations se sont dites satisfaites par la qualité de l'examen à *mi-parcours pour le Bénin*, et en particulier les progrès accomplis et la participation des enfants au processus. Toutefois, deux délégations ont regretté que la description des résultats obtenus ne s'appuie pas sur des données chiffrées, en suggérant que des efforts soient déployés pour faire référence aux objectifs mesurables éventuellement atteints, conformément à l'approche axée sur les résultats dont on avait décidé. Tout en reconnaissant le bien-fondé de cette remarque, un autre intervenant a fait observer qu'il n'était pas toujours possible de quantifier des réalisations qualitatives et que l'essentiel était désormais de continuer à obtenir de bons résultats en renforçant les capacités. Une délégation a approuvé la volonté du Gouvernement de parvenir à l'indépendance en matière de vaccins, en suggérant de diffuser largement sa stratégie. Deux délégations ont remercié l'UNICEF et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture du soutien qu'ils avaient apporté au programme « l'Éducation pour tous » au Bénin, qui luttait contre les disparités entre les sexes, en suggérant de documenter et diffuser les bons résultats obtenus par le Bénin dans ce domaine. Un autre intervenant a remercié l'UNICEF de sa participation au processus du document stratégique sur la lutte contre la pauvreté au Bénin et d'avoir plaidé sans relâche pour la formule 20/20. La Directrice régionale a dit que toutes les suggestions seraient prises en compte pour favoriser l'issue des initiatives en cours.

253. Plusieurs intervenants ont mis l'accent sur le problème de la traite des enfants. Une des délégations a appelé l'attention sur les efforts déployés par les gouvernements de la région pour lutter contre ce fléau, en soulignant que la pauvreté était la racine du problème et en encourageant donc l'UNICEF à continuer de soutenir les stratégies de lutte contre la pauvreté. Un autre intervenant a souligné que la traite des enfants en Afrique de l'Ouest était un phénomène régional auquel il fallait apporter une réponse régionale

et qu'il était essentiel de conclure à cette fin de solides partenariats. Il a également été souligné que la traite des enfants pouvaient aussi concerner des pays qui n'étaient pas mentionnés dans le rapport et que pour cette raison, il importait de diffuser largement dans tous les pays de la région les leçons tirées de l'expérience dans ce domaine. Une des délégations a remercié l'UNICEF de son rôle moteur dans la lutte contre la traite et l'exploitation sexuelle des enfants, en indiquant qu'elle était en train de finaliser un accord qui verrait l'affectation de 3 millions de dollars aux programmes de protection des enfants en Afrique de l'Ouest. La Directrice régionale a remercié les pays donateurs de la qualité de leur collaboration. Elle a encouragé les autorités gouvernementales de la région à continuer de faire preuve de la plus grande résolution dans la lutte contre la traite des enfants.

254. Certains intervenants ont fait référence à un rapport récent établi par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et Save the Children (Royaume-Uni) sur l'exploitation sexuelle des enfants par les agents des services d'aide humanitaire en Afrique de l'Ouest. Un des intervenants a remercié l'UNICEF de ses réalisations en Sierra Leone et dit qu'il souhaitait obtenir davantage de renseignements sur les mesures de suivi prises après la parution de ce rapport. La Directrice régionale a répondu que la majorité des agents des services d'aide humanitaire faisait un excellent travail dans les camps de déplacés et de réfugiés en Sierra Leone. L'Organisation des Nations Unies avait convoqué un groupe de travail, auquel participait notamment l'UNICEF, qui avait conçu un programme d'action commun pour résoudre le problème. L'application des recommandations énoncées dans le rapport était encouragée tant dans la région qu'à l'échelle mondiale. Un autre intervenant a rappelé qu'après la tenue du deuxième Congrès mondial contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales, le Gouvernement malien avait organisé une réunion régionale au niveau ministériel sur l'exploitation sexuelle des enfants, à laquelle avaient participé 20 pays, en soulignant que cette initiative importante avait donné un nouvel élan à la lutte régionale contre les pratiques traditionnelles préjudiciables comme le mariage précoce ou les mutilations génitales infligées aux femmes. La Directrice régionale a précisé que la réunion au Mali était une étape importante sur la voie de l'harmonisation des législations en ce qui concerne l'exploitation sexuelle des enfants dans la région.

255. Prenant la parole au sujet des *deux évaluations relatives à la Gambie*, le représentant d'une des délégations a fait observer qu'à force de volonté politique, le pays avait réalisé des progrès remarquables en ce qui concerne la réduction du taux de mortalité maternelle, la hausse du taux d'inscription dans l'enseignement primaire, l'éducation des filles et l'accès à l'eau potable et l'assainissement. La Directrice régionale a confirmé que des progrès significatifs avaient été accomplis en Gambie par rapport aux priorités du plan stratégique à moyen terme, en soulignant toutefois qu'il importait désormais de les inscrire dans la durée. En réponse à une suggestion de l'intervenant, elle a indiqué que le Conseil d'administration pourrait envisager la possibilité de mettre en place un système de récompenses aux résultats.

256. À une question sur la situation s'agissant des programmes de développement et d'urgence au Libéria, la Directrice régionale a expliqué que leur intégration se faisait à travers l'implication et la participation des communautés. Les résultats obtenus en ce qui concerne les programmes d'éducation, de survie et de vaccination contre la rougeole montraient bien l'efficacité de la stratégie. Une autre délégation a remercié l'UNICEF de sa défense des droits de l'enfant au Libéria, et suggéré que l'UNICEF renforce sa coopération avec les ONG et les autres partenaires. L'intervenant a dit qu'il comprenait que les interventions humanitaires étaient particulièrement difficiles au Libéria, en ajoutant que l'ouverture de la nouvelle branche du Bureau de la coordination des affaires humanitaires à Abidjan devrait permettre d'améliorer la coordination en matière d'aide humanitaire dans le pays.

257. Un des intervenants a suggéré que la prévention du VIH/sida fasse partie des priorités de la région pour veiller à ce que l'on ne retrouve pas en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale les hauts niveaux de VIH/sida qui caractérisent l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe. La Directrice régionale a indiqué que la prévention du VIH/sida était de fait une priorité. Ainsi, dans le cadre des programmes de pays, l'accent était mis sur les jeunes au Cameroun et en République centrafricaine et sur la prévention de la transmission du virus de la mère à l'enfant au Bénin et en Côte d'Ivoire, ainsi que sur le soutien des enfants laissés orphelins par le sida dans 17 pays.

258. Une des délégations a soulevé la question de l'allègement de la dette en faveur des enfants. Le Nigéria, par exemple, avait consacré l'an dernier 1,7 milliard de dollars au service de la dette, mais seulement 300 millions de dollars aux secteurs sociaux. Il a dit que les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire pouvaient être atteints grâce à l'annulation de la dette par les pays développés créditeurs et à des investissements appropriés dans le secteur social de la part des pays pauvres.

Amériques et Caraïbes

259. Le Conseil d'administration était saisi du résumé des examens à mi-parcours et des principales évaluations des programmes de pays pour l'Amérique latine et les Caraïbes (E/ICEF/2002/P/L.19 et Corr.1). Le Directeur régional a présenté le rapport qui portait sur les examens à mi-parcours pour l'Équateur et la Bolivie, ainsi qu'une évaluation des partenariats de l'UNICEF, au Guatemala et dans l'ensemble de la région.

260. S'agissant de l'examen à mi-parcours pour l'Équateur, les délégations ont félicité l'UNICEF de sa collaboration avec le Gouvernement, en particulier en ce qui concerne le Code pour les enfants et les adolescents et l'augmentation des dépenses sociales du Gouvernement en 2000 et 2001. L'UNICEF devait à cet égard aider le Gouvernement à évaluer dans quelle mesure l'augmentation des dépenses se traduirait par une amélioration des services fournis aux enfants. Le Directeur régional a dit que l'UNICEF travaillait déjà avec le Gouvernement à la mise en place du système ChildInfo, qui inclurait toutes les données statistiques sur les enfants. De manière générale, l'Équateur disposait de données statistiques de qualité, comme en témoignait une étude du Gouvernement sur l'impact de la crise économique, qui avait facilité l'identification des populations les plus touchées et la conception de programmes ciblés. Le suivi de la plupart de ces programmes se faisait à travers le système de surveillance gouvernemental. Une autre délégation s'est dite satisfaite par les renseignements donnés sur la méthode suivie par l'UNICEF pour renforcer les capacités, question qui faisait rarement l'objet de comptes rendus. Le Directeur régional a répondu que le renforcement des capacités était une composante importante en Équateur, essentiellement à l'échelle

nationale, mais aussi au niveau infranational dans quelques régions choisies.

261. Le représentant de l'Équateur a évoqué certains des progrès accomplis dans son pays en ce qui concerne les droits des enfants et les peuples autochtones, notamment la mise au point d'un système d'indicateur social et l'instauration de conseils locaux dans plusieurs municipalités. Dans des pays lourdement endettés comme l'Équateur, le service de la dette et les barrières commerciales entravaient la stabilisation de l'économie. Il serait important que le pays puisse bénéficier de la coopération de l'UNICEF en ce qui concerne la conversion de la dette en faveur des programmes sociaux. Le Directeur régional a dit que l'évaluation des expériences de l'Équateur face à une crise économique sans précédent devrait être partagée avec d'autres pays comme l'Argentine. Une autre délégation a dit que conformément à sa mission à Quito, l'UNICEF et d'autres donateurs devaient encourager le Gouvernement à définir et appliquer une stratégie complète de lutte contre la pauvreté, même si l'Équateur ne faisait pas partie des pays retenus pour l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés. Les dépenses sociales avaient augmenté ces dernières années, mais ce n'était pas suffisant pour lutter comme il se doit contre la pauvreté. Il fallait prêter davantage attention au renforcement des capacités et aux partenariats. L'intervenant a également souhaité savoir si l'UNICEF comptait poursuivre les évaluations externes des programmes de pays. Le Directeur régional a expliqué que l'UNICEF encourageait le Gouvernement équatorien à lancer une stratégie de réduction de la pauvreté. Le programme de pays mettait davantage l'accent sur le renforcement du pouvoir d'action et des capacités que sur les activités d'assistance traditionnelles qui avaient caractérisé le programme par le passé. Le programme de pays avait été évalué en partenariat avec plus de 400 acteurs nationaux à l'échelle infranationale et nationale.

262. En ce qui concerne l'examen à *mi-parcours pour la Bolivie*, une délégation a dit qu'elle partageait le point de vue énoncé dans le rapport, à savoir que la coordination entre le Gouvernement et l'UNICEF n'était pas optimale et que l'UNICEF ne pouvait assumer à la place de l'État la mise en application des politiques. L'intervenant a ajouté que la coopération avec le Gouvernement ne devait pas se faire à travers des programmes régionaux indépendants, même coordonnés avec le Gouvernement, mais plutôt des

programmes de portée nationale. Il a souhaité savoir à partir de quand, à moyen terme, l'UNICEF pourrait travailler dans le cadre défini par le Gouvernement. Le Directeur régional a expliqué que l'UNICEF partageait avec le Gouvernement les leçons qu'il avait pu tirer de l'expérience dans d'autres pays, en lui donnant éventuellement des idées ou un appui pour les politiques menées à l'échelle nationale. Comme d'autres institutions des Nations Unies, l'UNICEF respectait pleinement les politiques choisies par le Gouvernement. Cependant, en Bolivie, l'UNICEF avait pu exercer une certaine influence sur les politiques retenues, par exemple en ce qui concerne le système d'assurance maladie de base. À la suite d'un projet pilote en zones rurales, le Gouvernement avait décidé de formuler une politique nationale en faveur des groupes de la population jusqu'alors exclus. Mais même dans ce cas-là, c'était le Gouvernement qui avait assumé la responsabilité de la formulation de cette politique, non l'UNICEF.

263. Une autre délégation a estimé que les activités menées récemment n'étaient pas suffisamment ciblées. Elle a suggéré que l'accent soit mis sur l'enseignement bilingue dans les écoles et les programmes d'alphabétisation des adultes dans le cadre d'efforts continus pour toucher les populations mal desservies. Le Directeur régional est convenu qu'il fallait mettre l'accent sur l'enseignement bilingue pour les populations autochtones, qui, selon les données statistiques, étaient les plus défavorisées. Ce serait une priorité pour les programmes mis en oeuvre non seulement en Bolivie, mais aussi en Équateur et en Amérique latine et dans d'autres pays de la région. Évoquant l'examen, dans le rapport, des leçons tirées de l'expérience, et le renforcement des capacités dans les municipalités locales, une délégation a dit que le programme de pays allait dans le bon sens et que l'UNICEF entendait travailler dans le cadre de la stratégie de réduction de la pauvreté et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Cependant, l'UNICEF pourrait soutenir davantage les stratégies gouvernementales et être davantage efficace en ce qui concerne les approches sectorielles. La délégation a également demandé comment l'UNICEF entendait soutenir le développement des institutions gouvernementales. Le Directeur régional a expliqué qu'en Bolivie, la stratégie de réduction de la pauvreté était d'une importance primordiale. Par exemple, en 2002, 220 millions de dollars seraient affectés aux investissements sociaux ayant trait à la santé, la

nutrition et l'éducation, et 450 millions de dollars devraient être dégagés pour 2003. Environ 50 % de ces ressources seraient destinés aux Ministères de la santé et de l'éducation et les 50 % restants aux communautés les plus démunies. L'UNICEF participait pleinement à l'initiative, et le programme de pays dans son ensemble avait pour objectif d'accompagner ces efforts déployés à l'échelle nationale dans le cadre de la stratégie de la réduction de la pauvreté.

264. Le représentant de la Bolivie a dit que le rapport faisait clairement ressortir l'importance du passage d'une assistance traditionnelle au renforcement des capacités locales dans le cadre du programme pour la sous-région de l'Amazonie. En raison du taux de pauvreté élevé en Bolivie, il fallait prêter davantage attention à certains domaines comme l'éducation des filles, la protection des droits fondamentaux des enfants et la lutte contre les inégalités entre hommes et femmes. La Bolivie avait obtenu de bons résultats à travers ses programmes de réduction de la mortalité infantile, d'éradication de la poliomyélite et autres programmes de vaccination, mais la malnutrition, l'accès à l'eau potable et l'hygiène continuaient de poser problème. L'UNICEF devait faire comprendre la nécessité de politiques sociales pour résoudre ce type de problèmes, tout en mettant l'accent sur les questions d'appartenance ethnique et de disparités entre les sexes. Il fallait redoubler d'efforts dans les domaines qui avaient pu être négligés (par exemple l'enregistrement des naissances, les micronutriments) et dans de nouveaux domaines comme l'hygiène de la procréation en relation au VIH/sida. Une autre délégation a signalé qu'elle s'était engagée dans une coopération bilatérale avec le Gouvernement bolivien depuis plusieurs années et qu'elle jugeait l'expérience positive. L'intervenant s'est félicité qu'il soit fait référence dans le rapport à la contribution de l'UNICEF à la stratégie de réduction de la pauvreté, d'une importance décisive pour le programme de pays. C'était ce type de renseignements qui devaient être présentés dans tous les documents. La délégation estimait qu'une coopération avec l'UNICEF pourrait être fructueuse, en particulier en ce qui concerne les programmes sectoriels pour les peuples autochtones, la décentralisation et la participation populaire, et elle a prié l'UNICEF de ne pas se focaliser exclusivement sur le programme actuel mais aussi de s'impliquer dans ces programmes sectoriels.

265. En ce qui concerne l'évaluation des relations de partenariats dans la région, un intervenant a souligné qu'il était important de conclure davantage de partenariats avec les enfants et les adolescents, et il a souhaité savoir comment l'UNICEF entendait exploiter à l'avenir ces relations. Le Directeur régional a indiqué à cet égard que les partenariats conclus étaient actuellement recensés dans la plupart des pays de la région. Un autre intervenant a dit que l'évaluation était un outil important pour les bureaux de pays envisageant de conclure de nouveaux partenariats, et il a recommandé que cette méthode soit appliquée dans d'autres régions. Il a demandé des renseignements supplémentaires sur les avantages et les inconvénients des nouveaux partenariats après le passage de l'UNICEF des approches sectorielles à une programmation plus globale axée sur les droits, ainsi que sur la capacité des bureaux à traiter avec un si large éventail de partenaires. Le Directeur régional a expliqué que l'évaluation aiderait l'UNICEF à comprendre les conséquences des partenariats, qui n'étaient pas toujours les mêmes. Par exemple, 19 pays de la région avaient désormais adopté un code prévoyant l'incorporation de toutes les lois concernant les enfants, mais ces lois ne pouvaient être pleinement appliquées qu'à travers des partenariats. Cet état de fait avait une incidence considérable sur la manière dont l'UNICEF percevait ses partenaires et collaborait avec eux.

266. Une autre délégation a fait observer que les îles des Caraïbes devraient collaborer davantage, puisque leur situation était comparable, et que certains des résultats de l'étude pourraient être exploités lors du développement des politiques gouvernementales. Le Directeur régional a indiqué que l'UNICEF avait engagé des dialogues constructifs sur deux grands thèmes avec les parlementaires des Caraïbes: les budgets pour les programmes sociaux comme l'enregistrement des naissances et la formulation de codes pour la protection des enfants. La principale intervenante a jugé qu'il fallait accorder l'absolue priorité à la lutte contre le VIH/sida dans les Caraïbes, en expliquant que son pays enregistrait un des taux d'infection les plus élevés de la sous-région, en particulier chez les filles de 15-20 ans, qui étaient quatre fois plus susceptibles que les garçons de contracter le virus. Il convenait de mettre l'accent sur l'enseignement primaire, les programmes de prévention du VIH/sida visant tout autant les adolescents que les adultes. Le Directeur régional est

convenu qu'il fallait faire oeuvre de sensibilisation sur la question du VIH/sida auprès des plus jeunes et il a fait référence à ce sujet à un programme de l'UNICEF baptisé « le droit de savoir ».

Asie de l'Est et Pacifique

267. La Directrice régionale pour l'Asie de l'Est et le Pacifique, présentant le résumé des examens à mi-parcours et des principales évaluations de pays dans la région (E/ICEF/2002/P/L.20), a expliqué que le rapport portait sur l'examen à mi-parcours du programme entrepris aux Philippines et passait également en revue neuf évaluations et études consacrées à des problèmes liés à la protection de l'enfant, deux analyses de l'affectation des ressources aux services sociaux de base au milieu des années 1990, une évaluation de la formation, et une étude de l'impact du programme mené en Chine en faveur des enfants pauvres. Elle a indiqué que le Bureau régional avait également participé à une évaluation rapide du programme de pays pour les îles du Pacifique et qu'il renforçait les capacités de suivi, d'évaluation et d'analyse économique et sociale du personnel régional, dans le but d'améliorer dans l'avenir la formation et les compétences dans la région. La protection des enfants était de plus en plus une priorité régionale, et les résultats de quelques études très parlantes avaient été intégrés au rapport pour montrer l'importance des efforts accomplis dans ce domaine, aboutissant à l'amélioration de l'ouverture et de la participation des Gouvernements, ainsi que des enfants touchés eux-mêmes.

268. En ce qui concerne l'examen à mi-parcours du programme pour les Philippines, une des délégations a suggéré que l'approche consistant à travailler avec les autorités locales serve de modèle pour d'autres programmes étant donné qu'elle était fructueuse, et il a recommandé que davantage de données soient fournies pour illustrer les résultats obtenus. Un autre intervenant a dit qu'il faudrait examiner les succès obtenus dans d'autres régions grâce à cette même approche, qu'il a approuvée, en dépit de ses paramètres temps et travail, dans la mesure où elle aidait les organes gouvernementaux locaux à formuler des politiques, ce qui favorisait la durabilité des résultats et leur maîtrise à la fois aux niveaux local et central. Une autre délégation a dit qu'elle partageait ce point de vue.

269. Un des intervenants a dit que le programme de l'UNICEF continuait d'encourager le Gouvernement philippin à formuler des politiques et programmes axés sur les enfants. Il a regretté que l'examen à mi-parcours ne donne pas une idée de l'efficacité du programme dans son ensemble, du début jusqu'alors. Un autre intervenant a donné une description plus détaillée du partenariat entre l'UNICEF et le Gouvernement philippin en évoquant notamment le Cadre stratégique national pour le développement des enfants de 2000 à 2025 et le Cadre d'action contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales.

270. La Directrice régionale a indiqué que le programme lancé aux Philippines était le plus participatif de la région et qu'on avait pu en tirer de nombreuses leçons qu'il importait de partager avec d'autres pays dans le cadre du processus de décentralisation. Par exemple, la participation des enfants aux affaires publiques était l'un des aspects positifs de la décentralisation.

271. Prenant la parole au sujet des deux *études sur les enfants soldats aux Philippines*, et en référence aux facteurs aggravants de la pauvreté et de l'accès limité aux ressources de base, une des délégations a fait observer qu'il fallait s'appuyer sur les résultats de ces études pour concevoir des programmes plus efficaces afin d'éviter que les enfants marginalisés ne soient exploités comme instruments de guerre et de terrorisme. L'intervenant a souhaité savoir comment l'UNICEF entendait diffuser les leçons tirées de l'expérience. La Directrice régionale a indiqué que les deux études sur les enfants soldats étaient d'une extrême importance et participaient d'une enquête plus large sur l'impact des conflits armés sur les enfants dans six pays de la région, qui serait achevée au mois de septembre.

272. Une des délégations a expliqué que l'*échelle des enquêtes sur l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales dans la République démocratique populaire lao* était extrêmement limitée mais qu'elles avaient permis de mieux faire comprendre au Gouvernement le problème, ainsi que ses conséquences d'une grande gravité, comme la propagation du VIH/sida, et l'importance de l'éducation des enfants. L'intervenant a dit qu'il trouvait lui aussi important de renforcer les capacités pour le bien-être social et de développer des projets pilotes dans des zones vulnérables, et qu'il fallait qu'un plan d'action national

soit conçu pour résoudre le problème. Il a également réaffirmé qu'il souhaitait que l'UNICEF et ses partenaires continuent d'apporter au pays un soutien financier et technique. La Directrice régionale a souligné que les deux études avaient permis d'obtenir des données de base, à partir desquelles il était possible de formuler quelques recommandations très utiles. Des études de ce type étaient menées dans de nombreux pays de la région, qui devaient partager entre eux les enseignements qui pouvaient en être tirés. La Directrice régionale a remercié le Gouvernement italien de sa contribution financière, d'un montant de 5 millions de dollars, aux activités en faveur des enfants dans la région, en précisant que partie de cette somme était destinée à la République démocratique populaire lao.

273. Plusieurs délégations ont félicité l'UNICEF de son *évaluation du système de justice pénale en Papouasie-Nouvelle-Guinée*. Un des intervenants a regretté qu'il n'y ait pas de centres de réinsertion pour les jeunes délinquants, malgré leur nombre, et que la coordination entre les organisations compétentes ne soit pas satisfaisante. Il a jugé urgent d'améliorer la situation, notamment en trouvant des solutions autres que la détention axées sur les communautés et une autre délégation a souscrit à cette opinion. Pour ce faire, il fallait pouvoir compter sur le soutien du Ministère de la planification nationale et d'autres organisations, ainsi qu'encourager la participation des organisations non gouvernementales au suivi de la situation et à la formation des jeunes, groupe cible. L'intervenant a demandé à l'UNICEF de coopérer avec les organisations publiques et privées, en indiquant que son Gouvernement déployait des efforts complémentaires dans le pays pour améliorer la justice pour mineurs. En réponse, la Directrice régionale a indiqué qu'il y avait beaucoup à faire pour améliorer la justice pour mineurs au sein du système judiciaire. Elle a ajouté qu'au départ, il y avait eu confusion sur les rôles et responsabilités au sein du Gouvernement. Cependant, il était encourageant que le Gouvernement ait réformé de fond en comble le système de justice pour mineurs, aidé dans ce domaine par l'UNICEF.

274. En ce qui concerne le *rapport d'évaluation de l'impact du programme de développement social en faveur des régions pauvres en Chine*, une délégation a dit que la durabilité des résultats était l'un des principaux sujets de préoccupation. À cet égard, l'intervenant a souhaité que le programme soit

prolongé pour trois ans, en expliquant qu'il fallait qu'un memorandum d'accord soit signé avec les autorités locales et que des fonds soient dégagés pour offrir aux femmes une formation dans les domaines de la gestion, de la planification, du suivi et de la technique. Il était vrai que les lieux d'exécution du projet étant les plus pauvres, les conditions n'étaient pas les plus favorables, ce qui pouvait expliquer la fragilité des résultats. En réponse, la Directrice régionale a souligné l'importance du programme, qui avait permis d'améliorer considérablement le bien-être des enfants et des mères. Il s'agissait d'un concept unique, dans la mesure où le programme combinait le renforcement des capacités en matière de soins et le microcrédit, permettant ainsi de générer des revenus. Au vu des résultats de l'évaluation, le programme avait un impact positif sur les connaissances; bien que la durabilité des acquis soit un motif de préoccupation important, en particulier sur le plan du microcrédit. Ces problèmes seraient étudiés l'année suivante lors de l'examen à mi-parcours.

275. Une des délégations a souligné que l'évaluation menée au Myanmar avait permis de tirer des enseignements sur la manière d'opérer dans un pays caractérisé par des restrictions de type politique. Il était extrêmement important de mener des évaluations pour éviter que les autorités ne fassent un usage dévoyé de l'aide humanitaire dans certaines régions, en particulier en ce qui concerne des produits comme les médicaments. L'intervenant a souhaité savoir s'il y avait eu coordination des activités avec l'opposition démocratique. S'agissant du suivi de l'aide humanitaire de l'UNICEF dans des zones reculées, la Directrice régionale a dit que cette question faisait l'objet d'un examen poussé depuis de nombreuses années et que l'UNICEF avait pris des mesures novatrices pour assurer ce suivi, par exemple avec des membres du personnel sur le terrain. Les ambassades des pays donateurs étaient invitées à s'en rendre compte par elles-mêmes, puisque l'UNICEF avait accès aux zones reculées. La Directrice régionale a souligné qu'il était compliqué de travailler en coordination avec la Ligue nationale pour la démocratie, mais que des contacts avaient été pris par le passé. Elle a indiqué qu'après sa libération, Aung San Suu Kyi était allée au bureau de l'UNICEF pour examiner les programmes dans le détail, et qu'elle avait également visité des projets sur le terrain.

276. Plusieurs délégations se sont dites satisfaites par l'évaluation du programme de pays pour les îles du Pacifique. Un des intervenants a jugé l'approche adoptée consultative et professionnelle, en soulignant qu'elle permettait la participation de toutes les parties concernées. Un autre intervenant a dit qu'il espérait que l'évaluation constituerait une base rationnelle et solide pour le programme à l'avenir. Il a notamment soutenu la collaboration avec les organisations sous-régionales dans l'objectif d'améliorer l'efficacité du programme, tout en se disant préoccupé par les conséquences financières d'un renforcement du personnel pour les programmes hautement prioritaires. Une autre délégation a dit qu'elle considérait l'examen comme un processus très utile qui permettrait d'obtenir des résultats significatifs, non seulement pour le programme des îles du Pacifique, mais pour l'ensemble des activités de programmation de l'UNICEF. En dépit des faiblesses révélées par l'évaluation, notamment en ce qui concerne l'exécution et la durabilité du programme, une des délégations s'est dite optimiste et a jugé que l'observation des recommandations permettrait de faire des progrès dans la conception des programmes. Elle s'est dite préoccupée par la question de la mobilisation des ressources. Étant donné que l'évaluation rapide avait permis d'analyser la situation de manière approfondie dans seulement deux pays, la délégation a dit qu'elle espérait qu'il serait possible à l'avenir de mener davantage d'évaluations de pays.

277. En ce qui concerne les pays insulaires du Pacifique, la Directrice régionale a remercié le Gouvernement australien de sa proposition quant à l'évaluation. En référence à la question de la rentabilité d'un renforcement des effectifs en personnel pour le programme, elle a assuré aux membres du Conseil d'administration que la question des incidences financières avait été sérieusement discutée lors de l'examen récent du budget du programme en vue du prochain programme de pays et qu'on avait déterminé que cet effort se justifiait.

278. Un des intervenants s'est demandé si les efforts de l'UNICEF étaient suffisants en ce qui concerne la question du travail à domicile, étant donné qu'il n'y avait que 6 enfants sur les 305 répondants de l'étude menée en Thaïlande à laquelle il était fait référence. Il a donc recommandé que l'Organisation internationale du travail soit saisie de cette question. La Directrice régionale a expliqué que l'étude sur le travail des enfants faisait partie d'une enquête globale dont

l'initiative revenait à l'Innocenti Research Centre à Florence. Cette étude portait sur les enfants travaillant dans des industries à domicile et avait pour objectif de savoir si le travail était réglementé ou contrôlé, si les enfants allaient à l'école et si les conditions de travail étaient sans risques. Trois pays de la région avaient été choisis: l'Indonésie, les Philippines et la Thaïlande. Certes, peu d'enfants avaient été interrogés, mais les entretiens s'étaient faits dans leur environnement et les familles de ces enfants avaient également été consultées. L'analyse serait plus satisfaisante une fois l'étude achevée, au mois de septembre.

279. En référence à une étude menée par l'UNICEF sur les dépenses dans le secteur social avant 1997, le même intervenant a par ailleurs estimé que cette question devrait relever de la responsabilité des institutions financières ou de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique.

280. Une des délégations a souhaité qu'une approche plus cohérente soit adoptée pour tirer des leçons des expériences faites dans tous les pays de la région. Elle a par ailleurs suggéré que les travaux de recherche et les évaluations de programme soient partagés avec le Conseil d'administration, en citant comme exemple les études menées en République démocratique populaire lao et au Cambodge, qui avaient permis de formuler des stratégies très claires pour lutter contre l'exploitation et la traite des enfants. En réponse, la Directrice régionale a expliqué que le rapport s'appuyait sur de nombreuses études, choisies sans vraiment de logique. Cependant, en dépit de leur portée limitée, les rares études disponibles sur la protection des enfants avaient été sélectionnées de manière réfléchie, parce que cette question constituait une priorité régionale et que les échanges régionaux étaient très importants. On pouvait à cet égard citer l'exemple du Cambodge, et il était très important pour les pays du Mékong de tirer des leçons de leurs expériences respectives.

Asie du Sud

281. Le Directeur régional adjoint pour l'Asie du Sud a présenté le rapport sur les examens à mi-parcours menés en Afghanistan et au Pakistan et les deux principales évaluations: a) l'Initiative pour une maternité sans risques de Dinajpur dont l'objectif était de réduire la mortalité maternelle au Bangladesh; et; b) la stratégie de plaidoyer et de mobilisation sociale du Gouvernement pakistanais/UNICEF (E/ICEF/2002/

P/L.21). Il a expliqué que beaucoup de progrès avaient été accomplis en Afghanistan durant la première phase du programme, en particulier dans les domaines de la vaccination, de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement. Plus important, en dépit des obstacles rencontrés sous le régime taliban pour offrir aux enfants, et en particulier aux filles, une éducation, les écoles communautaires de l'UNICEF et les classes organisées dans les habitations à l'intention des élèves, filles et garçons, s'étaient révélées une stratégie efficace. Le Directeur régional adjoint a souligné que l'examen à mi-parcours pour le Pakistan avait permis la participation active de multiples acteurs à tous les niveaux, y compris des enfants. Grâce à cette approche, les partenaires avaient pu maîtriser et comprendre très bien le processus. L'Initiative pour une maternité sans risques à Dinajpur avait permis une augmentation importante du nombre de femmes présentant des complications se rendant dans les établissements de soins obstétricaux d'urgence. Coiffant tous les secteurs, l'évaluation de la stratégie de mobilisation sociale et de plaidoyer au Pakistan avait démontré que lorsque l'on adoptait une démarche axée sur les droits pour les activités de plaidoyer dans la programmation, les résultats étaient très encourageants, et que lorsque les bénéficiaires participaient au processus, l'efficacité s'en trouvait améliorée.

282. En ce qui concerne l'examen à *mi-parcours pour l'Afghanistan*, une des délégations a encouragé l'UNICEF à coopérer plus étroitement avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires. En réponse, la Directrice générale a souligné que le Bureau et la Mission des Nations Unies en Afghanistan avaient été fondus en une nouvelle structure avec laquelle l'UNICEF collaborait. Un autre intervenant s'est dit préoccupé par le fait que l'administration afghane perde son personnel au profit de l'Organisation des Nations Unies en raison des différences dans l'échelle des salaires. Sur cette question, la Directrice générale a prié les donateurs de fournir des ressources au titre des coûts renouvelables pour permettre le bon fonctionnement de l'Administration intérimaire. Le même intervenant a fait observer que les enfants handicapés n'étaient pas suffisamment pris en compte dans la recommandation du programme de pays.

283. Une des délégations a félicité l'UNICEF de ses réalisations dans le secteur de l'éducation sous le régime taliban, grâce aux classes organisées dans les

habitations à l'intention des filles et des garçons, et a souhaité obtenir des renseignements sur l'expérience de l'UNICEF en sa qualité de secrétariat du programme pour l'éducation. Une autre délégation s'est félicitée du succès de la campagne « Retour à l'école » et a demandé des éclaircissements sur la stratégie formulée par l'UNICEF pour garantir l'exécution d'un programme d'éducation continu et soutenu une fois cette campagne terminée. La Directrice générale a fait observer que le programme pour l'Afghanistan avait été un succès à plusieurs égards. S'agissant de la campagne « Retour à l'école », l'Administration intérimaire avait su faire preuve d'initiative reprise et elle pouvait se targuer d'avoir remporté avec l'UNICEF une importante victoire. Il restait cependant de sérieux défis à relever, par exemple en ce qui concerne l'insuffisance des compétences dans le domaine de l'éducation et les difficultés logistiques, notamment les difficultés dues au terrain et aux conditions climatiques en hiver. À cet égard, l'UNICEF préparait déjà des plans d'action dans l'éventualité d'un regain de tension, qui rendrait plus difficile l'application de l'initiative en matière d'éducation. Le Directeur régional par intérim a ajouté que la campagne « Retour à l'école » avait été la plus ambitieuse du genre dans le monde entier. Il restait néanmoins beaucoup à faire, notamment en ce qui concerne la formation et la certification des enseignants, le développement de systèmes pour renforcer les capacités du Ministère de l'éducation, la mise en oeuvre de programmes d'enseignement rapide pour les enfants plus âgés que la normale et l'amélioration de la participation des communautés. L'année d'après, près de 4 millions d'enfants devaient être scolarisés et davantage de ressources étaient donc nécessaires.

284. Toujours sur la question de l'examen à mi-parcours pour l'Afghanistan, un des intervenants a fait observer que l'UNICEF devait collaborer plus étroitement avec le HCR dans la gestion du problème des rapatriés et des personnes déplacées, qui devaient pouvoir accéder aux services dont ils avaient besoin. La Directrice générale a expliqué que l'UNICEF se préparait à gérer une nouvelle série de retours, en prévoyant des fournitures et du matériel scolaires, en particulier dans les villes où l'on s'attendait à l'arrivée de nouveaux enfants avec leurs familles.

285. Le même intervenant a également souligné la nécessité d'améliorer la coordination entre les secours

d'urgence et les activités de développement. Une autre délégation a dit que l'UNICEF devrait s'appuyer sur les résultats obtenus en passant des interventions d'urgence à l'approche du développement et a demandé quel était l'interaction entre le programme de pays et la procédure d'appel global. Sur la question de la transition des opérations d'urgence aux activités de développement, la Directrice générale a fait observer que les opérations d'urgence ne pourraient déboucher sur des activités de développement que si elles étaient menées en conjonction avec l'administration afghane. À cet égard, certains membres du personnel avaient été affectés à dans des ministères de fond, dans l'objectif encore une fois d'assurer la durabilité des résultats. Le Directeur régional par intérim a ajouté que le nouveau programme de pays pour l'Afghanistan serait gage d'harmonisation avec tous les appels aux donateurs, notamment la procédure d'appel global. Enfin, la délégation d'un des pays donateurs a félicité l'UNICEF de ses efforts en Afghanistan, en appelant l'attention sur la contribution de son Comité national, d'un montant estimable, qui illustrait le soutien de la population envers l'Afghanistan.

286. S'agissant de la protection des enfants en Afghanistan, le Directeur régional a expliqué que le Fonds participait à l'examen du système de justice pour mineurs dans le pays et qu'il avait mené des études sur les enfants privés de leurs libertés et les enfants soldats. L'UNICEF s'occupait des enfants touchés par la guerre à travers ses stratégies axées sur la communauté et ses partenariats, et il participait aux efforts déployés dans les domaines de l'alerte aux dangers des mines et du soutien psychosocial. Par ailleurs, l'UNICEF soutenait des activités de formation sur les questions liées aux droits des enfants.

287. En ce qui concerne l'examen à mi-parcours pour le Pakistan, une des délégations a souhaité obtenir des éclaircissements sur ce que l'UNICEF comptait faire au vu des médiocres résultats de l'initiative sur l'iodisation du sel. Elle désirait par ailleurs savoir comment le Fonds entendait tirer parti de sa collaboration avec le secteur privé. Une autre délégation a déclaré que l'accès à une éducation de qualité était d'une importance essentielle pour le développement du Pakistan. Les progrès accomplis dans l'éducation des filles étaient appréciables, mais il fallait aussi veiller à offrir aux garçons un enseignement séculaire de qualité. La délégation a

donc encouragé l'UNICEF à formuler une stratégie d'éducation de base complète dans le pays.

288. Le Directeur régional par intérim a reconnu qu'en dépit d'une bonne campagne de communication, la consommation de sel iodé n'avait pas augmenté, faute de stocks, mais aussi pour des raisons de coût. En conséquence, l'UNICEF et le Gouvernement entendaient collaborer plus étroitement avec les producteurs de sel et les autres partenaires concernés. En ce qui concerne l'éducation au Pakistan, il était prévu d'appliquer les leçons tirées de l'expérience au niveau local et d'améliorer la qualité de l'éducation pour favoriser la scolarisation des filles comme des garçons. Par ailleurs, les programmes de vaccination et de distribution de suppléments en vitamine A devaient s'accompagner d'une stratégie de communication efficace et il importait en particulier de faire meilleur usage des travailleuses sanitaires.

289. Évoquant les examens à mi-parcours pour l'Afghanistan et le Pakistan, une des délégations a remercié le Fonds des efforts qu'il avait déployés pour résoudre dans la région des problèmes intersectoriels comme le fossé entre hommes et femme, le bas niveau d'instruction des filles et le taux important de mortalité maternelle, ainsi que d'avoir mobilisé des ressources et conclu des partenariats de manière stratégique. Les effets de ces activités devaient encore être augmentés par les efforts de l'UNICEF pour mobiliser le secteur privé et autonomiser les communautés. Ce type de partenariats permettaient non seulement d'étendre les services sociaux, mais aussi de renforcer les capacités de la société civile à l'échelon local. En ce qui concerne la vaccination et la vitamine A, la même délégation a fait observer que les deux pays étaient à la traîne sur le plan de la vaccination systématique, malgré la campagne d'éradication de la poliomyélite menée en 2001. Elle a souhaité obtenir des détails sur la manière dont l'UNICEF comptait s'y prendre pour mettre en oeuvre une stratégie d'après campagne en ce qui concerne la vitamine A et améliorer de manière durable le de taux couverture vaccinale en Afghanistan, alors seulement de 40 %.

290. S'agissant des efforts déployés dans le domaine de la vaccination, la Directrice générale a expliqué qu'il fallait pouvoir compter sur du personnel soignant convenablement formé pour la vaccination systématique contre la rougeole, ce qui n'était pas le cas pour la poliomyélite, par exemple, où il suffisait de mener des campagnes de vaccination avec du personnel

peu qualifié. En Afghanistan, l'UNICEF avait donc entrepris de former d'anciennes travailleuses sociales à l'administration des vaccins contre la rougeole dans le but de renforcer les capacités nationales. Par ailleurs, l'UNICEF ciblait les moins de 12 ans et s'efforçait d'atteindre les zones les plus reculées pour améliorer la couverture vaccinale. D'autre part, une fois la poliomyélite éradiquée, l'UNICEF et l'OMS examineraient les stratégies envisageables pour distribuer des suppléments de vitamine A, par exemple dans le cadre de journées de la santé organisées tous les six mois.

291. Une des délégations a félicité l'UNICEF de ses efforts dans le cadre de *l'Initiative pour une maternité sans risques en Afghanistan et au Bangladesh*. Jusqu'alors, l'accent avait été mis en Afghanistan sur les soins obstétriques d'urgence avec des infrastructures appropriées. La plupart des accouchements ayant lieu à domicile, il était important de formuler des stratégies axées sur les communautés et faisant le lien entre les femmes, leur famille et les communautés. La même délégation s'est félicitée du succès de l'Initiative en Bangladesh, en soulignant qu'il convenait de partager le plus largement possible les leçons tirées de l'expérience.

292. La Directrice générale a saisi l'occasion pour annoncer aux membres du Conseil d'administration que M. Sadig Rasheed, Directeur de la Division des programmes, prendrait sous peu ses nouvelles fonctions de Directeur régional pour l'Asie du Sud. Elle a également remercié le Directeur régional adjoint, Waheed Hassan, de son excellent travail en tant que Directeur régional par intérim.

Moyen-Orient et Afrique du Nord

293. Le Conseil d'administration était saisi du résumé des examens à mi-parcours et des principales évaluations des programmes de pays pour la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (E/ICEF/2002/P/L.22). Le Directeur régional a présenté le document en appelant l'attention sur l'impact des conflits armés sur les enfants en Algérie, au Soudan, et surtout dans le territoire palestinien occupé. En ce qui concerne les études et les évaluations menées dans la région l'année passée, il a souligné qu'il convenait d'améliorer leur qualité et leur valeur, d'un point de vue stratégique, pour assurer leur pertinence à court et à long terme et informer l'organisation de leurs points forts comme de leurs

lacunes. Il était fait référence dans le rapport à quelques unes des 137 études réalisées l'année passée, dont deux effectuées dans le territoire palestinien occupé, sur les interventions psychosociales et l'évaluation des vulnérabilités. Les autres études portaient sur les jeunes et la prévention du VIH/sida à Djibouti et le VIH/sida chez les jeunes palestiniens en République arabe syrienne; la deuxième phase du projet d'éducation communautaire en Égypte; et une enquête initiale au Yémen, où l'UNICEF collaborait avec la Banque mondiale et le Gouvernement pour développer les services en faveur des enfants.

294. En ce qui concerne l'examen à mi-parcours à Djibouti et en réponse à une question sur la pertinence du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement face au bas niveau des indicateurs sociaux dans le pays, le Directeur régional a expliqué que de fait, la situation dans le pays était décourageante, en dépit des progrès accomplis, en particulier à cause de l'épidémie de VIH/sida. Le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement avait été exécuté, malgré l'absence de coordonnateur résident, et le Représentant de l'UNICEF avait, pendant un certain temps, fait office de représentant résident.

295. Un des intervenants a fait part de sa préoccupation en rapport à l'étude sur la connaissance du VIH/sida parmi les jeunes en République arabe syrienne. Il a estimé qu'il fallait prendre d'urgence des mesures d'information et de prévention et étendre la portée de l'étude dans le pays. Le Directeur régional est convenu de la nécessité de mener des activités de programme ciblées, en milieu scolaire et extrascolaire. Il a dit que le Gouvernement reconnaissait que le VIH/sida constituait une menace de santé et qu'il était résolu à développer ses programmes d'information et de sensibilisation.

296. Un autre intervenant s'est dit satisfait par la qualité de l'évaluation du projet d'éducation communautaire en Égypte, en soulignant qu'il était nécessaire de faire en sorte que la maîtrise du projet revienne au Gouvernement pour assurer sa durabilité. Le Directeur régional a expliqué que la question de la durabilité n'avait pas été négligée dans la mesure où le Gouvernement avait reconnu les enseignants comme des fonctionnaires et que des groupes ministériels se rendaient souvent sur place pour examiner le projet de formation des enseignants. Une des délégations a félicité l'UNICEF de ses efforts qui avaient eu un

impact positif sur l'éducation des filles en Égypte et étaient encourageants et il a recommandé d'engager un dialogue en manière de suivi. Il a par ailleurs souhaité obtenir des renseignements sur le lien entre ce projet et les projets d'éducation de l'Agency for International Development des États-Unis en Égypte (USAID). Un autre intervenant a dit que son pays, qui soutenait l'initiative, entendait envoyer bientôt une mission en Égypte et qu'il espérait qu'elle aurait l'occasion de s'entretenir avec des représentants de l'UNICEF. Le Directeur régional a dit que la mission était la bienvenue et que le Fonds était prêt à collaborer pour faire en sorte que les leçons tirées de l'expérience soient mises à profit dans le système d'éducation générale.

297. En ce qui concerne l'évaluation des interventions psychosociales dans le territoire palestinien occupé, une des délégations a exprimé sa satisfaction par rapport aux activités de l'UNICEF, en particulier en ce qui concerne l'intervention humanitaire. L'orateur a par ailleurs souhaité savoir pour quelles raisons la publication du rapport sur Hébron avait été retardée. Le Directeur régional a indiqué que le projet d'Hébron dans le territoire palestinien occupé était très important parce qu'il s'agissait d'un mécanisme dans le cadre duquel parents et enseignants pourraient collaborer pour que l'éducation ne soit pas interrompue. Il a dit qu'il avait décidé de retarder la publication de l'étude pour veiller à ce qu'elle ne soit entachée par aucun préjugé politique. Le Directeur régional a indiqué que le Fonds souhaitait augmenter le nombre d'interventions psychosociales dans les établissements scolaires et il a ajouté qu'il était nécessaire de formuler des lignes directrices claires et d'établir des garanties de qualité.

298. Une autre délégation a félicité l'UNICEF de son partenariat avec la Société du Croissant-Rouge palestinien, en recommandant au Fonds de redoubler d'efforts pour contrôler le respect des droits de l'enfant dans le territoire palestinien occupé et d'adopter une approche à long terme dans les activités de soutien psychosocial. Le Directeur régional a rendu hommage aux jeunes volontaires de la Société du Croissant-Rouge palestinien, en soulignant qu'il fallait s'appuyer sur l'expérience des organisations non gouvernementales et des autres partenaires pour réévaluer l'efficacité des initiatives prises. En ce qui concerne l'offre de services appropriés aux enfants dans le contexte actuel, le Directeur régional a dit que

les restrictions d'accès étaient devenues un véritable problème pour les institutions des Nations Unies et les organisations non gouvernementales dans la mesure où les mouvements de tous les palestiniens étaient restreints, qu'ils soient ou non membres du personnel des Nations Unies ou fonctionnaires. L'UNICEF contribuait à la fourniture de vaccins, mais il ne serait pas possible de faire face beaucoup plus longtemps. Le Directeur régional a indiqué que le cabinet du Secrétaire général avait demandé à l'UNICEF de contribuer à l'établissement du rapport sur Djénine dans ses domaines de compétence. À Djénine, l'UNICEF avait soutenu des initiatives de soutien psychosocial et de sensibilisation à la question des munitions non explosées. Le Fonds avait également secondé un expert de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, afin de permettre le rétablissement des réseaux de distribution d'eau.

299. À la suite d'une question sur la stratégie de l'UNICEF pour collecter des fonds dans le cadre de son programme de coopération en Iraq, le Directeur régional a dit qu'avec le manque d'espèces au sud et dans le centre de l'Iraq, les autres ressources étaient encore plus nécessaires. L'UNICEF encourageait les contributions des donateurs pour soutenir des projets de développement individuels comme la remise en état des écoles.

Europe centrale et orientale, Communauté d'États indépendants et États baltes

300. Étant donné qu'aucun examen à mi-parcours n'a été effectué dans les 27 pays de la région d'Europe centrale et orientale, de la Communauté d'États indépendants et des États baltes en 2001, le Directeur régional a présenté les grandes conclusions des principales évaluations menées dans certains de ces pays. Les six évaluations résumées dans le rapport (E/ICEF/2002/P/L.23) ne représentaient qu'un échantillon des nombreuses enquêtes, études et évaluations effectués en 2001. Plusieurs évaluations avaient permis de quantifier et de mesurer les coûts et les avantages des interventions.

301. Comme indiqué dans le rapport, l'évaluation du projet de réforme des soins de santé primaires en République de Moldova a montré qu'il était possible d'améliorer l'offre de soins de santé primaires à un moindre coût et de permettre ainsi aux plus vulnérables

d'avoir accès à des services de base. L'état de santé de la population avait été amélioré grâce à l'intervention pilote puisqu'on constatait un recul de certaines maladies, et/ou une augmentation du nombre de visites dans les services. Une des délégations a indiqué qu'on pouvait s'appuyer sur l'évaluation dans les débats d'orientation et que ses résultats pouvaient être exploités pour la réforme du système de santé à l'échelle nationale et servir de modèle au Gouvernement pour d'autres provinces.

302. L'évaluation de l'Initiative « Hôpitaux amis des bébés » en ex-République yougoslave de Macédoine a montré que des soins de grande qualité étaient assurés pour 90 % des naissances dans le pays grâce à ce projet. Une délégation a demandé s'il ne serait pas possible de faire profiter d'autres pays de la région de l'expérience acquise à la faveur du projet.

303. L'évaluation du programme éducatif de sensibilisation au danger des mines dans la province du Kosovo administrée par l'Organisation des Nations Unies en République fédérale de Yougoslavie a montré que les jeunes ciblés par ce programme prenaient moins de risques que par le passé et que les méthodologies d'enseignement par les pairs étaient très efficaces. Une des principales conclusions était que les jeunes ne participaient pas suffisamment à la conception du projet. Un des intervenants a fait remarquer qu'il s'agissait d'un bon exemple de la manière dont on pouvait mettre à profit les résultats de l'évaluation pour améliorer le programme de pays. Une autre délégation a souhaité obtenir davantage de détails sur les stratégies de financement et de coordination des donateurs de l'UNICEF pour le Kosovo. Le même intervenant a également souligné qu'il était important que la transition entre les interventions d'urgence et les programmes de développement de l'UNICEF se fasse de manière progressive. Le Directeur régional a indiqué que le Fonds avait de graves problèmes de financement pour ses programmes au Kosovo, mais qu'il faisait de son mieux pour trouver une solution. Sous la supervision du Représentant spécial pour les Balkans, le Fonds mettait au point une stratégie de collecte de fonds, qui ferait l'objet de débats avec les principaux donateurs aux États-Unis d'Amérique et avec l'Union européenne. Depuis que le Gouvernement provisoire était en place, le Fonds mettait davantage l'accent sur le renforcement des capacités au sein du Gouvernement afin qu'il puisse gérer lui-même ces

services sociaux, mais il y avait encore des besoins de financement.

304. L'impact de la guerre dans la région et ses séquelles sur la population étaient un motif de préoccupation croissant depuis les dix dernières années. *L'évaluation des projets psychosociaux dans les écoles primaires et secondaires en Bosnie-Herzégovine entre 1992 et 1998*, qui concernait les interventions psychosociales après la guerre et la catastrophe naturelle, avait montré qu'il était nécessaire de suivre l'évolution des bénéficiaires dans le temps. Une des délégations a souligné que l'étude portait sur un laps de temps relativement court et qu'elle ne rendait pas proprement compte de l'impact du programme ni de ses liens avec les programmes analogues d'autres partenaires, par exemple les activités du FNUAP pour favoriser la transmission de l'information entre camarades. Tout en félicitant l'UNICEF de ses projets, la même délégation a fait observer qu'il ne fallait pas négliger le problème de la traite des enfants étant donné la situation géographique de la Bosnie-Herzégovine en Europe. Le Directeur régional a répondu que le Fonds prenait la mesure du problème de la traite des enfants et multipliait ses activités dans ce domaine, en particulier en ce qui concerne le suivi de la Conférence de Yokohama.

305. Les délégations ont aussi souhaité obtenir davantage de renseignements sur la manière dont l'UNICEF diffusait les enseignements tirés des évaluations. Elles se sont interrogées sur l'absence de rapport sur les activités de l'UNICEF en ce qui concerne les micronutriments dans la région, d'autant que les carences en fer, en iode et en acide folique constituent de graves problèmes de santé qui peuvent aisément être évités à travers l'enrichissement des aliments. Divers intervenants ont espéré que les données collectées et analysées à l'occasion des évaluations rapides dans les cinq pays seraient partagées avec d'autres partenaires. Par ailleurs, un des orateurs a demandé à l'UNICEF de soutenir la lutte contre le VIH/sida et la prévention de l'usage de stupéfiants chez les jeunes.

306. Le Directeur régional a indiqué que seulement 26 % de la population avait accès au sel iodé dans la région. Par ailleurs, la part de la population souffrant d'anémie était une des plus importantes au monde et le problème était devenu une priorité pour la plupart des pays. L'UNICEF s'appropriait à mener une étude d'envergure sur cette question en coopération avec le

Gouvernement turc. Le Fonds avait également mené des évaluations rapides dans plusieurs pays et le Directeur régional faisait rapport au Conseil d'administration à ce sujet en 2003. Par ailleurs, l'UNICEF collaborait étroitement avec la Banque asiatique de développement dans le cadre d'un projet d'enrichissement de la farine en Asie centrale. Le Directeur régional a souligné que l'impact éventuel du VIH/sida était une des priorités régionales sur laquelle l'UNICEF entendait mettre l'accent. D'autre part, tous les bureaux de pays de l'UNICEF dans la région s'efforçaient d'adopter une approche stratégique pour favoriser la santé et le développement des jeunes.

Bureau régional pour l'Europe

307. Le Directeur régional a donné un aperçu des réalisations du Bureau régional à Genève l'an passé. Il a indiqué que le Bureau avait coopéré étroitement avec les Comités nationaux pour l'UNICEF en vue de la session extraordinaire consacrée aux enfants, dont le document final, « Un monde fait pour l'enfant », induisait une redéfinition des activités de l'UNICEF dans les pays industrialisés. À travers le Mouvement mondial en faveur des enfants et la campagne « Dîtes oui pour les enfants », les Comités avaient renforcé leurs partenariats à l'échelle nationale avec les Gouvernements, les responsables religieux, le secteur privé, les organisations non gouvernementales, les pédiatres, les maires, les médiateurs et, surtout, les enfants et les jeunes.

308. Le Directeur régional a fait référence à plusieurs événements qui avaient été au centre des efforts des Comités nationaux dans le cadre des préparatifs de la session extraordinaire, notamment: a) la Conférence intergouvernementale sur les enfants en Europe et en Asie centrale, tenue à Berlin au mois de mai 2001; b) le deuxième Congrès mondial contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales, tenue à Yokohama au mois de décembre et précédée d'une réunion préparatoire régionale à Budapest; et c) le sondage la « Voix des jeunes » réalisé auprès d'enfants et de jeunes de 35 pays d'Europe et d'Asie centrale, dont les résultats ont été ultérieurement examinés par le Conseil de l'Europe à l'occasion d'un séminaire. L'UNICEF examinait la recommandation formulée lors du séminaire, à savoir que le Conseil crée un réseau européen de chercheurs sur l'enfance et les droits des enfants.

309. Le Fonds était très satisfait par le rôle d'animateur joué par l'Espagne à la présidence de l'Union européenne en faveur des enfants, de même qu'il avait apprécié les efforts de la France, de la Suède et de la Belgique à ce poste. À travers son bureau à Bruxelles, le Fonds continuerait de collaborer avec les pays qui se trouveraient à l'avenir à la présidence de l'Union européenne pour que l'accent soit mis sur les enfants. L'UNICEF soutenait également les réunions en cours des Ministres européens chargés des affaires familiales, en particulier le développement de systèmes de contrôle et de suivi de la situation des enfants dans l'Union européenne. Par ailleurs, le Fonds s'employait à renforcer ses partenariats avec la société civile en Europe et il apportait son soutien aux organisations non gouvernementales en vue de l'instauration d'un Forum des ONG d'Europe occidentale sur les enfants, un des neuf forums régionaux inaugurés dans le monde dans le cadre du Mouvement mondial en faveur des enfants.

310. Le Président du Groupe permanent des Comités nationaux pour l'UNICEF a dit que la session extraordinaire consacrée aux enfants offrait aux Comités un point de départ solide pour développer leurs programmes de communication et de collecte de fonds. Il a félicité la Directrice générale et l'UNICEF du succès de la session extraordinaire, à laquelle de nombreux Comités nationaux avaient participé. Les Comités prenaient déjà des initiatives en suivi de la session extraordinaire, notamment en travaillant auprès des jeunes eux-mêmes et en mobilisant des ressources pour veiller à ce que le monde soit fait pour les enfants.

D. Rapport sur la fonction d'évaluation dans le contexte du plan stratégique à moyen terme

311. En introduisant ce point de l'ordre du jour, le Directeur général adjoint chargé des opérations a annoncé que les rapports d'évaluation seraient affichés sur le site Web de l'UNICEF, pour que toutes les personnes intéressées puissent les consulter. Le Directeur du Bureau de l'évaluation a présenté le rapport sur la fonction d'évaluation dans le contexte du plan stratégique à moyen terme (E/ICEF/2002/10). Il a expliqué que l'évaluation, outil de supervision et gage de qualité des programmes, était axée sur les résultats, permettait de tirer des enseignements de l'expérience,

donnait davantage d'autonomie aux acteurs concernés et renforçait l'obligation redditionnelle. Il a également évoqué les mesures prises récemment par l'UNICEF pour améliorer les évaluations.

312. Le Directeur du Bureau de l'évaluation a expliqué qu'à l'UNICEF, la fonction d'évaluation entrait en jeu à quatre niveaux de responsabilité: a) au niveau de l'activité ou de projet, qui relevaient de la responsabilité des bureaux de pays; b) au niveau du programme de pays, sous la supervision des bureaux de pays qui étaient chargés d'évaluer les programmes; c) au niveau de l'organisation, le siège fixant les résultats et les objectifs stratégiques; et d) au niveau de la définition des grandes orientations, dont la responsabilité incombait au Conseil d'administration. Le Directeur a décrit l'approche qui serait adoptée par le Bureau de l'évaluation pour atteindre les objectifs fixés dans le rapport, et il a présenté le projet de plan d'évaluation sur quatre ans à l'appui du plan stratégique à moyen terme.

313. Les délégations ont jugé le rapport et la présentation clairs, riches d'enseignements et complets, ce qui traduisait bien la volonté de l'UNICEF d'obtenir des résultats probants. Elles ont noté que c'était la première fois qu'un projet complet de plan stratégique pour l'évaluation du plan stratégique à moyen terme était soumis au Conseil d'administration, en se réjouissant de cette initiative. Tous les intervenants ont soutenu l'idée de mettre davantage l'accent sur l'évaluation des résultats, de l'impact et des conséquences des programmes ainsi que de l'impact des grandes orientations. Cette approche plus stratégique devrait permettre d'améliorer de manière significative la planification et l'établissement de rapports sur les résultats obtenus à tous les niveaux de responsabilité. L'alignement des activités d'évaluation sur les priorités du plan stratégique à moyen terme, l'indépendance du Bureau de l'évaluation et la création du Comité chargé de l'évaluation ont été accueillis très favorablement. En particulier, les délégations se sont félicitées de la cohérence du système d'évaluation de l'UNICEF par rapport aux grandes tendances et au développement des autres organisations. Certaines délégations ont souligné l'importance de l'évaluation pour renforcer les capacités en vue des initiatives futures. De nombreux intervenants se sont dits satisfaits par l'approche décentralisée qui était adoptée. Un des intervenants a suggéré que les débats sur les évaluations et les recommandations de valeur

stratégique, ainsi que les mesures prises par l'UNICEF en la matière, soient abordées régulièrement par le Conseil d'administration dans le cadre de son programme de travail.

314. La décision de l'UNICEF de publier les rapports d'évaluation sur Internet a été reçue comme une initiative saluable pour les États Membres, les bureaux extérieurs et les organisations non gouvernementales menant des activités sur le terrain. Certains délégations ont souligné qu'il s'agissait d'un progrès estimable pour une organisation qui avait axé sa programmation sur les droits, en encourageant le secrétariat à explorer d'autres voies pour diffuser les résultats de l'évaluation afin de gagner encore en crédibilité.

315. En référence aux 11 000 entrées déjà contenues dans la dernière base de données d'évaluation, les délégations se sont dites préoccupées par la manière de faire une exploitation optimale de la richesse d'informations disponible. Le Directeur a expliqué que ces 11 000 entrées correspondaient à de multiples sources. Il s'agissait parfois d'enquêtes, parfois d'études de qualité inégale. Ceci étant, les possibilités d'enseignement étaient grandes et le Bureau de l'évaluation collaborerait avec les autres services de l'UNICEF afin de diffuser ces leçons.

316. Certains intervenants ont souhaité obtenir davantage de renseignements sur les différences entre l'ancienne et la nouvelle fonction d'évaluation et sur la manière dont les nouvelles dispositions permettraient de garantir la qualité des évaluations et des programmes. Ils ont notamment demandé de quelle manière les capacités seraient renforcées au niveau régional et national afin d'atteindre les objectifs fixés dans le rapport et, en particulier, quels instruments utiliserait l'UNICEF pour assurer la qualité des activités menées au niveau des pays. Le Directeur a répondu que dans l'ancien système d'évaluation, les évaluations étaient menées de facto au niveau des projets, tandis qu'avec le nouveau système, le programme de pays était l'unité d'évaluation et le plan stratégique à moyen terme, la référence pour l'évaluation de l'efficacité institutionnelle de l'organisation. En alignant directement le Bureau de l'évaluation sur celui du Directeur général adjoint chargé des programmes et de la planification stratégique, le secrétariat avait clairement décidé de faire une utilisation plus stratégique de la fonction d'évaluation en consacrant des ressources aux évaluations, en liant les activités d'évaluation au siège

au plan stratégique à moyen terme et en mettant l'accent sur les résultats par-delà les projets. S'agissant de la qualité et du contenu des programmes de pays, les disparités observées s'expliquaient avant tout par l'inégale qualité des efforts de planification et le manque de capacités d'évaluation à l'échelle nationale. Pour pallier ces lacunes, le siège soutenait les équipes sur le terrain à travers divers instruments et processus de renforcement des capacités dans les domaines de la planification, du suivi et de l'évaluation. Des progrès significatifs devraient être enregistrés dans les deux prochaines années. Le Directeur a expliqué que le Bureau de l'évaluation avait recours à trois types d'instruments pour améliorer la qualité des évaluations des projets: des guides pratiques; des outils de formation; et, régulièrement, des méta-évaluations de la qualité des évaluations. Le Bureau entendait exploiter son nouveau site Web Intranet et sa base de données pour appuyer les activités d'évaluation et en contrôler la qualité.

317. Certaines délégations ont jugé que le rapport ne donnait pas une idée claire de la manière dont le plan stratégique à moyen terme informait les programmes de pays et la fonction d'évaluation à l'échelle nationale. Elles ont notamment demandé des éclaircissements sur le rapport entre la fonction d'évaluation à l'échelle de pays et le plan stratégique à moyen terme dans le cadre de la décentralisation des programmes et des activités au sein du système des Nations Unies dans son ensemble. Le Directeur a expliqué que les programmes de pays occupaient une place centrale et qu'ils étaient conçus à partir d'analyses de la situation effectuées en collaboration avec les partenaires nationaux, en tenant compte des priorités organisationnelles du plan stratégique à moyen terme lors de la sélection des activités des programmes. D'autre part, les priorités du plan stratégique à moyen terme étaient respectées en fonction de leur pertinence par rapport aux besoins nationaux. Les notes de pays servaient de base à l'évaluation des programmes de pays et les résultats obtenus étaient examinés au regard des objectifs fixés pour les programmes. Dans le cadre de l'examen de l'efficacité des programmes de pays, la contribution de l'UNICEF et l'apport de ses partenaires seraient pris en compte à travers des évaluations conjointes.

318. Plusieurs intervenants ont demandé comment l'UNICEF entendait mesurer l'impact de l'application du plan stratégique à moyen terme à l'échelle mondiale

sur l'intégralité de la période, de 2002 à 2005. Il fallait selon eux définir des critères acceptés par tous, dans la clarté et la transparence, afin d'évaluer tous les programmes de pays. Il était fondamental de disposer d'un point de référence quantitatif, par exemple grâce à une enquête en grappes à indicateur multiple, pour évaluer les résultats obtenus dans le monde à travers une mesure longitudinale. Les grandes orientations au niveau stratégique correspondaient aux objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire et 8 sur 10 d'entre eux reflétaient le mandat de l'UNICEF. Les autres institutions attendaient donc du Fonds qu'il participe au suivi des résultats obtenus par rapport aux objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire.

319. Après avoir observé que des indicateurs stratégiques, comme ceux du développement du jeune enfant et de la protection des enfants, n'avaient pas été développés, un des intervenants a informé le Conseil d'administration que son Gouvernement serait heureux de collaborer plus étroitement avec l'UNICEF dans ce domaine. Le secrétariat a accueilli cette offre avec satisfaction.

320. Un échange animé s'est produit sur la question de l'indépendance et de l'impartialité des évaluations et du recours à des évaluateurs venus de l'extérieur. De nombreux intervenants ont estimé que pour atteindre pleinement les objectifs fixés dans le rapport, il fallait que les évaluations soient menées de manière indépendante, de préférence par des évaluateurs venus de l'extérieur. Le Directeur du Bureau de l'évaluation a indiqué que l'UNICEF était attaché à la transparence, à l'impartialité, à la crédibilité et à la pertinence des évaluations, mais que le recours à des évaluateurs extérieurs n'était peut-être pas le seul moyen, ni le plus efficace, d'atteindre ces objectifs. Il a expliqué que le plus important était que les évaluateurs tiennent compte de manière impartiale des vues de toutes les personnes concernées, notamment des enfants. Le recours à des évaluateurs venus de l'extérieur ne garantissait pas toujours la pertinence et la qualité des évaluations, qui devaient être objectives mais aussi s'appuyer sur une solide connaissance de l'organisation. Par ailleurs, il était coûteux de faire appel à des évaluateurs extérieurs et il déconseillait donc d'adopter systématiquement cette solution.

321. Une des délégations a estimé que des évaluations sommatives amélioreraient la crédibilité de l'organisation. Le Directeur a expliqué qu'il y avait

deux écoles de pensée en ce qui concerne les évaluations, l'école sommative, qui mettait l'accent sur la définition des responsabilités, et l'école formative, axée sur les enseignements tirés de l'expérience. L'approche formative était plus pertinente pour l'UNICEF en raison de la décentralisation des activités du Fonds et parce qu'elle permettait d'accomplir des progrès durables. Il a ajouté que l'UNICEF menait des évaluations sommatives, dans le cadre des évaluations communes. Au niveau opérationnel, la tendance était aux évaluations formatives, tant au sein de l'Organisation des Nations Unies que pour la plupart des partenaires de développement. Dans les organisations axées sur les résultats, l'accent était mis sur la délégation des pouvoirs pour que les responsables soient davantage forcés de rendre des comptes. Dans ce contexte, l'approche d'encadrement mettait l'accent sur les leçons tirées de l'expérience, les processus d'évaluation étant ainsi plus participatifs, représentatifs et guidés par le souci d'améliorer les méthodes d'apprentissage et de programmation afin d'atteindre les résultats escomptés.

322. À la suite d'une question sur le rôle du Bureau de l'évaluation dans la conduite des évaluations, le Directeur a insisté de nouveau sur la nature décentralisée de la fonction d'évaluation au sein de l'UNICEF, le Bureau de l'évaluation réalisant des évaluations stratégiques à l'appui du plan stratégique à moyen terme. Il a fait remarquer que le Fonds faisait parfois appel à des consultants spécialisés dans ce domaine, qui travaillaient sous la supervision des fonctionnaires du Bureau de l'évaluation.

323. En ce qui concerne la nature et le fonctionnement du Comité chargé de l'évaluation, le secrétariat a répondu que le Comité était composé de fonctionnaires de haut rang chargés de prendre des mesures au vu des résultats des évaluations et de décider de leur acceptation et de l'application ou de la non-application des recommandations. Les décisions prises par le Comité avaient un impact à l'échelle de l'organisation dans son ensemble. Par ailleurs, le Comité veillait au suivi et à l'application des recommandations adoptées.

324. Le Directeur a dit qu'il souscrivait aux remarques des délégations selon lesquelles il fallait adapter les évaluations aux besoins des pays et prendre en compte leurs caractéristiques. Il a affirmé de nouveau que, dans la coopération pour le développement, les évaluations dépendaient de la demande et non de l'offre. Les évaluations étaient initiées en tenant

compte de la situation spécifique des pays et procédaient d'une approche participative.

325. Le Conseil d'administration était également préoccupé par la qualité de la coordination et de la coopération entre l'UNICEF et ses partenaires, en particulier ceux du Groupe des Nations Unies pour le développement. Plusieurs intervenants ont jugé que le rapport laissait à désirer sur ces questions. Ils ont été nombreux à recommander que les évaluations soient menées au besoin en commun, à chaque fois que possible. À cet égard, des questions ont aussi été posées sur le rôle joué par l'UNICEF dans l'harmonisation des normes d'évaluation, le renforcement du cadre des Nations Unies et la conduite des évaluations en commun. Le secrétariat a répondu que l'UNICEF participait activement aux efforts interinstitutions d'harmonisation des normes et des méthodologies d'évaluation, en particulier aux processus d'harmonisation et de simplification du Groupe des Nations Unies pour le développement. Par ailleurs, l'UNICEF présidait le groupe thématique sur les normes et les procédures d'évaluation au sein du Groupe de travail interorganisations sur l'évaluation.

326. Certaines délégations ont dit que pour exploiter au mieux les évaluations, il fallait les planifier de sorte qu'elles puissent aussi servir au Conseil d'administration dans ses travaux. Elles ont souhaité savoir quels étaient les critères suivis par l'UNICEF dans le choix des thèmes d'évaluation et s'il était tenu compte des travaux du Conseil d'administration lors de ce processus. Elles se sont demandées pourquoi le plan d'évaluation sur quatre ans ne prévoyait pas des évaluations sur d'importants sujets comme l'approche axée sur les droits et les leçons tirées de l'expérience en matière de renforcement des capacités. Le Directeur du Bureau de l'évaluation a répondu que la soumission des examens à mi-parcours et des principales évaluations au Conseil d'administration lors de ses sessions annuelles était un mécanisme permettant de débattre des résultats des évaluations. Par ailleurs, la Directrice générale rendait compte des évaluations menées aux niveaux stratégique et politique dans la deuxième partie de son rapport annuel. D'autre part, le secrétariat avait la possibilité d'appeler l'attention du Conseil d'administration (soit officiellement, soit de manière officieuse) sur des évaluations qui lui apparaissaient pertinentes pour ses travaux. Le secrétariat admettait qu'il était nécessaire d'harmoniser davantage le plan d'évaluation avec les travaux du Conseil

d'administration. Mais il pouvait s'avérer contre-productif de prévoir les évaluations en fonction des demandes à court terme dans le cadre du programme de travail du Bureau de l'évaluation. Si le Conseil d'administration adoptait un programme de travail pluriannuel et non plus annuel, on disposerait de suffisamment de temps pour planifier et mener les évaluations, en informant les travaux du Conseil d'administration. S'agissant de la suggestion sur les deux nouveaux thèmes d'évaluation, le Directeur a estimé qu'elle était très pertinente et il s'est dit prêt à mener ces évaluations si des ressources supplémentaires étaient mises à disposition dans le cadre du présent exercice biennal.

327. De nombreuses délégations se sont dites préoccupées par le fait que le plan actuel prévoyait de nouvelles activités d'évaluation, alors même que le programme de travail au niveau des pays était déjà trop chargé, notamment en ce qui concerne des activités comme l'établissement de rapports chaque année ou les examens à mi-parcours. D'autres intervenants se sont inquiétés de la limitation des ressources disponibles aux fins d'évaluation et ils ont demandé au secrétariat de s'assurer qu'il disposait de suffisamment de ressources humaines de qualité pour exécuter le programme d'évaluation. Le Directeur est convenu que les ressources humaines et financières étaient limitées et il a dit qu'il espérait que des ressources supplémentaires seraient mobilisées pour le prochain exercice biennal. Il a rassuré les délégations en leur expliquant que le processus de suivi intégré et de planification des évaluations allégeait la tâche des pays tout en améliorant la pertinence et la qualité des évaluations. (Voir l'annexe II, décision 2002/9, pour le texte de la décision adoptée par le Conseil d'administration.)

E. Visites sur le terrain effectuées par des membres du Conseil d'administration

328. Le Conseil d'administration était saisi des rapports sur les visites effectuées au Brésil (E/ICEF/2002/CRP.7) et au Viet Nam (E/ICEF/2002/CRP.8) par les membres du Conseil d'administration en avril 2001.

329. La Ministre pour le développement social de la Trinité-et-Tobago a présenté le rapport sur la visite

effectuée au *Brésil*, en se félicitant de l'engagement dont faisait preuve le personnel de l'UNICEF dans le pays. Elle a dit que les activités de l'UNICEF dans le pays étaient extrêmement bien reçues par le public, et que lors d'un récent sondage de notoriété, l'UNICEF s'était placé à la deuxième place, juste derrière l'Église. La maîtrise du processus par les responsables des municipalités et des ministères était l'un des facteurs expliquant le succès de l'UNICEF. L'équipe avait cependant constaté que l'UNICEF devait renforcer ses activités en faveur de certains groupes de la population marginalisés et vulnérables, en particulier les Afro-Brésiliens. La Ministre a dit que le programme de l'UNICEF au Brésil était quelque peu atypique, dans la mesure où l'UNICEF assumait la responsabilité des fonds collectés à l'échelon local. Il était regrettable que les représentants du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États n'aient pas pu prendre part à la visite, dans la mesure où ils avaient visités de nombreux projets d'une importance cruciale et qu'ils avaient jugé l'expérience fructueuse.

330. Le Président du Conseil d'administration a présenté le rapport sur la visite au *Viet Nam*, qui comportait également une réunion conjointe avec les membres du Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP. Évoquant tout d'abord la visite des projets de l'UNICEF, il a expliqué que l'équipe avait formulé toute une série d'observations :

a) On constatait une grande convergence entre le plan stratégique à moyen terme et le programme de pays, bien que celui-ci ait été adopté antérieurement. Le VIH/sida constituait un important motif de préoccupation, tant pour le Gouvernement que pour les donateurs;

b) Dans le cas du Viet Nam, il était possible d'établir des rapports sur les résultats, même si les données fiables faisaient défaut, l'UNICEF pouvant apporter une importante contribution dans ce domaine;

c) Le Gouvernement souhaitait une multiplication des partenariats et une harmonisation des procédures des donateurs;

d) Le « paradoxe de la réussite » était que le Viet Nam, après être parvenu à réduire le taux de mortalité et à améliorer d'autres indicateurs, recevait moins de ressources ordinaires de la part de l'UNICEF. Ceci dit, de nouvelles possibilités étaient offertes par la collaboration avec le secteur privé, les investissements étrangers directs et la promotion du principe de

responsabilité sociale des entreprises et d'autres types de partenariats.

331. Plusieurs autres questions avaient été soulevées à l'occasion des visites de certains projets: a) le personnel de l'UNICEF avait appelé l'attention sur le problème de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, en expliquant que les donateurs négligeaient ce secteur, sur lequel le plan stratégique à moyen terme ne mettait pas vraiment l'accent; b) il fallait encourager la coopération intersectorielle au niveau de l'application des projets, et pas seulement au niveau décisionnel; c) les fonds accordés par les donateurs pour l'aide en cas de catastrophe n'étaient débloqués qu'après la catastrophe, ce qui entraînait des retards; d) le Gouvernement avait exprimé le souhait de conclure un accord de coopération avec l'Organisation des Nations Unies; e) bien que les blessures des enfants ne soient pas une des priorités du plan stratégique à moyen terme, l'UNICEF mettait l'accent sur cette question au Viet Nam parce que les accidents de motocycles étaient une des premières causes de mortalité infantile. Le Président a fait référence à un projet intéressant entrepris sur cette question en coopération avec l'Agency for Internal Development des États-Unis.

332. En référence à la réunion conjointe organisée dans le cadre de la visite, le Président a souligné que c'était la première fois que les Conseils d'administration du PNUD et du FNUAP tentaient une expérience de ce type. Outre les membres des deux Conseils d'administrations, de hauts responsables gouvernementaux, notamment le Vice-Premier Ministre et le Ministre des affaires étrangères, des représentants des organisations non gouvernementales internationales et locales, les agences de développement bilatérales et les institutions de Bretton Woods ont également participé à la réunion. Le Président a dit que le Gouvernement était un interlocuteur privilégié et qu'il maîtrisait largement ses programmes de coopération. Les points soulevés lors de la réunion conjointe étaient les suivants:

a) L'exercice était utile pour l'équipe de pays de l'Organisation des Nations Unies dans son ensemble;

b) Il permettait aux autorités vietnamiennes de renforcer leur coopération avec le système des Nations Unies;

c) Il était aussi utile aux Conseils d'administration;

d) Il démontrait les forces du système des Nations Unies, en particulier la qualité de sa collaboration avec le Gouvernement, la stratégie de réduction de la pauvreté à l'échelle nationale et la mémoire institutionnelle de l'Organisation des Nations Unies dans le pays;

e) L'Organisation des Nations Unies jouait un rôle important, en particulier grâce à ses capacités d'analyse, qui lui permettaient de mettre en place des systèmes d'information indépendants, de coordonner les efforts déployés et d'encourager les organisations non gouvernementales locales dans leurs activités.

333. Le Président a fait référence à un certain nombre de problèmes évoqués lors de la réunion conjointe, notamment celui de la coordination des activités, non seulement par l'Organisation des Nations Unies, mais aussi par le Gouvernement; la répartition des tâches; et la question des diverses procédures, par exemple en matière d'approvisionnement, les exigences de l'UNICEF étant plus élevées que celles d'autres institutions. On avait pu tirer de l'expérience les enseignements suivants: a) la maîtrise des activités par le Gouvernement et la volonté politique faisaient une grande différence; b) le contexte local était extrêmement important; c) il fallait savoir faire preuve de patience pour obtenir des résultats; d) les fonds d'affectation spéciale étaient extrêmement utiles; et e) l'argent n'était pas toujours l'essentiel, en particulier en ce qui concerne le renforcement des capacités gouvernementales.

334. Plusieurs représentants qui avaient participé à la visite au Viet Nam sont convenus que ce séjour avait été très utile. Un des intervenants a souligné que le succès du programme de pays reposait sur la volonté politique dont faisait preuve le Gouvernement bénéficiaire dans la définition des priorités, en ajoutant que le niveau de maîtrise du programme au Viet Nam pouvait servir d'exemple aux autres pays. Un autre intervenant a expliqué que l'une des difficultés dans ce type de visites était l'« innocence » des visiteurs, qui se trouvaient parachutés dans un pays inconnu, où la situation était complexe, et qui avaient parfois du mal à se former un jugement sur les programmes. Cet intervenant a cependant souhaité poser certaines questions sur les projets visités, la stratégie générale suivie pour le programme de pays de l'UNICEF et son

impact dans le domaine du renforcement des capacités. Il avait l'impression que l'approche opérationnelle adoptée par l'UNICEF au Viet Nam était moins programmatique qu'axée sur les projets. Une des intervenantes a souhaité obtenir davantage de renseignements sur la stratégie globale de l'UNICEF dans le pays, quoique qu'elle puisse obtenir au siège des réponses à ses questions complémentaires.

335. Le représentant du Viet Nam a dit que son Gouvernement attachait une grande importance à la visite, qui s'était avérée très utile. Il a remercié l'UNICEF de son estimable contribution au développement socioéconomique du pays. Néanmoins, le Viet Nam demeurait un pays à faible revenu, se débattant entre les séquelles de la guerre, la transition économique et les conséquences de la mondialisation. Il avait renforcé son système juridique pour appliquer la Convention relative aux droits de l'enfant et avait adopté un programme d'action national en faveur des enfants pour les dix prochaines années. Mais les ressources manquaient. Le Gouvernement vietnamien encourageait l'UNICEF à promouvoir la maîtrise des programmes au niveau national, à rationaliser encore ses procédures et à définir clairement les responsabilités dans la formulation, la mise en oeuvre, la gestion et l'exécution des projets.

336. Plusieurs participants ont insisté sur l'utilité de la réunion conjointe organisée dans le cadre de la visite sur le terrain, et ils ont souhaité savoir quels seraient à l'avenir les termes de référence des visites sur le terrain, notamment en ce qui concerne les réunions conjointes, les mesures de suivi conjointes envisageables et l'implication accrue du Conseil d'administration dans la sélection des pays visités. Plusieurs intervenants ont dit qu'il faudrait à l'avenir donner par avance plus de détails aux membres des équipes pour éviter les longues introductions une fois sur place. Une des délégations a suggéré que les équipes de pays déploient moins d'efforts pour la préparation des visites de terrain et qu'à la place, les membres du Conseil d'administration visitent les projets en cours et assistent aux réunions ordinaires de l'équipe de pays, en organisant si nécessaire des réunions de suivi.

337. Une des délégations a souligné qu'en fait, il n'y avait pas eu de réunion conjointe, mais que tout simplement les dates des visites sur le terrain des deux Conseils d'administration avaient coïncidé. Il a dit que ces questions ne devaient pas être soumises au seul

Bureau, mais au Conseil d'administration dans son ensemble, qui prendrait toutes les décisions appropriées en ce qui concerne les visites de terrain à l'avenir.

338. Le Président a suggéré que le secrétariat et le Bureau organisent de nouvelles consultations sur les termes de référence des visites sur le terrain à l'avenir, afin de présenter au Conseil d'administration une proposition à sa deuxième session ordinaire au mois de septembre 2002. (Voir l'annexe II, décision 2002/7, pour le texte de la décision adoptée par le Conseil d'administration.)

F. Questions diverses

Déclaration de la Présidente de l'Association mondiale du personnel de l'UNICEF

339. La Présidente de l'Association mondiale du personnel de l'UNICEF a dit que les membres du personnel, disséminés sur 138 pays et 244 sites différents, étaient d'une intégrité irréprochable et suivaient à la lettre les principes directeurs de l'UNICEF. Les réalisations de l'organisation, en particulier la session extraordinaire consacrée aux enfants, étaient appréciées à leur juste valeur, et les membres du personnel pouvaient être fiers de leur travail. Elle a remercié la Directrice générale de son dynamisme et de la volonté dont elle faisait preuve dans la défense de la cause des enfants.

340. Elle a rappelé qu'à l'UNICEF, les grandes orientations et les programmes étaient développés sur la base de consultations entre la direction et les représentants du personnel. Le Comité de direction de l'Association mondiale du personnel de l'UNICEF était un instrument de consultation et de création de consensus dans le développement des politiques de l'UNICEF. Lors d'une réunion générale annuelle tenue peu de temps auparavant, l'Association mondiale du personnel de l'UNICEF avaient identifié certains des sujets de préoccupation du personnel :

a) *Sûreté et sécurité du personnel.* C'était la préoccupation première de tous. En dépit des progrès accomplis, il restait encore beaucoup à faire. Tous les membres du personnel devaient être tenus au fait des plans de sécurité et de préparation aux situations d'urgence et ils avaient tous reçu un exemplaire de la brochure sur la sûreté et la sécurité. L'Association mondiale du personnel de l'UNICEF accueillait avec

satisfaction les nouvelles initiatives pour le développement de la formation et le système de récompenses et de sanctions mis en place afin que les dirigeants assument davantage de responsabilités sur les questions de sécurité. Des mesures s'imposaient par ailleurs pour améliorer le moral du personnel national et international en cas d'évacuation;

b) *Le VIH/sida sur le lieu de travail.* Les membres du personnel accueillait avec satisfaction la proposition récente portant sur le recrutement d'un responsable des ressources humaines chargé de la question du VIH/sida sur le lieu de travail et du bien-être des membres du personnel confrontés à la maladie. L'Association mondiale du personnel de l'UNICEF aimerait profiter de cette occasion pour collaborer avec le responsable des ressources humaines et conclure un partenariat afin d'améliorer le bien-être des membres du personnel;

c) *Valorisation des ressources humaines.* Il fallait donner aux membres du personnel de nouvelles occasions d'adapter et d'améliorer leurs compétences;

d) *Perspectives de carrière.* Il n'existait pas à l'heure actuelle de plan d'organisation des carrières clairement défini. Il était fondamental pour les membres du personnel de pouvoir acquérir de nouvelles compétences ou de renforcer leurs capacités afin de s'acquitter au mieux de leurs tâches;

e) *Rotation du personnel.* Les contrats de travail des administrateurs recrutés sur le plan international prévoyaient le changement de lieu d'affectation après un nombre d'années donné. D'habitude, ce principe ne souffrait pas d'exception, mais son application n'était pas toujours appréciée par les membres du personnel, en particulier faute d'une définition claire. La rotation du personnel dans un lieu d'affectation donné et entre lieux d'affectation posait par ailleurs le problème de la planification des successions. Les perspectives de carrière, les politiques de rotation et la planification des successions étaient des questions interdépendantes qu'il fallait aborder de manière intégrée;

f) *Questions liées aux ressources humaines.* Un plan d'organisation des carrières bien défini permettrait de résoudre le problème du système de recrutement et de placement puisqu'il fallait alors jusqu'à dix mois pour pourvoir un poste vacant.

341. De manière générale, les membres du personnel étaient satisfaits par les initiatives prises récemment par la direction pour résoudre les différents problèmes dans le domaine des ressources humaines. L'Association mondiale du personnel de l'UNICEF avait clairement un rôle à jouer, non seulement pour renforcer la position du personnel vis-à-vis de la nouvelle direction de l'UNICEF, mais aussi pour faire comprendre aux membres du personnel qu'il était important d'introduire des réformes pour améliorer l'efficacité de l'organisation.

Méthodes de travail du Conseil d'administration

342. Prenant la parole en sa qualité de Vice-Président du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États, le représentant de la Suisse a dit qu'il avait écrit au nom du Groupe au Conseil d'administration pour lui suggérer d'améliorer ses méthodes de travail. Dans cette lettre, que le Président avait partagée avec tous les membres du Bureau, il avait soulevé certaines questions sur le rôle du Conseil d'administration dans la gestion stratégique de l'UNICEF, notamment sur les moyens d'améliorer la qualité de la documentation et de faire en sorte que les sessions du Conseil d'administration soient toujours aussi animées que la présente session, marquées par un dialogue de qualité et une bonne interaction entre le secrétariat et les membres du Conseil, qu'il s'agisse de séances officielles ou officieuses. Son groupe espérait engager un débat sur ces questions et peut-être trouver les moyens de revoir les méthodes de travail du Conseil d'administration.

343. Plusieurs délégations ont dit qu'elles ne jugeaient pas nécessaires d'améliorer les méthodes de travail du Conseil d'administration, puisque la présente session se passait très bien et que les documents étaient déjà de grande qualité. Avant d'engager un débat sur la manière d'accomplir des progrès, il serait souhaitable d'identifier les problèmes rencontrés. Les membres du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États ont approuvé cette proposition, estimant que c'était une bonne idée d'améliorer les choses. Un des intervenants a souligné que de nombreux organismes de développement internationaux s'efforçaient d'améliorer leurs méthodes de travail.

344. Après avoir entendu les suggestions des divers intervenants, le Président a proposé que le secrétariat organise des consultations informelles, en demandant

aux délégations de soumettre leurs propositions par l'intermédiaire du Bureau. Ces consultations pourraient servir de base à l'établissement d'un rapport qui serait soumis au Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 2002.

Adoption des décisions

345. Prenant la parole après l'adoption de la décision sur le Programme d'action de Bruxelles pour les pays les moins avancés (voir l'annexe II, décision 2002/8), une des délégations a fait observer que l'adoption de cette décision ne dispensait pas le Conseil d'administration d'examiner la question de l'affectation des ressources ordinaires en 2003.

G. Clôture de la session

346. Le Président s'est dit très satisfait des travaux du Conseil d'administration pendant la session. Le Conseil avait pleinement mis à profit cette semaine pour évoquer en détail les différentes questions avec le secrétariat et les Directeurs régionaux. Le Président a dit qu'il espérait que la deuxième session ordinaire au mois de septembre serait caractérisée par le même esprit.

347. Plusieurs délégations ont indiqué qu'elles partageaient le point de vue du Président et que la session s'était déroulée de manière très constructive et positive.

348. Le Directeur général adjoint chargé des opérations a fait part aux participants des félicitations de la Directrice générale, qui assistait à une réunion en Afrique, en soulignant qu'ils étaient tous deux « ravis » par le déroulement de la session. Le secrétariat avait apprécié le dialogue de qualité engagé avec les délégations, et en particulier les discussions informelles qui avaient eu lieu sur toute une série de sujets. Cette expérience était de grande valeur et devait être renouvelée. Le secrétariat aimerait néanmoins si possible avoir à l'avance une idée générale des sujets abordés lors de ces discussions informelles afin de mieux s'y préparer.

Troisième partie

Deuxième session ordinaire de 2002

Tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 16 au 19 septembre 2002

Chapitre I Organisation de la session

A. Ouverture de la session

349. Dans son discours d'ouverture, le Président du Conseil d'administration a surtout mis l'accent sur les travaux du Conseil lors de la présente session. Il a annoncé que des séances officielles seraient consacrées aux méthodes de travail du Conseil, aux termes de référence des visites de terrain et à la prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant.

350. En souhaitant la bienvenue aux délégations à la dernière session du Conseil de 2002, la Directrice générale a souligné que cette année resterait gravée dans les mémoires comme une année d'espoir et de regain, et elle a résumé brièvement les grands résultats obtenus. Elle a également abordé la question du VIH/sida, qui menaçait la sécurité du genre humain, au même titre que les conflits armés. Elle a fait mention en particulier d'une consultation des dirigeants africains organisée à Johannesburg au début du mois de septembre, à l'occasion de laquelle l'UNICEF et ses partenaires avaient contribué à la formulation d'un ensemble de propositions d'urgence pour aider les 14 millions d'enfants laissés orphelins par le SIDA dans le monde, dont 11 millions vivaient en Afrique subsaharienne. La Directrice générale a également fait référence au Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NOPADA), qui exigerait des initiatives multilatérales.

351. En conclusion, elle a rendu hommage à Denis Caillaux, Secrétaire du Conseil d'administration, qui s'en allait relever de nouveaux défis à Care International après une carrière longue et exemplaire à l'UNICEF. Les 23 années qu'il avait passées au service de l'UNICEF constituaient « la chronique d'un engagement profond et sans faille en faveur des enfants et de leur bien-être ». (Voir E/ICEF/2002/CRP.11 pour le texte complet de la déclaration de la Directrice générale.)

B. Adoption de l'ordre du jour

352. Le Secrétaire du Conseil d'administration a présenté ce point de l'ordre du jour. Il a indiqué aux délégations que, comme approuvé par le Bureau,

l'examen du point 10 de l'ordre du jour sur le rapport et les états financiers de l'UNICEF pour la fin de l'exercice biennal 2000-2001 et le rapport du Comité des commissaires aux comptes (E/ICEF/2002/AB/L.2) serait remis à la première session ordinaire de 2003 puisque le rapport du Comité des commissaires aux comptes n'était pas disponible. Il a également annoncé que les séances d'après-midi seraient supprimées pour permettre aux délégations d'assister à la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'application du NOPADA. L'ordre du jour, le calendrier des travaux et l'organisation de la session, qui faisaient l'objet du document E/ICEF/2002/11, ont été adoptés tels que modifiés. L'ordre du jour contenait les points suivants :

- Point 1. Ouverture de la session: déclarations du Président du Conseil d'administration et de la Directrice générale.
- Point 2. Adoption de l'ordre du jour provisoire et du projet de calendrier et d'organisation des travaux.
- Point 3. Propositions de coopération aux programmes de l'UNICEF :
 - a) Recommandations relatives aux programmes de pays;
 - b) Recommandation concernant l'affectation aux programmes de pays approuvés de fonds supplémentaires au titre de la masse commune des ressources.
- Point 4. Centre de recherche Innocenti: rapport intérimaire et activités proposées pour 2003-2005.
- Point 5. Stratégie mondiale pour l'alimentation des nourrissons et des jeunes enfants.
- Point 6. Assistance en espèces aux gouvernements dans le cadre des modalités de coopération prévues au titre des programmes de l'UNICEF.
- Point 7. Décisions prises par le Conseil économique et social : rapport oral.
- Point 8. Plan stratégique à moyen terme pour la période 2002-2005 : plan financier et recommandation y relative.

- Point 9. Division du secteur privé :
- a) Rapport et états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2001;
 - b) Progrès réalisés dans l'établissement du plan d'action global de la Division du secteur privé: rapport oral.
- Point 11. Rapport du Comité aux commissaires aux comptes et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires de l'ONU.
- Point 12. Activités de vérification interne des comptes pour 2001.
- Point 13. Programme de travail pour 2003.
- Point 14. Questions diverses.
- Point 15. Clôture de la session: observations de la Directrice générale et du Président du Conseil d'administration.

353. En application de la règle 50.2 et de l'annexe du Règlement intérieur, le Secrétaire du Conseil d'administration a déclaré que 50 délégations ayant statut d'observateur avait présenté des pouvoirs pour la session. En outre, une organisation intergouvernementale, un organisme des Nations Unies, trois institutions spécialisées, cinq Comités nationaux pour l'UNICEF et la Palestine avaient présenté des pouvoirs.

Chapitre II

Travaux du Conseil d'administration

A. Décisions prises par le Conseil économique et social : rapport oral

354. Le Directeur du Bureau des relations avec les organismes des Nations Unies et des relations extérieures a présenté un rapport oral sur les questions qui avaient été abordées et les décisions qui avaient été prises lors de la session de fonds du Conseil économique et social et qui étaient particulièrement pertinentes pour l'UNICEF. Il a ajouté qu'un rapport analytique écrit et un examen formel du suivi des décisions du Conseil seraient la base de la première

partie du rapport annuel de la Directrice générale, présentée au Conseil d'administration à la première session ordinaire de 2003.

355. Le *débat de haut niveau* avait vu l'accent mis sur la contribution du développement des ressources humaines, notamment dans les domaines de la santé et de l'éducation, au processus de développement. Dans le cadre du processus préparatoire, trois tables rondes d'une journée avaient été organisées aux mois de février et mars 2002, et la Directrice générale de l'UNICEF avait participé à deux d'entre elles, consacrées à la santé et au développement et à l'éducation et au développement. La Déclaration ministérielle du débat de haut niveau avait vu réaffirmer « [...] le droit de chacun à l'éducation et [le fait] que la possession du meilleur état de santé qu'il est capable d'atteindre constitue l'un des droits fondamentaux de tout être humain [...] », ainsi que la « [...] volonté de réaliser intégralement et en temps voulu les buts, objectifs et engagements en matière de santé et d'éducation des grands sommets et conférences de l'ONU et de leurs conférences de suivi ».

356. Le *débat consacré aux activités opérationnelles* a été l'occasion d'examiner les progrès accomplis dans l'application de la résolution 56/201 de l'Assemblée générale, du 21 décembre 2001, sur l'examen triennal des orientations des activités opérationnelles pour le développement. Le débat a permis d'aborder certains thèmes prioritaires, notamment le renforcement des capacités et la rationalisation des modalités opérationnelles du système des Nations Unies, ainsi que la poursuite de la dynamique créée par la Déclaration du Millénaire et certaines conférences des Nations Unies tenues récemment. Il a aussi été l'occasion d'échanger des vues avec les intervenants à l'échelle des pays et les responsables gouvernementaux de certains pays (Inde et Érythrée) participant aux efforts du système des Nations Unies dans les domaines de l'éducation, de la santé et de la nutrition. Dans la résolution qu'il a adoptée par la suite, le Conseil d'administration a dit qu'il fallait prendre des mesures dans les domaines du financement des activités opérationnelles, du renforcement des capacités, des bilans communs de pays/Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, de l'évaluation et de la simplification et de l'harmonisation des règles et procédures. La plupart de

ces activités étaient menées dans le cadre du Groupe des Nations Unies pour le développement.

357. Le débat consacré aux questions de coordination a vu l'accent mis sur les moyens de renforcer le Conseil, à partir des progrès qu'il avait récemment accomplis, pour qu'il puisse s'acquitter du rôle qui lui incombait en vertu de la Charte figurant dans la Déclaration du Millénaire. L'interaction des membres du Conseil avec les organismes et les acteurs de la société civile était essentielle pour parvenir à des résultats concrets à l'issue du débat, qui définissait le rôle du Conseil dans l'examen de l'application des documents finaux des principaux conférences et sommets internationaux.

358. Le débat consacré aux affaires humanitaires s'est achevé sur l'adoption d'une résolution de vaste portée tenant compte des principaux problèmes, notamment l'utilisation d'instruments de planification comme la procédure d'appel global, les bilans communs de pays/Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, le financement des urgences, les problèmes d'accès, la protection des civils, les besoins spécifiques des enfants et les codes de conduite.

359. Les délégations n'ont pas souhaité faire d'observations à l'issue de la présentation.

B. Propositions de coopération aux programmes de l'UNICEF

Amériques et Caraïbes

360. Le Conseil d'administration était saisi des recommandations relatives au programme de pays pour la Bolivie et au programme multipays pour les Caraïbes orientales (E/ICEF/2002/P/L.8/Add.1 et E/ICEF/2002/P/L.9/Add.1, respectivement), ainsi que des propositions « séparées » concernant les ressources autres que les ressources ordinaires pour les sous-régions amazonienne et andine (E/ICEF/2002/P/L.28 et E/ICEF/2002/P/L.29, respectivement), qui ont fait l'objet d'une présentation du Directeur régional.

361. Le Directeur régional a indiqué que depuis que le Conseil d'administration avait examiné la note de pays pour la Bolivie, le Gouvernement bolivien avait affirmé de nouveau son attachement à la Stratégie de réduction de la pauvreté. Quant au programme multipays, la principale nouveauté était la mise en

oeuvre d'un programme de lutte contre le VIH/sida, assorti d'initiatives ayant trait aux soins apportés aux enfants, à l'amélioration de la portée des activités, aux modules de formation, aux conseils par les pairs, à l'analyse sexospécifique, à la recherche sociale et à la communication. Le Directeur régional a expliqué que les programmes pour l'Amazonie et la région andine étaient apparus nécessaires dans la mesure où les inégalités étaient particulièrement flagrantes dans ces régions. Chaque programme mettait l'accent sur un domaine spécifique, en plus du développement intégré du jeune enfant, de l'éducation interculturelle de base et de la protection de l'enfance. Le programme pour l'Amazonie avait ainsi pour objectif d'améliorer la mobilisation de tous par rapport aux problèmes rencontrés dans la région, à l'échelle nationale, régionale ou mondiale, et le programme pour la région andine devait permettre de mieux protéger les enfants.

362. Un des intervenants s'est félicité que l'accent soit mis sur la participation des enfants, mais il a souhaité en savoir plus sur la manière dont les priorités des programmes de pays étaient définies et sur les différences entre ces programmes. Il a regretté que les recommandations relatives aux programmes de pays ne donnent pas une idée claire des objectifs poursuivis, des instruments requis et des dépenses nécessaires. Il a remercié l'UNICEF de ses efforts dans les pays à revenu intermédiaire, en leur demandant instamment d'augmenter le montant de leurs contributions aux programmes de l'UNICEF. Le Directeur régional a expliqué que les priorités et les objectifs régionaux étaient définis à partir d'analyses de la situation et au terme de longues discussions avec les responsables et les institutions nationales afin d'arriver à une position commune. Les délégations intéressées pouvaient si elles le souhaitaient consulter les plans-cadres des opérations, qui étaient plus détaillés. Le Directeur régional a ajouté que les pays de la région avaient augmenté le montant de leur contributions à l'UNICEF.

363. En ce qui concerne la recommandation relative au programme de pays pour la Bolivie, la même délégation a souhaité savoir si le concept de discrimination positive était appliqué, quelle était la position de l'UNICEF par rapport aux conditions de vie des enfants dans les prisons et si l'UNICEF comptait faire quelque chose pour améliorer les conditions de détention de ces enfants ou empêcher leur incarcération. Le Directeur régional a répondu que la discrimination positive était appliquée au niveau

municipal, surtout dans les villes les plus pauvres. Il a ajouté que l'accent était mis sur le système de justice pour mineurs dans la plupart des pays de la région. Ces réformes avaient pour objectif la mise en place d'un cadre juridique commun, l'amélioration des politiques et un gain d'efficacité. Lorsque les enfants avaient besoin d'une protection spéciale, l'UNICEF se chargeait de faire valoir qu'ils ne devaient pas subir le même type de détention que les adultes. En Bolivie, par exemple, l'UNICEF se battait pour que les enfants ne soient pas emprisonnés avec des adultes.

364. Une autre délégation a fait observer que la plupart des composantes du programme pour la *sous-région amazonienne* étaient adaptées aux différents pays et que rares étaient les activités menées dans toute la sous-région. L'intervenant s'est donc demandé dans quelle mesure un programme sous-régional était préférable à des programmes de pays séparés avec une composante intégrée, spécifique à l'Amazonie. Il vaudrait la peine d'identifier un ensemble commun de questions prioritaires à partir desquelles les pays pourraient collaborer en s'efforçant de tirer des enseignements de l'expérience. Il faudrait fixer des cibles plus spécifiques et des objectifs davantage axés sur les résultats pour garantir l'efficacité des activités de suivi et d'évaluation des programmes. Il a également fait observer qu'il n'était pas fait mention des indicateurs dans la partie consacrée au suivi et aux évaluations. Le Directeur régional a répondu que l'UNICEF avait récemment mené une évaluation des progrès accomplis et des leçons tirées de l'expérience pour les programmes pour les sous-régions amazonienne et andine et que les résultats indiquaient qu'il fallait améliorer la coopération entre les pays de l'Amazonie. Le suivi des indicateurs se faisait à l'échelle régionale, afin de favoriser l'échange d'information et d'optimiser les activités de suivi.

365. L'intervenant a dit que rien n'était dit dans la recommandation pour la sous-région de l'Amazonie, sur les efforts de lutte contre le paludisme, alors que l'Amazonie était une des régions les plus durement frappées dans le monde. Le Directeur régional a répondu que le programme de santé comportait une composante lutte contre le paludisme. Par ailleurs, une étude pilote sur la distribution de moustiquaires venait d'être lancée dans deux pays. Le programme de lutte contre le paludisme était soutenu par la Banque interaméricaine de développement et la Banque mondiale. (Voir l'annexe II, décision 2002/10, pour les

recommandations approuvées par le Conseil d'administration.)

Europe centrale et orientale, Communauté d'États indépendants et États baltes

366. Le Conseil d'administration était saisi des recommandations concernant les programmes de pays pour la Fédération de Russie, le Bélarus et l'Ukraine, ainsi que le programme multipays pour la Bulgarie, la Lettonie, la Lituanie et la Croatie (E/ICEF/2002/P/L.33 et E/ICEF/2002/P/L.34, respectivement), qui ont fait l'objet d'une présentation du Directeur régional.

367. Le Directeur régional a fait référence à certains des progrès accomplis par les pays de la région sur la voie de la démocratie et de la réforme économique, ainsi qu'à l'éradication de la poliomyélite. Il a ajouté que les organisations non gouvernementales nationales et internationales menant des activités en faveur des enfants dans la région s'étaient réunies à Sarajevo au mois de juin 2002 et avaient lancé le Réseau régional des ONG et de l'UNICEF pour les enfants. Il restait encore de nombreux défis à relever, notamment la pauvreté persistante, la propagation du VIH/sida, le chômage des jeunes, l'augmentation du taux d'abandon scolaire, le regain des maladies sexuellement transmissibles et de la toxicomanie par voie intraveineuse. Le Directeur régional a souligné que l'accent était mis dans chaque proposition sur la nécessité de systèmes de suivi efficaces, en ajoutant que le projet MONEE (Suivi de la transition en Europe centrale et orientale), basé au Centre de recherche Innocenti à Florence, était toujours d'une importance cruciale.

368. Après avoir souligné qu'elle soutenait entièrement les programmes de pays pour le *Bélarus, la Fédération de Russie et l'Ukraine*, une des délégations a fait observer que la coopération avait le plus de chances de porter ses fruits dans les domaines de la santé et du développement des jeunes, notamment pour la promotion de modes de vie sains, face à la menace du VIH/sida et de la toxicomanie. Une autre délégation s'est félicitée que l'accent soit mis sur la prévention de la transmission du virus de la mère à l'enfant. Elle a demandé à l'UNICEF de coordonner les efforts déployés sur le terrain avec les autres organisations impliquées dans la lutte contre le VIH/sida, de soutenir l'intégration des politiques et

programmes nationaux aux services de santé, et de sensibiliser les jeunes sur le problème du VIH/sida.

369. Après avoir souligné que le programme de pays ne rendait pas bien compte du soutien apporté aux enfants dans la zone sinistrée de Tchernobyl, plusieurs intervenants ont demandé à l'UNICEF de concevoir des programmes spéciaux pour améliorer l'aide humanitaire dans la région à des fins de réhabilitation. Un des intervenants a fait observer que ces questions devaient être examinées non seulement à l'échelon sous-régional, mais aussi au niveau du programme de pays, étant donné les besoins en matière de santé. La lutte contre les séquelles de la catastrophe de Tchernobyl faisait d'ailleurs partie des priorités nationales. Une autre délégation a estimé qu'il fallait prêter davantage attention aux travaux de l'UNICEF dans le nord du Caucase. Un des intervenants a souligné que l'évolution de la situation avait fait apparaître de nouveaux enjeux mais qu'il ne fallait pas perdre de vue des problèmes comme l'élimination des troubles dus aux carences en iode et la promotion de l'allaitement. Le Directeur régional a répondu que le cas particulier des jeunes touchés par Tchernobyl serait abordé en détail avec les Gouvernements intéressés et lors de la formulation des plans-cadres des opérations. Il a rappelé que l'UNICEF et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) avaient revu l'évaluation de l'impact social de Tchernobyl et il s'est engagé à continuer de collaborer avec le PNUD pour appeler l'attention de la communauté internationale sur la situation et mobiliser les ressources nécessaires. Il a expliqué qu'au cours des dernières années, le bureau de l'UNICEF à Moscou avait déployé beaucoup d'efforts pour la région nord du Caucase grâce aux fonds pour les interventions d'urgence collectés à travers la procédure d'appel global. Il a expliqué que de nombreuses activités avaient été menées dans différents domaines, notamment l'éducation à Ingushetia, ainsi que dans d'autres parties de la région.

370. Une des délégations a regretté que le programme de pays ne comporte pas suffisamment de renseignements sur la coordination, en soulignant que l'UNICEF devait faire des efforts dans ce domaine au Bélarus, et améliorer la coordination de ses activités avec celles des autres organismes des Nations Unies, en particulier la Banque mondiale. Évoquant le problème de plus en plus préoccupant de la traite des jeunes femmes et des filles en direction de l'Europe

occidentale à des fins de prostitution, un des intervenants a suggéré que l'UNICEF mette l'accent sur des programmes d'information pour les jeunes femmes et leurs parents. Le Directeur régional a indiqué que la lutte contre la traite serait organisée à l'échelon régional. Depuis la réunion de Yokohama, l'idée d'un plan régional avait trouvé un nouvel élan, et l'UNICEF espérait qu'il en serait de même à l'échelle nationale.

371. Une des délégations a souligné qu'il n'y avait pas de personnel international à Minsk et que l'UNICEF et le Conseil d'administration devraient donc instaurer des mécanismes pour garantir que les enfants et leurs mères profitent de l'aide financière et des autres formes d'aide. Le même intervenant a également évoqué la participation de l'UNICEF et du Gouvernement aux débats sur le développement d'un système de justice pour mineurs qui prévienne les abus et rétablisse les opportunités d'emploi. L'UNICEF devrait par ailleurs prévoir dans la région des activités de formation spécifiques sur la protection des enfants à l'intention des agents de police et des gardiens de prison, afin d'éviter que les jeunes ne subissent des violences.

372. Une délégation a dit qu'elle approuvait la décision de transformer un des bureaux de l'UNICEF dans la région en un bureau de pays sous la supervision d'un représentant de l'UNICEF, en soulignant qu'une gestion directe des activités serait gage d'efficacité, d'amélioration de la transparence et d'une meilleure exploitation des ressources. Cette initiative aurait aussi pour avantage de renforcer la coordination avec les institutions nationales et les autres organismes des Nations Unies dans le pays.

373. Plusieurs délégations ont félicité l'UNICEF de la qualité de son programme pour la *Bulgarie, la Lettonie, la Lituanie et la Croatie*, en soulignant qu'elles attachaient beaucoup d'importance aux problèmes de l'exclusion sociale, des enfants roms, de la justice pour mineurs et de l'exploitation sexuelle. La coopération très étroite entre l'UNICEF et les organisations non gouvernementales, en particulier en Croatie, a également été accueillie avec satisfaction. Il serait cependant souhaitable que l'accent soit mis davantage sur les activités et non sur la collecte de données dans le cadre du programme de pays. Le Directeur régional a répondu que l'UNICEF examinait avec de nombreux gouvernements d'Europe centrale le

problème de l'exclusion, notamment celle des enfants roms placés en institution.

374. Il a été demandé à l'UNICEF de faire part de ses observations sur le cofinancement, avec les autres organismes des Nations Unies, des effectifs en personnel pour les programmes, et d'indiquer si cette initiative avait renforcé les capacités de développement et d'interprétation des activités menées dans le cadre des programmes. Le Directeur régional a répondu que l'expérience de l'UNICEF dans ce domaine était très positive et qu'elle avait donné des résultats concrets, comme en témoignait l'initiative de cofinancement entre l'UNICEF, le PNUD et le Fonds des Nations pour la population (FNUAP) pour une approche multiorganisations de la santé et du développement des jeunes.

375. Le Directeur régional a dit que les Comités nationaux devraient s'employer à mobiliser des ressources pour les pays qui ne répondaient pas aux critères fixés afin de faire mieux comprendre les problèmes rencontrés par les enfants dans ces pays et s'efforcer avant tout d'obtenir des ressources ordinaires pour l'UNICEF. Dans le cas de la Bulgarie cependant, le Comité national mettrait un terme à ses activités avant le milieu de l'année 2002. Après un examen approfondi, le Gouvernement, le Comité national et l'UNICEF avaient en effet décidé qu'un bureau de l'UNICEF était la meilleure solution pour ce programme de pays. (Voir l'annexe II, décision 2002/10, pour les recommandations approuvées par le Conseil d'administration.)

Asie orientale et région Pacifique

376. Le Conseil d'administration était saisi des recommandations concernant les programmes de pays pour les États insulaires du Pacifique et la Papouasie-Nouvelle-Guinée (E/ICEF/2002/P/L.10/Add.1 et E/ICEF/2002/P/L.11/Add.1, respectivement), ainsi qu'un programme de courte durée pour le Timor oriental (E/ICEF/2002/P/L.30), qui ont fait l'objet d'une présentation du Directeur régional adjoint.

377. Le Directeur régional adjoint a expliqué que la recommandation concernant les États insulaires du Pacifique avait été formulée à partir de l'examen à mi-parcours et des résultats d'une évaluation rapide menée peu de temps auparavant. Il était notamment prévu de multiplier les partenariats et de renforcer les capacités régionales dans le domaine de la collecte et de

l'analyse des données. S'agissant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, l'accent avait été mis sur les priorités du plan stratégique à moyen terme, et en particulier sur la lutte contre le VIH/sida. Le Directeur régional adjoint a expliqué que le nouveau programme pour le Timor oriental consacrait le passage de l'assistance humanitaire et des efforts de reconstruction à un programme de développement axé sur le renforcement des capacités et l'offre de services de base en zones rurales. Il a souligné que l'obtention de ressources autres que les ressources ordinaires était nécessaire pour atteindre les objectifs fixés, que ce soit pour la Papouasie-Nouvelle-Guinée ou pour le Timor oriental.

378. En ce qui concerne les *États insulaires du Pacifique*, un des intervenants a félicité l'organisation de sa compréhension des problèmes rencontrés par ces pays et de son analyse de l'avantage comparatif dont elle disposait dans le Pacifique. La stratégie adoptée et les mesures proposées pour renforcer la planification, l'application et le suivi des programmes ont également été accueillies avec satisfaction. Il fallait en particulier encourager l'instauration de partenariats et d'alliances efficaces avec les organisations régionales et les organisations non gouvernementales pour développer les capacités dans ce domaine au niveau local. Il a été noté que les fonds alloués au renforcement des capacités dans le cadre du précédent programme n'avaient pas été utilisés. L'intervenant a par ailleurs dit qu'il approuvait l'accent mis sur les trois pays les moins avancés considérés comme prioritaires, à savoir Vanuatu, les Îles Salomon et Kiribati. En réponse, le Directeur régional a dit qu'il se réjouissait de la perspective de nouvelles collaborations et de nouvelles possibilités de partenariat, en particulier dans les zones reculées. Un autre intervenant a dit qu'il fallait collecter des données de base pour évaluer l'impact des interventions proposées, étant donné la taille de la région et la diversité des populations qui l'habitaient. Le Directeur régional adjoint a indiqué que le Fonds était pleinement conscient de l'importance des données et de l'évaluation de l'impact des interventions.

379. En référence à la *Papouasie-Nouvelle-Guinée*, plusieurs délégations ont remercié le Fonds des efforts qu'il déployait dans des domaines comme la défense des droits de l'enfant, la vaccination et la réduction de la mortalité maternelle et infantile, ainsi que de ses programmes de nutrition, de protection des enfants et de lutte contre le VIH/sida. Il a été souligné qu'il fallait

veiller à la complémentarité des initiatives et éviter une répétition inutile des tâches. Le Directeur régional adjoint a indiqué que des plans seraient bientôt soumis au Fonds mondial pour la lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, ce qui montrait bien que le Fonds coopérait plus étroitement avec ses divers partenaires.

380. Il a été demandé à l'UNICEF de redoubler d'efforts pour améliorer l'offre de vaccins en appui aux activités du Ministère de la santé, à travers l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination. Le Directeur régional adjoint a salué l'idée d'un partenariat de ce type pour l'offre de vaccins contre la rougeole, en notant que des problèmes avaient été rencontrés dans ce domaine. Un des intervenants a suggéré que l'UNICEF mène une évaluation sur l'efficacité des stratégies mises en oeuvre pour promouvoir la santé maternelle et infantile. Il a noté que les priorités du programme de pays de l'UNICEF correspondaient à celles définies dans le Programme de santé national et d'autres documents stratégiques, et il a demandé instamment à l'UNICEF de soutenir l'approche sectorielle adoptée par le Gouvernement dans son Programme de santé. Le Directeur régional adjoint a indiqué que le Fonds était prêt à conclure des partenariats complets dans le cadre d'approches sectorielles et qu'il était important qu'il puisse participer à leur planification dès le début.

381. Plusieurs délégations ont approuvé la stratégie du programme pour le *Timor oriental* et sa contribution à l'édification de la paix. Elles ont fait référence à plusieurs problèmes d'importance, comme la sécurité, la restauration de l'autorité civile, et la recherche d'un équilibre entre la centralisation et une approche décentralisée axée sur les communautés. Un des intervenants s'est félicité de la clarté du programme de pays pour le Timor oriental en ce qui concerne le passage de la phase des secours d'urgence à celle de la reconstruction. Le Directeur régional adjoint a indiqué qu'en sa qualité d'ancien représentant au Timor oriental, il savait comment s'y prendre pour que le programme favorise la paix et la reconstruction. Il a souligné que les efforts de l'UNICEF en faveur des enfants avaient permis l'incorporation de leurs droits dans la Constitution et dans la nouvelle législation. Par ailleurs, les initiatives concrètes en faveur des enfants contribuaient largement au maintien de la paix et à la reconstruction. En réponse à la question d'un intervenant qui souhaitait savoir si l'UNICEF ou

l'Organisation des Nations Unies avaient mené une analyse de la situation de transition après le conflit dans le cadre de la conception du programme, le Directeur régional adjoint a indiqué qu'il n'y avait pas eu d'études spécifiques de ce type, mais qu'à sa connaissance, les bilans communs de pays menés par l'Organisation des Nations Unies tenaient compte de ces préoccupations.

382. Sur les questions de la collaboration et de la coordination au Timor oriental, le Directeur régional adjoint a dit que selon lui, le niveau de coordination auquel était parvenu l'Organisation des Nations Unies dans le pays était très satisfaisant. La reconstruction et le développement étaient extrêmement bien gérés, sous la supervision de l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental, comme en témoignaient les progrès accomplis récemment. La collaboration s'était largement améliorée, non seulement entre les différents organismes, mais aussi entre les donateurs et les habitants du Timor oriental. Il a ajouté que l'UNICEF était très présent dans le pays et s'appuyait sur des membres du personnel très qualifiés et expérimentés.

383. En ce qui concerne le projet de programme de santé, un des intervenants a dit qu'il permettrait de toucher les régions qui n'étaient couvertes par aucun donateur bilatéral. Une autre délégation s'est félicitée du renforcement de l'infrastructure sanitaire en ce qui concerne les services de vaccination, même si la couverture vaccinale demeurait limitée. Le Directeur régional adjoint a souligné que des investissements supplémentaires considérables étaient nécessaires pour permettre une bonne couverture vaccinale, au vu des obstacles rencontrés en ce qui concerne l'offre de services de base dans un pays aux infrastructures très médiocres. À cet égard, les projets de collaboration de l'UNICEF avec des groupes ecclésiastiques en vue d'ouvrir des centres de santé communautaires et d'établir des programmes pilotes de développement intégré du jeune enfant pour lutter contre la mortalité maternelle et infantile ont été accueillis avec satisfaction.

384. Un autre intervenant a félicité l'UNICEF de ses réalisations dans les domaines de l'assainissement et de l'éducation, ainsi que de ses efforts pour faire le lien entre l'assistance humanitaire et le développement à long terme, et il a dit que son Gouvernement se réjouissait que l'accent soit mis sur le renforcement des capacités dans les domaines de la santé et de l'éducation, gages de démocratie et de croissance

économique. Par ailleurs, la priorité accordée au Gouvernement dans le budget à ces secteurs a fait l'objet d'un fort soutien. Il a été estimé que l'accent mis sur l'éducation et l'initiative concernant 100 établissements scolaires finirait par avoir une influence sur l'évolution de la situation. En réponse, le Directeur régional adjoint a indiqué que la Banque mondiale avait ouvert un fonds spécial dans le pays, qui avait largement contribué aux activités de reconstruction, en précisant que l'UNICEF avait étroitement collaboré avec la Banque mondiale, en particulier dans le secteur de l'éducation primaire.

385. Un des intervenants a félicité l'UNICEF d'avoir mis l'accent sur les jeunes, qui pouvaient jouer un rôle important dans le processus de développement. La délégation de son pays souhaitait que les organismes des Nations Unies continuent d'être présents au Timor oriental pour favoriser l'édification d'infrastructures et l'offre de services de base à la population. Il espérait que les efforts de l'UNICEF pour sensibiliser les médias internationaux et les Comités nationaux permettraient de mieux faire comprendre la situation dans laquelle se trouvaient les enfants au Timor oriental et d'obtenir des fonds supplémentaires pour le programme. Le Directeur régional adjoint a remercié les délégations de leurs partenariats qui contribuaient largement à l'amélioration de la situation dans les divers secteurs, en rappelant l'importance du soutien financier accordé par les donateurs à ces programmes. (Voir l'annexe II, décision 2002/10, pour les recommandations approuvées par le Conseil d'administration.)

Asie du Sud

386. Le Conseil d'administration était saisi des recommandations concernant les programmes de pays pour l'Inde et les Maldives (E/ICEF/2002/P/L.12/Add.1 et E/ICEF/2002/P/L.13/Add.1, respectivement), ainsi qu'un programme de pays de courte durée pour l'Afghanistan (E/ICEF/2002/P/L.31), qui ont fait l'objet d'une présentation du Directeur régional.

387. Le Directeur régional a expliqué qu'il avait été tenu compte des observations formulées dans la note de pays sur l'Inde et que le nouveau programme de pays mettait l'accent sur des actions ciblées et l'amélioration de la collaboration intersectorielle. Dans le cadre du programme pour les Maldives, quatre domaines clés avaient été retenus pour faire respecter

les droits des enfants dans des communautés difficiles d'accès et marginalisées. Le Directeur régional a résumé le programme de pays pour l'Afghanistan dans son essence, en soulignant l'apport du Cadre de développement national défini par les autorités intérimaires et le Gouvernement de transition, ainsi que la pertinence des conseils de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MINUA. Le renforcement des capacités des Afghans, en particulier au niveau des provinces et des communautés, en tenant compte comme il se doit des modalités de retrait définies dans le Cadre de développement national, devraient permettre d'accomplir des progrès significatifs.

388. En ce qui concerne la recommandation relative au programme de pays pour l'Inde, plusieurs délégations se sont réjouies de voir l'accent mis sur l'autonomisation des communautés à l'appui des programmes pour la santé des enfants, ce qui devrait permettre d'assurer la rentabilité et la durabilité des modèles, d'une importance prioritaire pour l'Inde. Cette approche ciblant les enfants de moins de trois ans et fondée sur l'exploitation de données décentralisées dans la prise de décisions, avait déjà donné des résultats satisfaisants, en particulier en ce qui concerne la vitamine A. Un des intervenants a fait observer que face à la persistance de la poliomyélite, de l'anémie, de la pneumonie et des maladies diarrhéiques, l'UNICEF se devait de poursuivre son rôle d'animateur, avec le soutien de ses partenaires au niveau de l'État et du district, pour assurer la plus grande synergie possible et les meilleurs résultats. Un autre intervenant a jugé que la question du travail des enfants aurait pu être davantage prise en considération dans le cadre du programme de pays, et il a souhaité savoir comment les minorités religieuses et toutes les castes pourraient être amenées à participer à l'application et au suivi du programme. Pour ce qui est du travail des enfants, le Directeur régional a souligné que l'UNICEF avait mis à profit les structures existantes, notamment pour entrer en contact avec des partenaires. La représentante de l'UNICEF en Inde a indiqué que le programme avait été conçu à partir d'une analyse de la situation et que l'UNICEF avait fait part au Gouvernement des expériences, stratégies et modèles qui s'étaient révélés probants dans d'autres pays. Elle a ajouté que la question du travail des enfants faisait l'objet d'une attention de plus en plus marquée, comme en témoignaient les programmes nationaux et d'État, dans

le cadre desquels il était possible d'accomplir des progrès.

389. En ce qui concerne les *Maldives*, une des délégations a dit que l'UNICEF ne devrait pas poursuivre de programme dans un pays à revenu intermédiaire. En réponse, le Directeur régional a indiqué qu'au vu des indicateurs, la situation actuelle justifiait pleinement un programme en faveur des enfants. Une fois que les indicateurs sur le revenu national atteindraient un niveau plus élevé, il serait possible d'envisager l'adoption de solutions alternatives aux Maldives.

390. De nombreux intervenants ont remercié le Fonds des efforts remarquables qu'il avait déployés pendant le conflit et ont approuvé la lettre et l'esprit du programme de pays pour *l'Afghanistan*. Il a été demandé instamment aux donateurs d'augmenter le montant de leurs contributions pour permettre la pleine application du programme. Un des intervenants a fait observer qu'il fallait être réaliste et ne pas fixer la barre trop haut en Afghanistan étant donné le nombre et l'importance des obstacles rencontrés, notamment l'insuffisance des capacités, en soulignant qu'il pouvait s'avérer contre-productif de définir des objectifs trop ambitieux. Le même intervenant s'est dit extrêmement préoccupé par le fait que le programme avait été conçu à partir de données de base très limitées.

391. Une des délégations a fait remarquer que le Gouvernement afghan avait créé des secrétariats de programme « jumelant » les organismes des Nations Unies et les Ministères afghans. Une telle disposition permettait à l'UNICEF de travailler plus étroitement avec le Ministère de l'éducation sur les questions d'instruction et de formation professionnelle, et avec le Ministère de la santé et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) afin de promouvoir la maternité sans risque, la vaccination et la nutrition des enfants. Le même intervenant a dit qu'il espérait que dans les mois prochains, le Gouvernement, les organismes des Nations Unies, les institutions financières internationales et les organisations non gouvernementales collaboreraient plus étroitement, sous la coordination de la MINUA.

392. Une des délégations s'est dite satisfaite par le programme d'éducation de base, et en particulier que l'accent soit mis sur le droit à l'éducation des filles, des personnes déplacées et des enfants vivant dans des zones reculées, en se félicitant également de la clarté

de l'approche axée sur les droits des enfants. L'intervenant a souhaité obtenir des renseignements sur les progrès accomplis en vue de l'instauration, dans le cadre du programme, d'un secrétariat pour l'éducation pleinement opérationnel, et il a demandé comment l'UNICEF entendait résoudre le problème du manque d'effectifs pour mener les activités prévues afin de protéger les enfants. En réponse, le Directeur régional a indiqué qu'au mois d'avril 2002, l'Administration intérimaire avait ouvert 12 secrétariats différents pour des domaines prioritaires. L'UNICEF assumait le secrétariat pour l'éducation et avait recruté un haut responsable pour s'acquitter de la mission qui lui était confiée. L'Afghanistan recevait dans ce contexte un appui technique pour son budget de développement national, ainsi que pour le renforcement des capacités à l'échelle nationale. Par ailleurs, le Gouvernement s'employait à formuler une stratégie d'éducation pour l'Afghanistan. Des progrès significatifs étaient donc accomplis. Un des intervenants a approuvé l'extrême attention accordée au renforcement des capacités au niveau gouvernemental et à l'échelle des communautés, afin d'obtenir des résultats durables et de suivre de près l'application du programme. La conception par l'UNICEF de manuels scolaires de qualité et la formation des enseignants ont également été accueillies avec satisfaction. Après avoir souligné que les fournitures nécessaires étaient disponibles, le Directeur régional a dit qu'il espérait que les établissements scolaires seraient réhabilités. Quant aux stratégies pour éliminer les disparités entre filles et garçons, il a indiqué que tout un dispositif était prévu, avec l'adoption de politiques et de mesures incitatives, ainsi que des activités de plaidoyer et de mobilisation sociale.

393. Un des intervenants a souligné que l'état de santé général, notamment la santé maternelle et infantile, étaient très importants. À cet égard, le Fonds rencontrerait sûrement plus de problèmes dans le cadre de sa collaboration avec le secrétariat pour la santé que dans les activités qu'il mènerait dans le secteur de l'éducation. À cet égard, l'orateur a souhaité savoir ce que le Fonds entendait faire dans le domaine de la santé. Une autre délégation a fait observer qu'il était difficile de déterminer les taux de mortalité infantile et maternelle, et donc de programmer les activités avec précision. Il a ajouté que la réalisation de l'ensemble des objectifs était remise en question par le retard pris dans l'application du projet. Le Directeur régional a dit que l'UNICEF avait joué un rôle de premier plan en ce

qui concerne la coordination dans le secteur de la santé, en particulier dans le domaine de la vaccination. Cependant, les équipements adéquats et le personnel qualifié faisaient cruellement défaut. Le Directeur régional a souligné que le soutien financier pour la réduction du taux de mortalité maternelle, une des priorités du programme, n'était pas suffisant et il a demandé des ressources supplémentaires pour pouvoir mener des activités dans ce domaine important. L'UNICEF collaborait étroitement avec ses différents partenaires dans le secteur de la santé, mais il s'efforçait avant tout de soutenir les stratégies mises au point par le Gouvernement. Par ailleurs, s'il était vrai que le secrétariat pour la santé pouvait être amélioré, le mécanisme de coordination était déjà bien établi.

394. Plusieurs délégations ont soulevé le problème de la sécurité en Afghanistan et se sont inquiétées de ses conséquences pour l'UNICEF, en particulier en ce qui concerne les activités décentralisées. Le Directeur régional a dit que par définition, le personnel de l'UNICEF se trouvait en première ligne. Le rôle du Fonds était cependant de ramener la paix, la stabilité et la réconciliation dans le pays, en étroite collaboration avec ses partenaires, pour permettre aux habitants de reprendre une vie normale. S'agissant des activités décentralisées, la Directrice générale a souligné que l'UNICEF était présent dans plusieurs localités autres que Kaboul, notamment Herat, Mazar-e-Sharif et Kandahar. La précarité des conditions de sécurité posait cependant des problèmes d'accès, mais l'Organisation des Nations Unies n'avait jamais quitté l'Afghanistan, même aux temps les plus difficiles.

395. Au sujet de la composante protection du programme de pays pour l'Afghanistan, un des intervenants a soulevé le problème des enfants auxquels il était difficile d'avoir accès, des enfants des rues et des enfants handicapés, en soulignant qu'il fallait développer un système éducatif adapté à leurs besoins. Le Directeur régional a répondu que des efforts étaient déployés en ce sens, notamment en ce qui concerne les possibilités d'éducation et les perspectives d'insertion, tant du point de vue social que du point de vue physique. À cet égard, il convenait de s'appuyer autant que possible sur la famille élargie.

396. Une des délégations a fait observer que le budget était décomposé par secteurs et non par régions, en demandant si le Fonds pourrait avoir accès à certaines régions et s'il disposerait de suffisamment de fonds pour tous les secteurs dans toutes les régions une fois

la paix et la sécurité rétablies. En réponse, le Directeur régional a souligné que le budget couvrait une période de trois ans et qu'il espérait que des ressources supplémentaires seraient mobilisées et viendraient s'ajouter aux fonds obtenus sur les ressources ordinaires de l'UNICEF. Il se pouvait fort bien que les besoins augmentent au fil du temps étant donné la situation dynamique qui prévalait alors en Afghanistan, et le Directeur régional espérait que le programme pourrait être pleinement financé.

397. Certaines délégations ont déploré le fossé séparant l'assistance humanitaire et les activités plus traditionnelles d'aide au développement. D'autres ont souligné que leurs Gouvernements étaient persuadés que les priorités définies dans le programme de pays permettraient de résoudre le problème. De tous les partenaires opérationnels, le Fonds était celui qui était le plus à même de mener de front les activités d'aide humanitaire et celles de développement. Un des intervenants a dit que la poursuite de l'initiative « Retour à l'école » avec le Ministère afghan de l'éducation pouvait être un des moyens de combler le fossé existant. Une autre délégation a souhaité obtenir des renseignements supplémentaires sur la question de la coordination dans ce contexte.

398. S'agissant du « fossé » stigmatisé et de la nécessité pour le Fonds de partager ses expériences en ce qui concerne la transition de l'aide humanitaire à court terme à une assistance au développement plus traditionnelle, à long terme, le Directeur régional a rappelé que le Fonds avait été présent avant, pendant et après la crise, et qu'il oeuvrait inlassablement pour la cause des enfants et des mères. Le processus suivi pour le programme procédait d'une approche intégrée favorisant une transition en douceur. Le Directeur régional a fait référence au rapport de l'UNICEF sur ses principaux engagements collectifs dans les situations d'urgence (E/ICEF/2000/12), en soulignant que la stratégie du Fonds y était pleinement articulée. Il a également ajouté que le manuel de l'UNICEF sur les programmes et les conseils de planification intégrait ce processus, les mécanismes en place permettant notamment aux représentants de l'UNICEF d'affecter les ressources de manière différente et de réagir comme il se doit en cas de problème humanitaire. L'UNICEF avait également instauré des mécanismes pour collaborer plus étroitement avec tous ses partenaires. À cet égard, le Directeur régional a rendu hommage au Comité permanent

interorganisations pour l'aide humanitaire. En conclusion, il a souligné que l'UNICEF occupait une position de choix pour partager ses expériences en ce qui concerne la transition de l'aide humanitaire au développement afin de servir au mieux les enfants dans toutes les situations.

399. La Directrice générale a ajouté que si l'existence du « fossé » en question était peut-être due à des problèmes méthodologiques pour certaines organisations, ce n'était pas le cas pour l'UNICEF, et qu'il s'agissait d'une simple question de financement. En un premier temps, des fonds étaient immédiatement débloqués en cas d'urgence, mais ils s'épuisaient devant l'enlisement de la situation, alors même que la donne financière était d'une importance fondamentale et que le manque de ressources creusait le « fossé ». La Directrice générale a également souligné que le Fonds menait de front secours d'urgence et activités de développement, mais qu'il ne pouvait faire le travail de plusieurs organisations. À cet égard, l'UNICEF souhaitait s'appuyer sur des membres du personnel qualifiés et compétents, capables d'opérer en toutes circonstances et dans différents types d'environnement. La Directrice générale a rappelé qu'une campagne d'éradication de la poliomyélite avait été menée l'année passée, alors même que le conflit armé en Afghanistan faisait rage. Le programme de l'UNICEF en Afghanistan comportait par ailleurs, en plus de la composante renforcement des capacités, une importante composante logistique, et des tonnes de produits étaient distribués, notamment des aliments d'appoint, des abris, des vêtements d'hiver, des fournitures scolaires et des tentes. Le « fossé », donc, résidait uniquement dans les ressources. Par ailleurs, le type d'activités menées par le Fonds en cas d'urgence dépendait des compétences sur lesquelles il pouvait compter, qu'il s'agisse des premiers secours ou des phases ultérieures. Le Fonds collaborait avec de nombreux partenaires pour améliorer l'impact du programme et il était pleinement conscient qu'il pouvait favoriser l'approche globale adoptée par l'Organisation des Nations Unies. À cet égard, la Directrice générale a également souligné que le manque de coordination était un des facteurs du « fossé » existant. (Voir l'annexe II, décision 2002/10, pour les recommandations approuvées par le Conseil d'administration.)

Moyen-Orient et Afrique du Nord

400. Le Conseil d'administration était saisi des recommandations concernant les programmes de pays pour Djibouti et la Jordanie (E/ICEF/2002/P/L.14/Add.1 et E/ICEF/2002/P/L.15/Add.1, respectivement), ainsi que d'une proposition régionale « séparée » pour la région du Golfe (E/ICEF/2002/P/L.32), qui ont fait l'objet d'une présentation du Directeur régional.

401. À l'occasion de sa présentation, le Directeur régional a également fait référence au conflit et à la menace d'une nouvelle guerre dans la région. Il a souligné que de nombreux enfants dans le territoire palestinien occupé ne pouvaient toujours pas reprendre l'école en raison des bouclages militaires ou parce qu'ils étaient détenus par les soldats. De nombreux enfants – palestiniens et israéliens – avaient été tués ou mutilés et il était temps que cela cesse. Il existait un espoir de paix mais on n'arriverait à rien sans les soutiens politiques et financiers nécessaires. Ainsi, depuis le mois de janvier, le cessez-le-feu avait été respecté dans la région des Monts Nouba, mais seulement 15 % du modeste montant demandé dans l'appel avait été reçu. Les cessez-le-feu ne devaient pas se limiter à un arrêt des combats, mais au contraire s'accompagner d'une reprise rapide des services et du retour des populations déplacées. Le Directeur régional a souligné que l'Iraq se trouvait confronté à la menace d'une nouvelle guerre. Il espérait qu'une solution politique pourrait être trouvée, mais si tel n'était pas le cas, l'UNICEF aurait besoin de soutien afin d'obtenir des garanties pour protéger les enfants et maintenir les services de base; permettre aux agents humanitaires d'avoir accès rapidement et sans entraves aux populations et obtenir des fonds pour les premiers secours et la reconstruction à long terme des services sociaux. Le Directeur régional a ajouté que la lutte contre le VIH/sida était au coeur du programme de pays pour Djibouti, et que le programme pour la Jordanie suivait une approche axée sur les droits, fondée sur le cycle de vie et respectueuse des sexes/spécificités. Quant au programme d'un an pour la région du Golfe, il permettrait à l'UNICEF de synchroniser les programmes prévus pour les six pays membres du Conseil de coopération du Golfe.

402. Certaines délégations ont souligné qu'il fallait mettre davantage l'accent sur la lutte contre le VIH/sida. Elles ont souhaité savoir comment, concrètement, se déroulaient les campagnes de sensibilisation des bureaux de pays dans ce domaine.

Le Directeur régional a souligné que *Djibouti* et le Soudan étaient les pays les plus touchés par le VIH/sida dans la région et que l'UNICEF entendait lancer un programme sous-régional de sensibilisation dans le Corne de l'Afrique, avec diffusion de l'information dans les langues locales, dans l'espoir de protéger les jeunes du VIH/sida. Au Soudan, la possibilité d'un regain de l'épidémie après la fin du conflit et le retour probable de nombreux réfugiés était extrêmement préoccupante. À ce jour, 650 000 Soudanais, soit 2 % de la population, étaient contaminés. En comparaison, le taux d'infection en Jordanie était relativement bas, et l'UNICEF s'employait à inclure un programme éducatif dans le programme pour la participation et l'émancipation des adolescents.

403. En réponse à un intervenant qui souhaitait savoir si le problème des carences en micronutriments était pris en compte dans la composante « développement intégré du jeune enfant » du programme de pays pour la Jordanie, le Directeur régional a fait valoir que des progrès significatifs avaient été accomplis en ce qui concerne l'enrichissement de la farine, grâce à la collaboration des différents organismes, dont l'UNICEF. Il a ajouté que le Fonds examinait en détail le rôle qui reviendrait aux micronutriments dans le cadre de ses efforts pour améliorer la santé maternelle et infantile. Les initiatives d'enrichissement de la farine seraient probablement poursuivies, mais il fallait savoir ce que les autres partenaires avaient décidé à ce sujet.

404. Un des intervenants s'est étonné qu'il ne soit pas mentionné du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), en sa qualité de partenaire du programme pour la participation et l'émancipation des adolescents en Jordanie. Il y a vu une stigmatisation du manque de collaboration entre les organismes des Nations Unies. En réponse, le Directeur régional a souligné que l'UNICEF collaborait étroitement avec UNIFEM et il a regretté qu'il n'en soit pas fait état dans le rapport. Une autre délégation a félicité l'UNICEF de son efficacité en Jordanie, en réaffirmant son appui financier au programme pour la participation et l'émancipation des adolescents. Le Directeur régional a expliqué qu'en Jordanie, la collaboration entre les donateurs était exemplaire, grâce aux efforts fructueux d'un comité de coordination des donateurs. (Voir l'annexe II, décision

2002/10, pour les recommandations approuvées par le Conseil d'administration.)

Afrique de l'Est et Afrique australe

405. Le Conseil d'administration était saisi des recommandations concernant les programmes de pays pour le Botswana et les Comores (E/ICEF/2002/P/L.1/Add.1 et E/ICEF/2002/P/L.2/Add.1, respectivement), qui ont fait l'objet d'une présentation du Directeur régional.

406. Le Directeur régional a replacé ces documents dans leur contexte, en expliquant en particulier que la région était minée par l'accroissement de la pauvreté, la poursuite des conflits armés et les conséquences de plus en plus tragiques de l'épidémie de VIH/sida. Étant donné les tendances actuelles, le Directeur régional a dit que les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire ne pourraient être atteints dans la région, ni même dans l'Afrique subsaharienne dans son ensemble. Il a souligné que si le Botswana et les Comores étaient tous deux faiblement peuplés, ces pays se trouvaient néanmoins dans des situations très différentes. Le Botswana était l'un des pays les moins pauvres de la région, avec un produit national brut (PNB) de 3 300 dollars par habitant, des taux de scolarisation dans l'enseignement primaire très élevés et un accès presque universel aux services de santé de base. Les Comores, en revanche, étaient un des pays les plus pauvres de la région, avec un PNB de seulement 380 dollars par habitant, des taux de scolarisation dans l'enseignement primaire très faibles et un mauvais accès aux services de santé de base. Le Botswana était un pays très stable depuis son indépendance, alors que les Comores connaissaient au contraire une instabilité chronique, avec plus de 20 coups d'État ou tentatives de coups d'État au cours des 25 dernières années.

407. Les membres du Conseil d'administration n'ont pas souhaité formuler d'observations spécifiques sur l'une ou l'autre des recommandations concernant les programmes de pays, mais plusieurs délégations ont fait des remarques de portée générale sur la déclaration du Directeur régional. Une des délégations a indiqué qu'elle souscrivait à l'approche adoptée, faisant le lien entre la pénurie alimentaire et la sécheresse dans la région et la dégradation de l'état de santé de nombreuses personnes frappées par l'infection à VIH. Elle a par ailleurs jugé pertinent de mettre en rapport la situation actuelle en Afrique australe et les conditions

de gouvernance et de sécurité. Un autre intervenant s'est dit satisfait par l'initiative prise par l'UNICEF, en collaboration avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), en ce qui concerne la formation aux questions des droits de l'homme des agents impliqués dans les activités d'aide humanitaire face à la situation d'urgence en Afrique australe. (Voir l'annexe II, décision 2002/10, pour les recommandations approuvées par le Conseil d'administration.)

Afrique de l'Ouest et Afrique centrale

408. Le Conseil d'administration était saisi des recommandations concernant les programmes de pays pour le Cameroun, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali et la Mauritanie (E/ICEF/2002/P/L.3/Add.1–E/ICEF/2002/P/L.7/Add.1, respectivement), ainsi que des propositions concernant des programmes de courte durée pour le Congo, la République démocratique du Congo et le Libéria (E/ICEF/2002/P/L.25–E/ICEF/2002/P/L.27, respectivement), qui ont fait l'objet d'une présentation de la Directrice régionale.

409. La Directrice régionale a dit que la situation dans ces huit pays était représentative du sort tragique des enfants et des femmes dans la région, où le taux de mortalité des moins de cinq ans et le taux de mortalité maternelle étaient des plus élevés dans le monde. Les progrès enregistrés sur la voie de l'éducation universelle dans ces huit pays étaient très minimes et la proportion des séropositifs était en augmentation. Par ailleurs, les problèmes du travail des enfants, de la traite des enfants et des enfants touchés par les conflits armés étaient extrêmement préoccupants. On notait cependant une certaine amélioration de la situation en ce qui concerne par exemple l'accès à l'eau potable, l'utilisation de sel iodé, l'éradication de la dracunculose et l'élargissement de la couverture vaccinale. Avec le soutien de l'UNICEF, la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest s'efforçait de lancer des évaluations réciproques de la situation des enfants dans la sous-région dans le cadre du suivi de la session extraordinaire consacrée aux enfants.

410. Plusieurs délégations se sont félicitées de la qualité des propositions, en particulier de la participation des gouvernements à la conception du programme et de la prise en compte des priorités nationales. Une des délégations a fait observer qu'il serait souhaitable d'identifier des indicateurs de

contrôle pour rendre plus faciles les activités de suivi. Le même intervenant a encouragé l'UNICEF à redoubler d'efforts pour obtenir que la part des secteurs sociaux dans les budgets nationaux augmente, et il suggéré que le Fonds mette l'accent sur la promotion de projets pilotes en faveur des enfants laissés orphelins par le sida, étant donné l'aggravation du problème dans la région. En réponse à une question sur le lien entre le programme de développement et les interventions d'urgence, la Directrice régionale a répondu que le Fonds veillait à assurer une certaine continuité entre les deux types d'interventions. Elle a ajouté que des activités de formation du personnel étaient menées pour renforcer les capacités de l'UNICEF et celles du Gouvernement, et qu'un cadre logique était mis en place pour améliorer la sélection des indicateurs de contrôle.

411. Le représentant de la *Côte d'Ivoire* a annoncé que son Gouvernement avait pris les mesures qui s'imposaient pour empêcher la traite des enfants et punir ceux qui s'en rendaient coupables, en collaboration avec les pays voisins. Il a ajouté que la priorité accordée à l'éducation contribuait également à la lutte contre la traite des enfants. L'apport de l'UNICEF dans ce domaine était précieux et il souhaitait donc que la proposition relative au programme de pays obtienne un large soutien.

412. Un des intervenants a souhaité obtenir davantage de renseignements sur l'appui apporté par l'UNICEF au programme d'éducation de base en *Guinée-Bissau*. La Directrice régionale a répondu que l'UNICEF s'efforçait notamment de dispenser une formation aux enseignants, d'améliorer l'accès à une éducation de qualité à travers des écoles « adaptées aux enfants », avec un approvisionnement en eau, des toilettes séparées pour les filles et les garçons, et des outils pédagogiques idoines.

413. En référence aux principales stratégies énoncées dans la proposition de programme, le représentant du *Mali* a expliqué qu'après des consultations approfondies à l'échelle nationale, il avait été décidé d'adopter l'approche exposée dans la recommandation. Quant à la coordination, elle serait assurée à travers des cadres de développement sectoriels. Une autre délégation s'est réjouie que les observations qu'elle avait faites sur la note de pays aient été prises en compte, dans la mesure où l'articulation entre les priorités nationales et la proposition de programme apparaissait désormais de manière claire. La Directrice

régionale a indiqué que l'engagement et la volonté politique dont faisaient preuve les autorités gouvernementales maliennes à l'égard des enfants constituaient un atout considérable pour le pays et la région. Elle espérait que, grâce à ce climat, des progrès pourraient rapidement être accomplis en faveur des enfants.

414. S'agissant de la recommandation concernant le programme de pays pour le *Congo*, une des délégations s'est dite satisfaite par la qualité de la coordination des interventions d'urgence du PNUD, de l'UNICEF et du HCR dans la région, et elle s'est félicitée des efforts déployés dans le domaine de la vaccination. L'intervenant a suggéré que la coordination soit renforcée en ce qui concerne les activités de lutte contre le VIH/sida, et en particulier avec le secteur privé. Un autre intervenant a souligné que l'UNICEF devrait aider le Gouvernement à améliorer la collecte de statistiques sociales dont il pourrait être fait un usage stratégique en faveur des enfants lors de la rédaction des documents stratégiques sur la lutte contre la pauvreté. La Directrice régionale a dit que l'UNICEF avait l'intention d'aider le Gouvernement à renforcer les capacités nationales.

415. La représentante de la *République démocratique du Congo* a estimé que le programme de pays intégrait de manière satisfaisante les interventions normalement prévues et les interventions d'urgence. Elle a remercié l'équipe de pays de l'UNICEF de sa compétence et de la résolution dont elle avait fait preuve, en particulier dans le cadre de la campagne d'éradication de la poliomyélite et lorsqu'elle avait prêté assistance aux victimes de l'éruption volcanique du Nyirangongo. La proposition de programme de pays était conforme aux priorités nationales et entièrement soutenue par le Gouvernement. L'accent était mis sur l'éducation et la protection des enfants, en particulier des enfants touchés par les conflits armés et des enfants soldats, qui étaient des problèmes très préoccupants. Un comité de coordination interministériel avait été convoqué pour surveiller l'application du programme. Une deuxième intervenant a jugé que la proposition concernant le programme de pays ne mettait pas suffisamment l'accent sur la situation des quelque 700 000 enfants laissés orphelins par le sida dans le pays. Elle a fait référence à une étude menée peu de temps auparavant par *Médecins du Monde* dans l'est du pays, en suggérant que l'UNICEF s'appuie sur ses résultats pour concevoir des projets pilotes. Il était

prévu, dans la proposition relative au programme de pays, d'impliquer les familles dans toutes les phases de l'application, et l'intervenante a souhaité savoir comment, concrètement, cela serait réalisé. En réponse, la Directrice régionale a expliqué que les familles et les communautés seraient encouragées à participer au processus par l'intermédiaire des associations locales, qui étaient déjà, à de nombreux égards, des partenaires de premier plan de l'UNICEF.

416. Après avoir remercié l'UNICEF de ses réalisations au *Libéria* dans un contexte très difficile, une des délégations a suggéré que le Fonds entreprenne de renforcer les capacités au niveau local et de consolider ses partenariats avec les organisations non gouvernementales internationales et locales. Deux des intervenants ont souhaité obtenir des renseignements sur les mesures qui étaient prises en rapport aux allégations faisant état d'exploitation sexuelle et de sévices à l'égard des enfants dans les camps de personnes déplacées. La Directrice régionale a répondu que l'UNICEF participait à l'exécution du programme d'action adopté par l'équipe de pays des Nations Unies au Libéria afin de prévenir l'exploitation sexuelle, qui prévoyait notamment la création d'espaces « adaptés aux enfants », des activités de formation et un conseil psychosocial. La collaboration avec les organisations non gouvernementales et le renforcement des capacités au niveau local étaient des stratégies clefs pour le Fonds, qui déployait par ailleurs des efforts pour améliorer la visibilité des activités et mobiliser des ressources financières. (Voir l'annexe II, décision 2002/10, pour le texte des recommandations approuvées par le Conseil d'administration.)

**Recommandation concernant l'affectation
aux programmes de pays approuvés de fonds
supplémentaires au titre de la masse commune
des ressources**

417. Le Conseil d'administration était saisi d'une recommandation relative à l'approbation d'une allocation de fonds supplémentaires au titre des ressources ordinaires pour sept programmes de pays, contenue dans le document E/ICEF/2002/P/L.35. Conséquence de l'application du système révisé et des estimations des niveaux globaux des fonds affectés aux programmes au titre des ressources ordinaires en 2003, le niveau de planification pour les sept pays était supérieur au solde des montants approuvés au titre des ressources ordinaires. (Voir l'annexe II, décision

2002/11, pour le texte des recommandations approuvées par le Conseil d'administration.)

C. Stratégie mondiale pour l'alimentation des nourrissons et des jeunes enfants

418. Ajouté à l'ordre du jour à la demande du Bureau, ce point a été introduit par le Chef de la Section de la nutrition de l'UNICEF. Pour faciliter les débats, le secrétariat avait mis en distribution un rapport de l'OMS sur la nutrition chez le nourrisson et le jeune enfant : Stratégie mondiale pour l'alimentation des nourrissons et des jeunes enfants (A/55/15, daté du 16 avril 2002) et le texte d'une résolution de l'Assemblée mondiale de la santé sur la nutrition chez le nourrisson et le jeune enfant (WHA55.25, du 18 mai 2002). Le Chef du service a expliqué que la stratégie avait été formulée sur la base des meilleures données scientifiques disponibles et qu'elle consistait en une approche complète, intégrée et axée sur les résultats de l'alimentation des nourrissons et des jeunes enfants. Cette stratégie ayant été développée de manière conjointe par l'UNICEF et l'OMS, il était important que le Conseil d'administration de l'UNICEF examine le rapport, ainsi que le projet de résolution, et qu'il approuve le projet de décision sur cette question, contenu dans le document E/ICEF/2002/CRP.13.

419. Une des délégations a exprimé sa satisfaction quant au processus consultatif dans le cadre duquel avait été formulée la stratégie. L'intervenant s'est félicité que l'objectif poursuivi soit d'offrir un soutien à toutes les mères, en tenant pleinement compte du rôle que pouvaient jouer les pères et les organisations non gouvernementales dans ce domaine. Il a également souligné qu'il était nécessaire d'encourager des activités de recherche indépendantes sur les multiples répercussions que pouvait avoir l'alimentation des nourrissons sur le taux de mortalité infantile. Préoccupé par le nombre d'enfants souffrant toujours de malnutrition, un des intervenants a demandé instamment qu'il soit davantage prêté attention, en particulier au niveau du Gouvernement et des collectivités, à l'alimentation complémentaire et à son importance pour la croissance et le développement du jeune enfant. Une autre délégation a fait observer que la pauvreté était la première cause de malnutrition.

420. Un des nombreux intervenants qui se sont réjouis de voir l'accent mis sur la nutrition et l'allaitement a souligné que les besoins de l'Afrique dans ce domaine étaient particulièrement importants. Le problème de l'approvisionnement en eau potable a également été abordé et une des délégations a demandé au secrétariat de faire part aux membres du Conseil d'administration des dernières informations dont il disposait sur le VIH et l'allaitement des nourrissons, en indiquant que son Gouvernement soutenait la recherche et les activités de programmation dans ces domaines. Un autre intervenant a abordé la question de la diffusion de l'information, au niveau local, pour faire comprendre les avantages de l'allaitement aux populations.

421. Le Chef de la Section de la nutrition a remercié les délégations de leurs observations et s'est dit persuadé que le secrétariat saurait les apprécier à leur juste valeur. Il a indiqué que des ressources importantes avaient été mobilisées pour la lutte contre le VIH, ainsi que l'approvisionnement en eau potable. L'UNICEF soutenait les Gouvernements qui avaient opté pour la distribution de lait maternisé dans les environnements frappés par le VIH, tout en les poussant à se conformer aux recommandations de l'OMS et de l'UNICEF. Le Fonds n'était pas contre le principe d'utiliser un substitut du lait maternel, mais l'allaitement des nourrissons présentait des avantages irremplaçables, même par les meilleurs aliments de substitution, qu'il s'agisse de la construction du système immunitaire ou du développement des enfants. En conclusion, le Chef du service a expliqué que l'UNICEF était très impliqué dans la protection et le développement psychosocial des enfants, comme en témoignait le plan stratégique à moyen terme. (Voir annexe II, décision 2002/12, pour le texte de la décision adoptée par le Conseil d'administration.)

D. Centre de recherche Innocenti : Rapport intérimaire et activités proposées pour 2003-2005

422. Le Conseil d'administration était saisi d'un rapport du Centre de recherche Innocenti, présenté par la Directrice du Centre et dans lequel figuraient un rapport intérimaire et les activités proposées pour 2003-2005 (E/ICEF/2002/13). La Directrice du Centre a expliqué que le programme proposé avait pour objectifs de renforcer le rôle d'Innocenti comme centre d'excellence pour les droits de l'enfant, de faire en

sorte que le Centre, entouré de ses partenaires, serve de ressource pour l'UNICEF, et de renforcer et diversifier l'appui reçu des donateurs.

423. La délégation du pays hôte a dit que son Gouvernement approuvait pleinement la direction du Centre et soutenait les activités dont elle prenait l'initiative. D'autres délégations ont salué la qualité des travaux du Centre et souligné la pertinence de ses études qui permettaient de cerner les expériences des différents pays, d'orienter les efforts sur le terrain et de favoriser l'acquisition de savoirs au sein de l'UNICEF. Les intervenants ont également reconnu que le Centre contribuait à la promotion des droits des enfants et au suivi de l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant, abordant de nouveaux problèmes comme la traite des enfants et le suivi de l'impact sur les politiques suivies des méthodologies comme celle développée pour le projet MONEE. Les délégations se sont félicitées de l'indépendance des chercheurs du Centre, qui n'hésitaient pas à concentrer leurs efforts sur de nouveaux problèmes, des questions sensibles et faisant l'objet de controverses et des domaines marqués par des « fossés de connaissance ». Elles ont encouragé le Centre à poursuivre sa stratégie de conclusion d'alliances, notamment avec le nouveau réseau européen des centres pour les enfants et le Réseau européen des médiateurs s'occupant des droits de l'enfant, en lui demandant de promouvoir aussi la collaboration avec les réseaux de recherche du Sud.

424. Certaines délégations se sont dites préoccupées par la situation financière dans laquelle se trouvait le Centre. Ses priorités risquaient d'être définies par celles des donateurs qui offraient des contributions pour des projets spécifiques et il serait donc souhaitable que le Centre obtienne davantage de fonds destinés à financer ses activités de base. Il a été suggéré à cet égard d'ouvrir un fonds thématique multidonateurs en appui aux programmes du Centre. D'autres intervenants ont estimé que des ressources ordinaires supplémentaires devaient être allouées aux activités du Centre, tandis que certains ont jugé qu'une réduction des frais de fonctionnement du Centre s'imposaient. La Directrice a répondu qu'il n'y avait pas d'augmentation des frais de fonctionnement prévue dans le projet de budget 2003-2005. Le Conseil d'administration devait examiner de manière plus approfondie la possibilité d'allouer des ressources ordinaires au Fonds, mais cette mesure ne serait envisageable que si elle ne remettait aucunement en

question la disponibilité des ressources pour les activités de l'UNICEF sur le terrain.

425. Certaines délégations ont suggéré que le Centre redouble d'efforts pour diffuser les résultats de ses études et de ses recherches et qu'il s'assure que les membres du Conseil d'administration reçoivent bien ses publications. La Directrice a dit que le Centre partagerait ses études, ses outils de promotion et les résultats de ses recherches avec les membres du Conseil d'administration lors des débats thématiques et officieux pertinents et que des exemplaires des différents documents seraient également distribués. (Voir l'annexe II, décision 2002/13, pour le texte de la décision adoptée par le Conseil d'administration.)

E. Plan stratégique à moyen terme pour la période 2002-2005 : plan financier et recommandation connexe

426. Le Conseil d'administration était saisi du plan financier à moyen terme pour la période 2002-2005 (E/ICEF/2002/AB/L.9), présenté par la Directrice générale adjointe chargée des opérations. La Directrice générale adjointe a résumé le rapport et expliqué que les ressources ordinaires étaient passées de 49 % du montant total des contributions en 2000 à 45 % en 2001. Ce déséquilibre était préoccupant pour le Fonds qui devait avoir une idée des ressources qu'il pourrait destiner aux activités de base afin d'atteindre les objectifs prioritaires du plan stratégique à moyen terme.

427. Presque tous les intervenants se sont dits préoccupés par le déséquilibre entre les ressources ordinaires et les autres ressources, et plusieurs d'entre eux ont suggéré que des plans d'action soit mis en oeuvre pour mobiliser des ressources destinées aux activités de base auprès des gouvernements et du secteur privé. La Directrice générale adjointe a souligné que ce déséquilibre qui était observé en matière de financement n'était pas viable et que si aucune mesure n'était prise, cette situation aurait tout une série de répercussions néfastes sur les programmes financés à partir des ressources ordinaires au niveau des pays, les budgets d'appui des bureaux extérieurs et le budget d'appui du siège. Les budgets d'appui étaient déjà limités, après avoir été systématiquement réduits au cours des deux derniers exercices biennaux. Face à

cette situation, les donateurs devaient prendre des mesures de toute urgence.

428. Plusieurs délégations ont souhaité savoir ce que le secrétariat entendait faire pour pallier le déséquilibre existant en matière de financement, et ont demandé ce qu'il attendait des membres du Conseil d'administration et des pays donateurs. Une des délégations a suggéré que l'UNICEF s'efforce d'obtenir des donateurs bilatéraux également des recettes extrabudgétaires pour compléter les ressources destinées aux activités de base et en étendre la portée. Certains intervenants ont dit que le plan devrait comporter une analyse de l'impact du déficit de financement sur l'application et les résultats du PSMT. En réponse, la Directrice générale adjointe a répondu que la meilleure solution serait d'obtenir des différents gouvernements une augmentation de 7 % des allocations en ressources ordinaires, ce qui permettrait au Fonds de poursuivre ses programmes en sachant où il va et en affectant les ressources en fonction des besoins, conformément à la formule suivie pour l'allocation des ressources ordinaires aux programmes de l'UNICEF. Il était également envisageable d'augmenter les financements thématiques conformément aux cinq priorités du plan stratégique à moyen terme. Une autre option possible était de mobiliser des ressources destinées à certaines activités supplémentaires en appui aux priorités du plan stratégique à moyen terme. Par ailleurs, la Directrice générale adjointe a dit que le secrétariat soumettrait au Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2003 un rapport sur la politique suivie par l'UNICEF en matière de recouvrement et qu'il serait recommandé de revoir de fond en comble le système actuel, qui prévoyait un taux de recouvrement de 5 %. Elle a ajouté qu'avait la baisse récente du dollar des États-Unis, le Fonds espérait obtenir 16 millions de dollars de recettes supplémentaires au titre des ressources ordinaires de la part des principaux gouvernements donateurs, ce qui compenserait un peu la tendance à la baisse de ses recettes destinées aux activités de base.

429. À certains qui jugeaient que le lien avec les priorités et les objectifs du plan stratégique à moyen terme n'était pas clairement établi dans le plan financier, la Directrice générale adjointe a rappelé que le plan financier avait été présenté au Conseil d'administration l'année d'avant comme faisant partie du plan stratégique à moyen terme. Le plan financier

suivait une évolution parallèle à celle du plan stratégique à moyen terme et il était révisé chaque année en tenant compte des informations les plus récentes. La Directrice générale adjointe faisait chaque année rapport sur les progrès accomplis par rapport au plan stratégique à moyen terme dans la deuxième partie du rapport annuel de la Directrice générale au Conseil d'administration. Quant au secrétariat, il faisait fond autant que possible sur les résultats dans l'élaboration de ce rapport, qui serait présenté à la session annuelle de 2003.

430. Certains intervenants ont dit que l'UNICEF devait continuer d'améliorer la transparence et de favoriser l'établissement de comparaisons dans le cadre du plan, en particulier en ce qui concerne les dépenses. La Directrice générale adjointe a répondu que le Fonds avait harmonisé la présentation de ses budgets et la terminologie suivie avec le PNUD et le FNUAP depuis 1997 et que c'était sur cette base que le plan financier avait été établi. Elle a ajouté que le Fonds était prêt à faire des efforts d'harmonisation et à améliorer la qualité des rapports et la transparence en collaboration avec les autres organismes membres du Comité exécutif du Groupe des Nations Unies pour le développement.

431. Un des intervenants avait souhaité qu'une approche conservatrice soit systématiquement adoptée dans la planification des dépenses à partir des prévisions de recettes. La Directrice générale adjointe a répondu que le plan financier exposait les facteurs contribuant au niveau sans précédent des dépenses et qu'il y était également démontré que l'UNICEF contrôlait très étroitement ses liquidités et pouvait gérer ses dépenses en conséquence, à preuve le report des économies réalisées pour financer les dépenses supplémentaires pour 2001.

432. À la suite d'une question sur les effectifs en personnel des bureaux extérieurs et du siège de l'UNICEF, la Directrice générale adjointe a indiqué que dans le cadre de son budget intégré, le secrétariat évaluait scrupuleusement les besoins en ressources humaines des bureaux de pays lorsqu'ils préparaient de nouveaux programmes de pays ou entreprenaient des examens à mi-parcours. Ainsi, les effectifs en personnel des bureaux de zone et bureaux de pays étaient satisfaisants par comparaison à ceux du siège, conformément à l'approche décentralisée adoptée par le Fonds. (Voir l'annexe II, décision 2002/14, pour le

texte de la décision adoptée par le Conseil d'administration.)

F. Rapport au Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies et au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

433. Le « Rapport au Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies et au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires » (E/ICEF/2002/AB/L.7) a été présenté par la Directrice générale adjointe chargée des opérations, qui a expliqué que l'UNICEF avait coutume de présenter un rapport de ce type à l'Assemblée générale, par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, pour l'informer des mesures prises pour donner suite aux recommandations des auditeurs. Le présent rapport faisait le point sur les mesures prises à la suite des recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes en ce qui concerne les comptes de l'UNICEF pour l'exercice biennal 1998-1999.

434. Les délégations n'ont pas souhaité faire d'observations au sujet de ce rapport. (Voir l'annexe II, décision 2002/15, pour le texte de la décision adoptée par le Conseil d'administration.)

G. Assistance en espèces aux gouvernements dans le cadre des modalités de coopération prévues au titre des programmes de l'UNICEF

435. En introduisant le rapport publié sous la cote E/ICEF/2002/AB/L.5, le Directeur de la Division des programmes a expliqué que ce document illustrait les modalités de l'assistance en espèces aux gouvernements dans le cadre des programmes de l'UNICEF et des modalités de coopération. Il présentait également les procédures suivies dans la gestion de l'assistance en espèces aux gouvernements – du plan-cadre des opérations et plan d'action annuel aux activités de suivi et de supervision des bureaux extérieurs et régionaux et du siège. Le Directeur a fait observer que ces renseignements favorisaient l'échange de vues entre les organismes du Comité exécutif du

Groupe des Nations Unies pour le développement dans leurs efforts d'harmonisation et de simplification. L'objectif était de déterminer les meilleures pratiques tenant compte de la responsabilité première des organismes du Groupe des Nations Unies pour le développement dans le transfert des ressources aux entités nationales, ainsi que de la nécessité de mener régulièrement des activités de suivi et de supervision pour veiller à ce que les organes gouvernementaux s'acquittent de leur mandat. En conclusion, le Directeur a indiqué que les modalités de coopération au titre des programmes permettaient à l'UNICEF de respecter son obligation redditionnelle à l'égard du Conseil d'administration quant à la qualité, l'opportunité et la pertinence des activités de soutien, ainsi qu'à la nécessité de rendre dûment compte des transactions financières et du suivi et du contrôle des intrants du programme.

436. La contrôlease de l'UNICEF a poursuivi la présentation du rapport en revenant sur le genèse de la procédure en vigueur concernant la comptabilisation de l'assistance en espèces en tant que dépenses et les questions liées à l'audit des comptes. Elle a expliqué que cette politique comptable était appliquée depuis 1969, conformément aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes. Cependant, dans le contexte de sa vérification des comptes de 1994-1995 (A/51/5/Add.2), le Comité des commissaires aux comptes s'était inquiété du fait que, conformément à la définition des dépenses de programmes figurant dans le Règlement financier de l'UNICEF, l'assistance en espèces ne devenait pas une dépense de programmes avant que la documentation appropriée, témoignant de l'utilisation des fonds, ait été reçue. Il a donc recommandé que les principes de comptabilisation de l'assistance en espèces soient réexaminés en vue de les rendre conformes à la définition des dépenses de programme dans le Règlement financier et les règles de gestion financière de l'UNICEF, ainsi qu'aux procédures de gestion des programmes.

437. Dans ce contexte, l'UNICEF a mené un examen qui a donné les résultats suivants :

a) Avant 1988, l'UNICEF avait suivi le Règlement financier et les règles de gestion financière de l'ONU, mais ceux-ci ne s'appliquaient pas aisément à la structure des dépenses de l'UNICEF, portant essentiellement sur des intrants de programme, et le Directeur général et le Conseil d'administration avaient donc décidé de développer un Règlement séparé pour

l'UNICEF, conformément aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;

b) En élaborant ce règlement, le secrétariat avait procédé à un examen vaste et approfondi des procédures de l'UNICEF en vigueur. Le nouveau règlement proposé avait été examiné aussi bien par le Bureau des affaires juridiques de l'ONU que par le CCQAB. Il avait pour objet de codifier la pratique existante de l'UNICEF, notamment en ce qui concerne l'assistance en espèces. À de légers changements près, le projet de règlement financier avait été entériné par le CCQAB et approuvé par le Conseil d'administration en 1987. Il était entré en vigueur en 1988;

c) Après examen, il s'était également avéré que la terminologie utilisée dans le règlement financier adopté en 1987 pour définir les dépenses de programmes manquait de clarté et prêtait à confusion. Pour régler le problème, le règlement avait été révisé et aligné sur la pratique en vigueur depuis trente ans et l'intention originale du règlement de 1988. Le Conseil d'administration avait approuvé la proposition au mois de septembre 1999;

d) Dans son rapport d'octobre 1999 (A/54/441), le CCQAB avait souligné que l'enregistrement comme dépense de l'assistance en espèces aux gouvernements était techniquement incorrect au regard des procédures d'opérations de l'UNICEF concernant le remboursement des fonds qui n'étaient pas entièrement utilisés [voir le rapport du CCQAB sur l'assistance en espèces aux gouvernements (E/ICEF/2002/AB/L.6, par. 6)].

438. La Contrôlease a souligné que la direction de l'UNICEF avait pris ces observations du CCQAB très au sérieux et que c'était notamment pour tirer la question au clair qu'elle avait établi le rapport sur l'assistance en espèces aux gouvernements, soumis au Comité des commissaires aux comptes et au CCQAB pour examen.

439. La Contrôlease a également appelé l'attention sur deux faits notables :

a) Dans son rapport pour l'exercice biennal 1998-1999, le Comité des commissaires aux comptes n'avait pas fait de recommandation sur la comptabilisation de l'assistance en espèces comme dépenses. Il avait donc jugé satisfaisantes les mesures

prises par l'UNICEF en réponse aux recommandations qu'ils avaient formulées à l'occasion des audits précédents;

b) L'UNICEF avait demandé spécifiquement au Comité des commissaires aux comptes, lors de son entrée en fonction en 2000, si la comptabilisation de l'assistance en espèces aux gouvernements en tant que dépenses lui posait toujours problème, ce à quoi le Comité avait répondu que ce n'était plus le cas.

440. Dans son rapport faisant suite au document soumis par l'UNICEF (E/ICEF/2002/AB/L.6), reprenant la déclaration figurant dans son rapport du 6 octobre 1999, le CCQAB a réaffirmé l'opinion qu'il avait déjà exprimée en ce qui concerne la politique comptable de l'UNICEF et ses procédures d'opérations.

441. Le Comité consultatif avait demandé aux commissaires aux comptes de vérifier dans quelle mesure les différentes fonctions de contrôle, d'établissement des rapports et d'attestation des vérifications étaient convenablement accomplies, ce qu'ils avaient fait dans le cadre de l'examen qu'ils avaient mené en 2001. Le Fonds avait grandement apprécié cet examen et les recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes afin de renforcer les procédures, et il avait déjà pris toute une série de mesures pour améliorer les activités de contrôle, de suivi et de supervision, ainsi que la qualité des rapports.

442. La Contrôleuse a par ailleurs fait spécifiquement référence aux paragraphes 50 à 54 du rapport, qui expliquaient en détail le suivi et le contrôle de l'assistance en espèces. Il fallait noter à cet égard que l'UNICEF devait nécessairement compter sur la participation active des gouvernements et leurs structures de contrôle interne. La contrôleuse a également indiqué de nouveau que le Fonds collaborait activement avec le PNUD, le FNUAP et le Programme alimentaire mondial (PAM) pour déterminer les meilleures pratiques en ce qui concerne le transfert des ressources aux entités nationales, et qu'il ferait rapport sur les progrès accomplis en la matière au début de l'année 2003.

443. Les intervenants prenant la parole au titre de ce point de l'ordre du jour se sont dits satisfaits par les présentations, qu'ils ont jugées très informatives et riches d'enseignements. Ils ont rappelé qu'il était important de parvenir à concilier les exigences du

Comité des commissaires aux comptes et du CCQAB avec les impératifs et les responsabilités des programmes de l'UNICEF. Plusieurs de ces délégations ont dit qu'elles attendaient les résultats du rapport du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 2000-2001 et les observations du Comité consultatif sur le rapport avant d'examiner plus en détail la question lors de la session de janvier 2003. Elles ont également souligné qu'il était important d'harmoniser les modalités gouvernant le transfert des ressources dans le cadre des efforts de simplification et d'harmonisation déployés au niveau du Groupe des Nations Unies pour le développement. Une autre délégation a souligné qu'il était nécessaire de maintenir un contrôle fiduciaire des fonds accordés aux gouvernements dans la mesure où les donateurs devaient rendre compte à leurs parlements et à la société civile de l'assistance fournie.

444. Après avoir précisé qu'elles ne sous-estimaient pas l'importance de l'information relative aux modalités régissant les transferts des ressources ni la nécessité d'une harmonisation en la matière au sein du Groupe des Nations Unies pour le développement, deux délégations ont fait observer que le Conseil d'administration pourrait peut-être s'abstenir d'intervenir sur des questions comptables de détail, pour lesquelles il était possible de s'en remettre au jugement de la direction de l'UNICEF et des autres organes compétents. Un autre intervenant a dit que selon lui, le paiement direct et le remboursement des fonds devaient faire l'objet de décisions au cas par cas, en suggérant de verser par avance pour les régions pauvres, où il n'était pas possible de débloquer immédiatement des fonds pour développer des projets, 80 % du montant des dépenses prévues, les 20 % restants étant remboursés une fois l'activité menée à bien. Le même intervenant a souligné qu'il fallait prêter attention à la réalisation des objectifs du programme et à la durabilité des résultats obtenus.

445. Une des délégations a indiqué que les pays bénéficiaires des programmes accueilleraient avec satisfaction l'adoption d'une procédure harmonisée correspondant aux normes gouvernementales. Elle a ajouté que, dans la plupart des cas, il n'y aurait pas de remboursement si les activités étaient convenablement planifiées. Un des intervenants a souligné que les fonds inutilisés devaient être retournés à l'UNICEF afin qu'il n'en soit pas fait un usage contraire au mandat du Fonds. Un autre intervenant a souhaité

obtenir une réponse à la question posée par le CCQAB au paragraphe 10 de son rapport et savoir ce qu'il en serait des restitutions faute d'accord entre le gouvernement concerné et l'UNICEF.

446. Le Directeur de la Division des programmes a remercié les délégations de l'importance qu'elles accordaient aux efforts d'harmonisation et de simplification du Groupe des Nations Unies pour le développement. Il a ensuite évoqué le caractère obligatoire des plans d'action et examens annuels des bureaux de l'UNICEF. Avant le début de l'année, tous les partenaires à l'échelle nationale avaient participé à un examen et à un exercice de planification annuels pour étudier les réalisations accomplies, tant du point de vue du programme que sur le plan financier, notamment à travers des analyses et un examen axé sur les résultats en ce qui concerne l'utilisation des fonds – techniques, espèces et approvisionnement. Dans le cadre de la collaboration avec les États et les provinces, des efforts particuliers avaient été déployés dans les domaines de la formation et de l'orientation. Il s'agissait d'une activité importante dans le programme de travail des bureaux, et les résultats durables qui avaient été obtenus témoignaient du bien-fondé de l'initiative.

447. La Contrôleuse a souligné que l'UNICEF devait rendre des comptes aux donateurs et au Conseil d'administration et s'assurer que les fonds étaient utilisés à bon escient. S'agissant du paiement direct, du remboursement ou des avances en espèces, c'était à l'équipe de pays qu'il revenait de prendre ce type de décisions, en tenant compte de la situation sur le terrain. La Contrôleuse a ajouté que le Fonds assumait pleinement ses responsabilités et qu'il s'en acquittait à travers des activités de suivi et de contrôle. À cet égard, le siège de l'UNICEF pouvait, s'il le jugeait nécessaire, consulter la base de données pour savoir quand et comment les transferts avaient été effectués, et quels en étaient les montants. Si l'assistance en espèces aux gouvernements n'était pas conforme aux procédures en vigueur, la contrôleuse était habilitée par la Directrice générale à prendre des mesures et à recommander la suspension de l'aide ou la prise de sanctions, qui pouvaient sérieusement perturber l'exécution des programmes. Quant à la question soulevée par le CCQAB dans son rapport sur l'éventuelle absence d'un accord officiel sur les transferts, la contrôleuse a souligné qu'en plus de l'Accord de base de coopération et des plans-cadres

des opérations, qui définissaient clairement les responsabilités respectives des parties aux transferts dans le cadre des programmes, le plan d'action annuel énumérait en détail les arrangements ayant trait à l'exécution des activités soutenues par les transferts dans le cadre de l'assistance en espèces aux gouvernements. (Voir l'annexe II, décision 2002/16, pour le texte de la décision adoptée par le Conseil d'administration.)

H. Division du secteur privé

Rapport financier et comptes de l'exercice terminé le 31 décembre 2002

448. Le Directeur de la Division du secteur privé a présenté le rapport financier et les comptes de l'exercice terminé le 31 décembre 2001 (E/ICEF/2002/AB/L.3), il a fait le point sur le développement du plan stratégique de la Division du secteur privé pour 2003-2005 et a présenté également un rapport d'activités sur la mise en oeuvre des recommandations de l'équipe spéciale pour la collecte de fonds privés. Il a indiqué que le Fonds avait encore eu une année difficile en 2001 en ce qui concerne la vente des cartes de vœux, mais que la collecte des fonds avait donné des résultats plus satisfaisants. En conséquence, les recettes nettes totales avaient diminué en 2001 de 1,4 % par rapport à 2000, en dépit du climat monétaire relativement stable en 2001 en Europe, qui avait permis à la Division de secteur privé d'être moins exposée que les années précédentes aux créances impayées.

449. Plusieurs délégations ont félicité l'UNICEF de l'amélioration de la collaboration et des échanges d'idées fructueux entre la Division du secteur privé et les Comités nationaux. Elles ont également salué les modifications apportées et la réforme de l'organisation, en particulier la mise en oeuvre des recommandations du Groupe de travail sur le secteur privé; la consolidation du siège de la Division du secteur privé à Genève; et le recrutement de membres du personnel spécialisés dans la collecte de fonds, notamment d'un Vice-Directeur chargé de la collecte de fonds.

450. Partageant la préoccupation exprimée par certaines délégations face à la baisse continue des revenus tirés des ventes et de la rentabilité, le Directeur de la Division du secteur privé a néanmoins souligné que le Fonds considérait désormais le problème des

ventes comme du passé et qu'il mettait l'accent sur la collecte de fonds, soutenue par les ventes. (Voir l'annexe II, décision 2002/17, pour le texte de la décision adoptée par le Conseil d'administration.)

Progrès réalisés dans l'établissement du plan d'action global de la Division du secteur privé: rapport oral

451. S'agissant des détails du plan d'action, tout en se félicitant du processus et des progrès décrits par le Directeur, certaines délégations ont dit qu'elles étaient impatientes d'examiner le programme de travail de la Division du secteur privé et son projet de budget pour 2003, qui incluraient le plan d'action.

I. Activités de vérification interne des comptes en 2001

452. Présentant le rapport sur les activités de vérification interne des comptes en 2001 (E/ICEF/2002/AB/L.8), le Directeur du Bureau de vérification interne des comptes a indiqué que 30 vérifications avaient été menées en 2001, 27 dans les bureaux extérieurs et 3 au Siège. Au vu de ces vérifications et des mesures prises par la direction pour donner suite aux recommandations formulées en 2001 et les années précédentes, on pouvait dire que le contrôle interne à l'UNICEF avait été satisfaisant en 2001. Il était néanmoins souhaitable d'accomplir des progrès dans la gestion de l'assistance en espèces, les activités de suivi sur le terrain par le personnel du Fonds, et la connaissances des procédures en vigueur à l'UNICEF par les membres du personnel.

453. Les délégations ont noté que des progrès avaient été accomplis dans le rapport de 2001 en termes de présentation et d'analyse par comparaison au rapport de l'année précédente. Plusieurs intervenants se sont félicités que les mesures prises par la direction pour donner suite aux recommandations formulées à l'issue des vérifications des comptes aient été exposées plus en détail; d'autres ont dit qu'ils avaient apprécié l'identification des bureaux ayant reçu une note insuffisante dans plusieurs domaines.

454. Plusieurs délégations ont fait observer qu'en comparaison des autres années, il y avait eu peu de vérifications des comptes dans les bureaux extérieurs en 2001 et 2001, et que beaucoup de postes n'avaient pu être pourvus au Bureau de la vérification interne des

comptes en 2001. Le Directeur a expliqué que les vérifications menées dans les bureaux extérieurs à la fin des années 1990 étaient plus nombreuses en raison des problèmes de contrôle rencontrés au début de la décennie, qui depuis avaient été réglés. Il a également indiqué que le nombre de vérifications menées en 2001 était inférieur aux prévisions à cause des vacances de postes et des problèmes de sécurité, mais le Bureau était pour 2002 doté de tous les effectifs nécessaires et il devrait donc être à même d'atteindre les objectifs fixés en matière de vérification des comptes des bureaux extérieurs.

455. Plusieurs délégations ont souhaité obtenir des renseignements sur les mesures prises par la direction pour régler le problème de l'assistance en espèces dans les bureaux extérieurs. Quoique le point de l'ordre du jour sur cette question ait déjà été examiné (voir par. 435 à 447 ci-dessus), le Directeur général adjoint chargé des opérations a fait le point sur les mesures prises, qui étaient notamment les suivantes: a) le Directeur général adjoint avait envoyé aux Directeurs régionaux au mois de juin 2002 un mémorandum détaillé les invitant à prendre des mesures pour renforcer dans leurs régions le contrôle de l'assistance en espèces aux gouvernements et offrant un appui aux bureaux extérieurs dans la gestion de l'assistance en espèces aux gouvernements; b) le Directeur de la Division des programmes avait donné pour instruction à tous les représentants de s'assurer que les plans-cadres des opérations développés à partir de 2002 comportaient un examen détaillé des responsabilités de l'UNICEF et de ses homologues en ce qui concerne l'assistance en espèces aux gouvernements; c) la gestion de l'assistance en espèces aux gouvernements avait été inscrite à l'ordre du jour de toutes les réunions de l'Équipe de gestion régionale et des réunions portant sur des questions de gestion; d) des ateliers de formation avaient été organisés à l'intention des membres du personnel de l'UNICEF et de leurs homologues sur la gestion des programmes et les procédures de gestion de l'assistance en espèces aux gouvernements; et e) un appui accru avait été apporté aux bureaux de pays dans l'application des recommandations formulées lors des vérifications des comptes et le suivi des mesures correctives éventuellement prises en ce qui concerne l'assistance en espèces aux gouvernements. Une des délégations a dit qu'il fallait mieux conseiller les homologues de l'UNICEF quant aux procédures du Fonds relatives à la gestion de l'assistance en espèces. Reconnaisant la

sagesse de cette suggestion, le Directeur général adjoint a expliqué que les insuffisances notées dans le rapport quant à la gestion de l'assistance en espèces tenaient en partie au fait que les homologues du Fonds changeaient à un rythme rapide.

456. En réponse aux demandes de renseignements sur les mesures prises par la direction de l'UNICEF pour mieux faire comprendre au personnel les procédures suivies par le Fonds, le Directeur général adjoint a indiqué que l'Intranet avait été amélioré, tant en ce qui concerne le contenu que d'un point de vue didactique, qu'un compact disc d'autoformation était en développement et que tous les nouveaux membres du personnel seraient tenus de suivre ce processus, et que des séminaires de formation continuaient d'être organisés chaque année pour tous les responsables venant d'entrer en fonctions et certains administrateurs de programmes ou d'opérations. Le Directeur du Bureau de la vérification interne des comptes a ajouté que les commissaires proposaient régulièrement des séances de formation sur les concepts utilisés pour le contrôle interne, et que les participants étaient nombreux. Le Directeur général adjoint a également souligné qu'actuellement, le profil des membres du personnel sur le plan des compétences était peut-être la conséquence du manque de ressources ordinaires, le Fonds n'étant pas à même de fidéliser le personnel ayant une solide connaissance des procédures de l'UNICEF.

457. Une autre délégation a demandé que le Bureau de la vérification interne des comptes présente une liste de toutes les vérifications menées durant l'année à l'examen en indiquant à chaque fois les coûts d'exécution. Le Directeur a répondu qu'une liste de toutes les vérifications menées serait incluse dans le prochain rapport et que la possibilité d'indiquer le coût de chacune de ces vérifications serait examinée.

458. Il a également été demandé au Bureau de la vérification interne des comptes de décrire plus en détail le sens des appréciations de la gestion des risques et la manière dont ces appréciations avaient été formées pour chaque domaine ayant fait l'objet d'une vérification. Les délégations ont également souhaité que le prochain rapport comporte une évaluation des actions menées au sein de l'UNICEF pour pallier les lacunes identifiées dans le présent rapport. Le Directeur a répondu que ce serait chose faite. (Voir l'annexe II, décision 2002/18, pour le texte de la décision adoptée par le Conseil d'administration.)

J. Programme de travail pour 2003

459. Lors de son introduction du programme de travail pour les sessions du Conseil d'administration de 2003 (E/ICEF/2002/14), le Secrétaire du Conseil d'administration a fait la différence entre les demandes « permanentes », c'est-à-dire celles qui concernaient les mêmes points d'une année à l'autre, et les demandes formulées sur requête du Conseil d'administration ou du secrétariat dans l'objectif d'enrichir les travaux du Conseil. À la demande de l'un des intervenants, le Secrétaire a accepté de distribuer le texte de son introduction par écrit aux membres du Conseil d'administration.

460. En ce qui concerne le programme de travail pour la première session ordinaire, plusieurs délégations ont dit que le rapport annuel au Conseil économique et social devait comporter une analyse des efforts déployés par l'UNICEF dans ses activités de réduction de la pauvreté, ainsi que traiter du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, de l'avantage comparatif de l'UNICEF et des mesures prises par le Fonds à la suite du rapport du Comité d'aide au développement et de l'Organisation de coopération et de développement économiques sur l'harmonisation des coûts de transaction. Les mêmes intervenants ont estimé que le rapport était un document clef pour les débats du Conseil d'administration sur le suivi de l'examen triennal des orientations et qu'il devait être analytique et inclure une évaluation des progrès accomplis, des obstacles rencontrés et de leurs conséquences sur les efforts déployés par le Fonds pour appliquer la résolution 56/201 de l'Assemblée générale, en date du 21 décembre 2001. Le cas échéant, le format du rapport devrait être aligné sur celui des rapports des autres membres du Groupe des Nations Unies pour le développement. Le Secrétaire du Conseil d'administration a répondu que le secrétariat était très attaché à la qualité de la documentation et qu'il tiendrait donc compte de ces observations lors de l'établissement du rapport.

461. Un des intervenants a demandé si le rapport sur la fonction d'approvisionnement comporterait une mise à jour sur les vaccins et le Secrétaire du Conseil d'administration a répondu que cette suggestion serait soumise aux personnes chargées d'établir le rapport. Une des délégations a estimé que le rapport sur les approches sectorielles devait être novateur, faire le

point sur la situation actuelle pour l'UNICEF et établir une comparaison avec les autres organisations. En ce qui concerne la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du PAM, une des délégations a suggéré que le secrétariat envisage de tenir des consultations informelles. Une autre délégation a dit que la possibilité de visites conjointes sur le terrain devrait être examinée.

462. Quant aux notes de pays, qui devaient être examinées lors de la session annuelle, une des délégations a estimé qu'elles n'étaient pas suffisamment détaillées et analytiques. Le Secrétaire du Conseil d'administration a expliqué que les notes de pays et les recommandations concernant les programmes de pays seraient consultables sur le site Web de l'UNICEF. Tout membre du Conseil d'administration qui souhaitait faire une déclaration sur une note de pays donnée pouvait le faire après en avoir averti le secrétariat, qui pourrait ainsi en tenir compte dans le programme de travail. Pour satisfaire à la demande d'une délégation, le Secrétaire a indiqué qu'il ferait distribuer une liste provisoire des notes de pays à la fin du mois d'octobre. Un des intervenants a souhaité recevoir également une liste des pays qui feraient rapport sur les examens à mi-parcours et les principales évaluations des programmes de pays à la deuxième session ordinaire.

463. Après qu'un intervenant s'est interrogé sur la pertinence de consacrer au budget d'appui biennal une session extraordinaire séparée, la Directrice générale adjointe chargée des opérations a expliqué que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires avait déconseillé que l'examen du budget soit repoussé à la première session ordinaire de l'année d'adoption. Elle a également rappelé aux délégations que le Conseil avait décidé que la session extraordinaire se tiendrait au mois de décembre avant le début de l'exercice biennal.

464. Quant aux autres questions soulevées sur le programme de travail pour 2003, plusieurs intervenants ont souhaité que la protection des enfants fasse l'objet d'un examen approfondi dans le cadre du plan stratégique à moyen terme pour 2003. Le secrétariat s'est rangé à cette opinion, en rappelant que des activités de suivi étaient déjà menées dans le domaine de la protection des enfants au niveau des pays et dans le cadre du plan stratégique à moyen terme. Le secrétariat a accepté, à la demande d'un intervenant,

d'informer suffisamment à l'avance le Conseil d'administration des consultations informelles prévues pour les sessions. Le Secrétaire du Conseil d'administration a par ailleurs dit qu'il veillerait à ce que le rapport annuel de l'UNICEF soit disponible lors de la session annuelle du Conseil d'administration. (Voir l'annexe II, décision 2002/19, pour le texte de la décision adoptée par le Conseil d'administration.)

K. Questions diverses

465. La Directrice générale a informé les membres du Conseil d'administration des débats qui s'étaient déroulés au sujet de l'exercice de marquage de l'UNICEF lors d'une réunion annuelle des Comités nationaux pour l'UNICEF, tenue peu de temps auparavant à Ljubljana, en Slovénie. Elle avait rappelé aux Comités que l'élément graphique ne constituait qu'une partie du projet, qui portait également sur l'essence de la marque, le cadre de communication et la structure de présentation de l'information, mettant l'accent sur l'enchaînement « problème–mesure–impact », qui constituait un message clair, optimiste, audacieux, moderne et dynamique. Elle avait fait point sur les consultations tenues avec les membres du personnel, le Conseil d'administration, les Comités ainsi que le public, par le biais de tests. Le logo existant serait conservé et la signature devait comporter la formule : « pour tous les enfants ». La date de lancement de la nouvelle marque n'était pas fixée pour l'instant, et l'interaction entre les différents éléments de la marque n'était pas encore complètement déterminée.

466. Une des intervenantes a indiqué que cette session était la dernière à laquelle participait son pays en tant que membre du Conseil d'administration, et que son Gouvernement, un important donateur, était très satisfait par les réalisations de l'UNICEF. Elle a remercié le personnel de l'UNICEF de son engagement, de son professionnalisme et de son enthousiasme, en soulignant que des progrès devaient cependant être accomplis en matière de collaboration et de partenariats, par exemple avec le Groupe des Nations Unies pour le développement et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, en ce qui concerne les approches sectorielles, les procédures d'appel global, etc. Les enfants étaient la première cible des programmes de l'UNICEF, mais le Fonds n'était pas responsable de la politique des Nations

Unies sous tous ses aspects et il devait donc coopérer étroitement avec les autres organismes dans les domaines où les enfants ne constituaient pas le seul groupe ciblé. Cette intervenante a jugé que les rapports descriptifs devaient analyser plus en détail les approches adoptées, plus ou moins fructueuses, et qu'il fallait améliorer l'information financière. Quant aux méthodes de travail du Conseil d'administration, des efforts de dialogue s'imposaient et le Conseil devait jouer un rôle accru dans la prise de décisions d'une importance cruciale.

467. Une autre délégation a fait observer que dans sa région, l'Europe centrale et orientale, les indicateurs sociaux étaient très variables selon les pays. Dans son propre pays, ils étaient d'un niveau comparable à ceux des membres de l'Union européenne, mais la situation était très différente dans d'autres pays. Il fallait donc espérer que le suivi de la session extraordinaire consacrée aux enfants serait l'occasion pour les différents pays et les différentes régions de partager leurs expériences.

468. Un des intervenants s'est félicité que le secrétariat ait bien voulu revoir la présentation des contributions des donateurs dans *le Rapport annuel de l'UNICEF* pour 2002.

Hommage à Denis Caillaux

469. Le Président a rendu hommage à Denis Caillaux, Secrétaire du Conseil d'administration, qui quittait l'UNICEF après 23 années de bons services, pour devenir secrétaire général de Care International. Le Président a introduit une parodie de projet de décision remerciant M. Caillaux de son intelligence, de sa diplomatie, de son charisme et de son sens de l'humour et lui souhaitant bonne chance dans ses nouvelles fonctions. De nombreuses délégations se sont associées à la Directrice générale pour remercier M. Caillaux des efforts qu'il avait déployés, en sa qualité de Secrétaire, pour maintenir des contacts étroits avec le Conseil d'administration.

L. Clôture de la session

470. La Directrice générale a remercié le Conseil d'administration du succès de la session, marquée par des échanges fructueux et intéressants et qui avait vu le déroulement d'un certain nombre de discussions informelles en marge des travaux officiels. Elle a

indiqué que le secrétariat se félicitait de cette interaction croissante et espérait continuer sur cette voie. Elle a remercié les délégations qui quittaient le Conseil d'administration, en formant l'espoir qu'elles continueraient de participer aux travaux en la qualité d'observateurs. Elle a également remercié de leur participation les représentants des capitales, qui collaboraient souvent avec l'UNICEF. En conclusion, elle a remercié de nouveau M. Caillaux en lui souhaitant bonne chance dans ces nouvelles fonctions.

471. Le Président du Conseil d'administration a souligné que 2002 avait été une année très spéciale pour l'UNICEF, et donc pour lui-même, à cause de la session extraordinaire consacrée aux enfants, de l'entrée en vigueur des deux protocoles facultatifs se rapportant à la Convention relative aux droits de l'enfant, de la participation étroite de l'UNICEF aux objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire, de l'application du plan stratégique à moyen terme du Fonds, de la « Coupe du monde des enfants » et de l'alliance entre l'UNICEF et la FIFA (Fédération internationale de football association).

472. Le Président a dit qu'il était fier de représenter le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes au Conseil d'administration, et qu'il était persuadé qu'à l'avenir, la coopération entre l'UNICEF et les pays de cette région s'avèrerait très fructueuse. Il a ajouté qu'il était fier d'être associé à l'UNICEF, d'abord comme Vice-Président et désormais en sa qualité de Président du Conseil d'administration. On pouvait craindre que des fonctions de ce type aient un caractère routinier, mais il en était allé tout autrement et les réalisations et méthodes de travail de l'UNICEF étaient pleinement appréciées au sein de l'Organisation des Nations Unies.

Annexe I

Contributions des gouvernements aux ressources ordinaires pour les exercices 2000 à 2004 : montants réels et montants indicatifs

Contributions annoncées ou acquittées au 24 janvier 2002

(Montants exprimés en milliers d'unités de la monnaie dans laquelle l'annonce a été faite et leur équivalent en milliers de dollars des États-Unis)

(Le tableau ci-après montre les montants fermes et les montants indicatifs communiqués par les États membres. Un certain nombre de pays qui ne sont pas encore en mesure d'annoncer leur contribution ont dit croire que celle-ci atteindrait ou dépasserait le niveau actuel.)

Pays	2000 Montant effectif		2001 Montant effectif ^a		2002 Montant annoncé		2003 Montant indicatif		2004 Montant indicatif	
	Monnaie locale	Dollars É.-U.	Monnaie locale	Dollars É.-U.	Monnaie locale	Dollars É.-U.	Monnaie locale	Dollars É.-U.	Monnaie locale	Dollars É.-U.
Afghanistan	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Afrique du Sud	200,0	31,6 ^f	51,6	51,6 ^f	–	–	–	–	–	–
Albanie	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Algérie	25,0	25,0 ^j	20,0	20,0 ^e	20,0	20,0 ^e	–	–	–	–
Allemagne	4 346,0	4 206,4 ^{f,m}	4 346,0	3 869,8 ^{f,l,m}	5 113,0	4 500,9 ^f	–	–	–	–
Andorre	13,3	13,3 ^j	14,1	14,1	–	–	–	–	–	–
Angola	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Antigua-et-Barbuda	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Arabie saoudite	1 000,0	1 000,0 ^e	–	–	1 000,0	1 000,0 ^{e,g}	–	–	–	–
Argentine	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Arménie	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Australie	4 672,0	3 033,8 ^f	4 800,0	2 623,0 ^f	4 860,0	2 479,6 ^f	–	–	–	–
Autriche	1 090,1	1 011,4 ^{i,m}	1 090,1	1 014,3 ^{f,m}	–	–	–	–	–	–
Azerbaïdjan	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bahamas	1,0	1,0 ^j	1,6	1,6	–	–	–	–	–	–
Bahreïn	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bangladesh	32,0	32,0 ^e	34,5	34,5 ^e	34,5	34,5 ^f	–	–	–	–
Barbade	–	– ^b	8,0	4,0 ^j	–	–	–	–	–	–
Bélarus	5,0	5,0 ^j	5,0	5,0 ^e	–	–	–	–	–	–
Belgique	3 148,2	2 776,5 ^{f,l,m}	3 396,1	3 054,2 ^{f,i,l,m}	2 478,9	2 182,1 ^f	2 478,9	2 182,1 ^f	–	–
Belize	37,8	37,8 ^j	–	– ^b	–	–	–	–	–	–
Bénin	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bhoutan	21,0	21,0 ^{c,j}	12,1	12,1 ^e	13,5	13,5 ^e	–	–	–	–

Pays	2000		2001		2002		2003		2004	
	Montant effectif		Montant effectif ^a		Montant annoncé		Montant indicatif		Montant indicatif	
	Monnaie locale	Dollars É.-U.	Monnaie locale	Dollars É.-U.	Monnaie locale	Dollars É.-U.	Monnaie locale	Dollars É.-U.	Monnaie locale	Dollars É.-U.
Bolivie	10,0	10,0 ^f	—	—	—	—	—	—	—	—
Bosnie-Herzégovine	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Botswana	26,0	5,7 ^{fj}	52,0	9,4 ⁱ	—	—	—	—	—	—
Brésil	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Brunéi Darussalam	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Bulgarie	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Burkina Faso	7,2	7,2 ^j	1,4	1,4 ^f	—	—	—	—	—	—
Burundi	1 000,0	1,3 ^j	1,3	1,3 ^f	—	—	—	—	—	—
Cambodge	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cameroun	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Canada	13 500,0	9 081,1 ^j	13 500,0	8 598,7 ^{f,g}	13 500,0	8 490,6 ^{f,g}	—	—	—	—
Cap-Vert	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Chili	70,0	70,0 ^{b,e}	70,0	70,0 ^{e,b}	70,0	70,0 ^f	—	—	—	—
Chine	1 137,1	1 137,1 ^{b,e,f}	1 150,0	1 150,0 ^{b,e}	1 150,0	1 150,0 ^f	—	—	—	—
Chypre	1,3	1,3 ^{e,l}	2,4	2,4 ^e	10,0	10,0 ^f	10,0	10,0 ^{f,l}	10,0	10,0 ^{f,l}
Colombie	450,0	450,0 ^e	452,5	452,5	400,0	400,0 ^e	—	—	—	—
Comores	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Congo	—	—	8,0	8,0	—	—	—	—	—	—
Costa Rica	—	—	1,1	1,1 ^{b,j}	—	—	—	—	—	—
Côte d'Ivoire	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Croatie	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cuba	50,0	50,0 ^{b,c,f}	25,0	25,0 ^f	—	— ^{b,e}	—	—	—	—
Danemark	190 000,0	22 951,9 ^f	190 000,0	22 456,0 ^f	—	— ^h	—	—	—	—
Djibouti	—	—	—	—	1,0	1,0 ^{e,l}	—	—	—	—
Dominique	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Égypte	130,0	34,7 ^e	130,0	34,8 ^e	130,0	28,9 ^{e,l}	—	—	—	—
El Salvador	26,0	26,0 ^{c,j}	25,0	25,0 ^{c,j}	—	—	—	—	—	—
Émirats arabes unis	100,0	100,0 ^e	100,0	100,0 ^e	100,0	100,0 ^e	—	—	—	—
Équateur	—	—	22,3	22,3 ^j	—	—	—	—	—	—
Érythrée	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Espagne	1 773,0	1 495,6 ^{f,m}	1 803,0	1 605,6 ^{f,i,m}	—	—	—	—	—	—
Estonie	—	—	—	—	300,0	16,9 ^f	300,0	16,9 ^{f,l}	—	—
États-Unis d'Amérique	109 582,0	109 582,0 ^f	109 758,0	109 758,0 ^f	120 000,0	120 000,0 ^g	—	—	—	—
Éthiopie	36,9	36,9 ^j	303,0	35,9 ^j	—	—	—	—	—	—
Ex-République yougoslave de	5,0	5,0 ^j	2,5	2,5 ^f	—	—	—	—	—	—

Pays	2000		2001		2002		2003		2004	
	Montant effectif		Montant effectif ^a		Montant annoncé		Montant indicatif		Montant indicatif	
	Monnaie locale	Dollars É.-U.	Monnaie locale	Dollars É.-U.	Monnaie locale	Dollars É.-U.	Monnaie locale	Dollars É.-U.	Monnaie locale	Dollars É.-U.
Ex-République yougoslave de Macédoine	5,0	5,0 ^j	2,5	2,5 ^f	–	–	–	–	–	–
Fédération de Russie	500,0	500,0 ^{d,e,f}	500,0	500,0 ^e	500,0	500,0 ^e	500,0	500,0 ^{d,f}	500,0	500,0 ^{d,f}
Fidji	5,1	2,3 ^f	–	–	–	–	–	–	–	–
Finlande	11 773,2	11 158,4 ^{i,l,m}	12 193,6	10 479,8 ^{f,i,l,m}	12 000,0	10 563,4 ^{f,g}	–	–	–	–
France	7 317,6	6 782,6 ^{i,m}	7 500,0	6 631,3 ^{f,m}	7 500,0	6 602,1 ^{d,f}	–	–	–	–
Gabon	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Gambie	4,7	4,7 ^j	5,0	5,0 ^f	–	–	–	–	–	–
Géorgie	–	–	1,0	1,0 ^f	–	–	–	–	–	–
Ghana	5,0	5,0 ^e	10,0	10,0 ^f	–	–	–	–	–	–
Grèce	230,0	230,0 ^f	265,0	265,0 ^f	–	–	–	–	–	–
Grenade	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Guatemala	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Guinée	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Guinée-Bissau	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Guinée équatoriale	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Guyana	–	–	2,9	2,9 ^j	–	–	–	–	–	–
Haïti	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Honduras	24,9	24,9 ^f	25,8	25,8 ^j	–	–	–	–	–	–
Hongrie	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Îles Cook	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Îles Marshall	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Îles Salomon	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Îles Vierges britanniques	–	–	1,5	1,5 ^{e,j}	–	–	–	–	–	–
Inde	43 750,0	959,7 ^{e,l}	31 000,0	649,2 ^e	31 000,0	651,3 ^e	–	–	–	–
Indonésie	–	–	75,0	75,0 ^{e,j}	–	–	–	–	–	–
Iran (République islamique d')	100,0	100,0 ^c	53,5	53,5 ^f	53,5	53,5 ^f	–	–	–	–
Iraq	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Irlande	2 539,5	2 347,1 ^{f,j,m}	3 809,2	3 463,0 ^{f,m}	5 523,3	4 862,1 ^f	8 000,0	7 042,3 ^{f,g}	–	–
Islande	9 487,2	109,0 ^{f,l}	110,5	110,5 ^f	–	–	–	–	–	–
Israël	60,0	60,0 ^j	77,0	77,0 ^{f,l}	60,0	60,0	–	–	–	–
Italie	10 329,1	9 524,2 ^{f,l,m}	13 427,9	11 470,6 ^{f,i,l,m}	14 000,0	12 323,9 ^{f,g}	14 000,0	12 323,9 ^{f,g}	14 000,0	12 323,9 ^{f,g}
Jamahiriya arabe libyenne	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

Pays	2000		2001		2002		2003		2004	
	Montant effectif		Montant effectif ^a		Montant annoncé		Montant indicatif		Montant indicatif	
	Monnaie locale	Dollars É.-U.	Monnaie locale	Dollars É.-U.	Monnaie locale	Dollars É.-U.	Monnaie locale	Dollars É.-U.	Monnaie locale	Dollars É.-U.
Jamaïque	60,0	60,0 ^{b,e}	–	– ^b	–	–	–	–	–	–
Japon	25 596,0	25 596,0 ^f	25 596,0	25 596,0 ^f	23 400,0	23 400,0 ^{d,f}	–	–	–	–
Jordanie	20,0	28,2 ^c	10,0	14,1	–	–	–	–	–	–
Kazakhstan	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Kenya	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Kirghizistan	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Kiribati	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Koweït	200,0	200,0 ^e	200,0	200,0 ^e	–	–	–	–	–	–
Lesotho	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Lettonie	–	–	5,0	5,0	–	–	–	–	–	–
Liban	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Libéria	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Liechtenstein	7,0	4,3 ^e	7,0	3,9 ^j	–	–	–	–	–	–
Lituanie	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Luxembourg	446,2	417,8 ^{f,m}	495,8	424,8 ^{f,m}	594,9	523,7 ^f	–	–	–	–
Madagascar	–	–	5,5	5,5 ^f	5,0	5,0 ^f	–	–	–	–
Malaisie	84,0	84,0 ^{e,d}	84,0	84,0 ^e	84,0	84,0 ^e	–	–	–	–
Malawi	60,0	0,8 ^{e,g}	120,0	1,5 ^f	–	–	–	–	–	–
Maldives	7,6	7,6 ^e	7,5	7,5 ^e	7,5	7,5 ^e	–	–	–	–
Mali	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Malte	3,3	3,3 ^j	–	–	–	–	–	–	–	–
Maroc	1 506,0	145,7 ^b	–	– ^b	2,0	2,0 ^e	–	–	–	–
Maurice	360,0	14,3 ^c	230,0	7,9 ^{f,l}	–	–	–	–	–	–
Mauritanie	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Mexique	200,0	200,0 ^{b,e}	200,0	200,0 ^e	–	–	–	–	–	–
Micronésie (États fédérés de)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Monaco	14,0	14,0 ^{e,i}	16,0	16,0 ^e	25,0	25,0 ^e	–	–	–	–
Mongolie	10,0	10,0 ^e	11,0	11,0 ^e	11,0	11,0 ^e	–	–	–	–
Mozambique	3,0	3,0 ^j	–	–	–	–	–	–	–	–
Myanmar	651,0	1,9 ^{b,c}	317,5	0,7 ^{b,j}	0,7	0,7 ^f	–	–	–	–
Namibie	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Nauru	–	–	3,0	3,0 ^f	–	–	–	–	–	–
Népal	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Nicaragua	7,0	7,0 ^f	15,0	15,0	–	–	–	–	–	–
Niger	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Nigéria	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

Pays	2000		2001		2002		2003		2004	
	Montant effectif		Montant effectif ^a		Montant annoncé		Montant indicatif		Montant indicatif	
	Monnaie locale	Dollars É.-U.	Monnaie locale	Dollars É.-U.	Monnaie locale	Dollars É.-U.	Monnaie locale	Dollars É.-U.	Monnaie locale	Dollars É.-U.
Nioué	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Norvège	280 000,0	32 676,0 ^f	310 000,0	34 510,0 ^f	320 000,0	35 320,1 ^f	–	–	–	–
Nouvelle-Zélande	1 900,0	926,1 ^{j,f,l}	2 200,0	960,7 ^f	2 200,0	912,9 ^f	–	–	–	–
Oman	50,0	50,0 ^e	60,0	60,0 ^{c,f}	–	–	–	–	–	–
Ouganda	2,0	2,0 ^f	–	–	–	–	–	–	–	–
Ouzbékistan	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Pakistan	50,8	50,8 ^{b,l}	–	– ^b	2 750,0	45,7 ^{b,f}	–	–	–	–
Palaos	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Panama	22,7	22,7 ^f	35,0	35,0 ^j	–	–	–	–	–	–
Papouasie-Nouvelle-Guinée	5,0	5,0 ^f	–	–	–	–	–	–	–	–
Paraguay	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Pays-Bas	25 184,8	22 753,6 ^{i,l,m}	35 848,6	32 592,8 ^{f,i,l,m}	28 361,2	24 965,8 ^f	–	–	–	–
Pérou	–	–	10,0	10,0 ^e	–	–	–	–	–	–
Philippines	50,5	50,5 ^{b,f,d}	54,1	54,1 ^f	–	–	–	–	–	–
Pologne	208,0	46,0 ^{e,d}	56,0	56,0 ^e	56,0	56,0 ^{f,g}	–	–	–	–
Portugal	200,0	200,0 ^{f,g}	200,0	200,0 ^f	–	–	–	–	–	–
Qatar	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
République dominicaine	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
République arabe syrienne	852,0	18,5	5,1	5,1 ^e	–	–	–	–	–	–
République centrafricaine	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
République de Corée	1 300,0	1 300,0 ^{j,f}	1 500,0	1 500,0 ^e	–	– ^h	–	–	–	–
République de Moldova	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
République démocratique du Congo	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
République démocratique populaire lao	5,0	5,0 ^e	5,4	5,4 ^e	–	–	–	–	–	–
République populaire démocratique de Corée	–	– ^b	–	– ^b	–	– ^b	–	–	–	–
République tchèque	5 000,0	126,2 ^e	5 000,0	132,6 ^{d,e}	–	–	–	–	–	–
République-Unie de	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

Pays	2000		2001		2002		2003		2004	
	Montant effectif		Montant effectif ^a		Montant annoncé		Montant indicatif		Montant indicatif	
	Monnaie locale	Dollars É.-U.	Monnaie locale	Dollars É.-U.	Monnaie locale	Dollars É.-U.	Monnaie locale	Dollars É.-U.	Monnaie locale	Dollars É.-U.
République-Unie de Tanzanie	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Roumanie	210 000,0	9,9 ^{e,f}	300 000,0	11,7 ^f	350 000,0	11,1 ^f	370 000,0	11,7 ^{f,g}	390 000,0	12,3 ^{f,g}
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	17 000,0	26 666,6 ^{f,l}	17 000,0	24 637,7 ^f	17 000,0	24 285,7 ^f	–	–	–	–
Rwanda	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Sainte-Lucie	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Saint-Kitts-et-Nevis	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Saint-Marin	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Saint-Siège	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Saint-Vincent-et-les Grenadines	2,2	2,2 ^c	–	–	–	–	–	–	–	–
Samoa	–	–	1,0	1,0 ^f	1,0	1,0 ^e	–	–	–	–
Sao-Tomé-et-Principe	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Sénégal	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Seychelles	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Sierra Leone	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Singapour	50,0	50,0 ^e	50,0	50,0 ^e	50,0	50,0 ^e	–	–	–	–
Slovaquie	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Slovénie	3,7	3,7 ^f	10,0	10,0 ^f	18,5	18,5 ^f	–	–	–	–
Somalie	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Soudan	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Sri Lanka	15,5	15,5 ^b	–	–	–	–	–	–	–	–
Suède	290 000,0	31 156,9 ^{f,l}	297 000,0	29 747,6 ^f	297 000,0	28 045,3 ^f	297 000,0	28 045,3 ^{f,g}	297 000,0	28 045,3 ^{f,g}
Suisse	17 000,0	10 303,0 ^f	17 000,0	9 550,6 ^f	18 000,0	10 714,3 ^f	18 000,0	10 714,3 ^{f,g}	18 000,0	10 714,3 ^{f,g}
Suriname	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Swaziland	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Tadjikistan	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Tchad	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Thaïlande	104,9	104,9 ^{b,e,l}	–	– ^b	112,5	112,5 ^e	–	–	–	–
Togo	3,5	3,5	–	–	–	–	–	–	–	–
Tonga	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Trinité-et-Tobago	1,6	1,6 ^{j,f}	4,9	4,9 ^j	–	–	–	–	–	–
Tunisie	37,0	34,8 ^{e,f}	34,8	34,8 ^{b,e,l}	37,0	25,9 ^e	–	–	–	–
Turkménistan	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Turquie	120,0	120,0 ^{e,f}	88,1	88,1 ^e	–	–	–	–	–	–

Pays	2000		2001		2002		2003		2004	
	Montant effectif		Montant effectif ^a		Montant annoncé		Montant indicatif		Montant indicatif	
	Monnaie locale	Dollars É.-U.	Monnaie locale	Dollars É.-U.	Monnaie locale	Dollars É.-U.	Monnaie locale	Dollars É.-U.	Monnaie locale	Dollars É.-U.
Tuvalu	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Ukraine	–	–	–	–	15,0	15,0 ^f	–	–	–	–
Uruguay	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Vanuatu	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Venezuela	–	–	47,0	47,0 ^b	–	–	–	–	–	–
Viet Nam	13,7	13,7 ^e	13,7	13,7 ^j	–	–	–	–	–	–
Yémen	18,4	18,4 ^{e,f}	16,7	16,7 ^e	–	–	–	–	–	–
Yougoslavie	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Zambie	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Zimbabwe	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Revenus divers/ ajustements										
Montant total des contributions		342 583,4		349 816,6		324 752,8		60 846,5		51 605,9
Contributions au titre des coûts locaux		323,5		248,4		185,9				
Ajustements par rapport aux exercices antérieurs		(27,7)		4,4						
Montant total des contributions des gouvernements		342 879,2		350 069,4		324 938,8		60 846,5		51 605,9

^a Les montants indiqués sont provisoires et jusqu'à la finalisation des comptes pour l'année 2001.

^{a1} Montant de la contribution originale exprimé dans la monnaie de cette contribution.

^{a2} Valeur en dollars des États-Unis au moment de la réception du montant.

^b Le montant indiqué s'entend hors contributions au titre des dépenses locales.

^c Y compris des fonds reçus au titre de contributions pour des exercices antérieurs.

^d Sous réserve d'approbation par le Parlement.

^e Contribution annoncée pendant la Conférence des Nations Unies pour les annonces de contributions.

^f Contribution annoncée lors de réunions d'annonce de contributions à l'UNICEF.

^g Annonce provisoire ou annonce officielle non reçue.

^h Annonce devant être faite pendant l'année fiscale.

ⁱ Montant comprenant des contributions annoncées ou acquittées en plusieurs monnaies.

^j Contribution non annoncée, contributions acquittées.

^k Engagement écrit.

^l Contribution annoncée ou acquittée en complément du montant initial.

^m Afin de faciliter les comparaisons, le montant de la contribution a été converti en euros.

Annexe II

Décisions adoptées par le Conseil d'administration en 2002

<i>Décisions</i>	<i>Page</i>
Première session ordinaire	
2002/1 Élection des membres du Bureau du Conseil d'administration pour 2002	109
2002/2 Rapport annuel au Conseil économique et social	109
2002/3 Activités du Corps commun d'inspection.	109
2002/4 Procédure d'examen et d'approbation des propositions relatives aux programmes de coopération avec les pays	109
2002/5 Prix Maurice Pate de l'UNICEF	111
2002/6 Division du secteur privé: plan de travail et projet de budget pour 2002	112
Session annuelle	
2002/7 Rapport sur les visites sur le terrain effectuées par des membres du Conseil d'administration.	114
2002/8 Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés pour la Décennie 2001-2010	114
2002/9 Fonction d'évaluation	115
Deuxième session ordinaire	
2002/10 Propositions de coopération aux programmes de l'UNICEF	116
2002/11 Recommandation relative à l'approbation d'une allocation de fonds supplémentaires au titre des ressources ordinaires pour les programmes de pays	118
2002/12 Stratégie mondiale pour l'alimentation des nourrissons et des jeunes enfants.	119
2002/13 Centre de recherche Innocenti: Rapport intérimaire et activités proposées pour 2003-2005	119
2002/14 Plan stratégique à moyen terme pour la période 2002-2005 : plan financier et recommandation connexe.	120
2002/15 Rapport au Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies et au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	120
2002/16 Assistance en espèces aux gouvernements	120
2002/17 Rapport financier de la Division du secteur privé et comptes de l'exercice terminé le 31 décembre 2001	120
2002/18 Rapport sur les activités de vérification interne des comptes en 2001.	121
2002/19 Programme de travail pour les sessions du Conseil d'administration de 2003	121

Première session ordinaire

2002/1. Élection des membres du Bureau du Conseil d'administration pour 2002

Le Conseil d'administration

Décide d'élire les membres ci-après au Bureau du Conseil d'administration pour 2002 :

Président :

S. E. M. Andrés Franco (Colombie)

Vice-Présidents :

M. Olivier Chave (Suisse)

S. E. M. Crispin Grey Johnson (Gambie)

S. E. M. Murari Raj Sharma (Népal)

M. Marius Ioan Dragolea (Roumanie)

*Première session ordinaire
21 janvier 2002*

2002/2. Rapport annuel au Conseil économique et social

Le Conseil d'administration

1. *Prend acte* du rapport intitulé « Rapport du Directeur général : rapport annuel au Conseil économique et social » [E/ICEF/2002/4 (Part I et Corr.1)];

2. *Prie* le secrétariat de le transmettre, avec un résumé des observations formulées au cours des débats, au Conseil économique et social pour examen lors de sa session de fond de 2002.

*Première session ordinaire
21 janvier 2002*

2002/3. Activités du Corps commun d'inspection

Le Conseil d'administration

Prend acte de la note du secrétariat intitulée « Activités du Corps commun d'inspection qui présentent un intérêt pour l'UNICEF » (E/ICEF/2002/5).

*Première session ordinaire
21 janvier 2002*

2002/4. Procédure d'examen et d'approbation des propositions relatives aux programmes de coopération avec les pays

Le Conseil d'administration,

Ayant examiné le rapport sur les « Procédures d'examen et d'approbation des propositions relatives aux programmes de coopération avec les pays » (E/ICEF/2002/P/L.16),

Se félicitant des efforts que déploie constamment le Groupe des Nations Unies pour le développement pour harmoniser et rationaliser encore les cycles et les procédures d'établissement des programmes de coopération avec les pays,

Soulignant que le processus de programmation de la coopération de l'UNICEF devrait continuer de refléter les priorités et les besoins nationaux, sous la responsabilité première du gouvernement national, dans le cadre du plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF pour la période 2002-2005 (E/ICEF/2001/13 et Corr.1) et en consultation avec les autres organismes compétents et partenaires, selon qu'il conviendra,

1. *Décide que* :

a) Les projets de note de pays pour les programmes de coopération de l'UNICEF seront établis sur la base des plans et priorités nationaux, et dans le cadre du bilan commun de pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement;

b) Les projets de note de pays auront 6 à 10 pages de long, selon l'ampleur et les autres caractéristiques du programme de coopération, et présenteront le résumé de la situation des enfants et des femmes, les principaux résultats obtenus et les enseignements tirés de la coopération passée, tout en mettant en lumière les principaux éléments du programme de pays proposé, y compris les objectifs, les stratégies, les principaux domaines d'assistance, les résultats escomptés, les principaux partenariats, les dispositions concernant la gestion et le suivi, et le budget proposé;

c) Les projets de note de pays seront présentés au Conseil d'administration à la session annuelle précédant le début du cycle de programmation pour examen et observations, et pour approbation des montants totaux estimatifs des ressources ordinaires et des autres ressources du budget-programme;

d) Le gouvernement concerné et l'UNICEF réviseront les notes de pays après leur examen par le Conseil d'administration, compte tenu des observations formulées par ce dernier;

e) Les notes de pays révisées, y compris un tableau des résultats, seront affichées au plus tard en octobre de la dernière année du programme de pays sur l'Extranet de l'UNICEF et seront approuvées à la première session ordinaire du Conseil d'administration en janvier suivant la procédure d'accord tacite, à moins que cinq membres au minimum du Conseil n'aient informé par écrit le secrétariat, dans les six semaines suivant l'affichage de la note de pays sur l'Extranet, qu'ils souhaitent porter la note de tel ou tel pays devant le Conseil d'administration;

f) Les modifications ci-dessus prendront effet en 2003;

g) À partir de 2003, les résultats des examens à mi-parcours et les évaluations importantes des programmes de pays seront examinés à la deuxième session ordinaire du Conseil d'administration;

h) Les procédures actuellement suivies pour l'examen d'autres formes de recommandations relatives aux programmes – y compris les propositions autonomes relatives à des programmes devant être financés uniquement par d'autres ressources, les propositions relatives aux programmes multinationaux et interrégionaux, et les propositions relatives à des ressources ordinaires additionnelles pour des programmes déjà approuvés – resteront en vigueur;

2. *Prie* le Directeur de rendre compte au Conseil d'administration à sa session annuelle de 2005 des progrès réalisés et de tout problème rencontré dans l'application de la présente décision.

*Première session ordinaire
22 janvier 2002*

2002/5. Prix Maurice Pate de l'UNICEF

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* de la recommandation du secrétariat proposant des modifications au processus d'attribution du prix Maurice Pate de l'UNICEF (E/ICEF/2002/7);

2. *Décide* de modifier comme suit la procédure concernant les objectifs et les récipiendaires du prix Maurice Pate de l'UNICEF, la présentation de candidatures, les modalités de sélection et la valeur du prix :

1. Objectifs et critères

Le nom du prix sera changé en « prix Maurice Pate de l'UNICEF pour les initiatives en faveur des enfants ».

Le prix sera décerné à une personne ou une organisation ayant fait preuve d'initiatives extraordinaires et exemplaires en matière d'innovation et d'inspiration afin de contribuer à la réalisation des buts et objectifs de l'UNICEF à l'échelle nationale, régionale ou mondiale. Lors de la sélection d'un récipiendaire, on identifiera les personnes ou les organisations dont les activités : a) prévoient une participation significative des enfants et des jeunes; b) encouragent des activités bénévoles et des activités au niveau local; et c) encouragent les activités bénévoles et les activités au niveau local qui favorisent l'émulation de façon à exercer un effet multiplicateur.

Le prix sera non seulement décerné sur la base des travaux déjà effectués, mais il sera considéré comme un don pour que la personne ou l'organisation puisse poursuivre ses travaux afin de réaliser les objectifs susmentionnés.

2. Récipiendaires

Le prix peut être décerné à une institution, à un organisme ou à une personne, mais pas à un gouvernement ou à un chef d'État ou de gouvernement. Le prix ne pourra pas être attribué à un organisme ou à un fonctionnaire des Nations Unies. La sélection devra être opérée avec circonspection, afin qu'elle ne serve pas inopportunément des intérêts politiques nationaux. Il sera dûment tenu compte du principe d'un équilibre géographique équitable.

3. Candidatures

Chaque année, le Directeur général invitera les États Membres de l'Organisation des Nations Unies et les Observateurs, les membres des institutions spécialisées des Nations Unies, les représentants et les directeurs régionaux et les services du secrétariat de l'UNICEF ainsi que les comités nationaux pour l'UNICEF

à présenter des candidatures, dont la diversité sera ainsi assurée. La date limite pour répondre à cette invitation sera fixée au 1er juin précédant la remise du prix.

4. Comité de sélection

Le secrétariat établira un comité de sélection composé de trois à cinq personnalités indépendantes et éminentes qui connaissent les critères d'attribution du prix et qui ont démontré leur engagement envers les buts et objectifs les plus importants de l'UNICEF.

5. Modalités de sélection

Le Comité de sélection, avec l'assistance du secrétariat, désignera chaque année certaines régions géographiques et quelques-uns des cinq domaines prioritaires de l'UNICEF qui, selon lui, peuvent apporter la plus grande contribution à l'amélioration des conditions de vie des enfants, en vue de l'attribution du prix de l'année. Les candidatures au prix devraient être soumises officiellement au Comité de sélection par l'intermédiaire du secrétariat. À la suite d'un examen et d'une évaluation approfondis des candidats, le Comité présentera au Conseil d'administration, par l'intermédiaire du Directeur général, une recommandation, qui concerne une seule candidature, pour approbation par le Conseil à sa deuxième session ordinaire.

6. Montant

Le montant du prix sera fixé à 50 000 dollars, à prélever sur les ressources ordinaires.

7. Cérémonie de remise du prix

Le prix sera remis lors d'une cérémonie publique dans la région de l'organisation ou de la personne récipiendaire, ce qui permettra d'attirer davantage l'attention sur les travaux du récipiendaire et sur les objectifs de l'UNICEF.

*Première session ordinaire
24 janvier 2002*

2002/6. Division du secteur privé : plan de travail et projet de budget pour 2002

A. Prévisions de dépenses de la Division du secteur privé pour la campagne 2002

Le Conseil d'administration

1. *Approuve*, pour l'exercice budgétaire allant du 1er janvier au 31 décembre 2002, un budget de dépenses d'un montant de 82,2 millions de dollars, réparti comme suit (voir aussi la colonne II du tableau 7 du document E/ICEF/2002/AB/L.1) :

	<i>(En millions de dollars É.-U.)</i>
Commissions – bureaux extérieurs	1,5
Coût des marchandises livrées	28,6
Dépenses de commercialisation	20,0
Services d'appui	17,8
Programme de prospection de marchés	2,7
Programme d'expansion des collectes de fonds privés	7,5
Programme d'investissement des pays nordiques	4,1
Total des dépenses	82,2

2. *Autorise* le Directeur général :

a) À engager des dépenses à concurrence des totaux indiqués dans la colonne I du tableau 7 du document E/ICEF/2002/AB/L.1; à porter les dépenses au niveau des montants indiqués dans les colonnes II et III de ce tableau s'il apparaît que les produits nets des ventes et des collectes de fonds privés atteignent respectivement les niveaux indiqués dans les colonnes II et III;

b) À effectuer des virements entre les diverses rubriques visées au paragraphe 1 ci-dessus, à concurrence de 10 % des montants approuvés;

c) À engager, entre les sessions du Conseil d'administration, les dépenses qui pourraient être nécessaires pour appliquer le plan de travail approuvé pour 2002, à concurrence du montant imputable aux fluctuations monétaires.

B. Prévisions de recettes pour la campagne 2002

Le Conseil d'administration

Note que, pour l'exercice compris entre le 1er janvier et le 31 décembre 2002, les prévisions de recettes nettes de la Division du secteur privé s'élèvent à 275,9 millions de dollars (ressources ordinaires), comme indiqué dans la colonne I du tableau 7 du document E/ICEF/2002/AB/L.1.

C. Politique générale

Le Conseil d'administration

1. *Proroge* le Programme de prospection de marchés, avec une dotation de 2,7 millions de dollars pour 2002;

2. *Proroge* le Programme d'expansion des collectes de fonds, avec une dotation de 7,5 millions de dollars pour 2002;

3. *Proroge* le Programme d'investissement des pays nordiques, qui concerne quatre pays, avec un budget de 4,1 millions de dollars pour 2002;

4. *Autorise* le Directeur général à engager, pendant l'exercice budgétaire 2002, des dépenses liées au coût des marchandises livrées (production/achat de matières premières, cartes et autres produits) en prévision de l'exercice 2003, à concurrence de 32 millions de dollars, comme indiqué dans le plan à moyen terme

de la Division du secteur privé (voir le tableau 6 du document E/ICEF/2002/AB/L.1).

D. Plan à moyen terme

Le Conseil d'administration

1. *Approuve* le plan à moyen terme de la Division du secteur privé tel qu'il figure au tableau 6 du document E/ICEF/2002/AB/L.1;
2. Tout en rendant hommage aux comités nationaux pour leur contribution essentielle aux réalisations de la Division du secteur privé, *reconnait* que la tendance à la décentralisation des activités nécessite de renforcer l'obligation redditionnelle;
3. *Prie* le Directeur général de lui soumettre pour examen, avec le prochain projet de budget, un plan d'action complet, à actualiser chaque année, au titre de la contribution de la Division au plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF, en étroite consultation avec les comités nationaux et compte tenu de leurs connaissances spécialisées dans leurs marchés, et présentant en détail les stratégies de développement de chaque activité, les implications pour l'organisation et les incidences financières, et les décisions de politique générale correspondantes;
4. *Prie aussi* le Directeur général de présenter un rapport intérimaire sur l'établissement du plan d'action à la deuxième session ordinaire de 2002.

*Première session ordinaire
24 janvier 2002*

Session annuelle

2002/7. Rapport sur les visites sur le terrain effectuées par des membres du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration

Prend note des rapports sur les visites sur le terrain effectuées par des membres du Conseil d'administration au Brésil (E/ICEF/2002/CRP.7) et au Viet Nam (E/ICEF/2002/CRP.8).

*Session annuelle
6 juin 2002*

2002/8. Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés pour la Décennie 2001-2010

Le Conseil d'administration

1. *Se félicite* de ce que l'Assemblée générale des Nations Unies, dans sa résolution 55/279 du 12 juillet 2001, ait souscrit à la Déclaration de Bruxelles (A/CONF.191/12) et au Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la Décennie 2001-2010 (A/CONF.191/11);
2. *Rappelle* les caractéristiques fondamentales des activités opérationnelles du système des Nations Unies telles qu'elles sont énoncées dans la résolution 56/201 de l'Assemblée générale en date du 21 décembre 2001;

3. *Note* que l'UNICEF apporte un soutien considérable aux pays les moins avancés (PMA);

4. *Demande* à l'UNICEF de continuer d'accorder une attention particulière aux pays les moins avancés dans les activités de ses programmes et souligne qu'il est essentiel que l'UNICEF donne suite au Programme de Bruxelles dans le cadre de son mandat;

5. *Invite* la Directrice générale à incorporer la mise en oeuvre du Programme d'action de Bruxelles dans les activités de l'UNICEF, ainsi que le demande l'Assemblée générale des Nations Unies au paragraphe 4 de sa résolution 56/227, en date du 24 décembre 2001.

Session annuelle
7 juin 2002

2002/9. Fonction d'évaluation

Le Conseil d'administration

1. *Approuve* le « Rapport sur la fonction d'évaluation dans le contexte du plan stratégique à moyen terme » (E/ICEF/2002/10) en tant que déclaration de politique générale sur la fonction d'évaluation de l'UNICEF et, dans ce contexte;

2. *Réaffirme*, dans le contexte de la fonction d'évaluation, les principes de l'universalité des activités de l'UNICEF et d'une programmation de ces activités en fonction des besoins des pays;

3. *Souligne* la nécessité de préserver le caractère décentralisé du système d'évaluation au sein de l'UNICEF, compte tenu de la diversité des situations qui règnent dans les différents pays;

4. *Reconnaît* qu'il est indispensable de prendre en considération la diversité des situations lorsqu'il s'agit de tirer, à l'échelle mondiale, les enseignements des évaluations effectuées pour les appliquer à l'élaboration des politiques;

5. *Encourage* l'UNICEF à collaborer avec les membres du système des Nations Unies dans le cadre de leur mandat respectif, sur les questions relatives au contrôle et à l'évaluation de l'efficacité et de l'impact des activités opérationnelles de développement définies dans l'Examen triennal d'ensemble (résolution 56/201 de l'Assemblée générale datée du 21 décembre 2001);

6. Demande :

a) Que le secrétariat de l'UNICEF veille à la transparence et à l'impartialité des évaluations et s'assure que le processus d'évaluation soit mené de manière professionnelle tout en prenant en considération les vues de tous les acteurs concernés;

b) Que l'UNICEF renforce l'indépendance des évaluations en faisant davantage appel à des évaluateurs extérieurs, venant soit de pays bénéficiaires de programmes, soit de pays donateurs, en particulier du pays concerné;

c) Que l'UNICEF aide les pays bénéficiaires de programmes à évaluer leurs propres programmes et contribue au renforcement de leurs capacités en matière d'évaluation;

d) Que l'UNICEF veille à faire participer pleinement les autorités nationales à la rédaction des cadres de référence, à l'élaboration des méthodes d'évaluation et des indicateurs et à la sélection des équipes chargées d'effectuer les évaluations dans toutes les activités d'évaluation menées dans un pays;

e) Que le secrétariat de l'UNICEF prenne en compte, s'il y a lieu, le programme de travail du Conseil d'administration dans la planification de ses activités d'évaluation;

f) Que le secrétariat de l'UNICEF veille à ce que les évaluations présentant un intérêt pour le Conseil d'administration soient portées à son attention;

7. *Félicite* la Directrice exécutive de sa décision de donner une large diffusion à tous les rapports d'évaluation;

8. *Décide* d'examiner la fonction d'évaluation de l'UNICEF dans le cadre d'un rapport intérimaire présenté à la session annuelle du Conseil d'administration en 2004.

*Session annuelle
7 juin 2002*

Deuxième session ordinaire

2002/10. Propositions de coopération aux programmes de l'UNICEF

Le Conseil d'administration

1. *Approuve* les recommandations de financement de programmes de la Directrice générale concernant la coopération au titre des programmes, telles que résumées dans le document E/ICEF/2002/P/L.36 présentées ci-après :

a) 129 149 000 dollars au titre des engagements de dépenses à financer sur la masse commune des ressources et 133 342 000 dollars au titre des engagements à financer à l'aide d'autres ressources destinés à la coopération concernant les programmes à mener en Afrique, répartis comme suit :

<i>Pays</i>	<i>Période</i>	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Document E/ICEF/2002/</i>
Botswana	2003-2007	3 100 000	7 900 000	P/L.1/Add.1
Cameroun	2003-2007	13 428 000	8 000 000	P/L.3/Add.1
Comores	2003-2007	3 399 000	1 500 000	P/L.2/Add.1
Congo	2003	985 000	2 500 000	P/L.25
Côte d'Ivoire	2003-2007	17 663 000	8 000 000	P/L.4/Add.1
Guinée-Bissau	2003-2007	5 124 000	18 000 000	P/L.5/Add.1
Libéria	2003-2005	4 441 000	11 700 000	P/L.27
Mali	2003-2007	24 684 000	23 242 000	P/L.6/Add.1
Mauritanie	2003-2008	7 666 000	12 000 000	P/L.7/Add.1
République démocratique du Congo	2003-2005	48 659 000	40 500 000	P/L.26

b) 12 974 000 dollars au titre des engagements de dépenses à financer sur la masse commune des ressources et 78 238 000 dollars au titre des engagements à financer à l'aide d'autres ressources destinés à la coopération concernant les programmes à mener dans la région des Amériques et des Caraïbes, répartis comme suit :

<i>Pays</i>	<i>Période</i>	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Document E/ICEF/2002/</i>
Bolivie	2003-2007	5 474 000	25 500 000	P/L.8/Add.1
Caraïbes orientales	2003-2007	7 500 000	4 000 000	P/L.9/Add.1
PROANDES	2003-2007		29 863 000	P/L.28
Sous-région de l'Amazonie	2003-2007		18 875 000	P/L.29

c) 198 309 000 dollars au titre des engagements de dépenses à financer sur la masse commune des ressources et 379 425 000 dollars au titre des engagements à financer à l'aide d'autres ressources destinés à la coopération concernant les programmes en Asie, répartis comme suit :

<i>Pays</i>	<i>Période</i>	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Document E/ICEF/2002/</i>
Afghanistan	2003-2005	27 260 000	105 000 000	P/L.31
Inde	2003-2007	150 394 000	250 000 000	P/L.12/Add.1
Maldives	2003-2007	3 080 000	175 000	P/L.13/Add.1
Papouasie-Nouvelle-Guinée	2003-2007	5 367 000	3 250 000	P/L.11/Add.1
Pays insulaires du Pacifique	2003-2007	10 000 000	12 000 000	P/L.10/Add.1
Timor oriental	2003-2005	2 208 000	9 000 000	P/L.30

d) 10 500 000 dollars au titre des engagements de dépenses à financer sur la masse commune des ressources et 17 350 000 dollars au titre des engagements à financer à l'aide d'autres ressources destinés à la coopération concernant des programmes à mener en Europe centrale et orientale, dans la Communauté d'États indépendants et les États baltes, répartis comme suit :

<i>Pays</i>	<i>Période</i>	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Document E/ICEF/2002/</i>
Fédération de Russie, Bélarus et Ukraine	2003-2005	7 467 000	14 500 000	P/L.33
Programme multipays : Bulgarie, Lettonie, Lituanie et Croatie	2003-2005	3 033 000	2 850 000	P/L.34

e) 6 790 000 dollars au titre des engagements de dépenses à financer sur la masse commune des ressources et 12 850 000 dollars au titre des engagements à financer à l'aide d'autres ressources destinés à la coopération concernant les programmes à mener au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, répartis comme suit :

<i>Pays</i>	<i>Période</i>	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Document E/ICEF/2002/</i>
Djibouti	2003-2007	3 450 000	3 750 000	P/L.14/Add.1
Jordanie	2003-2007	3 340 000	8 440 000	P/L.15/Add.1
Bureau de la région du Golfe	2003		660 000	P/L.32

*Deuxième session ordinaire
17 septembre 2002*

2002/11. Recommandation relative à l'approbation d'une allocation de fonds supplémentaires au titre des ressources ordinaires pour les programmes de pays

Le Conseil d'administration

1. *Approuve* le prélèvement sur la masse commune des ressources d'un montant total de 13 146 228 dollars à affecter au financement des programmes approuvés pour 7 pays en 2003, tels que résumés dans le tableau figurant dans le document E/ICEF/2002/P/L.35, répartis comme suit :

<i>Région/pays</i>	<i>Solde des fonds approuvés (RO) 2003 (A)</i>	<i>Niveau de planification (RO) 2003 (b)</i>	<i>Montant à approuver (B-A)</i>
<i>Afrique de l'Est et Afrique australe</i>			
Angola	1 061 871	5 349 000	4 287 129
Kenya	1 135 642	4 417 000	3 281 358
Total partiel	2 197 513	9 766 000	7 568 487
<i>Afrique de l'Ouest et Afrique centrale</i>			
Bénin	146 064	1 689 000	1 542 936
Total partiel	146 064	1 689 000	1 542 936
<i>Amériques et Caraïbes</i>			
Équateur	666 135	774 000	107 865
Total partiel	666 135	774 000	107 865
<i>Asie orientale et Pacifique</i>			
Philippines	1 680 834	2 314 000	633 166
République démocratique populaire de Corée	878 851	965 000	86 149
Total partiel	2 559 685	3 279 000	719 315

<i>Région/pays</i>	<i>Solde des fonds approuvés (RO) 2003 (A)</i>	<i>Niveau de planification (RO) 2003 (b)</i>	<i>Montant à approuver (B-A)</i>
Asie du Sud			
Pakistan	8 820 375	12 028 000	3 207 625
Total partiel	8 820 375	12 028 000	3 207 625
Total	14,389 772	27 536 000	13 146 228

*Deuxième session ordinaire
17 septembre 2002*

*2002/12. Stratégie mondiale pour l'alimentation des nourrissons
et des jeunes enfants*

Le Conseil d'administration

1. *Fait sienne* la Stratégie mondiale pour l'alimentation des nourrissons et des jeunes enfants, telle que présentée dans le rapport sur la nutrition chez le nourrisson et le jeune enfant (A/55/15 du 16 avril 2002) et approuvée par la cinquante-cinquième Assemblée mondiale de la santé dans sa décision WHA55.25 du 18 mai 2002.

*Deuxième session ordinaire
17 septembre 2002*

*2002/13. Centre de recherche Innocenti: Rapport intérimaire et activités proposées
pour 2003-2005*

Le Conseil d'administration

Ayant examiné le rapport intitulé Centre de recherche Innocenti: Rapport intérimaire et activités proposées pour 2003-2005 (E/ICEF/2002/13),

1. *Se félicite* des travaux de recherche, activités de sensibilisation et études générales que le Centre a menés dans le cadre du programme en cours et fait sien le programme de travail proposé pour la période à venir, tel qu'indiqué dans le document E/ICEF/2002/13;

2. *Autorise* la prorogation, pour une durée de trois ans, du programme du Centre pour la période 2003-2005, ainsi que l'allocation au Centre de fonds supplémentaires d'un montant total de 14 millions de dollars imputables à la rubrique « Autres ressources », montant sur lequel le Gouvernement italien s'est engagé à fournir au minimum 5 430 000 euros (soit environ 5 millions de dollars) pour financer les activités de base, le solde, destiné à financer des activités particulières, devant être obtenu auprès de divers bailleurs de fonds, y compris au moyen d'une contribution supplémentaire du Gouvernement italien.

*Deuxième session ordinaire
18 septembre 2002*

2002/14. Plan stratégique à moyen terme pour la période 2002-2005: plan financier et recommandation connexe

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du plan financier à moyen terme (E/ICEF/2002/AB/L.9) en tant que cadre flexible d'appui aux programmes de l'UNICEF;

2. *Approuve* le plan financier à moyen terme (récapitulé dans le tableau 5 du document E/ICEF/2002/AB/L.9) à titre de cadre prévisionnel pour la période 2002-2005, y compris l'établissement d'un budget d'une montant maximum de 253 millions de dollars au titre des dépenses afférentes aux programmes à imputer sur les ressources ordinaires, devant être soumis au Conseil d'administration en 2003 (voir tableau 4, rubrique 3, du document E/ICEF/2002/AB/L.9). Ledit montant est fixé sous réserve que les ressources requises soient disponibles et que les prévisions de recettes et de dépenses figurant dans ce plan demeurent valables.

*Deuxième session ordinaire
18 septembre 2002*

2002/15. Rapport au Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies et au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Le Conseil d'administration

Prend note du rapport au Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies et au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (E/ICEF/2002/AB/L.7).

*Deuxième session ordinaire
18 septembre 2002*

2002/16. Assistance en espèces aux gouvernements

Le Conseil d'administration

Prend note du rapport sur l'assistance en espèces aux gouvernements dans le cadre des modalités de coopération prévues au titre des programmes de l'UNICEF (E/ICEF/2002/AB/L.5) et du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (E/ICEF/2002/AB/L.6).

*Deuxième session ordinaire
19 septembre 2002*

2002/17. Rapport financier de la Division du secteur privé et comptes de l'exercice terminé le 31 décembre 2001

Le Conseil d'administration

Prend note du rapport intitulé "Division du secteur privé: rapport financier et comptes de l'exercice terminé le 31 décembre 2001" (E/ICEF/2002/AB/L.3).

*Deuxième session ordinaire
19 septembre 2002*

2002/18. Rapport sur les activités de vérification interne des comptes en 2001

Le Conseil d'administration

Prend note du rapport sur les activités de vérification interne des comptes en 2001 (E/ICEF/2002/AB/L.8).

*Deuxième session ordinaire
19 septembre 2002*

2002/19. Programme de travail pour les sessions du Conseil d'administration de 2002

Le Conseil d'administration

Adopte le programme de travail suivant pour les sessions du Conseil d'administration de 2003, contenu dans le document E/ICEF/2002/14, tel qu'il a été modifié:

Première session ordinaire
(13-17 janvier)

- Rapport du Directeur général (Partie I) : Rapport annuel au Conseil économique et social, y compris la réponse de l'UNICEF aux rapports du Corps commun d'inspection (CCI) (1995/5, 1998/1, 1999/6, 2001/4)
- Le VIH/sida et les jeunes : rapport oral
- Participation de l'UNICEF aux approches sectorielles (2001/11)
- Examen et analyse de la fonction d'approvisionnement à l'UNICEF
- Principe de recouvrement de l'UNICEF (E/ICEF/2001/6/Rev.1, par. 405), y compris le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires
- Plan de travail et projet de budget de la Division du secteur privé pour 2003 (1994/A/9, 1996/22, 1998/5), y compris le Plan d'action global de la Division du secteur privé (2002/6)
- Annonce de contributions
- Rapport sur la réunion du Comité mixte UNESCO/UNICEF sur l'éducation, y compris le rapport du Président du Conseil d'administration sur la réunion (1995/4)
- Réunion commune des Conseils d'administration de l'UNICEF et du PNUD/FNUAP, avec la participation du PAM
- Rapport financier de l'UNICEF et états financiers vérifiés pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 2001 et rapport du Comité des commissaires aux comptes*

Session annuelle
(2-6 juin)

- Rapport du Directeur général (Partie II) (1999/7, 1999/8, 2000/6, 2001/11)
- Assurer les droits des enfants à la survie, au développement et à la protection en Afrique (1995/18)
- Questions ayant trait à la protection des enfants
- L'action de l'UNICEF en faveur des orphelins du sida : rapport oral
- Les ressources humaines dans le contexte du plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF : rapport oral
- Projet de note de pays (2002/4)
- Examen de la question de la constitution d'une réserve opérationnelle (2001/7), y compris le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires
- Visites sur le terrain de membres du Conseil d'administration (1992/32)
- Rapport du Groupe de travail du Conseil d'administration sur la documentation (2001/3 et E/ICEF/2002/8 (Part I), par. 7)

Deuxième session ordinaire
(15-19 septembre)

- Décision prise par le Conseil économique et social : rapport oral (E/ICEF/1995/9/Rev.1, par. 470)
- Plan stratégique à moyen terme : plan financier et recommandations y relatives (2000/3)
- Eau et assainissement dans le contexte du plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF : rapport oral
- Aperçu des examens à mi-parcours et des principaux rapports d'évaluation des programmes de pays (1995/8)
- Recommandation concernant l'affectation aux programmes de pays approuvés de fonds supplémentaires au titre de la masse commune des ressources
- Rapport d'ensemble sur le système modifié d'affectation de fonds au titre de la masse commune des ressources (1997/18)
- Rapport final sur l'utilisation des fonds pour l'appui de l'UNICEF à la session extraordinaire consacrée aux enfants et aux manifestations connexes (2001/21)
- Rapport financier et états financiers de la Division du secteur privé pour l'exercice terminé le 31 décembre 2002
- Rapport et états financiers intérimaires pour l'exercice terminé le 31 décembre 2002, première année de l'exercice biennal 2002-2003

- Rapport du Comité des commissaires aux comptes et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires
 - Rapport sur les activités de vérification interne des comptes en 2002 (1997/28)
 - Prix Maurice Pate de l'UNICEF (2002/5)
 - Programme de travail des sessions du Conseil d'administration en 2004
- Session budgétaire
extraordinaire**
(Décembre – date à déterminer)
- Budget d'appui biennal pour 2004-2005, y compris le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires
 - Programme multinational
-

* Ce point devait normalement être examiné lors de la deuxième session ordinaire de 2002.

*Deuxième session ordinaire
19 septembre 2002*

